U of/of OTTAWA
3900300266280

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/quivivefrancequa00dr

Qui vive? France, quand même!

DU MÊME AUTEUR :

Chants du Soldat (Ouvrage couronné par l'Académie française), 158e édition, 1 vol. . . . . 1 »

Nouveaux Chants du Soldat, 130e édition, 1 vol. . . 1 »

Marches et Sonneries, 50e édition, 1 vol. . . . . 1 »

Refrains militaires, 21e édition, 1 vol. . . . . 1 »

Chants du Paysan (Ouvrage couronné par l'Académie française), 33e édition, 1 vol. . . . . 1 »

Histoire d'amour, 19e édition, 1 vol. . . . . 3 »

Éducation militaire, une brochure *(épuisée).*

Désarmement? une brochure *(épuisée).*

Le Livre de la Ligue des Patriotes, 1 vol. 1 50

Juan Strenner, drame en 1 acte en vers, 1 vol. . . 1 »

L'Hetman, 27e édition, drame en 5 actes en vers, 1 vol. 2 »

La Moabite, 28e édition, drame en 5 actes en vers, 1 vol. . . . . 2 »

Messire Du Guesclin, 30e édition, drame en vers en 3 actes, avec prologue et épilogue, 1 vol. . . . 2 »

La Mort de Hoche, 8e édition, 5 actes en prose, 1 vol. 2 »

La plus belle Fille du monde, 1 acte en vers, 1 vol. . 1 »

Le Premier Grenadier de France : La Tour d'Auvergne, étude biographique, 1 volume illustré *(épuisé).*

Chants du Soldat, édition de luxe, 1 vol. illustré. . . 15 »

Poésies militaires, 1 vol. illustré. . . . . 6 »

Monsieur le Hulan et les trois couleurs, conte de Noël, 1 vol. illustré par Kaufmann *(épuisé).*

Feuilles de route 3 50

Nouvelles Feuilles de route. 3 50

Pages françaises 3 50

EN PRÉPARATION :

71-74. *Dernières Feuilles de route.*

Paul DÉROULÈDE

Qui vive ?
France !
« Quand même »

NOTES ET DISCOURS
1883-1910

PARIS
BLOUD ET Cie, ÉDITEURS
7, PLACE SAINT-SULPICE, 7
1910

Tous droits réservés.

DC
340
.D4Q
1910

AVANT-PROPOS

Au milieu de ses nombreux travaux personnels, le jeune et dévoué Secrétaire de la Ligue des Patriotes, *auteur d'un beau livre sur l'Alsace et Alsacien lui-même, M. Florent-Matter a eu l'idée et a trouvé le temps de rechercher et de rassembler les discours et les articles qui sont publiés dans le présent volume.*

Les divers morceaux dont il l'a composé ont été exclusivement choisis par lui. C'est lui également qui les a classés et qui a rédigé les brèves notices qui les commentent. Je n'ai fait, moi, que me prêter à une publication qui était depuis longtemps réclamée par nos camarades Ligueurs, jeunes et vieux.

Peut-être ce recueil aura-t-il, en effet, son utilité à une heure où la religion de la Patrie a rencontré, elle aussi, des schismatiques et des hérésiarques. L'esprit et le but en sont indiqués par le titre : **Qui vive? France! « Quand même ».**

Le lecteur trouvera là l'ensemble des idées qui forme le corps de nos doctrines et de nos croyances ; il y trouvera forcément aussi, comme en toute prédication, des répétitions et des redites de pensées,

sinon de phrases. Elles n'ont pas été laissées par mégarde ; quelques-unes même ont été rétablies tout exprès :

« Clou martelé n'entre que plus avant. »

Ce qui m'importe n'est pas tant de séduire que de convaincre.

Que si l'on me reproche de n'avoir pas fait disparaître de ces pages tout ce qui n'a pas trait directement à nos revendications nationales et à la reprise des provinces perdues, je répondrai d'abord qu'il y aurait eu hypocrisie, sinon lâcheté, à dissimuler mes opinions personnelles et à faire le silence sur les graves conflits politiques auxquels j'ai été mêlé.

J'ajoute, en outre, — et ce sera ma conclusion — que la révision de la Constitution de Versailles me paraît toujours aussi indispensable au relèvement de la Patrie, que la révision du Traité de Francfort.

Langély, 23 Février 1910.

PAUL DÉROULÈDE.

Qui vive ? France, quand même !

CHAPITRE I

Pro Patria !

Evoquer sans cesse le spectre de la nation mutilée et meurtrie, rappeler aux aînés trop souvent tentés de l'oublier, le souvenir de nos désastres et de nos deuils, honorer les martyrs de la patrie, célébrer les grands hommes de la France et ouvrir aux jeunes générations le livre de l'Histoire au pied même des monuments du Souvenir, telle est la mission sacrée dont Paul Déroulède s'est révélé l'inlassable apôtre.

Quarante ans après nos désastres, et à chaque anniversaire des combats de l'Année Terrible, nous le retrouvons avec sa fidèle *Ligue des Patriotes* sur tous les lieux trempés de notre sang et où reposent nos morts non vengés.

Aujourd'hui comme hier, sa voix chaude et vibrante proclame le Droit, affirme le Devoir, exalte l'Espérance. Par la parole et par la plume il reste le poète des *Chants du Soldat*, le missionnaire de la Patrie.

FLORENT-MATTER.

* * *

Mort de Gambetta.

(*Drapeau* du 1er janvier 1883)

La mort de Gambetta, si brusque, si irrémédiable, fut en 1883 la plus profonde affliction éprouvée par la Patrie depuis cette guerre où il avait sauvé l'honneur national. L'illustre orateur avait appartenu, dès la fondation, à la *Ligue des Patriotes*. Il était ce grand Français dont parle la chanson du *Sonneur de clairon*, souhaitant qu'il achève un jour la tâche sainte du relèvement.

Voici comment M. Déroulède annonça la mort de Gambetta aux lecteurs du *Drapeau*. Voici également l'appel rédigé par lui, au nom de la *Ligue des Patriotes*.

Le représentant de la Défense nationale, le gardien de l'Honneur français, le champion de l'Indépendance et de la Délivrance de la Patrie, Gambetta n'est plus.

Aucune autre mort dans le pays ne pouvait nous faire verser des larmes plus cruelles.

La douleur qui nous étreint est trop poignante et trop récente encore pour que nous tentions même de chercher des mots qui l'expriment.

Voilà douze ans que nous l'aimons, douze ans que nous n'avons jamais recueilli de sa bouche que des paroles remplies du plus pur et du plus fier patriotisme.

« L'Alsace et la Lorraine ! Il n'y a que cela qui vaille la peine de vivre. » Combien de fois et à combien de gens il a jeté ce cri !

Que ce soit toujours là notre mot d'ordre et de ralliement.

APPEL

Gambetta vient de mourir ! Cette tombe si brusquement ouverte nous prend un des plus grands et des meilleurs Français qui aient été donnés à la France.

Il n'a pas dépendu de lui qu'elle ne fût victorieuse, il

aurait tout fait pour qu'elle ne restât pas amoindrie.

Le grand Patriote que nous avons perdu, et que la Ligue avait l'honneur de compter parmi ses membres, nous a légué de trop fiers exemples de constance et de courage pour que la douleur qui nous frappe si cruellement nous fasse désespérer du Pays et de nous-mêmes. Inspirés par son souvenir et guidés par les mêmes espérances, nous n'en poursuivrons que plus ardemment, au contraire, notre œuvre d'éducation patriotique et militaire.

Plus que jamais, la nation a besoin de fils vaillants et robustes. Plus grande est la perte, plus pressant le devoir de rallier entre eux tous ceux qui aiment la France, tous ceux qui veulent préparer des défenseurs et des soldats à la Patrie vaincue.

Mort de Chanzy.

C'est auprès du cercueil de Gambetta, où il passait alors presque toutes ses journées et souvent ses nuits, que Paul Déroulède apprit, le 6 janvier **1883**, le nouveau deuil qui en la personne du général Chanzy frappait la France.

C'est de là qu'il envoya au *Drapeau* ce cri d'angoisse et d'appel :

Le général Chanzy est mort !

L'an dernier, Skobeleff ! Hier, Gambetta ! Aujourd'hui, Chanzy !

Patriotes de France, pleurons !

Patriotes de France, serrons les rangs !

La Madone de la Patrie.

Chaque année, la *Ligue des Patriotes* et les *Sociétés alsaciennes-lorraines* se rendent en cortège au pied de la statue de Strasbourg à Paris, pour y déposer des couronnes. Dans un

article du *Drapeau* (21 juillet 1883), Paul Déroulède dégage en ces termes l'éloquente signification de ce pèlerinage patriotique :

Le Patriotisme, qui est aussi une religion, a ses symboles et ses rites, comme il a ses apôtres et ses martyrs.

Tous les ans, au 14 juillet, depuis que ce jour est jour de fête nationale, une foule nombreuse vient en pèlerinage au pied de la statue de Strasbourg.

On pavoise la Madone de la Patrie, on la pare et on la décore.

Elle est la divinité de la douleur vengeresse, et aux trois couleurs de la France se mêle le ruban vert et noir de la Ligue, et aux couronnes d'immortelles funèbres les bouquets de fleurs vivaces.

Elle est l'image du deuil et de l'espoir. Jeunesse des écoles, gymnastes français, fils d'ouvriers ou de bourgeois, toute la France adolescente et déjà virile courbe devant elle son front ému, et lui consacre son cœur et ses bras. Et qu'on ne croie pas que ce soit la Ligue des Patriotes, non plus que la fédération d'Alsace-Lorraine, qui conduise cette fête, il n'y a qu'une réunion spontanée de bons Français, où tous sont Alsaciens-Lorrains, tous étant patriotes.

Jamais peut-être la cérémonie n'a été plus touchante et plus belle que cette année ; jamais les fidèles plus nombreux ; jamais l'idole plus parée et plus resplendissante avec ses ex-voto symboliques et son arc-en-ciel de drapeaux.

Il semble que les protestataires de France aient eu à cœur de rassurer les protestataires d'Alsace-Lorraine.

C'est une éclatante réponse à ce doute. Pense-t-on encore à nous là-bas, nous aime-t-on encore ?

Oui, Strasbourg, oui, Metz, oui, Mulhouse, oui, chères cités captives, oui, la Nation pense toujours à vous et vous aime toujours ! Oui, elle ne se sentira libre que quand vous serez délivrées.

Le grand Français qui est mort n'a pas inutilement vécu. Il nous a indiqué la route, enseigné le devoir, légué l'exemple.

Le patrimoine des forces acquises qu'il nous a transmis, nous ne l'avons pas laissé amoindrir, et nous ne le laisserons pas dilapider.

A sa grande volonté disparue suppléeront des milliers de bonnes volontés nouvelles.

La foudre a broyé le roc qui nous servait de rempart, mais les pierres du chemin se sont levées d'elles-mêmes ; la brèche est réparée, la muraille est rétablie : la France est forte.

Henri Martin.

Voici le discours que prononça aux funérailles de Henri Martin, Paul Déroulède. Celui que la reconnaissance populaire a fort justement surnommé l'historien national avait été, en effet, un des membres fondateurs de la *Ligue des Patriotes*, et lorsqu'il mourut, le 14 décembre **1883**, il en assumait encore la présidence avec M. Déroulède comme délégué :

MESSIEURS,

Dans une chanson gauloise du temps des druides, un vieux barde dit à son jeune disciple : « Quand je mourrai, ne pleure pas ma mort, mais souviens-toi que je t'ai enseigné le courage et chante la gloire. » Et l'enfant répond : « Quand tu mourras, je pleurerai ta mort parce que je t'aime, mais je me souviendrai que tu m'as enseigné le courage et je chanterai la gloire ».

C'est en me rappelant ce chant héroïque qui résonne en moi comme un écho que j'ai accepté de remplir la douloureuse mission de saluer à mon tour, au nom de la *Ligue des Patriotes*, le cercueil du vieux maître que j'ai perdu. Je ne l'admirais pas et je ne l'écoutais pas seulement comme un chef, je l'écoutais et je l'aimais

comme un aïeul. Ce sage de la Patrie m'avait assagi.

Il avait fait passer en moi le sentiment des longs devoirs, la possibilité des longues attentes, la persévérance des longs efforts.

Le jour où j'ai pénétré dans la connaissance de cette grande âme a été la veille de mon apaisement et le commencement de ma patience.

Ce n'est cependant ni à ma déférence pour ses avis, ni à mon dévouement absolu pour la cause que nous servions ensemble, que je dois le grand honneur que les siens m'ont fait en me désignant aujourd'hui pour ce devoir sacré. C'est, je le sais, à la paternelle tendresse qu'il me témoignait et à la piété filiale que j'avais pour lui.

Je n'ai pourtant connu Henri Martin qu'après la guerre. Et, — pourquoi n'avouerai-je pas à d'autres ce que j'avais confié à lui-même, — ce n'est qu'après la guerre aussi que je l'ai lu. Oui, c'est seulement au lendemain de nos revers et au jour de la conquête, que, navré du présent et anxieux de l'avenir, j'ai voulu m'instruire du passé. J'ai alors consulté ses livres comme on consulte un oracle et j'y ai puisé à chaque page les motifs raisonnés de ma foi dans la perpétuité de la France et de ma confiance dans la reprise de ses destinées.

Avant les désastres de 1870, les jeunes gens de ma génération n'étudiaient guère dans notre histoire que les pages de notre immortelle Révolution. Plus préoccupés de nos droits qu'on nous contestait que de nos devoirs qu'on ne nous faisait pas remplir, nous n'imaginions pas qu'il y eût d'autres questions à résoudre que des questions d'organisation intérieure, et bien peu d'entre nous s'avisaient de penser qu'en dehors de tel ou tel mode d'existence politique, il y eût à se préoccuper de tels ou tels moyens d'existence nationale. Aussi nos lectures allaient-elles surtout des œuvres

de Thiers aux *Girondins* de Lamartine. Nous avions Michelet pour prophète et Louis Blanc pour docteur.

Combien il nous eût étonné, celui qui eût troublé notre glorieuse quiétude vis-à-vis de l'étranger, pour nous dire qu'à côté de ce droit de l'homme qui s'appelle la Liberté, un jour viendrait où il faudrait songer à défendre et à reconquérir ce droit des nations qui s'appelle l'Indépendance !

C'est ce droit-là, messieurs, dont le grand historien Henri Martin était passionnément jaloux ; c'est cette flamme nationale qui rayonne d'un bout à l'autre de ses œuvres et qui brûlait inextinguible dans la grande âme du président de la *Ligue des Patriotes.*

Aussi, quand je songe de quel homme je parle et à quelle occasion j'en viens parler, je suis pris d'effroi. Je me dis avec une indicible douleur que celui-là seul qui pouvait prononcer dignement les paroles suprêmes, celui-là seul dont la voix pouvait couvrir les autres voix, celui-là seul qui savait toujours consoler la Patrie en deuil, le grand, l'immortel champion de notre Défense nationale est lui-même déjà un deuil inoubliable de la Patrie ! Hélas ! voilà un an à peine que l'admirable vieillard que nous pleurons pleurait lui aussi cette jeune mort, un an à peine qu'il suivait de son pas toujours viril ces sublimes funérailles populaires faites à l'Avocat de la Patrie, et qu'au nom de cette même *Ligue des Patriotes* pour laquelle je parle ici, il déplorait dans son langage superbe les longues espérances déçues et les grands desseins interrompus.

Quelle année funèbre ! Et dans le cercle rapide de ces douze mois, que de dates fatales pour la France ! Quel janvier ! Et quel décembre ! La tribune perd Gambetta, l'armée perd Chanzy, l'histoire perd Henri Martin, la Patrie les perd tous trois !

Et jamais le pays n'a eu plus besoin d'hommes. Jamais la nation n'a eu plus besoin de guides et d'amis,

de serviteurs et de conseillers. Jamais la France... mais, non ! je ne dois pas m'abandonner ici aux réflexions qui m'assaillent. Je veux et je dois me souvenir des leçons de prudence que m'a données mon vieux guide. Il faut savoir attendre pour parler comme pour agir, et je lui ai promis de savoir attendre.

Lui aussi savait attendre ; mais, à le voir si infatigable et si actif, nul de nous n'aurait pensé jamais que cette attente devait durer plus longtemps que sa vie. En vérité, oui, nous ne désespérions pas de lui rendre un jour toute sa Gaule, à ce vieux Gaulois. Nous le lui disions encore l'autre jour à ce banquet que la *Ligue des Patriotes* offrait aux gymnastes de la Seine sous sa présidence ; mais lui, secouant doucement la tête, moitié attendri, moitié souriant : « Non, disait-il, vous verrez ces choses, mais je ne les verrai plus, je ne serai plus là pour les voir. » Eh bien ! si, cher maître, vous les verrez et vous serez là pour les voir ! N'est-ce pas vous qui, aux funérailles de Gambetta, aviez prononcé cette noble parole : « Si Gambetta nous voit, et il nous voit... » Aussi, moi je recueillerai cette pensée sur vos lèvres ; aussi, moi, je vous emprunterai ce cri d'espérance et de foi. Oui, Gambetta ; oui, Chanzy ; oui, Henri Martin, nous verrons ces choses, et vous les verrez aussi !

Dormez en paix, pères de la Patrie, vos fils continueront votre tâche, et soyez tranquilles, ces fils ne seront pas ingrats, et quand le jour viendra, si lointain qu'il soit, ils rapporteront sur vos tombes les rameaux sanglants de la victoire.

Et vous, jeunes gens, qui vous étiez groupés autour de ce sage et héroïque vieillard, nous, hommes faits qui l'entourions de nos dévouements résolus, nous tous enfin, qui ne renonçons à aucun de nos droits, qui ne désertons aucun de nos devoirs, serrons les rangs ! Et vive la France ! Quand même !

La jeunesse.

(*Drapeau*, 31 janvier 1885).

Cet émouvant article fut écrit après une visite au monument que la piété des élèves et des professeurs de l'École des Beaux-Arts a dressé à la jeune immortalité d'Henri Régnault, tué à Buzenval :

Le 19 janvier est l'anniversaire de Buzenval.

Fidèle à nos morts, j'étais allé porter une couronne de la Ligue au monument de l'École des Beaux-arts.

La cour du Mûrier était déserte ; des fleurs de givre étincelaient sur la neige inégale ; l'eau de la fontaine avait cessé de couler et des perles de cristal pendaient tout autour de la vasque d'où s'échappaient par intervalle de grosses larmes qui venaient se briser en tombant sur la glace sonore.

Un poignant chagrin me serrait le cœur.

L'an passé avait si mal fini, il commençait si mal l'an nouveau.

A d'admirables élections par lesquelles l'Alsace-Lorraine affirmait une fois de plus son indissoluble attachement pour la France, le gouvernement de la France avait répondu par la défection. Une expédition lointaine qui, rapide et limitée, eût pu être fructueuse, se prolongeait et s'étendait sans limite, exigeant tout à coup des dépenses de forces qu'aucun résultat ne compensera. Après avoir parlé de la fierté jalouse de la France vis-à-vis de quiconque lui portait ombrage, on nous en avait réduits à accepter l'amitié de la Prusse. L'organisation même de notre armée était mise en péril, à la grande joie de M. de Bismarck, de par l'entêtement d'un ministre. Rien de ce qui était promis n'était tenu, rien de ce qui était prévu ne s'était accompli. Et ce qu'on nous avait fait tout d'abord entrevoir comme le commencement du relèvement et

l'affirmation de notre prestige devenait peu à peu le motif de notre isolement, le début de notre ruine et le principe de notre faiblesse.

Certes, aucun de nous, aucun de ceux qui servent la cause sainte de la Défense nationale, n'oublie ni ne méconnaît les glorieux services de notre fière armée du Tonkin.

Nous les remercions, nos soldats et nos marins, nous les chérissons, nous sommes fiers de leur bravoure, dont nous n'avons jamais douté, comme de leur succès qu'il n'a pas dépendu d'eux de rendre plus décisif.

Oui, ils nous ont fait de l'honneur aussi facilement qu'ils nous rendraient de la gloire ; oui, nos bonnes troupes ont de bons chefs, et les Français qui se battent là-bas se battent bien, mais les Français qui les dirigent d'ici, comment les dirigent-ils ? Que d'indécision ! que d'incohérence ! que de maladresses ! que d'ignorances aboutissant à combien d'erreurs ! que de mensonges couvrant combien de fautes !

Et cependant, sur l'autre versant de notre nouvelle frontière, de l'autre côté de cette trouée des Vosges, — qui nous hypnotise, — de vaillantes populations luttent pour nous, souffrent pour nous, votent pour nous, face aux vainqueurs.

Et quatorze ans ont passé depuis ce supplice et dans cette attente, et quinze ans passeront, et vingt ans, et le siècle aussi passera, si on laisse faire.

Que répondre bientôt aux jeunes gens de Metz et de Strasbourg, de Mulhouse et de Colmar, lorsqu'ils nous diront . « De quelle fidélité nous parlez-vous et à quel titre ? Par votre faute, notre naissance a été inscrite sur les registres de l'état-civil allemand ; par votre abandon, la conscription allemande nous a mis la main au collet ; nos pères ont pu patienter et protester en souvenir de leur ancienne Patrie, qui ne fut

jamais la nôtre ; il vous a plu de ne pas interrompre la prescription, eh bien ! elle a couru et elle a supprimé le Droit qu'avait primé la Force. Passez au large, Français,! vous êtes l'Ennemi ! »

Hélas, oui ! ils diront ces choses, et bien d'autres encore, et nous boirons la honte, et l'Europe rira de nos larmes.

Mais alors, à quoi bon ce formidable appareil militaire qui nous écrase, s'il n'est pas l'instrument de la victoire et de la libération ?

Pourquoi tant de sacrifices passés et tant d'efforts présents ?

Est-ce que tout le sang versé pour la Défense nationale aura coulé en vain ?

Est-ce en vain et pour de fausses guerres que l'Armée nationale aura amassé et thésaurisé toutes les forces vives de notre peuple ?

Quoi ! la France ne redeviendra plus jamais la France !

Plus jamais nous ne délivrerons ceux que nous avons livrés !

Hélas ! hélas ! . . . . . .

. . . . . .

Ainsi allaient mes pensées, et j'avançais tristement sous les arcades silencieuses.

Tout à coup, au détour du pilier, voici que m'apparaît la blanche figure : à demi agenouillée sur les marches, elle se hausse dans un gracieux effort pour tendre au plus glorieux de ses martyrs la palme d'or du sacrifice. C'est Elle, c'est la Jeunesse !

O ingrat que j'étais, ô aveugle qui se lamente et qui doute !

Est-ce qu'il n'est pas là, l'Avenir ?

Pouvons-nous faire que les vieillards ne soient pas égoïstes et que les pères ne soient pas craintifs ? Mais eux, les fils ! eux, la Jeunesse !

Est-ce qu'ils renoncent la France ? Est-ce qu'ils

abdiquent la Patrie ? Est-ce qu'ils désertent l'Alsace et la Lorraine ?

Et alors, dans une évocation subite, se dressa devant moi le spectacle consolant de ces dernières années.

Je vis toute cette jeune nation en route pour le Devoir. Au-dessus de ses têtes innombrables flottait le drapeau tricolore et, dans ses plis, trois mots : Pour la Patrie !

Je revis ces gymnastes et ces tireurs groupant par toute la France leur nombreuse phalange d'apprentis soldats ; puis, des grandes villes aux moindres villages, voici l'instituteur qui, par le livre et le fusil, élève et relève, instruit et construit l'Homme dans l'enfant.

Et là-bas, au pied de tous ces monuments funèbres, commémorations de sacrifices et consécrations de devoirs, la foule s'avance, toujours augmentée. Ce sont les pèlerins de la Patrie. A leur tête marchent les anciens combattants de la Défense nationale, mais vous êtes tous à leurs côtés, jeunes gardiens de l'Espérance française.

Ah ! élèves des lycées et des écoles, étudiants des lettres et des sciences, artistes et artisans, travailleurs de l'établi ou du comptoir, vous tous dont les vingt ans se cherchent et se rassemblent, il n'est pas toujours le même, le but qui vous associe, mais le résultat est identique. Une force naît de votre union ; votre poussée de sève monte dans le même arbre, et nous verrons reverdir ensemble la couronne sacrée de la Patrie !

Oui, Jeunesse! tu seras la résurrection parce que tu es la vie, tu seras le salut parce que tu es la foi, tu seras la victoire et la délivrance parce que tu n'es pas la peur et que tu n'as jamais été l'égoïsme.

C'est ta pure et vivante image que cette radieuse divinité qui est là debout sur ces dalles. Ta main levée pour l'hommage l'est aussi pour le serment, et

cette palme d'or que tu tends à ceux qui sont morts pour ta France, tu trouveras en toi, je le sais, tout le courage qu'il faut pour la mériter.

Mort pour la Patrie !

Les obsèques du commandant Henri Rivière, tué au Tonkin le 19 mai **1883**, furent célébrées, le 30 janvier **1885**, avec un caractère ineffaçable de passion populaire et de tristesse nationale. Paul Déroulède prononça au cimetière, après une éloquente allocution de M. Henri de Bornier, le discours que voici :

MESDAMES,
MESSIEURS,

C'était au chef respecté de la *Ligue des Patriotes*, M. Anatole de La Forge, qu'avait été donnée la mission de saluer en notre nom la glorieuse mémoire du commandant Rivière, mort pour la Patrie dans l'extrême Orient.

Une brusque inquiétude de famille retient M. le Président de la *Ligue* au chevet de sa fille malade. Ce sont ses regrets que je vous apporte, et c'est aussi l'écho de sa pensée que je vais essayer de vous transmettre.

Certes, j'aurais vivement désiré ne pas laisser au hasard d'une improvisation un hommage funèbre que j'aurais voulu plus digne du discours si éloquent et si littéraire que vous venez d'entendre, plus digne surtout du héros que nous honorons ici de notre mieux, mais que d'autres que nous avaient assurément le devoir d'honorer davantage.

Quand je dis, messieurs, que la tâche qui m'incombe tout à coup me surprend, je ne veux pas dire que les choses dont j'ai à vous parler aient rien d'inattendu pour moi.

De tels souvenirs, de si hauts exemples ne sont pas de ceux que j'écarte et que j'oublie : ils sont de ceux que je médite, que je contemple et que j'envie.

« Mort pour la Patrie ! »

Heureux celui qui a pu mériter cette inscription sur sa tombe ! Heureux le soldat qui, après avoir vécu sous les drapeaux, a pour glorieux linceul ces trois couleurs, que j'aurais tant aimé à voir flotter sur nos têtes et dont l'absence ici me choque comme une ingratitude et m'attriste comme une injustice. Heureuse aussi la Nation qui trouve toujours et sans cesse des volontaires prêts à donner leur vie pour son honneur et pour sa défense, pour ses intérêts et pour sa grandeur.

Le commandant Rivière était de ceux-là. Cet homme de lettres était, on vous l'a dit, un homme d'épée, et, tout en se consacrant à l'art entre deux voyages ou deux combats, l'artiste appartenait véritablement à l'Armée.

Aussi bien, est-ce que dans la sonorité même des mots comme dans la réalité des faits, les Arts et les Armes n'ont pas de grands rapports ? Est-ce que tous deux n'ont pas leurs luttes et leurs défaites, leurs dévouements et leurs victoires ? Est-ce que tous deux enfin, ils ne contribuent, chacun pour sa part, à augmenter dans le patrimoine national ce trésor qu'on prétend parfois superflu, mais qui est aussi nécessaire à une nation que l'honneur à une famille, et qui s'appelle la gloire.

J'ai dit tout à l'heure, messieurs, que Henri Rivière appartenait à l'Armée. Je n'ai jamais mieux compris, jamais mieux senti que devant ce cercueil l'inexorable et superbe vérité de cette formule : appartenir à l'Armée.

Appartenir à l'Armée : c'est-à-dire appartenir au devoir, au danger, à la mort ; n'être plus à soi, n'être

plus soi presque ; s'abdiquer devant la Patrie ; se renoncer pour la Nation !

Et il ne s'agit pas seulement du rapide sacrifice de la vie un jour de bataille, mais du sacrifice quotidien de l'existence dans ce qu'elle a de plus cher, de meilleur et de plus doux. Joies de la famille, opinions personnelles, délices des lettres et des arts, jouissances et bonheur de l'amour et de l'amitié, il n'est rien qu'il ne faille quitter au premier signal, et il n'est rien qu'on ne quitte.

Du jour où il a prononcé ses vœux militaires sur le seuil de la caserne ou sur le pont du navire, le soldat ou le marin s'est dit à lui-même : ici, je n'ai plus de droits, je n'ai que des devoirs. Et sentinelle que la mort seule relève, il va faisant sans cesse le guet, face à l'ennemi, et disant sans cesse à la Nation : « Parle, où veux-tu que j'aille ? j'irai ! Où veux-tu que je vive ? j'y vivrai ! Où veux-tu que je meure ? j'y mourrai ! »

O renoncement ! ô constance ! ô vertu !

Mais, messieurs, plus admirable et plus sublime est ce sacrifice, plus réfléchis et plus prudents doivent être les sacrificateurs. Plus réel est cet héroïsme, moins ils doivent le mettre en œuvre pour de faux devoirs et pour de fausses guerres. Plus magnanime et plus complet est cet abandon de soi-même à la volonté nationale, plus terrible et plus entière enfin est la responsabilité de ceux qui se sont faits les interprètes, les promoteurs et parfois même les inventeurs de cette volonté.

Ce n'est pas que nous regrettions tout dans ces expéditions lointaines. Il y a eu de l'honneur, puisqu'il y a eu des soldats et des marins, et les noms d'Hanoï et d'Hong-Hoa, de Bac-Ninh et de Fou-Tchéou, de Chu et de Lang-Kep sont et resteront éternellement et glorieusement mêlés aux fières mémoires de Francis

Garnier, de Balny et de Rivière comme aux souvenirs plus rayonnants de Brière de l'Isle, de Courbet et de Négrier.

Nous croyons seulement que l'heure a depuis longtemps sonné de limiter cette expansion et que ce n'est pas à grands renforts de sable africain ou de limon d'Asie que nous comblerons jamais la trouée des Vosges.

Je m'arrête, messieurs, non pas que je croie avoir rien dit qui manquât à la solennité du lieu et à la gravité des circonstances, mais parce que je crois avoir dit ici tout ce que j'y pouvais dire.

Henri Rivière, au nom de la *Ligue des Patriotes*, je dépose cette couronne sur ta tombe, et sûr de réjouir ta grande âme de soldat et de martyr, je prononcerai comme une prière et comme un vœu cette devise qui n'est celle d'aucun régime, car elle appartient à la Patrie tout entière : Dieu protège la France !

Préface d'« Avant la Bataille ».

Il n'est peut-être pas, dans l'œuvre de Paul Déroulède, de page plus belle et plus vibrante et où l'écrivain ait mis plus d'éloquence, de force et de vérité, que cette préface écrite pour le livre *Avant la Bataille*. Le souffle qui l'anime, le rythme qui en martèle le style et en cisèle brutalement la forme, en font un chant de guerre, un hymne de combat d'où la Pensée jaillit, persuasive et féconde :

« Avant la bataille ! » Oh ! le brave titre, qui résonne au fond des cœurs comme un appel de clairon, comme un roulement de tambour, comme un bouteselle de trompette !

Il dit aussi bien ce qu'il veut dire que le livre lui-même prouvera bien ce qu'il veut prouver : *la bataille est inévitable, l'Armée est prête !*

Car les semeurs de lâcheté auront beau faire, la ré-

signation à la honte n'est pas encore sortie de terre, et, au contraire de la parabole, l'ivraie de la peur n'a pas encore étouffé le bon grain de la bravoure.

Les gouvernants seuls, sceptiques ou vieillis, n'osent fixer le but et font hésiter la Nation sur sa propre route.

A peine si trois ou quatre d'entre eux, d'esprit plus clairvoyant et de cœur plus ferme, ont réellement marché et marchent encore vers l'Avenir équitable.

Quant aux autres, préoccupés avant tout du maintien de leur impuissant pouvoir, ils acceptent toutes les tutelles, devancent tous les ordres, proposent toutes les soumissions, étalent toutes les déférences, aussi insouciants de notre réhabilitation nécessaire que de notre dignité vitale.

Ils semblent ne se succéder que pour venir s'incliner tour à tour devant le *colosse d'occasion*, comme ont si fièrement dit les Espagnols.

En vain des milliers de Français relèvent la tête et élèvent la voix, en vain la jeunesse populaire s'arme et se prépare, on met en vain dans les mains de ces hommes d'inertie un contrepoids national fait d'indépendance et de fierté, ils n'osent jamais retirer de la balance l'épée du vainqueur, et c'est de leurs propres lèvres, c'est sur leur propre nation que tombe éternellement le *Væ victis* de la servitude.

Voyez-les se transmettre de bouche en bouche ce cri sublime poussé, il y a dix ans, par Gambetta au lendemain de nos revers : « La Revanche, pensons-y toujours, n'en parlons jamais. »

De quel droit déshonorent-ils la mémoire et faussent-ils les doctrines du grand Patriote, en faisant de cette formule, toute de circonstance particulière, toute de sagesse momentanée, la maxime d'État de la France ?

Je n'ignore pas — et comment l'ignorerais-je, n'étant ni sourd ni aveugle — que leur prétendu re-

cueillement n'est qu'un masque sans visage. Ils ne commettent pas seulement la faute de renvoyer aux générations futures le devoir des générations présentes, ils commettent le crime de nier ce devoir, et leur intime espérance est que l'oubli viendra avec les années.

Oh ! hérésiarques de la Patrie ! avec quels hochements de tête satisfaits ils vous exposent leurs dogmes. « Toute effusion de sang est un meurtre. La guerre est un procédé barbare qui répugne aux démocraties intelligentes. L'Allemagne et la France ont des intérêts connexes qui rendent leur rapprochement utile et nécessaire. A quoi bon entretenir des haines dangereuses ! Laissons faire au temps qui guérit tout. »

Ainsi parlent, je ne dis pas les meilleurs, mais les moins mauvais. Ces partisans de l'esclavage s'affublent du voile de la sagesse et du manteau de l'humanité. Mettons à nu leurs honteuses pensées, disons hautement pour eux ce qu'ils n'osent peut-être pas se dire à eux-mêmes : « — La France doit rester vaincue, — toute effusion de sang n'y changerait rien, — la démocratie est incapable de vaillance, — il est dangereux de haïr qui on ne peut vaincre, — la honte qu'on oublie n'est plus honteuse. »

Tels sont assurément leurs blasphèmes intérieurs, et ce serait même là leur excuse.

Cette excuse, le livre que voici la leur arrache. Il place debout sous leurs yeux la statue de la Force rétablie. L'idole de la crainte doit s'effondrer. Leurs suspicions pusillanimes ne prévaudront pas contre ces démonstrations mathématiques.

Ce livre leur refuse le droit de trembler par précaution ; il leur enlève la possibilité de rester à genoux par erreur.

Oui, certes, le rapprochement de la France et de l'Allemagne est nécessaire, mais par les armes ; oui, certes, il est utile et fécond, mais par la victoire.

Dans quel état vivons-nous depuis quinze ans, sinon dans l'état de vasselage ? Ces intérêts connexes de la France vaincue et de la Prusse victorieuse, quel lien ont-ils, sinon la perpétuelle menace de l'une, les incessantes concessions de l'autre ?

Quel absurde calcul de cacher à la Nation le bilan de ses affronts, la somme de ses génuflexions ! Fière comme elle l'est, il y a longtemps que l'impatience du joug l'aurait relevée.

A peine serait-il besoin de lui parler de sa fortune compromise, de son commerce entravé, de son industrie envahie, le point d'honneur eût suffi. Et cependant ce traité de conquête qui nous mutile est aussi un traité de commerce qui nous ruine. Les statistiques sont là qui démontrent, chiffres en main, que la défaite est une banqueroute et la victoire un placement. Tout se tient dans la vie d'un peuple, et ce n'est pas abuser des mots que d'affirmer qu'il n'est marque de fabrique meilleure que la gloire des armes.

Si donc la guerre de revanche n'était qu'une guerre d'honneur et d'intérêt, encore faudrait-il la tenter pour l'intérêt et pour l'honneur. Mais elle est aussi une guerre de justice.

De quel cœur pourrions-nous laisser à jamais aux mains de l'ennemi ce million et demi de nos concitoyens, livrés contre tout droit, dépossédés par la plus cruelle des iniquités ?

N'ont-ils pas été, ne sont-ils pas encore nos meilleurs soldats, ces Alsaciens et ces Lorrains, fils de Kléber et de Fabert ? Et pourquoi sont-ils devenus la proie du vainqueur, sinon par le hasard du sol ?

Eux, la sauvegarde de la frontière, ils ont encore été la rançon vivante de la Patrie.

Deux fois merci à eux, deux fois honte à qui les oublierait ! Jamais dette de sang ne fut plus sacrée, jamais attaches plus intimes et plus vivaces.

Qu'importent les origines ! Deux siècles de grandeur commune, de progrès conquis ensemble, de sang versé côte à côte nous ont indissolublement apparentés. Quelle fraternité vaut celle-là ? Où sont les devoirs plus pressants que leur délivrance ? Quelle liberté nouvelle à conquérir nous apportera un soulagement meilleur que cette libération réalisée ?

La conscience nationale a l'instinct de ces choses.

Ils sont rares dans notre peuple, les résignés de la défaite. Tout, jusqu'au malaise social dont nous souffrons depuis quinze ans, révèle et affirme le mécontentement de nous-mêmes.

Ce n'est pas tant la menace allemande qui nous épouvante et qui nous trouble ; c'est le remords français.

Rien n'est fait, rien ne se fera de durable au dedans aussi longtemps qu'il ne sera rien fait de définitif au dehors.

Or, la seule paix définitive étant la paix juste, le parti de la guerre est par cela même le parti de l'apaisement.

Du pacte de restitution découleront comme d'une source pure la réconciliation nationale, la prospérité publique, la joie de la France.

Et que l'on ne se berce pas de folles chimères, l'avenir doit être regardé bien en face : on ne reprendra que par les armes ce que l'on a perdu par les armes : des Français doivent mourir pour que la France vive.

Maintenant est-il sage de penser que l'heure du sacrifice peut utilement sonner ? Est-il raisonnable d'affirmer que les Patriotes qui veulent combattre sont des Patriotes qui peuvent vaincre ?

Ce livre vous le dira, ô Français de peu de foi !

Ouvrez-le avec respect, car il contient nos titres de noblesse et d'indépendance ; étudiez-le avec recueillement, car il est la démonstration de l'espérance ;

propagez-le avec ferveur, car il n'est pas une de ses pages, pas un de ses chiffres qui ne puisse servir d'aliment au feu sacré de la Patrie.

Et toi, qui que tu sois, qui as si laborieusement rassemblé ces matériaux, merci à toi, bon serviteur de la grande cause. Il a plu à ta modestie de garder l'anonyme, qu'il en soit fait selon ta volonté.

Aussi bien je n'ai pas besoin de savoir ton nom pour être sûr que tu aimes la France et sa grandeur, que tu connais l'Armée et ses devoirs.

De toutes les ruines laissées par la guerre, il n'en était pas de plus navrante que l'écroulement de notre confiance. C'est à la reconstruction de cet édifice que tu viens d'apporter ta pierre.

Les affirmations générales, les consolations instinctives que nous allions semant aux quatre coins de la France, tu les renforces de toute la précision de tes calculs, de toute la netteté de tes documents.

Sois remercié encore, sois loué aussi.

Puisse ton livre, traduit dans toutes les langues, inspirer à toutes les nations un légitime respect pour un Peuple ainsi armé pour le Devoir, ainsi préparé pour le Droit ! Puisse-t-il aussi faire comprendre à l'Europe quels services lui rendent depuis quinze ans les protestataires français !

En restant uniquement fidèles à notre douleur ; en maintenant intacte et permanente la Revendication de l'Alsace et de la Lorraine ; en réprouvant et en repoussant la possibilité de toute alliance entre la Prusse victorieuse et la France mutilée ; en écartant avec indignation cette domesticité militaire qui ferait de nous les valets de nos bourreaux, ce n'est pas seulement la honte de notre Patrie que nous enrayons, c'est le partage du monde.

Discours de Saint-Quentin.

Le 31 juillet 1887, c'est-à-dire au lendemain du départ du général Boulanger du ministère de la guerre, Paul Déroulède, sachant faire taire ses préoccupations politiques, prononçait à l'inauguration du bronze élevé à la mémoire d'Henri Martin ce discours plein de sagesse et de modération patriotique :

C'est ici, parmi vous, patriotes de Saint-Quentin, qu'ont été prononcées deux paroles d'une importance suprême pour le rôle et le devoir des bons Français.

C'est ici que ce cri est sorti de la bouche d'un patriote et je n'ai pas besoin de le nommer pour que vous sachiez de qui je parle : « La cause sacrée que vous voudriez servir dès aujourd'hui, pensez-y toujours, n'en parlez jamais ! »

Mot d'ordre superbe, fait d'espérance et de modération, car alors quiconque aurait voulu être libérateur de la patrie n'en aurait été que le meurtrier. La France, couchée sur le flanc, la plaie ouverte, cherchait avec colère et indignation ses armes, qu'elle n'était plus de force à porter.

Nous étions alors en 1872.

Et c'est cette même consigne, ce même mot d'ordre dont on voudrait encore sceller nos lèvres, comme si huit ans après, le 14 juillet 1880, rien ne s'était passé en France, comme si l'on n'avait pas remis à notre jeune armée ces jeunes drapeaux, symboles indéniables d'indépendance et de fierté. Aussi, le soir même de ce grand jour, Gambetta rompait le pacte et, quand je m'avançai vers lui, accompagné d'Edouard Detaille et du général Hervé, mon ancien commandant au 3e Zouaves, quand je lui jetai ces mots : « Quelle journée pour l'Alsace-Lorraine ! » il me répondit simplement : « Il ne faut plus vivre que pour cela ».

Je n'ai pas à examiner si tout le monde en France

n'a vécu que pour cela. Mais j'affirme, j'atteste ici, au nom de tous mes amis comme au mien, que la *Ligue des Patriotes* n'a vécu, ne vit et ne vivra que pour cela.

A cette nouvelle formule que nous dictait Gambetta en 1880 est venu se joindre, deux ans après, ce suprême conseil d'Henri Martin.

C'était encore ici, toujours ici, dans cette fière ville de haut exemple et d'heureuse inspiration ; nous assistions avec mon vieux maître à une fête de gymnastique où nous admirions tout ce que ce généreux sang picard qui donne tant de courage aux hommes, peut donner de force et d'agilité à la jeunesse ; la fête terminée, Henri Martin se leva et, de sa voix que la conviction rendait forte et chaleureuse, il prononça une superbe harangue d'allégresse et d'encouragement qu'il termina par ces mots : « La France ne provoque personne, mais elle ne craint personne non plus ». Depuis ce jour-là, la *Ligue des Patriotes* n'a pas eu d'autre programme.

Car ce n'est pas, que je sache, torturer le sens de ces paroles que de les compléter ainsi : « Non, la France ne provoque personne, mais elle entend que personne ne la provoque... »

On vous disait tout à l'heure qu'une des fautes de ce généreux esprit était d'avoir préconisé la fraternité des peuples et d'avoir aidé au dangereux développement des nationalités. Nous ne lui ferons pas, nous, ce reproche ; le seul peuple qu'Henri Martin ait aidé de ses écrits comme nous l'avons aidé de notre acte et de notre sang, ce peuple-là, je crois, je veux croire qu'il est resté fraternel pour nous ; non, messieurs, le courant germanique ne sera pas assez fort pour interrompre l'union naturelle et nécessaire des races latines. Je veux encore moins croire que les influences gouvernementales de l'Italie continueront à l'emporter sur ses tendances nationales.

Dans cette oraison funèbre de Gambetta que l'on vous rappelait tout à l'heure, le grand vieillard s'écriait : « Que de fois nous nous disions : S'il était là ! » Que de fois, nous aussi, à cette *Ligue des Patriotes* qu'il avait fondée, nous nous sommes écriés : « S'il était là ! »

Eh bien, encore aujourd'hui, j'en ai conscience, le cœur d'Henri Martin ajouterait aussi : « Patriotes de la *Ligue* tout ce que vous avez voulu dire est dit ; tous ceux qui devaient vous entendre vous ont entendus. Ce n'est pas le lieu ni l'endroit de justifier vos doctrines ; l'idée est semée ; laissez faire au temps, laissez faire au peuple... » Et ce que m'aurait dit Henri Martin, je l'aurais écouté.

C'est pourquoi, faisant taire mes convictions qui ne changent pas, je ne prononcerai plus devant lui que ces trois mots, qui sont les trois termes d'une même espérance, d'une même foi et d'un même but : Vive la Nation ! Vive l'Armée ! Vive la Patrie !

Cri d'Alarme !

Voici le véritable cri d'alarme que le 4 décembre **1898** poussait Paul Déroulède, de l'ossuaire de Champigny-la-Bataille. A la faveur de la malheureuse « Affaire » qui déchaîne les passions populaires et bouleverse le pays tout entier, le président de la *Ligue des Patriotes* distingue, dénonce et flétrit les menées de ceux qui, quelques années plus tard, proclameront ouvertement leur antimilitarisme et leur antipatriotisme :

Bons Français et vous, vaillantes Françaises, qui n'avez été ni découragés, ni arrêtés, ni même lassés par vingt-huit années d'attente vaine et de protestation sans résultat, soyez remerciés pour être venus « quand même » renouveler aujourd'hui sur ces tombes

votre serment de foi française et de loyauté patriotique.

Certes, quand on pense qu'il y a plus d'un quart de siècle que nos frères morts sont restés sans vengeance et nos frères prisonniers sans délivrance, une immense tristesse s'empare de ceux qui croyaient que le désastre ne serait qu'une éclipse, la conquête qu'une passagère séparation, et que la résurrection de la gloire allait suivre de bien près la distribution de nos nouveaux drapeaux, gage éclatant de l'armement définitif de la nation.

Là est la douleur, là est le deuil, et, pour quiconque est directement responsable de la dispersion de notre sang et de nos forces en des guerres lointaines, là est la honte et le remords.

Mais aussi, quand on pense — contemplant l'autre face des événements — quand on pense que c'est également après plus d'un quart de siècle que vous voilà ici, non moins fervents qu'à la première heure, plus nombreux de beaucoup qu'aux premiers anniversaires, alors les fronts se relèvent, les regards se raniment, les mains frémissent comme les cœurs, devant cette admirable, devant cette persévérante énergie de l'âme populaire.

Oui, l'âme populaire ! Voilà vingt-huit ans qu'elle est tout, qu'elle fait tout, suppléant à elle seule au profond désarroi des hommes et des choses.

Que de fois nous l'avons vue planer au-dessus des assemblées politiques comme au-dessus des assemblées judiciaires, fortifiant les consciences indécises, éclairant les consciences obscurcies, exigeant et obtenant que la France fût défendue et que ses ennemis fussent châtiés.

Puissante et redoutable, elle n'en est pas moins encore restée jusqu'ici patiente et généreuse. Et il n'est pas une marche vers le progrès, pas un retour

vers la fierté, pas un arrêt sur la pente de l'humiliation ou du déclin qui n'ait été l'œuvre de son élan ou de sa résistance.

Tandis que l'âme mesquine et compliquée des égoïsmes littéraires ou scientifiques, des calculs financiers ou politiques s'égare en vaines subtilités et en fausses hypothèses, l'âme populaire va droit au but et d'un souffle elle arrache le voile bariolé du mensonge qui dérobe aux yeux de quelques égarés de bonne foi cette évidente vérité qu'il n'y a plus en présence que deux partis : le parti de l'étranger et le parti de la France. Et l'âme populaire n'hésite pas, elle est toujours et partout du parti de la France.

C'est elle qui a jadis refusé et qui refuse encore de ratifier le traité de Francfort en dépit des signatures des parlementaires et des intrigues des politiciens ! C'est elle qui a eu la pieuse pensée de pavoiser la statue de Strasbourg pour opposer aux fluctuations de nos impuissants diplomates le symbole de marbre de sa volonté. C'est elle enfin qui, consciente de son intérêt et de sa dignité, est allée chercher par-delà les sept fleuves et à l'autre bout de l'Europe la fiancée de ses rêves sans même savoir si les accordailles auraient lieu ; résolue en tous cas à ne jamais unir la famille des martyrs avec la famille des bourreaux et à repousser comme un sacrilège et comme une désertion l'alliance allemande.

Ah ! le peuple ! le peuple de France ! Il en est de plus résistant que lui aux fatigues du corps, il en est de plus ingénieux que lui à tirer profit de ses ressources morales ou matérielles ; il en est de plus soumis aux lois de l'État ; il n'en est pas de plus dévoué, de plus tenace, de plus héroïquement obstiné à tout supporter, et à tout tenter pour ce qu'il croit être le bien de la nation et le service de la Patrie.

Quelle union alors dans la défense nationale ! Quel

coude à coude du pauvre et du riche, de l'humble et du puissant, du fort et du faible ! Quel cœur à cœur des hommes et des femmes quand flotte au vent le drapeau des batailles et que la Patrie est en danger ! Aussi, vienne la guerre, et le courage viendrait, j'en suis sûr, j'en atteste, comme tous les autres orateurs, les glorieux morts de Champigny. Mais j'en atteste aussi leur héroïsme, hélas ! inutile ; ce n'est pas tout que de savoir se faire tuer, il faut savoir ne pas se faire battre ; ce n'est pas tout que de savoir mourir, il faut savoir vaincre, et cette science-là, il n'est encore meilleure école pour l'apprendre que la caserne et l'armée.

Moi aussi, j'ai été volontaire en 1870, moi aussi j'ai vu les prodiges de valeur et les miracles d'énergie d'une nation vaillante mais non préparée, j'ai admiré les sublimes efforts de troupes improvisées mais non organisées, et le résultat qui a, comme on nous le disait, été l'honneur sauf, n'en a pas moins été finalement le territoire mutilé et l'écrasement national. C'est pourquoi, contrairement à ceux qui ont parlé avant moi et qui n'ont peut-être pas connu comme moi l'armée et la guerre, je viens vous dire du haut de ces tombes :

N'ajoutez pas foi aux doctrines des rêveurs et des utopistes qui vous parlent au hasard de la levée en masse. Méfiez-vous des fanatismes sincères autant que des fanatismes salariés. Quiconque préconise l'affaiblissement de notre force militaire ; quiconque porte atteinte à la discipline de nos soldats et s'essaie à discréditer nos chefs, celui-là est une sorte d'agent de l'étranger qui prépare la défaite et attire l'invasion. (*Bravo, à bas les traîtres !*)

Je ne veux pas entrer dans l'examen des circonstances douloureuses sur lesquelles je n'ai pas besoin de donner mon avis pour que tout le monde le con-

naisse et pour que beaucoup, j'en suis sûr, l'approuvent et le partagent, mais j'envisagerai avec vous la situation du pays telle qu'elle est et je ne craindrai pas d'affirmer que si l'on juge d'un crime, non par l'intention, mais par le mal commis, la pire, la plus malfaisante trahison, c'est encore, en vérité, la campagne odieusement ou follement menée depuis un an contre l'armée et par cela même contre la France. Regardons ensemble la cruelle période que nous venons de vivre, considérons-la, non dans ses causes, mais dans ses effets.

A l'intérieur ? des dissensions qui confinent chaque jour aux guerres civiles ; tous les intérêts généraux suspendus ou entravés ; les transactions industrielles et agricoles, commerciales et financières, languissantes ou paralysées ; le comptoir ou l'atelier atteint ; les banqueroutes succédant aux faillites ; Paris et la France mis à l'index de l'Europe comme un repaire d'anarchistes et d'émeutiers.

A l'extérieur !... hélas ! à l'extérieur !... la grande France absente, pour ne pas dire plus ; le drapeau voilé, pour ne pas dire pis.

Et c'est à pareille heure, qu'après avoir tenté d'arracher l'épée de la main de nos meilleurs généraux ; après avoir tout fait pour désorganiser nos états-majors, des insensés ou des misérables ne songent à rien moins qu'à réduire au minimum le nombre et l'instruction de nos soldats. Quel vertige ! quelle faute ! et même, pourquoi ne pas le dire : quelle trahison !...

Je m'arrête, messieurs, ne voulant ni dénoncer ni accuser personne. Mais si ce monument funèbre n'est pas un prétoire de justice où l'on condamne ; si ce n'est pas non plus une tribune parlementaire d'où l'on lance des appels politiques et des programmes de réforme, au moins est-ce vraiment un sanctuaire patrio-

tique du haut duquel il ne saurait m'être défendu de supplier les vivants au nom des morts.

Oui, Patriotes, citoyens, soldats, ouvriers, femmes et jeunes gens, vous tous et vous toutes, pieux pèlerins de ce pèlerinage sacré, aidez-nous à enrayer la déchéance militaire vers laquelle on pousse la France. Mettez-vous avec nous en travers de ce nouvel attentat contre la sûreté de la Patrie, qui aboutirait à réduire d'une année de service et d'un contingent de 200.000 hommes l'effectif nécessaire de nos forces nationales — et cela, je le répète, au moment où l'intensité des périls n'a jamais été si grande.

C'est, je ne l'ignore pas, une lourde sujétion que trois ans de présence sous les drapeaux. Cependant, il faut faire plus que de consentir à ce sacrifice, il faut le réclamer comme une sauvegarde. Il n'est pas de petite propagande, pas de petits efforts, pas d'humbles protestations qui ne puissent concourir au bien commun.

Faites preuve tout ensemble d'esprit militaire et d'esprit national. L'un ne va pas sans l'autre à l'époque menaçante que nous traversons.

Les pervertisseurs de conscience espèrent vous séduire en vous faisant entrevoir la diminution des charges militaires comme le résultat premier de leurs criminelles menées, répondez-leur qu'ils vous offensent et qu'ils vous exposent ; ils espèrent vous égarer en vous prêchant leur impossible fraternité des peuples, répondez-leur qu'ils aient à s'occuper d'abord de leurs frères français, dont nous ne séparons pas, nous, nos frères de l'Alsace et de la Lorraine.

Alerte, braves gens ! Faites le guet pour le pays. Soyez les sentinelles du peuple. Veillez sur l'idée de Patrie que renient chaque jour les sectaires de l'internationalisme ; veillez sur le culte du drapeau qu'outragent si souvent les fureurs de l'anarchie. Veillez sur

le maintien intégral de notre armée qui reste l'espérance de la République et qui sera le salut de la nation.

Patriotes de France, prenez garde à vous !

Vive l'Armée ! Vive la République ! A bas les traîtres !

France d'abord !

C'est du fond de son exil de Saint-Sébastien que Paul Déroulède adresse à son ami Henri Galli la lettre suivante pour être lue au meeting organisé au manège Saint-Paul le 12 juillet **1904** par la *Ligue des Patriotes :*

CAMARADES LIGUEURS,

Si nous voulons, — et nous devons tous le vouloir, — que notre manifestation annuelle à la statue de Strasbourg garde son caractère exclusivement patriotique, faisons taire un instant les colères et les rancunes, les indignations et les angoisses que nous inspire le spectacle de nos dissensions intérieures, détournons-en les yeux et comme les soldats de l'An II ne regardons que la frontière.

Ce n'est pas que je n'aie aussi, moi, le cœur débordant d'un flot de révolte et de mépris pour certains actes, pour certaines paroles, pour certains hommes ; ce n'est pas que je ne continue à souffrir cruellement d'être hors de France, alors que la France souffre, de jour en jour plus opprimée, plus tyrannisée même, par les faits et par les méfaits « du prince » de M. Bulot. Plus que jamais je suis antiparlementaire, plus que jamais je reste plébiscitaire.

Mais à l'heure actuelle, à la veille de ce 14 juillet qui est tout à la fois la fête de la République et de la Patrie, notre devoir de Républicains et de Patriotes

est d'acclamer « quand même » la République et de jeter une fois de plus à la Nation notre cri d'amour pour la Patrie. Il importe, en outre, à l'orientation de notre politique générale de faire entendre bien haut et de faire discerner bien nettement à l'Étranger, ami ou ennemi, notre immuable protestation pour l'Alsace et pour la Lorraine, sans y mêler ni plaintes personnelles, ni griefs politiques, ni excommunication de partis. A nous ! et avec nous quiconque aime la France ! A l'extérieur, nous n'avons d'ennemis que ceux qui l'ont mutilée ; à l'intérieur que ceux qui la renient, car, en dépit de leurs précautions oratoires et sous le couvert mensonger de théories soi-disant philanthropiques, c'est bien la France qu'ils renient, c'est bien elle qu'ils désarment, qu'ils trahissent et qu'ils livrent, ces préparateurs d'invasion qui en mettant en doute l'idée de Patrie mettent la Patrie en danger.

Ils sont eux aussi des émigrés de l'intérieur, ces professeurs de désertion qui expliquent doctement qu'il ne faut plus se battre pour la France.

Non, sans doute la Patrie ne doit pas être uniquement la mère impérieuse qui demande à ses enfants de se faire tuer pour sa défense, Elle doit être d'abord et avant tout la mère nourricière, la mère tendre et vigilante qui ne se contente pas d'avoir fait naître des Français mais qui les fait vivre ! Que dans notre grande famille nationale comme dans toute famille humaine il puisse y avoir de mauvais frères envieux et jaloux, avides et avares, injustes et violents, cela est certain. Mais est-ce que cela peut empêcher les bons fils de France d'aimer passionnément leur Mère-Patrie, de serrer les rangs autour d'elle et de la seconder de toutes leurs forces, de toute leur intelligence, de toute leur âme dans sa mission de tutelle impartiale même pour les plus méchants, de secours équitables surtout pour les plus malheureux, d'interven-

tion énergique précisément contre les plus forts ?

« Là où naît un homme, là doit naître un pain », dit un proverbe d'Amérique. Nous dirons, nous : Là où naît un Français, là où il vit, là doit surgir et planer immédiate, permanente, efficace, la protection de sa Patrie, la France.

De ce que cette tâche est malaisée à remplir, de ce que notre chère nation toute généreuse qu'elle est n'a encore pu la remplir que progressivement et qu'incomplètement, on peut conclure qu'il est difficile de faire le bien même aux siens, même autour de soi, même chez soi, mais nul n'est en droit d'en déduire, sans mauvaise foi, qu'il est facile ou même possible d'imposer aux citoyens de l'univers une loi de bienfaisance mutuelle et de fraternité réciproque. La solidarité est d'autant plus forte, d'autant plus solide, pour parler suivant l'étymologie du terme, qu'elle s'établit entre les habitants d'un même sol.

J'en reviens toujours, quant à moi, à mon ancienne formule qui résume en peu de mots la plénitude de ma foi patriotique : Tous les hommes sont frères, mais mon premier frère c'est le frère français. Avant de penser à soulager, à réparer, à supprimer les misères, les abus, les injustices, les iniquités, les infortunes que subissent tous les peuples de la terre, secourons, défendons, soulageons le peuple de France.

Donner au genre humain l'exemple d'une Patrie juste et fraternelle, c'est cent fois mieux servir l'humanité que de lui prêcher la suppression de la Patrie. D'autant que de tous les moyens de civilisation ayant pour but de faire aider l'homme par l'homme, il n'y en a pas eu, il n'y en aura jamais de plus efficace que la création de ces frontières qui, toutes fictives qu'elles soient, n'en groupent pas moins très réellement les intérêts individuels et passagers en un intérêt durable et collectif. Il n'en est pas non plus qui ait été baptisé

d'un plus beau titre : Patrie ! Terre des pères, esprit des pères, langue et âme des pères.

Nos rudes ancêtres de la grande Révolution avaient fait un dogme de ces doctrines. Aussi le 14 Juillet n'est pas seulement pour nous l'anniversaire de l'irrésistible insurrection parisienne de 1789 qui engendra la Liberté et renversa la Bastille, il est surtout la commémoration de la grande fédération de 1790 où, d'un même cœur, d'une même voix, d'un même élan, toutes les provinces françaises nouvellement encadrées par départements vinrent jurer l'union de la Nation sur l'autel de la Patrie.

Toute l'immensité du Champ de Mars était comme inondée de cette foule innombrable à la fois mouvante et immobile comme la pleine mer. Partout, à toutes les têtes, à tous les corsages, la cocarde tricolore. Des milliers de baïonnettes, de piques et de sabres au clair formaient la haie. Les salves de canons, les batteries de tambours, les sonneries de clairons se succédaient, non encore menaçantes, déjà triomphales.

Tout à coup le silence se fait. L'unique rayon de soleil qui ait éclairé cette grande journée illumine l'autel..., l'autel de la Patrie ! Un général en gravit les marches. Il touche la dalle de pierre de la pointe de son épée nue, et au nom de tous, parlant pour tous, entendu et écouté par tous, il prononce le premier serment national de la France. Ce serment, en voici la formule finale, le vœu suprême, le mot d'ordre dernier, accepté, répété, consacré en une acclamation unanime. Ecoutez :

« Nous jurons de demeurer unis à tous les Français » par les liens indissolubles de la Fraternité. »

La Bretagne était là avec la Bourgogne, la Franche-Comté avec la Provence, la Gascogne y faisait vis-à-vis aux Flandres, le Dauphiné à l'Angoumois, l'Alsace s'y dressait aux côtés de la Lorraine... O consécration

solennelle ! lien sublime ! pacte héroïque ! Tous les Français jurant de rester unis à tous les Français !...

Patriotes, le serment des pères engage les fils ! Honte à qui l'oublie ! Honneur à qui s'en souvient ! Gloire à qui le tiendra !

Vive l'Alsace-Lorraine !

Contre l'Internationalisme.

Le 21 janvier 1906, Paul Déroulède prononçait au pied du monument de Buzenval ce discours dans lequel il s'élève avec indignation contre les « sans patrie » et préconise contre eux des mesures sévères :

PATRIOTES !

De toutes les cérémonies humaines qui groupent les citoyens et les citoyennes en un pieux cortège et font de leur rassemblement un pèlerinage sacré, il n'en est pas de plus noble, de plus tutélaire, de plus sublime que la commémoration des héros morts pour la patrie.

Quoi de plus noble, en effet, que votre fidélité désintéressée pour ceux qui ne sont plus ?

Quoi de plus tutélaire pour la nation que ces manifestation d'un deuil inconsolé, qui sont en même temps une attestation d'inébranlables espérances ?

Quoi de plus sublime que cette communion des esprits, qui n'est autre chose qu'un acte de foi dans les éternelles destinées de notre France bien-aimée ?

N'est-ce pas le cas, n'est-ce pas le lieu, n'est-ce pas l'heure de répéter ici, avec le grand Corneille, dont la France célèbre cette année le centenaire, cette héroïque riposte du vieil Horace au messager qui lui annonce que ses deux fils ont péri dans le combat :

Que des plus nobles fleurs leur tombe soit couverte !
La gloire de leur mort m'a payé de leur perte.

Oui, morts de Châtillon et du Bourget ; morts de Champigny, morts de Buzenval et de Montretout, votre perte est compensée par votre gloire !

Au-dessus de vos corps, aujourd'hui réduits en poussière et indissolublement mêlés à la terre féconde, planent vos âmes immortelles, inspiratrices des grands courages et des généreux dévouements.

Votre lutte désespérée, qui a été d'abord le salut de l'honneur français, a puissamment contribué au maintien de notre rang, au relèvement de nos énergies, à la réorganisation de nos armées, à la résurrection de nos forces.

Aussi, en dépit de certaines défaillances, qui provenaient surtout du manque de préparation des troupes et du manque de confiance des chefs ; malgré certains accès de révolte coupable qui avaient pour cause première le désespoir de la défaite, et pour cause seconde les excitations des agents de l'étranger, il n'est pas niable que Paris assiégé a bien mérité de la France, et que ce n'est pas sans raison, que ce n'est pas sans titre ni sans droit qu'après tant de sang versé, tant de souffrances supportées, tant de sacrifices consentis et même réclamés, l'antique et toujours vaillante cité porte aujourd'hui le ruban rouge à la proue de son glorieux navire et est aujourd'hui chevalier de la Légion d'Honneur pour faits de guerre contre l'Allemagne.

La passion patriotique.

Paris n'a pas seulement fait preuve de vaillance pendant la campagne ; il a fait preuve, depuis la paix, la cruelle, l'odieuse paix de Francfort, de la plus persévérante, de la plus admirable des constances. Aucune ville française n'a maintenu d'une voix plus haute et d'un cœur plus fier la protestation contre le traité de conquête. Aucune n'a entretenu d'une main plus

pieuse et plus ardente le foyer des grands sentiments où s'allume et s'enflamme l'amour sacré de la patrie.

Et quand je parle ainsi de Paris, je ne saurais logiquement ni justement limiter mon éloge à ce que les Romains eussent appelé la région urbaine. Dieu merci la région suburbaine en mérite aussi sa part. C'est la caractéristique de cette belle et riche contrée qui porta jadis le nom significatif et poétique de l'Ile-de-France, d'avoir toujours été essentiellement française. Les passions politiques y déchaînent bien aussi leurs tempêtes autant et plus qu'ailleurs, mais la passion patriotique y domine, ramenant toujours à l'heure voulue l'unité dans l'effort par l'union des cœurs.

Il n'en est pas de preuve meilleure que cette nombreuse assistance autour de ces tombes.

Peut-être n'appartenons-nous pas tous ici au même parti politique ; peut-être sommes-nous des républicains de différentes républiques et peut-être aurions-nous sur beaucoup de points beaucoup d'opinions différentes; mais nous avons tous un sentiment commun qui, partout et toujours, nous fera nous retrouver ensemble, coude à coude et cœur à cœur, aussi bien pour pleurer nos morts que pour les venger, aussi bien pour repousser l'invasion future, si elle vient, que pour protester contre l'invasion passée qui est venue, qui dure encore et qui s'appelle l'annexion.

C'est pourquoi, certain de ne pas heurter les vivants et de ne pas offenser les morts par mon langage, je n'hésiterai pas à envisager avec vous, du haut de ces tombeaux, la situation critique où se trouve la France, et l'étrange situation d'esprit où se trouvent certains Français vis-à-vis de l'étranger.

J'ignore, et nul homme d'État français ne peut prévoir et prédire ce qui sortira de cette conférence d'Algésiras, où nous nous sommes laissé entraîner, au gré de l'empereur allemand ; mais ce que je sais

bien, et ce que vous ne sauriez dénier non plus que moi, c'est que rien ne rend plus probable, plus imminente, plus redoutable surtout, l'agression du très agressif Guillaume II, que les déclamations de tous ces outranciers de la paix à tout prix, que les blasphèmes des détracteurs de l'armée, que les conseils de désertion des renégats du drapeau et de la patrie. C'est surtout là qu'est le danger.

Dire que la nation est résolue à ne pas se défendre, même si on l'attaque, et donner à penser à l'Europe qu'il y a des Français qui aimeraient mieux faire la guerre civile que la guerre étrangère, c'est inviter les Prussiens à sonner le boute-selle, les provoquer au pillage, les convier à venir sabrer au visage un peuple sans cœur et sans épée.

Affirmer, au contraire, que la France entend être respectée, la déclarer prête à maintenir ses droits si on les viole, à marcher au combat si on l'attaque, à défendre pied à pied son territoire, sa fortune, sa liberté, à répondre au canon par le canon, aux balles par les balles, au sabre par le sabre, c'est d'abord mettre un terme aux rodomontades germaniques ; c'est ensuite assurer la paix fière, qui peut seule convenir à une nation libre. Ce serait, enfin, rendre la victoire possible si quelque fantaisie impériale ou quelque fourberie teutonne rendait la guerre inévitable.

N'est-il pas vrai, citoyens et citoyennes, que ce ferme langage doit ou devrait être celui de tous les bons Français prévoyants, de tous ceux qui ne veulent pas plus de l'invasion que de la défaite ; de tous ceux à qui sont chères l'indépendance de la patrie et la sécurité de la nation et qui savent bien que ce n'est pas en criant : « Vive la paix ! » et « A bas l'armée ! » que l'on a jamais empêché la guerre ni préparé la résistance.

La propagande antimilitariste

Le cosmopolitisme d'une nation prépondérante et sûre d'elle-même, peut n'être qu'une marque d'indifférence courtoise vis-à-vis de l'étranger ; l'internationalisme d'un peuple vaincu et conquis, n'est rien moins qu'une défection. Aussi, l'abominable propagande contre les idées patriotiques et contre le devoir militaire est plus qu'une honte, c'est un attentat contre la France, attentat qui devrait avoir tout à la fois son nom et son châtiment inscrits dans le code de nos lois nationales.

Là où il n'y a plus de roi, il n'y a plus de crime de lèse-majesté, mais là où il y a un peuple qui veut vivre, un groupement humain qui ne veut pas se laisser disperser, une nation laborieuse qui ne veut pas se laisser dépouiller des fruits de son travail, un État indépendant qui ne se résignera jamais à devenir un État asservi, il peut y avoir, il y a déjà eu, hélas ! crime de lèse-patrie, et à tout crime il faut une peine.

Je sais bien qu'en cas de guerre déclarée, la loi martiale est là qui ferait bonne et prompte justice de ces antimilitaristes et de ces antipatriotes d'âme scélérate. Sans compter, qu'en dehors même de la loi martiale, la vindicte populaire ne ferait pas grâce à ces nouveaux émigrés de l'intérieur qui pactisent, eux aussi, avec l'étranger. Car, que l'on desserve la France et que l'on abandonne ses drapeaux pour servir son roi ou que l'on commette le même acte pour servir son parti, il n'y a guère pour moi de différence dans le forfait, et l'internationale blanche de 1792 ne me fait pas moins d'horreur que l'internationale rouge de 1906. Les motifs ont beau être autres, les prétextes sembler contraires, les principes paraître opposés, le résultat est le même. C'est la trahison vis-à-vis de la patrie, l'entente avec l'ennemi, c'est l'invasion favorisée, c'est la France assassinée par des Français.

Les droits des travailleurs.

Ah ! certes, ma pitié est grande pour ceux qui peinent, pour ceux qui gagnent, à la sueur de leurs fronts et parfois au péril de leur vie, leur maigre salaire et l'insuffisante nourriture des leurs. Ma sollicitude fraternelle les voudrait voir plus équitablement rémunérés, plus efficacement soutenus, plus généreusement protégés. Personne n'est plus disposé que moi à s'associer aux patriotes de tous les partis pour défendre, revendiquer et conquérir pour les travailleurs de l'usine ou les travailleurs de la terre leur droit au pain et au foyer, leur droit au secours en cas de chômage et de maladie, leur droit aux retraites ouvrières quand vient la lassitude avec la vieillesse.

Je vais plus loin, j'excuse leurs émeutes et leurs révoltes ; je suis sans rancune contre leurs fureurs et leurs violences, mais je suis sans miséricorde et je serais sans merci pour les apostats de la Patrie et pour les déserteurs du drapeau, quels que soient leurs prétextes ou leurs mobiles. En temps de guerre, je l'ai dit et je le répète, le châtiment ne se ferait pas attendre, et il serait légalement si rapide et si terrible que je me demande en vérité comment les professeurs de désertion osent assumer la responsabilité du sang qu'ils feraient verser, comment ils n'hésitent pas à vouer par avance au peloton d'exécution les malheureux égarés qui voudraient pousser jusqu'au bout l'application de leurs infâmes doctrines.

Car, lorsque la Patrie est en danger, lorsque le territoire est envahi et que le canon gronde, lorsqu'il s'agit, pour une nation, d'être effacée de la carte d'Europe ou d'y garder sa place au soleil, c'est la loi qui met tous les citoyens valides en état de porter les armes, c'est la loi qui les appelle tous sous les drapeaux et les place tous entre deux dangers de mort : la mort

incertaine mais glorieuse du soldat sur le champ de bataille, la mort certaine et ignominieuse du déserteur au revers d'un fossé.

Mais est-il loyal, est-il sage, est-il généreux de ne faire comprendre leur crime à des insensés qu'à l'heure où il sera trop tard pour les en détourner et qu'au moment même de la justice foudroyante ? Est-ce qu'il ne devrait pas y avoir une justice préventive, un avertissement préliminaire qui leur ouvrît les yeux et leur fît clairement discerner leur forfaiture et leur impiété ?

En mon âme et conscience, c'est autant pour eux que pour nous-mêmes, autant pour leur salut personnel que pour notre sécurité nationale, que je voudrais voir inscrire dans notre code une loi qui ne serait d'ailleurs que la conséquence logique de leurs doctrines internationales : *Tout Français qui reniera l'idée de Patrie et prêchera la désertion du drapeau sera condamné à la privation, soit temporaire, soit définitive, de tous ses droits politiques.*

Quoi de plus naturel, quoi de plus rationnel ?

Ces condamnés-là n'en accompliraient pas moins, cela va sans dire, toutes leurs obligations militaires là où les accomplissent également tous les condamnés de droit commun.

Mais de quel droit resteraient-ils électeurs ou éligibles en pays français, ces renégats de la France ? A quel titre délibéreraient-ils sur les affaires d'un pays qu'ils n'aiment plus, dont ils se désintéressent, qu'ils sont tout prêts à livrer aux conquérants voisins ? Quelles raisons auraient-ils de continuer à faire partie de notre peuple, ces citoyens du monde qui prétendent n'appartenir qu'à l'Humanité ? Qu'ils aillent donc, si bon leur semble, voter pour elle dans les congrès internationaux ; qu'ils fraternisent tant qu'ils voudront de l'autre côté de la frontière avec leurs

frères et amis étrangers, ces Caïns français qui ne parlent de rien moins que de nous fusiller dans le dos, tandis que nos poitrines feront face à l'ennemi; mais qu'ils n'aient pas la prétention, qu'ils n'aient plus surtout le droit d'avoir leur place dans nos comices populaires, d'avoir leurs élus dans nos Assemblées nationales.

« A bas la guerre étrangère ! » disent ces sectateurs et ces fauteurs de guerre civile. Ah ! mes amis, ce n'est pas du haut de cet ossuaire où reposent les héroïques combattants de la sanglante journée de Buzenval que je jetterai un imprudent appel aux armes, mais à ce cri de : « A bas la guerre étrangère ! » répondons en patriotes que nous sommes : « A bas l'influence étrangère ! A bas les menées antifrançaises ! A bas la paix à tout prix ! Et vive à tout prix l'honneur de la Nation, l'indépendance de la République et l'intégrité de la Patrie ! Vive la République ! Vive la Nation ! Vive notre Patrie, la France ! »

Aube d'Espérance.

La ferme attitude du ministère Clémenceau, soutenu par toute la presse française sans distinction de partis, lors de l'affaire des déserteurs de Casablanca au Maroc, et qui amena le retrait des prétentions allemandes, inspire à Paul Déroulède ce discours qu'il prononça le 3 décembre **1908** à Champigny-la-Bataille :

PATRIOTES,

Pour la première fois depuis trente-huit ans j'ai joyeusement gravi ce calvaire de Champigny-la-Bataille, pour la première fois je suis monté sur la tombe de nos morts en ayant au cœur un sentiment d'allégresse. Et ce n'est pas seulement votre innom-

brable cortège qui me réjouit ; les bons Français et les bonnes Françaises que vous êtes me donnent chaque année, depuis longtemps, le réconfortant spectacle de leur immuable fidélité à ceux de nos frères qui se sont fait tuer pour la Patrie aux jours néfastes de l'Année Terrible.

Cette suberbe manifestation de votre patriotisme me touche toujours jusqu'au fond de l'âme, mais elle ne me surprend pas, tandis qu'il y a eu du nouveau et même du renouveau depuis que nous nous sommes vus ici l'an dernier.

Le Renouveau de la France

En vérité, oui ! la face de la France s'est renouvelée. Le visage de tristesse et de résignation, d'humilité et d'inquiétude avec lequel elle avait supporté jusqu'ici les menaces, les flatteries, et, pour dire le mot, l'offensante maîtrise de nos vainqueurs, ce visage-là a disparu. Nous avons vu réapparaître, toute rayonnante d'indignation et de fierté, la noble et généreuse figure de notre France d'autrefois, de cette France qui a jadis si follement prodigué son sang pour l'affranchissement des nations voisines et qui se montre enfin prête à le verser utilement pour sa propre libération, pour son propre honneur, pour ses propres intérêts et pour la reprise de son rang parmi les peuples.

C'est en effet tout cela qu'il s'agira de défendre et de reprendre dans la guerre future, dans la guerre inévitable et, ne craignons pas de le dire nettement, dans la guerre plus prochaine que ne se l'imaginent et que ne s'évertuent à nous le faire croire messieurs les pacifistes, ces parents timides de nos antimilitaristes éhontés.

Il faudrait vraiment être aveugle ou aveuglé pour ne pas voir monter à l'horizon ce soleil rouge. Notre

premier refus d'obéissance est un premier pas sur la route de l'indépendance. Or, nous avons commis là un crime de lèse-Allemagne. Aussi, après les multiples et diverses tentatives faites pour nous river à son char de gré ou de force, et en dépit ou en raison même de leur avortement, l'orgueilleux empereur ne saurait manquer de revenir à la charge et, soyez-en sûrs, il ne se tiendra pour battu que quand nous le battrons.

Les Provocations germaniques.

Rappelez-vous l'accumulation des provocations germaniques depuis 1905 : l'insolent débarquement de l'empereur allemand à Tanger, les outrageants articles de toute sa presse officieuse nous interdisant de choisir nos alliés et nous menaçant d'un châtiment exemplaire si nous passions outre ; le renvoi, l'inoubliable et inqualifiable renvoi du sage et prévoyant ministre Delcassé, chassé du pouvoir sur un ordre venu de Berlin ; la réunion contrainte et forcée de la conférence d'Algésiras et enfin, en première ligne quoique en dernier lieu, l'inique et impudente querelle à nous cherchée à propos de notre légitime protestation contre l'agence allemande de désertion fonctionnant officiellement à Casablanca. Notre impérial oppresseur n'est-il pas allé, jusqu'à nous faire un grief d'avoir osé reprendre les soldats qu'il nous faisait voler ?

Oui, rappelons-nous tout cela, Français et Françaises, et demandons-nous en bonne logique si tous ces essais périodiques pour nous remettre le joug sur le front n'ont pas pour unique but de nous abaisser à nos propres yeux comme aux yeux des autres nations et de déprimer du même coup, avec nos forces de résistance personnelles, la confiance et la fermeté de nos alliés. Demandons-nous si toutes ces manœuvres ne sont pas le prélude de quelque brusque attaque à main armée.

J'ignore sous quelle forme se produira le conflit, mais, n'en doutez pas, il est en marche. La reculade du Nabuchodonosor, changé cette fois en mouton, a été trop prompte pour n'être pas promptement suivie d'un retour offensif. Aussi, quelqu'heureux qu'ait été pour nous le résultat de notre vigoureuse attitude dans la dernière crise, ne nous berçons pas dans une béate satisfaction de nous-mêmes. Ne nous laissons pas endormir par le calme apparent de l'adversaire.

Suivons d'un œil attentif les péripéties de la nouvelle comédie que joue en ce moment le comédien de Potsdam.

Notre Ami, mais notre Maître.

Nul homme de bon sens et de bonne foi ne peut croire et n'oserait affirmer que le dernier mot soit dit dans l'interminable querelle que les Prussiens nous cherchent depuis quinze ans.

Ah ! oui, sans doute, si nous consentions à placer la République française sous le protectorat de l'empire d'Allemagne ; oui, si nous acceptions d'être une colonie germanique taillable et corvéable à merci ; oui, si nous nous résignions à être des Dahoméens ou des Tonkinois de race blanche ; si, capitulant sans bataille, nous nous laissions encercler dans quelque Zollverein nous astreignant à ouvrir tous nos marchés aux productions et aux spéculations industrielles, commerciales et financières des pangermanistes triomphants, et si, ne travaillant réellement plus que pour le roi de Prusse, nous ruinions de gaieté de cœur les ouvriers et les patrons français au seul profit des patrons et des ouvriers allemands, ah ! assurément oui, l'ennemi héréditaire nous laisserait vivre en paix, satisfait qu'il serait de nous voir vivre en servitude, et Guillaume II se montrerait, comme il le dit parfois, le meilleur de nos amis, à condition d'être le plus obéi des maîtres.

Il me paraît superflu de demander à des Français s'ils sont partisans, pour eux-mêmes, de ce rétablissement de l'esclavage. Et cependant, ce n'en est pas moins en réalité cette domination et cette exploitation de la France que l'Allemagne cherche et veut obtenir à tout prix, tout comme, ce n'est rien de moins, je le répète, que notre indépendance, notre fortune, notre gagne-pain, et notre existence même qu'il nous faudrait, qu'il nous faudra bientôt défendre à tout prix, fût-ce au prix du sang.

Une Légende à détruire.

Que qui en doute lise et relise le récent discours prononcé au Reischtag par l'hypocrite et cauteleux continuateur de la politique de Bismarck, S. E. le prince de Bülow. Il semble que l'on entende parler quelque apache du grand monde indiquant le coup à faire et la maison à dévaliser. « Les affaires vont mal en Allemagne, a dit en substance M. le chancelier, mais elles vont bien en France. L'Allemagne est pauvre, mais la France est riche. A bon entendeur, salut ! »

Eh ! bien Camarades, il faut qu'il y ait de bons entendeurs aussi de ce côté du Rhin. Il faut que le geste de bravoure que vient de faire la nation entière et Paris en tête, en réponse aux dernières provocations allemandes, se continue et s'achève en acte de bravoure. Il faut que le refus de servir se transforme en une acceptation résolue du devoir libérateur.

Croyez-moi, ce serait nous laisser berner comme des enfants que de ne pas deviner que le tribunal d'Arbitrage n'est qu'un simple moyen dilatoire permettant au roi de Prusse, de mieux préparer son armée et de réparer, tant bien que mal ses lourdes fautes.

A l'heure même où nous parlons, sous l'effervescence de tous les petits peuples, à la faveur de tous

ces conflits ottomans ou serbes, bulgares ou tchèques, et sous le couvert de tous les pourparlers diplomatiques, un véritable complot pangermaniste se trame contre nous, contre nous tout autant que contre l'Angleterre.

Car il faut en finir avec cette légende qui nous montre l'Angleterre nous excitant contre l'Allemagne. Ce qui nous excite, ce sont les atteintes incessamment portées à notre indépendance, ce sont les perpétuelles menaces dirigées contre notre prospérité ou contre notre sécurité nationale ; c'est aussi, c'est surtout, nous ne le nierons pas, le regret, l'ineffaçable regret des provinces perdues. Voilà de qui et d'où nous vient l'ardent et légitime besoin de déchirer le traité de Francfort avec cent fois plus de raison, cent fois plus d'intérêt, cent fois plus de justes causes que n'en a eu hier l'Autriche pour déchirer le traité de Berlin.

Que l'Angleterre se soit dit qu'elle pouvait profiter pour elle-même de cet état d'esprit qui est le nôtre depuis trente-huit ans, quoi de plus naturel ? Ne comptons-nous pas profiter pour nous-mêmes du nouvel état d'esprit qui est devenu le sien depuis ces dernières années ? Il n'y a là de part et d'autre aucune surprise, aucun piège, aucune pression, il y a identité d'intérêt, réciprocité de services ; chacun y trouve son compte et personne n'est dupe. La question n'est pas de savoir à qui profiterait le plus la victoire, la question est de s'organiser pour se défendre et pour vaincre ensemble.

Le Murmure de l'Europe.

L'Angleterre ne veut pas être ruinée par ses concurrents d'outre-mer, nous ne voulons pas l'être davantage par nos concurrents d'outre-Rhin. L'Angleterre ne veut pas être réduite à obéir un jour à l'Allemagne, nous en avons assez de lui obéir depuis des milliers et des milliers de jours. La vérité est que ce n'est ni l'Angleterre

qui pousse la France ni la France qui pousse l'Angleterre contre l'Allemagne, mais l'Allemagne elle-même qui a fini par déchaîner contre elle tous ceux qui ne veulent plus ou qui ne veulent pas être enchaînés.

Liberté ! Liberté ! c'est aujourd'hui le murmure, ce sera demain le cri de l'Europe entière.

Polonais de Posnanie, Danois du Schleswig-Holstein, Français d'Alsace et de Lorraine, partout la main prussienne écrase les fronts et meurtrit les cœurs. Que l'annexion soit vieille d'un siècle ou qu'elle date de trente ans, nulle part, elle n'a été, elle ne sera jamais nulle part la fusion. De beaucoup plus intolérable que notre folle vanité française des temps héroïques la morgue prussienne engendre l'aversion comme le mancenilier la mort. Ses poignées de main sont aussi brutales que ses coups de poing. Il n'est pas jusqu'à ses anciens alliés, jusqu'à ses plus vieux amis qui ne se montrent excédés de son altière domination sous laquelle perce et que dirige exclusivement l'intérêt personnel.

Les Russes qui ont, jadis, tenté de nous rapprocher du roi de Prusse, s'en sont violemment écartés depuis Moukden ; les Italiens qui, selon la menace de Bismarck, rencontrent toujours à Trieste la pointe de l'épée de l'Allemagne sont las d'une alliance qui n'a jamais été pour eux qu'une entrave et quant aux Espagnols, ils ont échappé à l'intrusion et à l'inféodation germaniques grâce à la juvénile fierté de leur roi Alphonse XIII qui a secoué d'un geste dédaigneux la lourde main du Hohenzollern trop familièrement abattue sur son épaule.

Seule, la vieille vaincue de Sadowa, l'Autriche, soit par calcul, soit par crainte, semble promettre à son ancien vainqueur le concours de ses contingents bariolés et hétérogènes, dont quelques-uns pourraient bien ne pas répondre à l'appel du clairon prussien.

Jamais heure plus propice n'avait encore sonné et ne sonnera pour notre chère nation. Je ne veux pas dire que nous devions pour cela faire avancer l'aiguille sur le cadran européen, mais j'affirme que nous ne devons plus faire aucune génuflexion pour la retarder.

Le verbeux kaiser a eu la bonne grâce de nous avertir à maintes reprises qu'il tenait contre nous sa poudre sèche et son glaive aiguisé. Il ne saurait donc lui déplaire d'apprendre que de notre côté nous montons désormais la garde le fusil chargé et le sabre au clair.

M. de Bismarck nous a surpris et joués en 1871, M. de Bülow ne nous surprendra ni ne nous jouera en 1909.

Nos bataillons sont formés, nos citoyens sont en armes, nos sentinelles sont à leur poste.

Morts de Champigny, dormez en paix ! Espérez, frères d'Alsace-Lorraine ! l'Allemagne a réveillé la France ! La France est debout ! Vive la France !

Quand même!

Le 19 janvier **1909**, au pied du monument de Buzenval, Paul Déroulède prononçait ce discours dans lequel, en termes profondément émouvants, il associe la France au douloureux deuil de l'Italie plongée dans la désolation par les terribles tremblements de terre de la Sicile :

PATRIOTES,

Tout à l'heure, tandis que je gravissais avec vous ces côteaux, dont chaque pli de terrain a jadis été rougi du sang de nos soldats ; en ce moment même, quand je parcours des yeux ce champ de bataille où plus de quatre mille Français ont glorieusement péri sous les balles prussiennes pour la défense de leur patrie, une pensée nouvelle est venue et vient encore se mêler

malgré moi à mes incessantes pensées pour la France. Pour la première fois depuis trente ans, les sentiments d'admiration, de pitié et de reconnaissance patriotiques que m'inspirent toujours ces lieux sacrés, sont aujourd'hui traversés sinon dominés par un poignant sentiment de pitié pour d'autres que pour les nôtres. Je n'ai pas pu, je ne peux pas ne pas comparer involontairement sur cet ossuaire tout ce qu'il y a de noble, de généreux, de voulu, et par cela même de consolant dans la mort du brave tombé au champ d'honneur, avec tout ce qu'il y a d'odieux, d'effroyable, de désespérant et d'exaspérant dans le massacre imprévu de deux cent mille créatures humaines subitement broyées sous l'effondrement de leurs cités.

Mon cœur s'en est senti serré jusqu'à la détresse, ma pitié s'en est émue jusqu'à la colère, mon affliction en irait presque jusqu'aux larmes.

En vérité, oui ! L'Italie fut-elle restée l'amie de nos ennemis, — ce qu'elle n'est plus ! — n'eût-elle pas été la grande aïeule de toutes les nations latines ! — ce qu'elle est et ce qu'elle sera toujours ! — alors même que nous n'aurions pas eu aux heures maudites de l'Année Terrible ses volontaires pour compagnons d'armes et son Garibaldi pour allié, rien ne pourrait m'empêcher de jeter aux quatre vents du ciel ma clameur d'indicible horreur, de compassion profonde, et de commisération filiale en face de cet épouvantable meurtre de la nature.

Et pour éprouver ce que j'éprouve, ce que vous éprouvez tous et toutes, ce qu'ont éprouvé comme nous, les Espagnols, les Anglais et les Russes, il n'est pas besoin d'être humanitaire et internationaliste, il suffit d'être homme, il suffit d'être humain, il suffit même, paraît-il, de n'être pas Allemand.

Hélas ! Hélas ! Quel spectacle de désolation que ces

villes entières peuplées d'êtres joyeux et vivants et soudain transformées en d'immenses sépulcres ! Quelle vision d'infernale douleur que toutes ces mères sans enfants, tous ces enfants sans famille, toutes ces existences anéanties en une foudroyante catastrophe ou succombant peu à peu — ce qui est pire encore — sous les tortures de la faim, au milieu des affres terribles de la folie. O mes frères d'Italie que je vous plains !...

Mais, si je vous plains sincèrement dans votre immédiat présent de deuil et de souffrance, très sincèrement aussi je vous envie dans votre glorieux passé de relèvement et de résurrection.

N'est-ce pas du fond de cette même Sicile, aujourd'hui si morne et si ravagée, mais si radieuse aux premiers jours de mai 1860, que se sont héroïquement élancés à la conquête de l'Indépendance, plus chère et plus précieuse que la Liberté, les Mille « ces fameux Mille » autour desquels allait bientôt se former et se grouper une belle et forte nation de 32 millions d'âmes ? C'est encore, c'est toujours leur esprit de prosélytisme qui vous anime et qui vous parle en cette fière devise de votre *Ligue des Patriotes* transalpins :

Nil actum reputans, si quid supresset agendum !
Trouvant que rien n'est fait tant qu'il vous reste à faire.

O irrédentistes du Trentin et du Triestin, vous blâme qui voudra, moi je vous admire !

Un tel langage, camarades, pourrait étonner ceux d'entre vous qui n'ont pas suivi d'assez près les évolutions de la politique générale, pour se rendre compte que l'Italie a peu à peu rompu les liens diplomatiques qui l'inféodaient à l'Allemagne. Mais vous serez toutes

et tous aussi heureux que moi, j'en suis sûr, non seulement de pouvoir tendre vos mains amies vers ses mains libres, mais encore de pouvoir vous dire que désormais, de quelque côté que partent les premiers coups de canon, les trois grands peuples latins n'auront pas à faire couler mutuellement leur sang et à s'entredéchirer en des combats fratricides.

Pour ce qui est de ces premiers coups de canon, je ne puis que vous répéter sur ce champ de bataille de Buzenval, ce que je vous disais naguère sur le champ de bataille de Champigny. Il ne dépend pas de nous qu'ils soient ou non tirés, mais il dépend de nous de nous préparer à y répondre salves pour salves, obus pour obus.

Ce ne seront pas, en tout cas, les symptômes précurseurs d'une agression brutale qui nous auront manqué.

De ce que l'empereur allemand a momentanément reculé dans l'affaire mal engagée des déserteurs de Casablanca, de ce que sa provocation a échoué devant l'attitude résolue de la France et, — sachons le reconnaître, — en présence de la désapprobation quasi unanime de l'Europe, il n'en faudrait pas conclure qu'un piège mieux tendu ne se dressera pas tout-à-coup sous nos pas.

Il est hors de doute que le roi de Prusse nous cherche, comme on dit en matière de duel. Seulement, cette fois, sa préoccupation est de faire croire à l'univers qu'il est l'offensé. Ce n'est pas le choix des armes qui lui importe, c'est le choix du motif ou, comme on dit encore, c'est la rédaction du procès-verbal de rencontre.

Car ses yeux d'orgueil se sont dessillés ; le demi-dieu ne se croit plus tout permis ici-bas, même avec nous. Il lui est sagement revenu à la mémoire de quelle

utilité avait été pour son grand-père la précaution de revêtir un guet-apens préparé contre nous de longue main de toutes les apparences d'une défense légitime.

Aussi, après nous avoir fait autrefois grossièrement menacer par la plume autorisée du docteur Schiemann de prendre la France pour ôtage et de nous envahir et de nous saccager à merci si nous refusions de nous enrôler sous ses drapeaux ; après nous avoir enjoint de marcher sous ses ordres et par son ordre à l'assaut de l'Angleterre, le voilà maintenant qui, changeant de manière et de méthode, nous fait accuser par la plume encore plus autorisée du général Schlieffen de vouloir encercler son empire et d'être tout prêts à lui sauter à la gorge sans crier gare.

Tel est du moins, depuis le Jour de l'An dernier, le thème favori de ses homélies militaires et de ses controverses diplomatiques.

Il espère par là donner le change à l'Europe et, qui sait ? peut-être à la France elle-même. Il espère, en outre, entraîner la Bavière et la Saxe qui, sans être animées d'aucune sympathie pour notre pays, ne sont qu'à demi satisfaites des résultats du gouvernement impérial et voudraient bien ne pas aller, une fois de plus, se battre pour le roi de Prusse sans de bonnes raisons. Ce sont ces bonnes raisons que l'illustre compositeur de Potsdam cherche et fait chercher à travers l'Europe, et dont il croit avoir trouvé la plus décisive, sinon la plus vraie dans l'affirmation péremptoire que la République française va fondre comme un cyclone sur l'Empire allemand.

Malheureusement pour le petit-fils de Guillaume Ier et fort heureusement pour nous les anciennes dupes et martyres de 1870, le grand maître ès fourberies, le grand falsificateur de dépêches, ce grand et mauvais génie de Bismarck n'est plus là.

La France, une première fois victime du machiavélisme prussien, ne s'y laissera plus prendre et personne, hormis M. Jaurès, n'osera plus tenir à Paris ces débits patentés de fausses nouvelles et d'affirmations tendancieuses qui égarèrent alors si bien l'opinion publique, mirent si bien les torts du côté de la France et favorisèrent si bien l'invasion.

Car, tout en regrettant, dans une situation déjà troublée, d'avoir vu se produire et se prolonger l'incident malencontreux de ces jours derniers, je ne saurais attribuer et je n'attribue qu'à une de ces crises de nervosité si longtemps coutumières aux pays vaincus la déraisonnable émotion qui s'était emparée d'une partie de la presse parisienne à la seule nouvelle qu'un de nos ministres aurait formulé l'hypothèse que nous pourrions peut-être avoir à nous défendre au printemps.

Et cependant, où est le motif de crainte ? Où est l'imprudence ? Où est la faute ?

C'est, ont dit les uns, que les grands personnages ne doivent pas communiquer leurs impressions à la légère. Rien ne prouve d'abord que ce fut à la légère.

C'est, ont ajouté les autres, que la Bourse baisse ! Et morbleu, ce n'est pas, je suppose, à son étiage que nous allons jauger nos courages et peser nos destinées.

Mais, se sont écriés les plus émus, le seul fait de prédire la guerre peut très bien suffire à la déchaîner !

Ah ! bayeurs et gobeurs de bourdes, c'est dans les contes d'enfants que vous aurez lu qu'à force de peindre le diable sur les murs, on finit par le voir paraître. Lisez et relisez donc votre histoire, vous y verrez écrit en lettres de feu et de sang que qui ne se méfie pas de l'attaque s'expose à la défaite !

Allons ! allons ! revenons au bon sens, revenons à la vérité, revenons au sang-froid.

Comment ! c'est à l'heure même où l'empereur

d'Allemagne, qui est bien un grand personnage lui aussi, va de casernes en casernes entretenir ses officiers et ses soldats des probabilités de batailles prochaines ; c'est au lendemain du jour où, de sa propre bouche, le généralissime couronné donne lecture à ses principaux généraux de l'article inquiétant inspiré par lui à l'un d'entre eux, que des Français, à quelque parti qu'ils appartiennent, viendraient sérieusement reprocher à un président du conseil, quel qu'il soit, d'avoir commis une dangereuse incorrection diplomatique en se permettant d'exprimer à demi voix l'idée qu'il ne se portait pas garant de la paix du monde !

Quel tribunal d'arbitrage international ou quel code du droit des gens à jamais établi cette distinction entre une Allemagne où il serait permis de tout dire et une France où il serait interdit de rien murmurer ? Est-ce parce que le porte-parole de l'une est un empereur que ces libertés de langage sont sans gravité, ou si l'importance qui s'attache aux phrases de l'autre vient de ce qu'il n'est que ministre ?

Dieu m'est témoin que je ne l'aime pas ce ministre et que si sa chute devait avoir pour conséquence l'interruption de la politique intérieure que nous subissons depuis dix ans et le rétablissement d'une République meilleure, je ne refuserais sans doute pas ma poussée à sa culbute. Mais tout le monde sait bien qu'à ce point de vue là, il en sera de demain comme d'hier.

Ce que cette chute interromprait, ce serait la confiance du pays en ses propres forces, ce serait également la confiance de nos alliés en la solidité de notre alliance, et ce qu'elle rétablirait ce serait, avec le joug allemand, l'opinion européenne que la Prusse continue à faire et à défaire nos ministres.

Cela a pu être, cela ne doit plus être.

Trente-huit ans de préparation militaire nous ont

tout au moins mis en état de faire librement faction à la frontière, et nulle puissance étrangère n'a le droit de poser le doigt sur nos lèvres quand nous nous contentons d'échanger de poste en poste et de sentinelle en sentinelle le tutélaire « garde à vous ! » des temps de « qui vive ?

Je n'en dirai pas plus pour aujourd'hui, Messieurs. Encore que la tentation soit grande pour moi de renforcer par quelque vigoureux commentaire le très simple et très modeste avertissement qui vient de nous être si utilement donné, je n'y cèderai pourtant pas. Aussi bien, puisque le gouvernement a su remplir officieusement son devoir en nous prévenant, comme par mégarde, de l'approche d'événements dont il connaît la marche, mais dont il n'est pas le maître, je saurai aussi, moi, faire mon devoir de citoyen en m'abstenant, même en cette cérémonie commémorative de nos défaites, de raviver aucun souvenir ou de lancer aucun appel qui puisse prendre, aux yeux de qui que ce soit, tournure de défi ou caractère de provocation.

Mais vous, dont les âmes immortelles voient clair dans mon âme, ô Morts glorieux de Buzenval ! vous dont la pensée fidèle suit depuis si longtemps la mienne, ô Patriotes de la Ligue ! vous savez et vous devinez tout ce que je mets d'ardente prière, d'invocation passionnée et de suprême espoir dans ce seul cri : « Vive la France ! » et dans ces deux mots : « Quand même ! »

Sur Jeanne d'Arc.

A l'occasion de la Béatification de Jeanne d'Arc, de grandes fêtes populaires ayant été organisées à Orléans le 6 mai **1909**,

Paul Déroulède s'y rendit à la tête d'une délégation de la *Ligue des Patriotes*, pour déposer une couronne sur le monument de la bonne Lorraine. Voici le très beau discours qu'il prononça au banquet qui suivit cette manifestation patriotique :

MESDAMES,
MESSIEURS,

Il n'est pas de disposition d'esprit plus fâcheuse pour un auditoire que de s'attendre à un discours tout différent de celui qui sera prononcé ; il n'est pas non plus de déception qui puisse être plus funeste à un orateur. Je répéterai donc bien vite et bien haut ce qu'a si sagement écrit mon ami Marcel Habert dans le journal la *Patrie*.

Je ne suis venu ici ni pour faire une manifestation politique, ni pour invectiver les ministres, les ministériels et le régime parlementaire, que je juge pourtant fort coupables ; j'y suis venu pour saluer Jeanne d'Arc, pour parler de Jeanne d'Arc, et pour la saluer et pour en parler en patriote chrétien que j'ai toujours été, en républicain catholique que je serai toujours.

Je ne voudrais pourtant pas, messieurs, que cette profession de foi — c'est bien le mot — puisse être attribuée par vous, soit à l'émotion que m'a mise au cœur la pieuse et magnifique cérémonie de tout à l'heure, soit à la reconnaissance qu'a fait naître en moi le geste inspiré par lequel Pie X a porté à ses lèvres le drapeau de la France. Je n'ai attendu ni ce pèlerinage à Orléans, ni cet émouvant écho des cérémonies de Saint-Pierre de Rome pour être ce que je suis et penser ce que je pense. Je rappellerai qu'il y a vingt ans, j'ai tenu ce même langage à la tribune de la Chambre en réponse à la proposition d'un garde des sceaux tendant à supprimer le Dimanche comme jour férié et je rappelle également que, pendant ma der-

nière campagne électorale en Charente, j'ai aussi nettement réclamé la revision des lois constitutionnelles que la revision des lois antireligieuses.

Vous me direz peut-être que cela ne m'a pas beaucoup réussi, j'en demeure d'accord, mais vous m'accorderez bien à votre tour qu'à aucune époque de ma vie publique, ce n'a été sur le succès ou sur l'insuccès de mes idées que j'ai réglé ma conscience et mes convictions.

Ceci posé, me blâme qui voudra, sourie qui voudra, mais qui m'écoutera n'est exposé du moins à aucune surprise et à aucun malentendu.

Etre de cœur avec les gens n'est trop souvent qu'une formule d'égoïsme et de paresse, il faut, dès qu'on le peut, y être de corps.

Et ce n'est pas seulement pour les amis vivants qu'il faut prendre la peine de se déranger et de se déplacer, c'est aussi pour les amis morts. Voilà pourquoi mes camarades parisiens et moi sommes venus aujourd'hui à Orléans. Car n'est-ce pas, patriotes, le fait qu'elle ait été promue par l'Église au rang de bienheureuse ne nous empêche pas de considérer toujours la grande Jeanne d'Arc comme notre grande amie. Il y a si longtemps que nous l'aimons d'avoir aimé la Patrie, si longtemps que nous l'admirons d'avoir si généreusement offert sa vie pour empêcher la mort de sa nation ; si longtemps que nous la bénissons d'avoir sauvé la terre et la race, le sang et l'âme de la France ! O chère et sainte paysanne, ce n'est pas nous qui contesterons la vérité de ton affirmation ! Assurément oui ! Ta mission était de Dieu, puisque aussi bien il n'est pas dans toute notre histoire de plus divin miracle, il n'en est pas de plus évident que ton apparition libératrice.

Certes, il y a eu avant elle, il y a eu après elle, de

glorieux hommes de guerre élevés dans le métier des armes, de vaillants hommes du peuple enrôlés sous nos drapeaux qui ont utilement et héroïquement servi la Patrie, mais ni avant elle, ni après elle, ni en France, ni en Europe, ni dans l'univers entier, aucune fille des champs ne sachant « ne A ne B » comme elle le disait naïvement elle-même, ne s'est tout à coup métamorphosée en chef d'armée, n'est tout à coup devenue un capitaine victorieux, n'est passée tout à coup du modeste rôle de gardeuse de brebis, au rôle sublime de gardienne du royaume, de conducteur de peuple, de créatrice de courages, de pasteur d'âmes !

Je sens, messieurs, à quel point est grammaticalement incorrect ce mélange de qualificatifs féminins et masculins, mais il n'est guère possible de parler autrement de cette héroïne qui fut un héros, de cette jeune fille qui a été notre bon ange, de cette créature exceptionnelle qui est un être sans pareil !

C'est qu'en effet, Jeanne d'Arc avec tout son courage et toute sa charité, tout son enthousiasme et toute sa sagesse, toute son éloquence et toute sa sagacité, Jeanne d'Arc est en même temps une Française et un Français, elle est bien plus, elle est la France même !

Quelqu'un d'entre vous a-t-il jamais dénombré combien d'années ont suffi à cette fille au grand cœur pour mettre dans notre histoire ce rayon pur et lumineux que rien n'efface, que rien ne ternit, que rien n'égale ; dont cinq siècles passés n'ont fait que raviver la splendeur ; que les matérialistes se sont en vain efforcés d'éteindre et que le jugement de l'Église a définitivement transformé hier en une auréole de béatitude ?

Deux ans ! En vérité, oui, messieurs ! la mission de Jeanne d'Arc sur la terre de France n'a duré que deux ans. Elle est née à la gloire humaine le 8 mai 1429 en cette même ville d'Orléans qu'elle

délivra ! Elle est entrée dans la gloire éternelle le 30 mai 1431, au milieu des flammes du bûcher de Rouen qui fut tout ensemble sa transfiguration et son calvaire.

Et à quel âge la glorieuse Pucelle avait-elle déjà rempli son extraordinaire destinée ? Ce serait à ne pas le croire, si les textes n'étaient là pour le confirmer : Jeanne d'Arc a dix-sept ans quand elle se présente à la Cour du petit roi de Bourges, elle n'en a pas dix-neuf quand elle comparait devant l'odieux tribunal présidé en fait par l'indigne évêque de Beauvais, Pierre Cauchon, mais dirigé, excité, soudoyé par le cruel Warwick, mandataire spécial du roi d'Angleterre.

Vous rendez-vous compte, messieurs, de tout ce qu'il y a d'inouï, de prodigieux, d'incompréhensible, et par cela même d'inexplicable pour toute science purement humaine, non pas seulement dans les hauts faits de la guerrière improvisée ou dans la constance de l'indomptable prisonnière, mais en particulier et précisément dans la résolution initiale de l'humble bergère de Domrémy ?

Perdue au fond d'un obscur village du pays lorrain, isolée avec ses troupeaux au milieu des champs et des bois, n'étant ni assez riche pour avoir à craindre pour ses domaines, ni assez pauvre pour avoir à fuir la misère, n'ayant aucun intérêt personnel, aucun esprit de vengeance ou d'ambition, sans autre guide que son instinct, sans autre aide que sa foi, la noble créature a conçu à elle seule et par elle-même ce que devait être une nation, ce qu'était une Patrie. Elle a souffert des maux de la France, elle a saigné de ses blessures, elle s'est désespérée de ses défaites et de son invasion, comme d'un mal personnel, comme d'une plaie à son propre corps, comme d'une atteinte à son propre honneur.

Car ses voix du ciel, dont je ne doute pas, ses voix

ne se sont pas adressées à une indifférente, elle ne sont pas venues réveiller un cœur endormi ; elles ont plutôt fini par répondre aux supplications, aux prières et aux angoisses incessantes d'une âme déchirée « par la grande pitié qui était au royaume de France ».

Tout a été dit, messieurs, et admirablement dit depuis plusieurs années, depuis quelques semaines, aujourd'hui même au sujet de cette Patriote, unique au monde, que le souverain pontife vient de glorifier et dont tous les Français vraiment Français n'ont jamais cessé et ne cesseront jamais de se glorifier eux-mêmes. Mais de ce que l'adorable fille a reçu, de la bouche des orateurs les plus éloquents et les plus autorisés, des éloges dignes d'elle, il ne s'ensuit pas que je veuille et puisse refuser un verset de plus à ses litanies, une strophe de plus à son hymne, une génuflexion de plus à son nouvel autel.

La plus belle biographie de Jeanne d'Arc ce ne sont d'ailleurs pas ses admirateurs qui l'ont écrite, sa plus triomphale apologie ce ne sont pas ses défenseurs qui l'ont rédigée, c'est tout d'abord très inconsciemment, et à coup sûr tout à fait contre son gré, le greffier du tribunal de Rouen chargé d'enregistrer au jour le jour les interrogatoires et les réponses de « Jehanne, dite la Pucelle, menteresse, pernicieuse, abuseresse de peuple, devineresse et mécréante » ainsi que la qualifiait péremptoirement l'arrêt infâme du non moins infâme évêque Cauchon.

Son second panégyriste plus sincère, mais non pas plus convaincant que le premier ce sera, quelques années plus tard, un autre greffier d'un autre tribunal, le tribunal de réhabilitation celui-là, et dont le volumineux compte-rendu abonde en témoignages contemporains sur la pureté, sur la vertu, sur la vaillance physique et sur la valeur morale de cette vraie madone de la Patrie.

Ces deux documents d'un intérêt poignant et passionné n'ont été publiés pour la première fois dans leur texte intégral que vers le milieu du siècle dernier. De là vient selon moi le long intervalle de temps qui s'est écoulé entre la justification de 1456 et la béatification de 1909. Je serais assez porté à croire que c'est l'étude attentive de ces deux procès qui a inspiré au pieux et érudit évêque Dupanloup la première idée de sa requête au Saint-Siège en faveur de la canonisation de Jeanne d'Arc. Quant à moi, je n'ai pu consulter les pièces authentiques sans que les larmes ne m'aient maintes fois jailli des yeux, et j'ai puisé à leur double source l'admiration émue et émerveillée que j'ai le désir et que je voudrais avoir le pouvoir de faire passer de mon cœur dans vos cœurs.

Tout d'abord et pour répondre aux sceptiques qui sans autre motif que leur scepticisme même ou que leur indulgence sur ce point émettent volontiers des doutes sur la virginité de cette intrépide chevalière qui passait six jours et six nuits avec son harnois de guerre sur le dos, je leur affirme, et mon affirmation s'appuie sur des textes, que de sa première à sa dernière parole, Jeanne d'Arc a toujours témoigné qu'elle attachait une importance religieuse, ou si les sceptiques l'aiment mieux, superstitieuse, à conserver sa pureté d'âme et de corps.

« Tant que je me garderai pure, disait-elle, les saintes ne m'abandonneront pas, et si je meurs comme je suis née, elles m'ont promis le Paradis ». Jeanne se plaisait en outre à répéter à elle-même et aux autres, ainsi que le raconte une de ses amies de Vaucouleurs, — certaine prophétie annonçant que la France perdue par une femme serait sauvée par une vierge des marches de Lorraine... Et puis en vérité, entre son adoration pour Dieu et sa passion pour la France, quelle place aurait pu trouver dans ce cœur déjà si

plein une quelconque de nos amours humaines ?

Plus naturel serait-il encore de la taxer de folie que d'impureté.

Mais Jeanne n'était pas plus folle que dissolue. Très au-dessus de l'humanité par la sublimité de son sacrifice aussi voulu que consenti, elle se montre logiquement et simplement humaine dans ses relations de la vie quotidienne, charmant jusqu'à ses compagnons d'armes par sa bonne humeur et par son bon sens. Tout en étant une créature d'extase et de foi, elle n'en était pas moins un être de réflexion et de raisonnement. La Providence lui a fort heureusement permis de faire cette importante démonstration en épargnant sa vie sur les champs de bataille.

Si, en effet, la sainte héroïne y fût tombée frappée à mort, même en un jour de victoire plus décisive que celle d'Orléans ou de Patay, son nom se fût assurément transmis à nous d'âge en âge à côté de ceux de Gaston de Foix et de Bayard, de Du Guesclin et du grand Ferré, ce rude bûcheron qui taillait les Anglais à coups de hâche, mais son âme, sa grande âme, fût restée pour nous une énigme et un mystère. Il ne fallait pas moins que cet abominable procès d'accusation en sorcellerie pour nous révéler ce qu'elle était, ce qu'elle voulait et ce qu'elle valait.

Au cours de ces longs et douloureux débats suscités et conduits sous-main par des capitaines anglais, furieux et honteux d'avoir été vaincus par une enfant, c'est l'enfant qui juge les juges, c'est l'accusée dont chaque répartie condamne les accusateurs à l'impuissance, ou ce qui est pire, à la nécessité d'être injustes. Pas une de ses phrases qui ne soit nette comme une claironnée ou tranchante comme un glaive. Les enquêteurs se perdent en arguties, en sophismes, en obscurités volontaires ou professionnelles. Chacun de leurs points d'interrogation est un piège, chacune de

leurs objections un guet-apens. Jeanne les arrête d'un mot et les casuistes restent confondus devant ces deux cas non prévus par eux : la simplicité et le courage.

Ecoutez-la tenir tête à la meute hurlante des interrogateurs qui la harcèlent tous ensemble en un assaut de questions furieuses : « Mes bons seigneurs, faites l'un après l'autre si vous voulez que j'entende ». A un clerc retors qui essaie de la faire tomber dans le péché d'orgueil et lui pose brusquement ce problème : « Jeanne, vous croyez-vous toujours en état de grâce ? » — « Si j'y suis que Dieu m'y garde, si je n'y suis pas qu'il m'y mette ».

A cet autre qui lui demande si elle n'a jamais usé de sortilèges pour braver la mort : « Mes sortilèges étaient l'amour de la France et le mépris du danger ». Et, comme la brute insiste et s'enquiert des moyens qu'elle employait pour entraîner ses soldats : « Je leur disais : entrez hardiment emmy les Anglais, et je y entrais la première. » Puis, voici venir la série des questions captieuses : « Quand ils vous apparaissaient, vos saints et vos saintes, étaient-ils tout nus ? — Dieu est assez riche pour vêtir les siens ! »

Enfin, au méchant évêque de Beauvais qui lui fait un crime d'avoir osé introduire son étendard de guerre dans la cathédrale de Reims, cette réponse qui, pour être la plus connue, n'en est pas la moins belle : « Il avait été à la peine, c'était raison qu'il fût à l'honneur ! »

Et elle n'a pas vingt ans ! Et elle est seule, toute seule au milieu de ce prétoire d'assassins gagés par l'Anglais ! Et elle ne quitte l'isolement de son banc d'accusée que pour passer à l'isolement de son cachot de prisonnière. Là, des juges hostiles et perfides, ici des soudards anglais grossiers et violents. Et à aucune heure, en aucun lieu, personne qui la réconforte et qui la guide, qui la conseille et qui la console. Voilà pourtant déjà huit mortels mois que la blessée de Compiègne

est traînée de geôle en geôle, de Noyon à Arras, d'Arras à Dieppe, de Dieppe à la tour de Rouen. Mais ici ou là, dans sa cage de fer ou dans sa basse fosse, rien ne brise son courage, rien ne lasse sa volonté, rien ne modifie son attitude ni son langage.

Et vous douteriez, vous pourriez douter que la main de Dieu ne se soit réellement étendue sur ce front d'enfant pour la préserver du désespoir et de l'égarement, de l'abattement ou du vertige !...

Cependant, le menu peuple s'émeut au spectacle de tant d'endurance, de tant de magnanimité et de sang-froid. Les superbes répliques de la divine inspirée vont de bouche en bouche augmenter les sympathies ou les respects de tout ce qui n'est pas de connivence avec les « Goddons », comme Jeanne les appelle. Un de ces Goddons lui-même ne peut retenir son admiration et s'écrie bonnement en pleine audience : « Ah ! la brave femme ! que n'est-elle Anglaise ! »

Aussi, Warwick qui veille et Cauchon qui s'impatiente, décident que les interrogatoires se continueront désormais dans l'intérieur de la prison. Dès lors, comme le feront au dernier jour de leur orgie les terroristes de la Révolution, le tribunal des affidés du roi d'Angleterre qui avait déjà refusé tout avocat à Jeanne lui refuse, par surcroît, tout public. Désormais, elle parlera dans l'ombre, elle se défendra à huis clos, elle luttera au milieu des ténèbres et de la solitude de son cachot ; mais, là encore, là toujours, même en ce lugubre encerclement d'oiseaux de proie dont Warwick continue à aiguiser les becs et les ongles, elle ne baisse ni le ton, ni la voix, non pas même la tête.

Un jour, le neuvième de mai 1431, l'évêque et ses assesseurs pénètrent dans sa cellule, ils font étaler sous ses yeux tous les appareils de la torture : chevalets, tenailles, poix bouillante. Ecoutez ! cette déclaration de la vaillante vainement menacée : « Quand

vous me feriez broyer les membres et arracher l'âme du corps, je ne vous dirais rien autre chose que ce que je vous ai dit, et si je vous disais quelque chose d'autre, je protesterais aussitôt après que vous me l'auriez fait dire par force et contre mon gré ! »

Vous en faut-il plus, Patriotes ? Avez-vous besoin de me suivre encore jusqu'au pied de son bûcher ? Avez-vous besoin d'y voir l'héroïne monter sans faiblesse, d'y entendre la chrétienne demander et donner pardon à tous, d'y regarder la martyre brûler et mourir en baisant la croix, pour déclarer avec elle et comme elle en cette heure suprême que la mission de Jeanne était bien de Dieu ?

Cette mission, messieurs, la missionnaire l'a expliquée elle-même en maints propos et sous maintes formes ; nulle part elle ne l'a mieux résumée qu'en son cri de guerre tant de fois répété : « Il faut bouter l'Anglais hors de France. » Quand Jeanne parle ainsi, ce n'est pas, vous l'entendez bien, qu'elle ait voué une haine particulière à telle ou telle nation, mais c'est que la nation dont elle parle occupe et détient le sol de sa Patrie, opprime et pressure son peuple, blesse et tue les soldats de la France.

Elle en eût dit tout autant cent cinquante ans plus tard des Espagnols maîtres de l'Artois et du Roussillon ; tout autant, trois siècles après, des Impériaux ravageant les Flandres ; tout autant des coalisés de 1792, des alliés de 1814, tout autant et plus encore de nos envahisseurs de 1870 et des geôliers de notre Alsace et de notre Lorraine.

Aussi est-ce en souvenir d'elle que je vous jetterai à tous et à toutes ce pressant appel : Espoir quand même, Français et Françaises, courage quand même ! En haut les cœurs et les fronts ! Laissons passer et s'agiter au-dessous de nous les misérables querelles de partis ! Unissons-nous et fondons-nous en une irré-

ductible phalange de protestation nationale ! Et pensons et disons comme la Libératrice : « Oui, tout étranger qui est l'ennemi, tout étranger qui est le conquérant, tout étranger qui veut être le maître, il faut tout faire pour le bouter hors de France ! »

Il est également de la fière Pucelle, ce noble devis : « Les femmes prieront, les hommes batailleront. Dieu vaincra ! »

CHAPITRE II

La France à l'Extérieur.

En politique extérieure, le rôle qu'a joué Paul Déroulède mérite tout particulièrement d'être signalé. On en connaît l'inébranlable base : la protestation contre le traité de Francfort et l'affirmation constante des revendications alsaciennes-lorraines.

Il n'a donc qu'un but, unir contre l'Allemagne tous les pays qu'elle a opprimés ou dépouillés, grouper autour de la France toutes les nations et tous les peuples qui veulent s'opposer à la poussée pangermanique.

Le 28 juillet 1886, à la suite d'une véritable tournée de propagande anti-allemande qu'il fit dans toutes les capitales européennes, il préconise, bien avant les préliminaires officiels, l'alliance franco-russe, dans un banquet organisé en son honneur à Saint-Pétersbourg et où, pour la première fois, retentit « La Marseillaise ».

Malgré les désillusions que sans doute elle a dû lui causer depuis, il en est resté toujours un des plus chaleureux défenseurs.

Partisan comme Gambetta, auquel il avait voué un véritable culte, de l'entente franco-anglaise en laquelle il voit un obstacle « à la plus grande Allemagne », il n'hésite pas en 1903, lors de la première visite en France du roi Édouard VII, à rompre brutalement du fond de son exil avec ceux de ses amis politiques qui conseillent une manifestation hostile contre le souverain.

C'est déjà parce qu'il prévoyait que les aventures coloniales, en détournant la pensée française des bords du Rhin, allaient encore servir les desseins du prince de Bismarck en créant des antagonismes certains avec l'Angleterre et en rejetant l'Italie dans les bras de l'Allemagne, qu'il lance sa *Ligue des Patriotes* dans la mêlée politique pour combattre ce qu'il considère comme funeste à la cause des provinces perdues.

Enfin, pendant son séjour à Saint-Sébastien, nul mieux que lui n'a contribué à resserrer les liens de cordialité et de sympathie entre notre pays et l'Espagne. Les ministres qui l'avaient fait proscrire ne furent toujours pour lui, à l'étranger, que les représentants de la France.

Il faut se rappeler l'attitude et le langage du président de la *Ligue des Patriotes* lors de la venue du roi d'Angleterre à Paris, et, plus tard, de la malheureuse affaire Delsor, pour comprendre et se convaincre que Paul Déroulède est un des rares hommes politiques dont on puisse dire qu'ils n'ont jamais fait passer l'intérêt de leur parti avant celui de la Patrie. Fl.-M.

Mort de Skobeleff.

(*Drapeau*, n° 29, 13 juillet 1882.)

L'annonce de la mort de Skobeleff eut en France le retentissement d'un désastre. Le grand général et patriote russe venait à peine de traverser notre pays, y affirmant hautement ses idées de défense et de lutte communes aux deux peuples contre l'Allemagne. M. Déroulède écrivait à M. Louis d'Hurcourt alors directeur du *Drapeau*, une lettre où se marque l'émotion d'un premier instant de deuil, mais où s'affirme aussi le culte d'une mémoire à laquelle la Ligue resta toujours fidèle.

On sait que le bruit courut alors en Europe, et parmi le peuple russe, que le héros fut empoisonné.

Croissy-sur-Seine, 12 juillet 1882.

Mon cher d'Hurcourt,

Skobeleff est mort !

La triste nouvelle m'arrive seulement ce matin, et le journal est déjà sous presse.

Il est trop tard pour que je puisse même tenter, en vers ou en prose, de rendre un hommage digne de lui à ce grand soldat de la Patrie russe qu'une haine commune unissait si étroitement à tous les Patriotes français.

Tout ce que je puis faire, c'est d'inscrire respectueusement ce beau nom sur la première page du *Drapeau :* c'est aussi de me rappeler, devant cette mort étrange et funeste, ces lambeaux de la *Chanson d'Igor*, une vieille poésie épique de son pays :

« Hélas ! frères, elle est arrivée, l'heure triste... — La mort sans combat a dévoré le guerrier... Ils lui ont versé le vin trouble et, ce soir, on l'a couché sur son lit sculpté, dans son linceul noir... Ah ! brave cœur forgé d'acier bruni, trempé d'audace téméraire, voilà donc ce qu'ils ont fait de toi ! »

Ainsi chante la *Chanson d'Igor*, et ce n'est pas aux seuls fils de la terre slave de répéter les lamentations d'Iaroslovna : « O vent terrible, vent de mort, pourquoi est-ce sur lui que tu as soufflé ? »

Une force russe vient de s'éteindre : l'espérance française doit pleurer.

Sifflets au roi d'Espagne.

(*Drapeau*, nº 40, 6 octobre 1883.)

Au retour d'un voyage et d'un séjour à Berlin, où il avait été nommé colonel de Hulans dans un régiment alors en garnison à Strasbourg, S. M. Alphonse XII, qui avait eu la courtoise intention de s'arrêter à Paris en retournant en Espagne, y fut reçu à son arrivée par des huées et par des sifflets. La Ligue, que certaines gens rendirent alors responsable de ce regrettable incident, formulait pourtant ainsi son opinion dès le lendemain, par la plume autorisée de son président.

Une manifestation très regrettable a eu lieu samedi, lors du passage de S. M. le roi d'Espagne à Paris.

Nous ne pouvons pas empêcher que la coutume monarchique prussienne ne soit de revêtir d'un costume prussien ses hôtes royaux.

Quant à la garnison de Strasbourg, assignée au régiment de Hulans dont S. M. Alphonse XII vient d'être nommé colonel, n'en rendons responsable que celui qui l'a choisie en connaissance de cause et non celui qui l'a subie à son insu.

Si nous avions su rester dans une réserve courtoise et accueillir avec la réserve voulue le souverain espagnol, victime lui-même d'un trait d'esprit berlinois, c'eût été sa propre rancune et les sympathies de son peuple qui nous eussent vengés.

En agissant comme elle l'a fait, la population de Paris, si intelligente d'ordinaire, et nous dirons même

si politique, a cédé à un accès de patriotisme irraisonné et déraisonnable.

Il importe que notre chère et grande nation, toute sensible encore, se tienne en garde contre les pièges de toutes sortes qui lui sont tendus.

Nous n'avons pas à faire une guerre d'agression, mais une guerre de défense ou de secours.

Ayons le sentiment de notre force ; demeurons fidèles à notre espérance et nos devoirs, montrons-nous de plus en plus jaloux de notre indépendance, mais ne donnons pas à croire à l'Europe que nous sommes les provocateurs et les insulteurs.

Les Captives.

Nous sommes en 1887 et des rumeurs de guerre montent des deux côtés des Vosges. Paul Déroulède consacre dans le *Drapeau* du 19 février 1887 cet article aux provinces annexées :

Si nous parlions d'Elles pourtant. Car, enfin, voilà trois semaines et plus que nous discutons les intérêts de la France, trois semaines que nous pesons les bonnes ou mauvaises chances de la guerre prochaine, et de l'Alsace et de la Lorraine pas un mot.

Il semble que ce ne soit pas Elles qui soient en cause dans tout ceci.

Nous pensons, nous discourons et nous agissons tout comme s'il n'était question que d'une guerre ordinaire pour une cause purement politique.

Et c'est cependant là l'honneur même de la Nation française qu'elle n'abandonne aucun des siens ; qu'elle ne renonce à aucun de ses droits et que ni provocations ni menaces n'ont réussi à arracher de ses lèvres serrées ni désaveu ni apostasie.

Pourquoi ne pas le dire alors ? pourquoi ne pas

donner à ceux qui ont à voter pour nous, sous le pied même du vainqueur, l'appui formel de notre fidélité, la déclaration catégorique de notre fraternité indissoluble ?

Le silence gardé sur ce point n'est peut-être déjà pas sans courage, et je reconnais de grand cœur que l'attitude nationale a été ce qu'elle devait être en face des sommations prussiennes.

En tout autre temps, j'aurais dit : c'est assez. En ce temps de crise, c'est trop peu.

A ceux qui vont directement braver les colères du conquérant pour affirmer la foi française, il était dû plus et mieux qu'une protestation tacite. C'était à peine assez qu'une déclaration, ce n'était pas trop qu'un serment.

Notre dette est double. Nous devons la France à ceux qui nous ont attendu là-bas, nous devons l'Alsace-Lorraine à ceux qui sont venus ici.

Et que l'on n'oppose pas ceux-ci à ceux-là, que l'on ne dise pas que quiconque nous aimait est venu à nous.

Quatre fois déjà, les annexés ont prouvé par leurs votes ce qu'ils étaient et ce qu'ils ne voulaient pas cesser d'être, quatre fois ils ont violemment tiré sur leurs chaînes au risque de se meurtrir les mains et d'irriter leurs geôliers.

Oui, les députés protestataires du Reichstag prussien et leurs courageux électeurs sont les plus Français des Français.

Que sont nos revendications à nous ? Que nous coûtent-elles, quel mérite y avons-nous et quels dangers nous font-elles courir ? On emprisonne là-bas. On torture les hommes dans leurs actes et dans leurs pensées. Partout on expulse les fils pour châtier les pères. Partout on ruine les pères pour les punir du patriotisme de leurs enfants.

Et cela depuis seize mortelles années.

De pareils dévouements dépassent toute reconnaissance.

Aussi nous le déclarons : à supposer que les élections prochaines n'envoient plus au Reichstag le même nombre de Français : honte à celui d'entre nous qui se croirait quitte avec nos héroïques concitoyens d'outre-Vosges ; honte à quiconque dirait que l'Alsace-Lorraine nous abandonne et que nous pouvons bien l'abandonner à notre tour.

Voilà seize ans qu'ils souffrent, seize ans qu'ils attendent et qu'ils luttent.

Je ne veux même pas analyser le secret des votes prochains ; je ne veux pas savoir de combien d'immigrants prussiens se sont grossis les rangs des électeurs ; et je dis qu'alors même qu'il y aurait lassitude et défaillance chez les nôtres, ces intrépides lutteurs de seize ans n'en ont pas moins bien mérité de leur vieille Patrie. Je dis que nous leur devons, nous, les Français libres, une durée de fidélité au moins égale à leurs seize ans d'attente et de résignation.

Si leur tâche est devenue tout à coup au-dessus de leurs forces, cela vient de ce que nous n'avons pas assez promptement fait notre devoir.

S'ils sont, eux, en droit de désespérer, nous ne sommes pas, nous, en droit de les renoncer.

Mais ne nous leurrons pas nous-mêmes.

Ne couvrons pas de grands mots hyperboliques les hésitations plus ou moins légitimes qui s'emparent de nos cœurs et de nos esprits à l'aspect des devoirs formidables qui nous incombent.

Toute espérance de restitution pacifique est une chimère dangereuse et coupable.

Il a peut-être été sage de nous bercer jadis de ces contes d'enfants.

Réveillons-nous aujourd'hui et fixons des yeux aguerris sur le but fatal.

On n'a jamais repris que par les armes ce qu'on a perdu par les armes.

Là doit être la première règle de notre conduite et la première base de nos raisonnements.

J'ajoute encore, pour qui cherche à l'ignorer, qu'il y a deux manières de renoncer à l'Alsace-Lorraine : la première est d'accepter formellement le traité de Francfort dans toute sa perpétuité et avec toutes ses conséquences territoriales et économiques ; la seconde est de revendiquer toujours les provinces perdues, mais de ne rien faire pour les reprendre et de transmettre aux générations futures le devoir des générations présentes.

Et qu'on en dise ce qu'on voudra, la première solution me convient encore mieux que la seconde : elle est plus franche.

Union Franco-Russe.

Le 12 mars 1887, Paul Déroulède consacre sous ce titre un article dans *Le Drapeau* à défendre l'entente de la France et de la Russie, au lendemain de l'affaire des lettres bulgares où se dévoila la duplicité du Chancelier de Fer :

Les électeurs et les élus du Reichstag, un instant las du joug, ont de nouveau abdiqué leur indépendance entre les mains prussiennes. Nous ne parlons pas, s'entend, de nos héroïques Alsaciens-Lorrains, mais le chancelier de fer n'en a pas moins ressaisi une partie de sa toute-puissance.

Le prince de Bismarck triomphe de l'Allemagne, il lui reste maintenant, à triompher de l'Europe et le voilà qui pousse la Bulgarie au crime, désireux qu'il est d'éloigner de ses propres frontières la sentinelle russe qui l'inquiète et qui l'entrave.

Que la Russie ait de nombreux partisans au milieu de ce petit peuple qu'elle a créé, cela n'est pas douteux ; que sur un signal, — donné tout au moins par erreur, — ces partisans se voient, prématurément mis en mouvement, cela est encore possible. L'impossible est que les régents bulgares aient procédé en hâte à toutes ces exécutions sommaires sans l'appui formel de quelque ennemi de la Russie, et le certain est que cet ennemi n'est pas la France.

Celui-là l'a fait faire à qui cela devait profiter, et, dans l'état actuel de l'Europe, personne, non pas même l'Angleterre, n'a un intérêt aussi direct que la Prusse à jeter le Tzar silencieux dans des complications immédiates et inopportunes.

Est-il encore temps de tout enrayer ? Peut-être. L'heure est en tout cas venue pour la France de payer sa dette récente.

La presse française a été unanime à affirmer sa reconnaissance à S. M. Alexandre III pour l'attitude sympathique et tutélaire gardée par lui pendant toute la durée de la crise que nous venons de traverser. Qu'elle soit également unanime à la lui prouver.

Il n'a véritablement tenu qu'au Tzar que la provocation allemande ne tournât à l'agression. Il a été pour nous plus qu'un allié tenu par un pacte, il a été un ami sincère et spontané.

Ni sollicitations ni promesses ne l'ont détourné.

Le père des Slaves s'est réellement montré le frère des Français. D'Odessa à Moscou et de Moscou à Pétersbourg, ce n'a été dans tous les journaux russes qu'un cordial élan vers nous, qu'aucun mot d'ordre n'a jamais arrêté, que n'a jamais affaibli aucune parole douteuse du jeune Empereur.

Certes, pas un diplomate de ce grand empire, pas un officier de cette fière armée, pas un écrivain de cette presse loyale, pas un patriote de cette généreuse nation

n'avait prévu que les situations seraient si promptement inversées, ni que notre tour viendrait si vite de servir qui nous a servi ; mais puisque, dans le seul but de replacer le monde sous sa loi, le Dictateur prussien cherche à susciter de nouveaux conflits ; puisqu'il tâche à entraîner la Russie sur un terrain où il espère que nous ne la suivrons pas, déjouons ses calculs, faisons face à l'ennemi commun et serrons hardiment les rangs sur nos bienfaiteurs d'hier.

Ce n'est pas une question bulgare qui est en jeu, c'est une question européenne. Il ne s'agit pas de savoir si la Bulgarie sera libre ; il s'agira de savoir si elle subira l'influence de la Russie, qui l'a fait naître au prix de son or et de son sang, ou si elle sera dirigée et exploitée par des voisins sans droits et sans scrupules.

L'autonomie des petits États n'est jamais qu'un protectorat déguisé. Protecteur pour protecteur, mieux vaut encore pour les Bulgares, mieux vaut aussi pour l'Europe, le bras puissant et désintéressé du Tzar que les mains avides et mercantiles des Austro-Prussiens.

Et puis, à quoi bon le nier et pourquoi ne le dire qu'à demi-voix ? M. de Bismarck le sait bien, lui : là où est l'intérêt de la Russie, là est désormais l'intérêt de la France.

Notre mutuelle indépendance est tout entière dans ces trois mots : Union Franco-Russe.

Le Procès de Leipzig.

La *Ligue des Patriotes* organisa le 24 juin 1887 un grand meeting au Cirque d'Hiver, pour protester contre l'arrestation et la condamnation par les juges allemands de Leipzig, de neuf Alsaciens inculpés du crime de haute-trahison comme

faisant partie « d'une société secrète » (la *Ligue des Patriotes*) et accusés d'avoir « préparé l'entreprise de détacher une partie du territoire de l'empire (l'Alsace-Lorraine) pour l'incorporer à un État étranger (la France). » Ces neuf Alsaciens, dont l'un avait même opté pour la France, étaient : MM. Koechlin-Claudon. Charles Bleeh, Charles Schiffmacher, François Trapp, Eugène Jordan, Eugène Reyhel, Joseph Freund, Georges-Albert Humbert, Bolleeker.

Après un exposé du procès par M. Henri Deloncle et une allocution émue et chaleureuse de M. J. Sansbœuf, Paul Déroulède prononça cet important discours dans lequel il affirmait à nouveau la protestation contre le traité de Francfort, et préconisait l'alliance franco-russe :

FRANÇAIS ET VOUS AUSSI, FRANÇAISES,

Merci à vous d'être venus en si grand nombre, merci d'avoir apporté avec nous votre salut fraternel à ceux qui souffrent là-bas pour la mère Patrie. Votre présence est de bon exemple et d'heureux augure.

Elle prouve votre passion et votre vigilance nationales, elle atteste aussi votre fierté.

Vous n'êtes pas de ceux qui se plaisent à passer les affronts sous silence et dont l'humilité attire l'humiliation.

Mais, après vous avoir remerciés de ces sentiments de foi et d'ardeur patriotique, laissez-moi faire appel, moi que les Allemands surnomment le « crieur de guerre », laissez-moi faire appel à un autre sentiment auquel une grande assemblée populaire comme celle-ci ne saurait manquer sans se compromettre elle-même et sans compromettre aussi, ce qui est plus grave, les intérêts sacrés que nous prétendons servir ; je veux parler de votre prudence : non pas de prudence mère de lâcheté, mais de prudence mère des résolutions viriles et du calme réfléchi.

(*Bravos et applaudissements prolongés*).

Il importe qu'il ne soit dit ici aucune parole qui ne

puisse être répétée partout et qui ne doive être entendue bien haut et bien loin aussi. (*Applaudissements.*) Et pour mieux préciser le sens des conseils d'ami que je me permets de vous donner, je vous demanderai d'évoquer devant vous par la pensée, de faire siéger parmi vous, par leur souvenir, les quatre martyrs de Leipzig et de mettre sous leur invocation à jamais bénie la réunion qui nous assemble aujourd'hui (*Bravos.*)

Pensons que c'est pour eux que nous allons parler, songeons que ce sont eux qui nous écoutent et souhaitons-nous tous à nous-mêmes que ce soient véritablement eux qui nous inspirent. (*Applaudissements prolongés.*)

Citoyens, Le Comité-Directeur de la *Ligue des Patriotes* avait tout d'abord proposé de réunir seulement la *Ligue* en assemblée générale pour examiner le procès de Leipzig et ses conséquences. J'ai proposé, et mes amis ont en effet trouvé plus utile d'élargir le cercle de nos auditeurs et d'en appeler, non pas seulement à une assemblée générale de la *Ligue*, mais à une assemblée populaire de Paris.

Seulement il nous a semblé nécessaire à tous de limiter le débat à une conférence dont nous puissions alors assumer toute la responsabilité, sans crainte qu'on y vint jeter à la traverse des paroles trop ardentes, que nous n'aurions pas été fâchés d'entendre, mais que nous n'aurions pourtant pas pu ratifier. (*Interruptions, bruits.*) L'interruption qui vient de nous être jetée, n'est pas venue jusqu'à moi, mais j'en comprends encore moins le motif que le sens. Nous parlons ici le langage de la sagesse. Ce langage peut être entendu par tous nos amis et même par tous nos ennemis, s'il en est ici. (*Vifs applaudissements, nouvelles interruptions, bruits prolongés et cris : A la porte ! l'interrupteur !*)

Je vous en conjure, Citoyens, revenez au calme, respectez-vous vous-mêmes. (*Le bruit s'apaise peu à peu. L'orateur continue.*) Avant de donner la parole à mon ami Henri Deloncle, il est de ma loyauté de vous dire que le frère de Koechlin-Claudon et son beau-frère qui, je crois, est un ancien secrétaire de M. Jules Ferry, sont venus me trouver hier soir pour me prier, un peu tardivement, vous le reconnaîtrez, de ne pas donner suite à la réunion d'aujourd'hui.

J'ai cru de notre droit et de notre devoir de décliner cette requête. Ce n'est pas le frère, ou le beau-frère, ou le gendre de telle ou telle personne que nous réclamons : c'est un citoyen français injustement détenu par l'Allemagne. Frappé pour la France, Koechlin-Claudon n'appartient plus à sa famille : il appartient à la France. (*Salve d'applaudissements.*)

Et maintenant, mon cher Sansbœuf, laissez-moi vous dire que je n'ai pas droit à vos remerciements, et que je n'accepte pas les applaudissements qui les ont appuyés. Pas plus en rentrant dans les rangs de la *Ligue*, le soir même de l'odieux arrêt de Leipzig, qu'en rédigeant et en signant avec mes amis l'appel à M. Jules Grévy, président de la République, ou qu'en acceptant enfin la présidence de cette réunion, je n'ai mérité de remerciements ni de gratitude. (*Voix nombreuses : Si ! Si !*)

Il ne saurait être question de reconnaissance entre serviteurs de la même cause.

Je ne remercie jamais, vous le savez, les Français qui entrent à la *Ligue*, car en y entrant, j'ai conscience que ce n'est pas la *Ligue* qu'ils viennent servir, que ce n'est pas pour nous qu'ils travaillent, mais pour eux-mêmes, pour le bien public, pour la force de la Nation et pour la fierté de la Patrie. (*Applaudissements répétés, nombreux cris : Vive la Ligue !*

interruptions.) Si quelqu'un en doute, je le renvoie aux juges de Leipzig !

Car enfin, qu'ont-ils poursuivi dans ce procès, sinon notre œuvre, et que poursuivaient-ils en elle, sinon une force française uniquement et exclusivement utile à la France ?

Des actes coupables ? ils n'ont pas pu en signaler ; des paroles comminatoires ? ils n'en ont pas pu répéter.

Notre patriotisme n'est pas fait de la haine de tel ou tel peuple, mais de l'amour passionné de la France. Notre but est de préparer à la Patrie une jeunesse valide et vaillante non seulement pour le champ de bataille, mais encore pour le champ de travail. Notre programme est : Entr'aimons-nous et entr'aidons-nous ; notre devise : Qui Vive ? France ! notre ligne de conduite : Quand Même !

Oui, sans doute, nous voulons une Nation forte, énergique, courageuse ; oui, nous voulons viriliser tous ces jeunes hommes et faire réaliser par l'initiative privée ce progrès social auquel l'État français semble n'avoir jamais attaché l'importance qu'il mérite : l'éducation physique de ses enfants. Ce que nous faisons est avant tout œuvre d'hygiène nationale. C'est notre tâche, notre rôle et notre honneur. (*Applaudissements.*)

Que, soucieux de former des corps, nous nous soyons également préoccupé de dresser des âmes et des esprits, ce n'est non plus là un grief qui permette à aucun peuple d'Europe d'intervenir entre nous et nos partisans.

D'ailleurs, qu'allons-nous prêchant par toute la France ? Rien autre chose que cette doctrine résumée dans ces quatre mots : *Il n'y a pas de Droit contre le Droit.*

Le traité de Francfort, que nous avons subi par la

force, nous n'avons jamais affirmé qu'il ne puisse pas être revisé par la diplomatie. Ce que nous disons avec tous les protestataires français, alsaciens et lorrains du Parlement de Bordeaux, c'est que nous n'avons jamais ratifié ce pacte de honte. Ce que nous répétons, c'est que « la revendication de nos droits reste à jamais ouverte à tous et à chacun ». (*Bravos répétés.*)

Nous n'appuyons pas seulement nos principes sur le vote ineffaçable de la fière minorité du 1er mars 1871, nous les appuyons sur le premier, sur le plus élémentaire axiome du droit des gens en matière de cession territoriale.

Pour qu'une cession soit valable, dit cet axiome, il y faut deux consentements, non seulement celui de la partie cédante, — et ce consentement-là, Français, vous savez comment on vous l'a arraché, — mais il y faut encore le consentement de la partie cédée, — et celui-là, ô Alsaciens-Lorrains, nous savons tous que vous ne le leur avez jamais donné. (*Mouvement prolongé. Vifs applaudissements et bravos.*)

Il importe de nous rappeler, il importe surtout de rappeler à l'impudence germanique, qui feint de l'ignorer, que si les canons de Louis XIV ont pu s'approcher de Strasbourg, ils n'ont, Dieu merci ! pas tiré contre la chère ville, dont les portes et dont les cœurs se sont ouverts sans coup férir. Il importe de redire bien haut que, dans la forme où existait alors le suffrage des citoyens, par le magistrat, par le Sénat, par l'assemblée des échevins de Strasbourg, la population consultée a été consentante. Parlerai-je aussi des vieux souvenirs d'amitié et d'alliance même, qui ont précédé notre union ? Vous citerai-je les lettres cordiales échangées entre François Ier et la République strasbourgeoise ? l'alliance offensive et défensive signée entre elle et nous sous Henri IV ? et enfin les secours d'influence et de protection qui lui furent

perpétuellement et officiellement accordés par Richelieu et par Mazarin contre l'empire d'Allemagne qui, sous un autre sceptre, mais au même titre, opprimait déjà, lui aussi, cette chère et pauvre Alsace.

Que si, passant par-dessus l'époque de la conquête, ou plutôt de la réunion, je considère nos années de vie commune, j'y vois partout la gloire française teinte du plus pur sang alsacien ; j'y vois les premières manifestations de la Liberté en 1789, les premières victoires de la République gagnées avec Eux, et j'entends résonner pour la première fois, chez le vieux maire Diétrich « la Marseillaise », cet hymne de libération et de défense entonné par Rouget de Lisle et qui aurait vraiment bien dû s'appeler « La Strasbourgeoise ».

Enfin, plus près de nous, en laissant de côté les souvenirs héroïques accumulés sous ces ruines et sous ces deuils depuis 1870, je rappellerai une courte anecdote qui est de l'histoire et qui en dira à elle seule plus que tous nos discours.

C'était en 1840, à l'inauguration de la statue de Gutenberg, place du Marché-aux-Herbes, le bourgmestre de Berlin avait porté cette santé : « Je bois à l'Alsace, cette fille de l'Allemagne ». Alors dans un de ces élans qui vont des cœurs aux cœurs, le maire de Strasbourg, M. Schluttemberger, se leva et lui répondit, — aux acclamations de nos frères : — « Il se peut que l'Alsace soit la fille de l'Allemagne, mais elle est aujourd'hui l'épouse de la France, et elle lui donne tous ses enfants. (*Applaudissements prolongés et cris de : Vive l'Alsace !*)

Et ces enfants qu'elle nous a donnés, quel est le Français qui ne veut pas les revoir ? (*Nouveaux applaudissements*).

Si tel a été le sens général de notre propagande intérieure, nous devons vous indiquer aussi les grandes lignes de notre propagande à l'étranger, car vous le

savez, nous avons passé les trois quarts de l'année 1886 dans une sorte d'exil volontaire, parcourant l'Italie, la Grèce, la Russie, le Danemarck, pour ne citer que ces pays-là, et tâchant d'y démontrer partout que le parti protestataire de France et notre *Ligue des Patriotes* qui en est issue ne défendent pas seulement la France contre les empiètements de l'empire du Milieu, mais servent encore de dernier frein aux éternelles velléités conquérantes et usurpatrices du dictateur de l'Europe. Et ce langage, je l'ai déjà dit ailleurs et je le redis hautement ici, ce langage a porté ses fruits, parce que j'ajoutais qu'au-dessus des faiblesses et des hésitations de nos gouvernants, il y avait la Nation, et dans la Nation l'Armée qui, fortes toutes deux, avaient toutes deux le sentiment résolu de nos devoirs et de nos droits.

J'ajoute, messieurs, que c'est surtout en pays russe, d'Odessa à Moscou et de Moscou à Pétersbourg, que mes paroles ont trouvé un écho cordial et retentissant.

Ce n'est pas d'ailleurs du jour de mon voyage en Russie que j'ai aimé les Slaves ; mais c'est après mon séjour parmi eux que j'ai compris et que je puis affirmer combien ils n'aiment pas les Allemands. Je m'arrête, messieurs, car cette sorte d'avant-propos n'est pas la conférence, et je dois céder la parole à notre ami, au délégué actuel de la *Ligue*, Henri Deloncle, qui a bien voulu se charger de plaider à nouveau devant vous le procès de Leipzig.

Quant à moi, je ne m'imaginais guère, lorsqu'il y a quelques mois à peine, un deuil de famille me faisait chercher la retraite et le silence, qu'un deuil national m'en ferait si promptement sortir.

Oui, un deuil ! car, en vérité, si quelque main ferme et vigoureuse, si quelque influence sage et résolue, n'obtient la mise en liberté du citoyen, de l'officier français Kœchlin-Claudon, c'est véritablement une

partie de l'honneur de la République, de la dignité de la Nation et de la fierté de la Patrie, qui restera ensevelie là-bas sous les plis insolents du drapeau prussien. (*Bravos répétés.*) Et quand je parle ainsi, quand je semble ne m'occuper que du Français Kœchlin-Claudon, mes chers amis d'Alsace et de Lorraine comprennent bien, j'en suis sûr, que je n'oublie pas nos autres martyrs. Mais si dans les uns le coup qui les frappe nous atteint au cœur, dans l'autre il nous soufflette en plein visage.

Ce n'est plus ici la revision du traité de Francfort que nous réclamons, c'est sa stricte application, car je ne sache pas que la France entière soit annexée à l'Allemagne, et que nous soyons tous sujets allemands, justiciables des tribunaux de Leipzig. (*Double salve d'applaudissements et bravos répétés.*)

Il y a, messieurs, sur une des places de Berlin, une colonne élevée à la gloire du dernier roi de Prusse. Cette colonne porte cette inscription : *Gerechtigkeit erhöhet die Völker*, la Justice élève les Nations. Après la suprême iniquité commise par l'Allemagne, il est une autre inscription à graver sur le piédestal de la *Germania*, du *Niederwald : Ungerechtigkeit erniedrigt die Völker*, l'Injustice les abaisse. (*Applaudissements.*) Mais ce n'est pas seulement la nation qui commet l'injustice qui est rabaissée, c'est aussi la nation qui la subit sans protester, qui suporte le joug sans essayer de le secouer et qui n'ose même plus s'indigner contre les affronts.

Cette nation-là, n'est-ce pas, ce n'est pas, ce ne sera jamais la France !... (*Cris enthousiastes de : « Vive la France ! Vive la Nation ! Vive l'Alsace-Lorraine ! »*)

Discours de Bougival.

Continuant son ardente campagne en faveur de l'alliance franco-russe, Paul Déroulède prononce ce discours, le 23 octobre **1887**, à Bougival, au pied du monument élevé à la mémoire des trois Français : Debergue, Martin et Cardon, fusillés par les Prussiens en 1870 :

CITOYENS,

Quelles que soient les circonstances actuelles, quelles qu'aient été les acclamations de tout à l'heure, je croirais manquer gravement aux sentiments de piété patriotique qui nous rassemblent, si mes premières paroles n'étaient pas pour rendre tout d'abord hommage aux martyrs que nous sommes venus honorer.

Vous connaissez l'épisode : la voix autorisée d'un témoin de leur supplice vous l'a déjà dit ; mais nous devons à leur mémoire de le répéter encore : Debergue, Martin, Cardon, ouvriers français, tués par la Prusse, sont morts pour la France. (*Longues acclamations, cris de « Vive la France ! Vive la République »*.

Les noms de ces trois hommes inscrits là sur cette petite plaque de bronze d'apparence simple et modeste comme leur vie même, mais de signification haute et glorieuse comme leur mort, ces trois noms représentent à eux seuls ce que notre défense nationale a peut-être de plus vaillant, de plus noble, de plus rare : la lutte individuelle pour la Patrie.

Eh ! oui, sans doute, la bravoure de nos soldats fut souvent sublime, et nul plus que moi, qui ai eu l'honneur de marcher sac au dos et de faire le coup de feu coude à coude avec nos paysans et nos ouvriers, nul plus que moi n'apprécie ce qu'il leur a fallu de valeur, de courage et de dévouement pour lutter comme ils

ont lutté dans les conditions écrasantes où nous combattions.

Mais, croyez-moi, autre chose est de bien faire son devoir tous ensemble, autre chose de faire plus que son devoir tout seul.

Ainsi fit Debergue ; ainsi firent Martin et Cardon. Aussi, est-ce une juste récompense de leur héroïsme que cette foule émue, assistant à la célébration de leur fête funèbre dix-sept ans après leur mort.

Hélas ! oui, citoyens, dix-sept ans ! Est-ce que ce chiffre, est-ce que cette longue traversée de jours, de mois et d'années ne se dressent pas devant vous comme un remords ? Quoi ! voilà dix-sept mortelles années, dix-sept années de conquête, de sujétion, de dépendance, voilà dix-sept années que la Nation donne, sans compter, son or, son sang, ses fils, et rien de ce qui devrait être fait n'est fait encore !

Ah ! il est temps, il est grand temps de relever la tête et la voix !

Elle a assez pesé sur nos lèvres et sur nos fronts cette douloureuse préoccupation qui, à chaque indignation de la Patrie, à chaque espérance du Peuple et de l'Armée, répondait par cette formule de servitude résignée : « Que dira la Prusse ? »

Que nous importe ce qu'elle dira ? Nous ne l'avons que trop entendu d'ailleurs ; elle dira à l'Europe : « Regardez : la France n'est plus qu'une vice-royauté de l'Empire d'Allemagne ».

Ce qui nous importe, c'est ce que peut la France, c'est ce que pense la Russie. Car de leurs deux mains tendues l'une vers l'autre, de leurs deux mains serrées l'une dans l'autre dépendent la libération de l'Europe, l'écrasement de l'empire du milieu, la paix du monde.

Ce que peut la France ? La mobilisation de cette année vient de vous le dire et elle vous le dit tous les

jours, cette chère et vaillante Armée qui est notre honneur et qui sera notre gloire. (*Cris de : Vive l'Armée !*)

Ce que pense la Russie ? Il peut bien m'être permis d'en parler, à moi qui, pour la seconde fois, viens de passer de longues semaines au milieu de ces Russes sympathiques et braves, spirituels et charmants, qui font à la langue française l'honneur de la parler si bien, au peuple français l'amitié de le si bien juger.

Mais le Tsar, dites-vous ? Ah ! citoyens, le Tsar ! S'il est des Français, parmi vous, pour qui ce mot soit encore un synonyme de tyrannie, je leur dirai bien vite et bien haut que l'ami de la France, Alexandre III le Juste, est le digne fils d'Alexandre II le Libérateur, et que si l'on doit au père la profonde réforme sociale de l'émancipation des serfs et du partage des terres aux paysans, on doit au fils le maintien intégral de ces mesures et la diffusion de jour en jour plus grande de l'instruction populaire.

Eh bien ! ce que cette Russie pense, c'est qu'à aucun titre, à aucune heure, la Russie n'a à intervenir dans la politique intérieure de notre République ; c'est que la forme de notre gouvernement ne regarde que nous-mêmes, que nous seuls ; c'est que nous n'avons à envisager ensemble que nos intérêts communs, et c'est qu'enfin si, parmi nos ministres passés, présents ou futurs, il en est qu'elle préfère, il n'en est aucun, je dis aucun, qu'elle élimine.

Ne croyez donc pas ceux qui vous disent que la Russie impériale attend de la France républicaine une politique modérée et conservatrice.

La Russie n'attend de la France qu'une seule chose : une attitude résolument indépendante vis-à-vis de l'Allemagne (*Cris de : A bas la Prusse !*) elle ne s'inquiète en France que d'une seule chose : le patriotisme de la Nation ; elle ne compte en France que sur une

seule chose : la force de notre armée. (*Cris répétés de : Vive la Russie ! Vive Boulanger !*)

Oui, citoyens, vive la Russie ! Quant à l'autre nom, cher à mon cœur, ce n'est pas ici, ce n'est pas aujourd'hui qu'il faut le jeter dans les airs, comme une protestation et comme un reproche.

Ces acclamations, faites-les retentir aux oreilles de ces sourds qui ne veulent rien entendre ; le cortège de vos sympathies, faites-le défiler sous les yeux de ces aveugles qui ne veulent rien voir. L'occasion ne vous manquera pas ; mais ici, respect à ces morts ! gloire à ces martyrs ! Vive la France ! (*Cris de : Vive la République ! Vive Boulanger ! Vive la Russie !*)

La France avant Tout!

On n'a pas oublié la pénible affaire Delsor où la maladresse d'un préfet du ministre Combes fit expulser de France comme « sujet allemand » un député d'Alsace-Lorraine et déchaîna dans le pays les passions politiques et religieuses des partis.

A la veille de l'interpellation qui eut lieu à la Chambre des Députés sur le cas de l'abbé Delsor, Paul Déroulède avait adressé à M. Gauthier de Clagny, député de Seine-et-Oise, la belle lettre suivante :

Saint-Sébastien (villa Alta), 20 janvier 1904.

Très cher Ami,

Faites tout au monde pour que l'Alsace-Lorraine ne sorte pas amoindrie et une fois de plus meurtrie, sinon blessée à mort, du débat de demain.

Loin du terrain de la bataille, je ne sais comment elle s'engagera, ni comment, ni même s'il y faudra prendre part.

Le renversement — impossible d'ailleurs — de

Combes, l'écrasement — possible, même injustement — de l'abbé Delsor ne doivent pas entrer en ligne de compte à côté de cet intérêt vital, primordial pour la patrie : le maintien de la protestation et des espérances alsaciennes-lorraines. Subordonnez tout à cette question, je vous en conjure au nom de la France même. Un vote antipatriotique, ce serait peut-être un succès pour les nationalistes, ce serait un désastre pour la Nation. Ne forcez ni Combes ni la majorité dans leurs derniers retranchements. Laissez-vous tromper par eux s'ils font mine de vous tromper et s'essayent à jouer le rôle de patriotes. Au fond et dans la forme même, le langage des journaux du bloc est très anti-allemand.

Songez au cosmopolite Jaurès qui guette l'occasion de poser le dilemme : ou la revanche ou la renonciation. Ne laissez rien faire, ne dites rien qui puisse servir à une apostasie publique de la Patrie. Une imprudence peut tout perdre, et les germanophiles n'attendent qu'une occasion. Vous êtes un sage, soyez un guide. Ne souffrez pas que la politique électorale, non pas même la politique ministérielle, se mêle à une question nationale. J'ai le cœur serré en songeant à la redoutable partie qui va se jouer demain pour les destinées de toute la France. Un mot de trop peut tout perdre, une exigence de trop peut tout faire crouler...

Il n'y a pas de parti qui doive nous empêcher de servir la France envers et contre tous et par n'importe qui : *Nec altera, nec alia, Gallia !*

Votre ami.

L'entente franco-anglaise.

C'est de Vienne, où il vécut les derniers mois de son exil, que Paul Déroulède publia dans *La National Review* une des plus importantes revues anglaises, sous ce titre « Franc-parler »

cet important article dans lequel il expose d'une façon lumineuse autant que précise, les raisons qui pour la France et l'Angleterre, rendent absolument nécessaire aux deux pays leur entente étroite :

Mare clausum ! terra subjecta ! gentes prostratæ ! — la mer barrée, la terre soumise, les nations à genoux — tels seraient les titres de chapitres sensationnels que le troisième empereur de la nouvelle dynastie impériale allemande rêve d'ajouter à l'histoire des Hohenzollern. Ce n'est ni plus ni moins qu'un véritable blocus continental, voire universel, que décrète très pacifiquement, assure-t-il, celui qui s'intitule lui-même l' « Empereur Mondial » et que Bismarck traitait plus simplement de « riche héritier ».

La question est de savoir si le monde est devenu assez conciliant pour se laisser pacifiquement englober dans l'héritage.

Au point de vue de l'exécution de ce gigantesque projet, l'état d'esprit de S. M. Guillaume II est tout à la fois très inquiétant et très rassurant. Très inquiétant, parce qu'avec les primesauts de sa nature il faut toujours s'attendre à quelque déclaration belliqueuse ; très rassurant, parce que l'abondant improvisateur se contredit avec désinvolture, oubliant volontiers le lendemain ses propos de la veille.

Ses admirateurs et ses admiratrices ne l'en proclament pas moins un homme très fort et un génial souverain.

A propos de quel acte ? en vertu de quel mérite ? après quel service ou quel exploit a-t-il obtenu cette promotion ? Ces messieurs et ces dames du *high life* cosmopolite seraient bien embarrassés de le dire. Il n'en est pas moins de clause de style dans toutes les conversations distinguées que l'empereur allemand est un grand empereur.

Au fond il y a toujours un motif sérieux dans les

erreurs le plus follement propagées. La vérité est que les partis conservateurs européens qui n'ont jamais rien su conserver par eux-mêmes, considèrent Guillaume II comme leur bon gendarme. Joignez à cela que le gendarme aligne des vers, sait placer des croches et des doubles-croches sur des portées de musique, pétrit de la glaise et met en couleur des toiles blanches ; qu'en outre, très hospitalier seigneur, il ne refuse jamais le pont de son yacht, ni les salles à manger de ses palais, ni les tirés de ses chasses à quiconque vient lui dire du bien de lui. Que faut-il de plus pour transformer une admiration en culte, et un futur sauveur en demi-dieu ?

Le danger est qu'à force d'être répétée, si erronée qu'elle soit, cette opinion extatique a fini par gagner de très bons esprits. Il existe de par les ambassades certains diplomates, d'ordinaire mieux avisés, qui s'imaginent avoir en face d'eux un colosse de Rhodes qui n'aurait qu'à fermer les jambes pour empêcher l'humanité de circuler. Et cependant, il n'est rien de plus chimérique, de plus ondoyant et de plus passager que les visées ou les visions de l'étrange monarque.

La première fois que Victor-Albrecht-Wilhelm s'est montré à l'Europe, il n'était encore que Kronprinz. Son père, le sage et malheureux Frédéric III, agonisait à San-Remo. Sur un conseil dicté par le surhumain Chancelier de Fer, mais docilement écouté par un fils qui n'avait guère non plus rien d'humain, le prince héritier était accouru de Berlin jusqu'à la villa des Palmiers pour sommer l'impérial moribond de renoncer à un pouvoir qu'il ne pouvait plus exercer et d'avoir à lui remettre un sceptre que ses mains défaillantes ne pouvaient plus tenir. Cette impitoyable revendication qu'il prolongea pendant de longues minutes avait eu lieu malgré l'opposition des médecins, contre la vo-

lonté de l'impératrice qui finit par chasser elle-même du chevet paternel l'ambitieux maudit.

Telle fut la première manifestation publique du mystique souverain qui se dit bon chrétien et qui se plaignait avec surprise, l'an dernier, des irrévérences filiales du Kronprinz.

Au lendemain de cette démarche précipitée, qui semblait avoir pour motif un ardent besoin d'agir, l'Europe entière, la France surtout, s'attendait à ce que l'avènement de Guillaume II fût le signal de quelque tentative violente déjà préparée de longue main. Il n'en fut rien. Le Kaiser avait uniquement hâte d'être Kaiser. Il avait aussi besoin d'être orateur.

Avec son règne allait commencer cette série d'innombrables discours qui, depuis si longtemps, lui tiennent lieu d'action. Leur publication en formera quelque jour un recueil égal en poids aux mémoires et aux correspondances du grand Frédéric. Il s'en faudra seulement de beaucoup que les lecteurs, s'il en est, y retrouvent le même esprit, la même unité de vue ni la même logique. Le propre de l'éloquence de l'arrière-petit-neveu de l'ami de Voltaire est d'être éminemment irréfléchie et contradictoire. Que ses plus vigoureuses déclarations n'aient jamais été suivies d'effet, cela peut tenir à bien des causes indépendantes de sa volonté, mais qu'elles aient toujours été suivies de déclarations contraires, cela tient aux fluctuations perpétuelles de sa pensée.

Le réparateur attitré des frasques impériales, M. le chancelier de Bulow a bien affirmé l'autre jour à la tribune du Reichstag, pour défendre les deux opinions successives de son maître sur la question du Maroc, qu'en politique les circonstances changent le langage ; n'empêche qu'il n'est pas d'un grand esprit, ni même d'un esprit vigoureux, encore moins d'un sur-homme, comme disent ses dévots, de ne jamais savoir ce que

parler veut dire et de tout dire sans savoir ce à quoi parler engage. Il est puéril de beaucoup promettre pour ne rien donner, de se tirer d'une suite d'erreurs par une série de dénégations. A peine excusable chez de pauvres ministres en quête de majorité, le procédé n'est digne ni d'un homme d'état sérieux, ni d'un chef d'état héréditaire.

Tout surfait qu'il soit, ce Protée couronné qui change d'idées comme d'uniformes n'en est pas moins à craindre. Ses irrésolutions et les menaces flottantes dont s'est satisfait jusqu'ici son orgueil peuvent être tout à coup transformées en agressions brusques sous la poussée du pangermanisme intransigeant.

Expansion commerciale d'un côté, extension territoriale de l'autre, les pangermanistes ne visent à rien moins qu'à l'hégémonie sinon à la conquête de l'univers. Ce n'est même plus la simple mise en œuvre de la vieille chanson de Arndt affirmant que « la Patrie allemande c'est la Prusse et la Bavière ! la Saxe et l'Autriche ! la Suisse et le Tyrol ! partout, » disait le poète — « partout où sonne la langue allemande ». Non ! la Patrie allemande est et doit être la Patrie de tous les autres peuples opprimés, sinon supprimés, exploités, sinon gouvernés par l'Allemagne. C'est en un mot la *Weltpolitik* de l'*Alldeutscherverband* — la Politique mondiale de l'Union pangermanique.

Guillaume II s'en est fait le porte-parole et, selon sa propre expression, l'impérial commis-voyageur. Jusqu'ici le commis-voyageur n'a guère tenu que des propos de table d'hôte, suivis de quelques esclandres d'arrière-boutique, mais rien ne dit que l'homme mondial s'en tiendra là ; tout semble même annoncer le contraire.

Sa récente croisière dans les mers du Nord n'a pas été autre chose qu'une vraie croisade contre l'Angle-

terre, tout comme son brutal débarquement au Maroc n'était en fait qu'une insolente bordée contre la France. Ce qui l'irrite, c'est que dans toute l'Europe ces deux puissances sont les seules en état de lui tenir tête, soit séparées, soit unies, et beaucoup plus sûrement unies que séparées.

La prépondérance économique industrielle et commerciale de l'Allemagne serait à bref délai la ruine des industriels et des ouvriers français et anglais. Sa prépondérance et son accroissement territorial seraient l'assujettissement de l'Europe entière.

L'Angleterre et la France vont-elles laisser faire, et, si elles ne veulent pas laisser faire, comment pourront-elles et devront-elles s'opposer à l'écrasante et prochaine marche en avant du Iuggurnauth allemand ?

Voilà le problème, et la solution est urgente.

*
* *

C'est affaire aux hommes que la politique mène à une situation non à un but de cacher leurs opinions pour autant qu'ils les croient contraires à l'opinion le plus généralement répandue. Nageurs entre deux eaux, ils n'ont garde de chercher à remonter les courants. Là est le côté dangereux et décevant de la politique électorale. Mais la faute en est bien plus aux élus qu'aux électeurs. Ceux-ci craignent beaucoup moins de connaître la vérité que ceux-là n'ont peur de mécontenter leur auditoire par trop de franchise. Il importe pourtant à une grande nation qui ne consent ni à sa déchéance, ni à sa décadence, ni à sa ruine de savoir quels sont les dangers qui la menacent et d'envisager virilement quels sont les efforts à faire pour y parer.

Je ne parlerai ici qu'en mon nom et aussi, n'est-ce pas, au nom de la *Ligue des Patriotes* de France,

puisqu'aussi bien c'est en réalité au chef de cette Ligue que le directeur de la *National Review* a fait l'honneur de demander son avis sur la situation présente.

Avec Gambetta, avec Félix Faure, avec Sadi Carnot, avec le clairvoyant historien Henri Martin qui en étaient les premiers et les principaux fondateurs, la *Ligue des Patriotes* avait inscrit en tête de ses statuts cette formule vraiment ambiguë : « Nous avons pour but la revision du traité de Francfort et la restitution de l'Alsace-Lorraine à la France ». Restitution n'impliquait pas forcément reprise ; revision pouvait être autre chose que rupture.

Cette rédaction modérée avait pour objectif non pas du tout d'attirer dans notre association les chimériques rêveurs de restitution pacifique, mais de n'en pas écarter les hommes politiques occupant une situation officielle. La précaution était, du reste, de pure forme ; elle n'empêcha aucun des orateurs de la Ligue de propager comme articles de foi les deux catégoriques déclarations du vieil historien Henri Martin :

« Une première mutilation que l'on accepte est un second démembrement que l'on s'attire.

« On n'a jamais repris que par les armes ce que l'on a perdu par les armes. »

Gambetta y avait ajouté cette consigne : « L'Alsace-Lorraine, il n'y a que cela qui vaille la peine de vivre ! »

Il serait trop long de retracer ici tout l'historique de la Ligue, le développement et les encouragements donnés par elle aux sociétés de tir et de gymnastique ; la diffusion de l'amour de la France et de l'amour de l'Armée par le livre et par la parole ; et de redire une à une nos multiples affirmations d'une vérité devenue de jour en jour plus indéniable : « Tant que l'Alsace-Lorraine n'est pas redevenue Française la France n'est pas libre et la République n'est pas fondée. »

*
* *

Gambetta mourut. A sa politique de revendication nationale succéda une politique de compensation coloniale. Dès le début de ces expéditions lointaines dont nous ne regrettons pas les résultats matériels, dont nous ne répudions pas le principe, mais dont nous n'approuvions pas l'heure, nous avons déclaré que lorsqu'une nation ne jouit pas d'une entière indépendance dans ses affaires continentales elle ne saurait être maîtresse d'elle-même dans ses affaires coloniales. Le fait était si vrai que ce ne fut pas seulement sur la permission, mais, ce qui est pire, sur une demi-sommation de nos vainqueurs que nous nous sommes embarqués pour la modeste expédition de Tunisie. « L'Allemagne verra d'un bon œil l'expansion de la France vers les pays barbaresques », avait affirmé M. de Bismarck au général Pittié. C'était la traduction courtoise d'une pensée exprimée quelque temps avant sous une autre forme : « L'Allemagne voit d'un mauvais œil l'immobilisation en Europe de l'armée française reconstituée. » Le diplomate d'occasion qui se trouvait être le chef de la maison militaire de M. Jules Grévy ne se le fit pas dire deux fois et rapporta précipitamment le mot d'ordre à l'Elysée d'abord, puis au quai d'Orsay.

Le succès de nos troupes et la semi-incorporation à la France d'un beau et riche pays portent en soi à coup sûr une patriotique consolation, que nous devions retrouver plus tard au Tonkin, à Madagascar, au Dahomey, partout où nos petits soldats français ont glorieusement versé leur sang, plus heureux sur ces terres lointaines que ne l'ont été et que ne le sont encore les soldats allemands chez les Herreros.

Mais ces succès qui créaient une diversion étaient aussi une dispersion. Ils réjouissaient trop les Allemands pour ne pas inquiéter les Français. Tout en s'honorant de l'honneur du Drapeau, les Patriotes ne pouvaient s'empêcher de penser et de dire bien haut que toutes ces petites victoires partielles, toutes ces petites guerres successives épuisaient autant la France qu'auraient pu le faire la guerre sainte et la victoire libératrice. Ils pensaient aussi que déposer des comptoirs n'est rien pour qui ne peut y imposer ses marchandises ; qu'il est cruel de prodiguer l'or et le sang de la nation française au seul profit des nations prépondérantes. Et ils ajoutaient : « Cette prépondérance essentielle à la liberté commerciale et à la sécurité nationale du pays français ce n'est pas sur les mers et contre l'Angleterre qu'il faut essayer de la rétablir, mais sur les bords du Rhin et contre l'Allemagne. »

Cependant le parti colonial s'était puissamment développé. Ce qu'il appelait « la plus grande France » lui faisait oublier le relèvement de la vraie France.

Habitués à s'entendre facilement avec l'Allemagne qui, naturellement nous poussait aux colonies, et à ne pas s'entendre avec l'Angleterre qui, naturellement aussi, nous en repoussait, les coloniaux en arrivèrent à oublier Metz et Strasbourg, la défaite et la conquête, et à concevoir comme possible une entente formelle avec l'Allemagne. Ils faisaient valoir l'isolement de la France, l'inutilité de rester « hypnotisé par la trouée des Vosges » et la pesée formidable qu'exercerait sur l'Europe l'union des deux plus fortes armées du monde.

L'Allemagne aussi était de cet avis.

C'est alors que par un admirable mouvement de conscience nationale, avec l'instinctif sentiment qu'ils sauvaient tout ensemble l'honneur et la liberté, les patriotes de tous les partis cherchèrent un autre allié

qui tirât, en effet, la France de son isolement sans l'accoupler pour cela avec les geôliers de l'Alsace-Lorraine. Aucun d'eux alors n'alla plus loin dans son espoir. Le mot de revanche ne fut prononcé par personne, mais un cri de soulagement, un vivat d'indépendance sortit de toutes les lèvres russes et françaises.

L'alliance de deux grands peuples placés sur le flanc droit et sur le flanc gauche de l'Allemagne mettait instantanément fin à la tyrannie de l'Empire du milieu. C'est ce qu'on a appelé la politique des deux doigts opposables de l'Europe. Maintenue en respect entre les deux branches de cet étau, l'Allemagne cessa de prétendre au gouvernement et à l'exploitation du genre humain ; elle cessa surtout de le menacer.

La *Ligue des Patriotes* avait activement collaboré pour sa part à l'œuvre libératrice.

Tant que vécut le grand Tzar russe Alexandre III, tant que prévalut sur son fils Nicolas II la haute et généreuse influence de la fière et admirable princesse danoise S. M. l'impératrice douairière Maria Féodorovna, l'alliance franco-russe, si heureusement substituée à la mésalliance germano-française, fut ce qu'elle devait être. Elle servit de contre-poids à la pesanteur du joug prussien ; elle maintint dans leur intégrité les revendications alsaciennes-lorraines ; elle mit l'Europe à l'abri d'une politique de spoliation, de mutilation et de ravage dans laquelle Bismarck rêvait alors, comme le rêve aujourd'hui Guillaume II, d'avoir la France pour valet de bourreau. Le complot échoua faute de complice. La sécurité générale semblait rétablie.

Le mariage hessois de Nicolas II bouleversa cet équilibre. La cour de Pétersbourg fut germanisée, et le 17 juin 1895, sans consulter la France qu'il contraignait à le suivre, sans tenir compte des objections de son alliée, qui ne protesta du reste que trop timidement, le nouvel empereur de Russie inaugurait dans le canal

de Kiel sa politique de subordination à l'empereur allemand.

Dans le secret dessein de Guillaume II, cette main mise sur l'épaule débile du jeune Tzar devait enfin contraindre la France à se ranger elle aussi sous sa loi. Le grand caporal prussien se voyait déjà à la tête de ses troupes. Nouveau Napoléon premier de cette nouvelle Grande Armée, il marchait à l'assaut de l'Europe, remaniait la carte à sa guise, tenait l'Angleterre à sa merci, nous distribuait à son choix quelques lambeaux des territoires conquis en commun, faisant ainsi de notre République avilie cette vice-royauté du royaume de Prusse dont parlait Karl Marx.

Le résultat trompa toutes ses espérances.

Cette fois encore le sentiment national français s'indigna de la honteuse remorque qui avait fait outrager les vaincus de 1864 par les vaincus de 1870, et le vigilant successeur de M. Hanotaux, M. Delcassé, dut bientôt faire savoir à notre allié que ce n'était pas pour qu'il nous conduisît pas à pas jusqu'à Berlin que la France avait renouvelé avec le fils le pacte de défense européenne jadis signé avec le père. Il faut même ajouter qu'avec un courage d'autant plus méritoire que personne ne l'avait eu jusqu'à lui, notre ministre des Affaires Etrangères osa pour la première fois insérer dans un document diplomatique qu'entre la France et l'Allemagne se dressait un obstacle à tout rapprochement : l'Alsace-Lorraine. La diplomatie russe se le tint pour dit, mais la diplomatie allemande ne se tint pas pour satisfaite.

A l'époque, aujourd'hui lointaine, où le redoutable et grand Bismarck qui se souvenait d'avoir été contrecarré par Alexandre II dans ses projets d'achèvement de la France en 1875, eût fini non sans peine par nouer la Russie dans un traité d'alliance momentanée, sa préoccupation constante était de garder intactes à ses

côtés toutes les forces de l'empire des Tzars. On cite même comme étant de lui cette phrase caractéristique : « Le rôle, les intérêts, le sort de la Russie est en Europe. S'il lui plaît de s'enfoncer dans les ténèbres de l'Asie, alors : *Gute nacht die Russland !* »

Guillaume II est un élève ingrat, personne ne l'ignore, mais il n'en est pas moins, par certains côtés, un élève assez distingué du Chancelier de Fer. Du moment où ce serait la France et non l'Allemagne qui aurait à dire bonne nuit à la Russie, les ténèbres asiatiques lui parurent un endroit tout désigné pour y expédier notre alliée. D'autant que la guerre, une fois engagée en Mandchourie, les Anglais y suivraient les Japonais, les Français les Russes, et que l'armée allemande, restée intacte au milieu de cette mêlée, ferait de son empereur et roi l'arbitre des belligérants et le maître du monde.

Tel fut du moins un de ses calculs, s'il faut en croire des personnalités bien informées. La sagesse de S. M. Edouard VII et l'habileté de M. Delcassé le déjouèrent.

Au pis aller, même après l'échec de cette première combinaison, il restait à Guillaume II une seconde chance d'accroître la situation allemande en diminuant d'autant la situation française. C'était, aussi bien en cas de victoire qu'en cas de défaite, l'épuisement des forces militaires de la Russie. Ce calcul-là se trouva, hélas ! un peu plus exact que le premier.

Il va sans dire que les documents diplomatiques ne circulent pas si couramment et que les menées extra-diplomatiques se poursuivent toujours trop secrètement pour qu'il soit possible de démontrer preuves en mains le rôle joué par l'Allemagne dans les événements d'Extrême-Orient, mais le vieil adage reste toujours vrai : « Celui-là l'a fait à qui cela a profité. »

En tous cas, si la cause n'est pas démontrable, le résultat reste évident. M. Rouvier l'a défini d'un mot,

lorsqu'à propos de l'injurieuse provocation lancée contre nous au Maroc, il prononça tristement cette phrase brève : « C'est le lendemain de Moukden ! »

Un homme d'État avait prévu ce lendemain et si les douloureuses conséquences qui ont pu troubler un moment la France n'ont pas renversé de fond en comble tout l'édifice de notre politique extérieure, l'honneur en revient encore à M. Delcassé et à la signature de notre entente cordiale avec l'Angleterre.

Il nous est permis de rappeler sans fausse honte et sans fausse modestie que la *Ligue des Patriotes* n'a pas nui non plus à ce rapprochement tutélaire.

Cette fois, à parler franc, l'espoir des Ligueurs a visé et vise plus haut et plus loin que l'indépendance de la Patrie. Ce que nous n'avons pas osé attendre de la Russie dont les conflits avec l'Allemagne n'avaient rien d'aigu, nous pouvions et nous pouvons l'attendre de l'Angleterre dont toute la politique générale est une lutte constante et nécessaire contre les Allemands.

Oui, sans doute, notre nouvelle amie se servira de nous pour maintenir sa prépondérance maritime, mais aussi nous nous servirons d'elle pour rétablir notre prépondérance continentale. Oui, la main qu'elle nous tend est toute pleine d'espoirs personnels, mais la main que nous y mettrons n'est pas vide, elle non plus, d'aspirations égoïstes. Ce n'est pas sur des nuages en l'air que repose notre entente, c'est sur des besoins différents il est vrai, mais essentiels à chacun de nous et gênés par l'ennemi commun. Quoi de plus juste ? quoi de plus légitime ? et nous ajouterons, sans crainte d'être démentis par l'histoire, quoi de plus solide ?

Nous n'avons pas plus de raison de reprocher aux Anglais de vouloir nous entraîner dans leur querelle, qu'ils n'en auraient de prétendre que c'est nous qui

les contraignons à épouser la nôtre. Si nous agissons de concert, comme il faut le souhaiter, ce sera pour régler simultanément des griefs particuliers que nous aurions plus de peine à régler l'un sans l'autre. Nous libérer, libérer l'Europe, et peut-être une partie de l'Allemagne de l'insupportable hégémonie prussienne, tel serait le premier résultat.

Multiplier nos échanges commerciaux ; organiser librement notre trafic réciproque en n'ayant plus à nous préoccuper désormais de la clause prohibitive du traité de Francfort ; protéger efficacement l'atelier français et l'atelier anglais, nos usines et nos comptoirs contre l'invasion des produits germaniques ; travailler dans un accord fraternel à notre mutuelle prospérité ; unir nos forces laborieuses comme nous aurions uni nos forces militaires, tel serait le résultat second mais d'importance primordiale.

Nos anglophobes, dont quelques-uns sont des russophiles aveuglés, dont quelques autres sont des germanophiles par trop éclairés, mais dont beaucoup sont d'excellents patriotes fâcheusement imbus d'un faux préjugé traditionnel, s'évertuent tous de leur mieux à entretenir les méfiances du pays contre la perfide Albion. Il n'est pas de campagne plus dangereuse, car il n'en est pas de plus conforme au vœu allemand ; il n'en est pas non plus de moins justifiée. Albion est hautaine, Albion est brutale, Albion ne vit, ne lutte et ne veille que pour Albion. Il y a là, c'est entendu, un nationalisme farouche sinon féroce, mais non pas vraiment aucune perfidie. Et plût à Dieu que Jacques Bonhomme eût la même conception que John Bull de ses devoirs patriotiques et de ses droits nationaux, nous n'en serions pas où nous sommes ! Mais est-ce là de quoi accuser l'Angleterre de machinations hypocrites ? Jamais politique extérieure ne fut plus claire ni moins dissimulée que la

sienne. Ce n'est pas de l'oreille à l'oreille que les diplomates du Foreign Office, whigs ou tories, se transmettent le programme anglais. C'est à haute voix, en plein parlement, à coups de discours concis et précis. Si les nations voisines en sont surprises, elles ne doivent s'en prendre qu'à leur inattention et à leur surdité. La formule britannique est courte et pleine : « L'État prépondérant quel qu'il soit, voilà l'ennemi. »

Un jour viendra peut-être où nous redeviendrons l'ennemi, ce sera la meilleure preuve que nous serons redevenus la France. Mais commençons par être ce que nous devons être dans les circonstances présentes, c'est-à-dire des amis d'autant plus sincères, d'autant plus résolus que la suprématie allemande pèse plus directement sur nos propres épaules.

L'Angleterre prévoyante redoute de se voir un jour annihilée par l'Allemagne, soit ! mais ce n'est là, somme toute, qu'une appréhension d'événements qui ne sont pas encore arrivés et qui peuvent très bien n'arriver jamais.

Pour nous Français, est-ce une hypothèse la conquête de l'Alsace-Lorraine ? Est-ce une conjecture la tyrannie exercée sur nous par l'Allemagne ? Sont-ce des propos en l'air le discours de Tanger ? les déclarations de M. de Bulow ? les articles provocateurs d'une presse forcément officieuse puisqu'elle n'est pas libre ?

De quel peuple au monde a-t-on jamais osé dire, écrire et publier à la face de toute l'Europe, sans qu'une indignation vengeresse le soulevât, qu'il sera pris pour otage et que c'est lui qui, sur son sol, sur sa liberté, sur sa fortune paiera les frais de la guerre contre l'Angleterre, alors même qu'il aurait eu l'insigne lâcheté d'y rester neutre ?

L'empereur d'Allemagne ne nous laisse pas le choix : il faut être avec lui ou contre lui.

Ah ! comme notre cher et grand Gambetta eût bondi

de colère et de joie à cet odieux défi qui nous met si pleinement déjà dans notre droit de défense nationale ! Comme il eût ressenti et fait ressentir cet affront libérateur qui ne permet plus à aucun Français de ne pas saisir ses armes, s'il veut que la France vive et que la République ne roule pas par terre ignominieusement piétinée sous la botte allemande ! Quel *casus belli* que cette injure ! Quel ralliement que ce soufflet !

Quoi ! la Nation française peut mettre sur pied plus de deux millions de ses fils et c'est d'elle qu'on parle comme d'une vaincue par avance, comme d'une tributaire par destination !

Notre marine ne serait plus, dit-on, en état de faire face à la marine allemande, et l'amiral Guillaume II la confisquerait, dit-il, du jour au lendemain. Nous doutons fort, quant à nous, de cette possibilité de rafle sommaire, mais ceux des Français qui l'admettent ne devraient trouver là qu'une raison de plus pour s'appuyer sur la flotte anglaise. A aucune heure de notre histoire contemporaine, à aucun moment depuis la perte de nos deux provinces si naturellement suivie de la perte de notre indépendance, les événements et les hommes ne nous ont offert plus de chances, plus d'espoirs, plus de droits.

A supposer que découragée par nos tergiversations l'Angleterre atermoie et renonce, qui empêchera le pangermanisme, triomphant sans bataille, de s'annexer demain les Allemands d'Autriche ? de se ruer après-demain sur la Hollande ? de descendre sur Anvers ? Qui détournera la pointe de l'épée de la Prusse du port de Trieste ?

C'est alors que l'Empereur mondial pourrait joyeusement faire entonner par l'Europe prosternée son triomphal : *Deutschland vor allem !*

Est-ce là ce que nous attendons pour prendre une part active et vigoureuse à un conflit dans lequel

aucun État de l'Europe, non pas même l'Empire britannique, n'a un intérêt aussi vital que la République française ? En vérité si la France était assez désarmée au moral par la propagande antimilitariste, assez gangrenée par les doctrines empoisonnées des Sans-Patrie, assez soumise aux prescriptions du docteur Jaurès et du professeur Hervé pour ne pas tenter de se relever enfin du lit de douleur et de honte où l'a couchée la défaite, si elle faiblit, si elle chancelle, si elle recule, c'est contre elle que s'accomplira la prophétie arabe qui résume l'histoire de l'humanité toute entière : « Si tu refuses de marcher au combat, Dieu te punira sévèrement ; il mettra à ta place un autre peuple ! » Et quel désastre pour la justice, pour le progrès, pour la liberté, si ce peuple était le peuple allemand prussianisé !

Le Devoir patriotique.

Voici le premier discours prononcé par Paul Déroulède, à son retour d'exil, à un vaste meeting tenu le 30 novembre 1905 au Manège Saint-Paul, sous la présidence de M. Marcel Habert, et dans lequel s'élevant au-dessus des partis politiques, il examine la politique extérieure française et proclame à l'intérieur le devoir patriotique.

Patriotes de la Ligue, Parisiens et Parisiennes, ou plutôt, Françaises et Français de Paris, quelles paroles puis-je trouver, quels mots puis-je inventer, de quelles expressions assez fortes, assez éloquentes, assez neuves pourrais-je me servir pour vous donner une idée même lointaine, même diminuée, de la joie immense, inouïe, indicible dont Paris a rempli mon cœur par son accueil du 5 novembre, et dont vous l'inondez encore aujourd'hui par vos fraternelles acclamations !

En vérité, il va m'être difficile, il me sera presque impossible de vous entretenir de mes douleurs anciennes sur la cime de bonheur où vous m'avez transporté.

Vous avez dressé une telle muraille de pierres blanches entre le sombre passé d'hier et le lumineux présent d'aujourd'hui, vous avez élevé si haute la montagne de consolation, que le calvaire si péniblement, si lentement gravi, semble s'être effondré tout à coup et qu'il me faut un effort de mémoire pour me souvenir de tout ce dont j'ai souffert dans ma liberté, dans mes affections, dans mes idées surtout, depuis plus de six ans.

Déjà, dès mon entrée sur le territoire de Belfort, dès mon premier contact avec le sol sacré de la patrie, la résurrection de ma joie si longtemps morte avait revivifié tout mon être. Certes, plus le train qui me ramenait vers vous approchait de Paris, plus mon cœur battait à coups redoublés à la seule pensée de me retrouver au milieu des ardents citoyens de la grande cité française ; et cependant, mon attente joyeuse n'avait pas deviné l'éblouissante réalité qui allait bientôt se dresser devant moi.

J'espérais, je croyais, je savais même que beaucoup d'entre vous ne m'avaient pas oublié, et que vous seriez nombreux à apporter au proscrit l'aumône d'une fraternelle accolade. Mais votre nombre innombrable, mais votre triomphale bienvenue, votre généreuse explosion de tendresse et de bonté, ah ! cela non, je ne l'espérais pas, je ne l'attendais pas, et si je n'en doute pas comme d'un rêve trop beau pour être vrai, c'est que votre présence ici en renouvelle un instant la vision, c'est que vos voix généreuses en réveillent une fois encore l'invraisemblable et inoubliable écho.

Que sont-ils devenus les tourments que j'ai subis ? Comme ils sont loin, non pas derrière moi, mais der-

rière vous, mes amis, derrière toi, cher et grand Paris, les spectres noirs des heures mauvaises, les froides nuits de prison qui glaçaient mon sang, les longs jours d'exil qui serraient mon cœur !

Me voilà chez nous, chez vous, parlant à des Français, écouté par des Français, savourant à plein cœur cette ineffable volupté, la plus grande, la plus haute qui puisse être donnée à l'âme humaine : sentir que l'on était regretté de qui l'on regrettait, se voir aimé de qui l'on aime. O ma patrie ! ô mon Paris ! ô ma France !

La grâce refusée. — Pourquoi ?

Certains amis n'ont pas compris et se sont étonnés que, aussi ardemment désireux que je l'étais de revoir mon pays, j'aie prolongé volontairement moi-même un exil, déjà si long et toujours cruel, malgré les précieuses sympathies espagnoles qui m'y entouraient. Dans la hâte cordiale qu'ils avaient de me retrouver, ils eussent voulu ma rentrée immédiate. Mais comment mes plus fidèles ligueurs auraient-ils pu accepter ce retour précipité de leur chef, par la porte basse de la grâce octroyée ?

Qu'en eût dit Saint-Jean-Bouche-d'Or, mon brave et rude Barillier, qui est bien aussi Saint-Jean-Cœur-d'Or ? Qu'en eût pensé le sage Le Menuet ? Le fier commandant Tournade ? Le chauvin Lepelletier, le scrupuleux Poirier de Narçay ? Mon rigide docteur Devillers ? Et cette loyauté faite homme, cette droiture incarnée, qui a nom Henri Galli ?

La joie des premières embrassades une fois passée, avec quelle tristesse les camarades eussent reconnu le tort que je me serais fait à moi-même et que j'aurais fait à notre cause !

Non ! il ne me convenait pas, il ne pouvait pas me convenir de circuler sur les routes de mon pays,

humble bénéficiaire d'une mesure de clémence personnelle, permissionnaire d'un gouvernement attaqué par moi, et réduit au rôle d'un promeneur oisif et impuissant, qui, le front marqué de sa dégradation civique, aurait pu se voir légalement exclu, au nom du code, de toutes les assemblées électorales, où les électeurs seuls sont en droit de délibérer sur les intérêts de la République et de la Patrie.

Car, que la cessation du bannissement soit le fait d'une grâce ou le résultat de l'expiration de la peine, les conséquences en restent indélébiles, tant qu'une loi d'amnistie n'a pas rétabli le banni dans tous ses droits. Bien des Français l'ignoraient alors, bien des Français l'ignorent peut-être encore, à qui je l'apprends.

Trois Amis.

Aussi, à côté de mes raisons de dignité personnelle, en même temps que la préoccupation de ne pas déchoir dans l'opinion des braves gens de mon pays, qui ont besoin de m'estimer pour me croire, il y avait en moi une arrière-pensée d'amitié, qui eût suffi à elle seule à déterminer ma résolution de souffrir encore. J'avais conscience que ma rentrée en France par la grâce retarderait, pour de longues années, le vote de la loi libératrice, et que pendant toutes ces années-là ni électeur, ni éligible, ni officier de réserve, ni même soldat, un homme que j'aime comme un frère, un homme qui est mon frère par tous les liens de l'âme et de la pensée, aurait comme moi la douleur de ne pouvoir servir qu'à moitié cette France et cette République que, ni lui ni moi, pourtant, n'aimons à demi. (*Cris répétés : Marcel Habert !*)

Oui, Marcel Habert, ce fidèle, ce généreux ami, qui, depuis son retour, à lui, n'a pensé qu'à mon retour, à moi ; et, huit mois durant, est allé solliciter, émou-

voir, troubler, tourmenter même tous les rédacteurs des grands journaux parisiens pour obtenir d'eux en ma faveur cette toute-puissante campagne de presse à laquelle je ne dois pas seulement le vote presque unanime de la loi d'amnistie, mais aussi l'unanime étreinte du grand Paris. Qu'ils en reçoivent ici tous publiquement le remerciement qu'en particulier déjà je leur ai adressé à chacun.

Quant à Marcel Habert, je ne ferai que lui répéter en le lui appliquant à lui-même ce que nous avons tant de fois écrit depuis cinq ans, tant de fois redit depuis trois semaines à Henri Galli, dont l'inlassable dévouement a si bien suppléé à notre double absence : « Des hommes comme vous, on ne les remercie pas, on les aime ». (*Cris de : Vive Galli ! Vive Marcel Habert !*)

Oh ! cent fois oui, vive Henri Galli et vive Marcel Habert !

Sans l'un, la *Ligue des Patriotes* sombrait dans mon naufrage ; sans l'autre, le naufragé n'eût pas encore repris pied sur la terre de France.

Merci au pilote, merci au sauveteur ! Et laissez ma gratitude débordante lancer une troisième action de grâces à l'éloquent et vaillant représentant du peuple, qui, par sept fois, en plein Parlement, a, contre vents et marées, planté les jalons qui ont permis d'ouvrir la route en la traçant. (*Voix nombreuses : Gauthier de Clagny !*)

Allons, Ligueurs, pour Marcel Habert, pour Henri Galli, pour Gauthier de Clagny, un triple ban comme au bon vieux temps !

Pas de politique de parti.

Quand vous m'avez entendu parler tout à l'heure d'assemblées électorales et du besoin que j'avais d'y pouvoir librement siéger, librement discuter en ci-

toyen maître de tous ses droits, peut-être avez-vous pensé que j'allais ici-même et dès ce soir vous parler des futures élections législatives et vous exposer tout au long le programme à soutenir et le plan de campagne à mener contre nos adversaires politiques ?

Détrompez-vous si tel était votre espoir ; rassurez-vous si c'était votre crainte. Non, mes amis, le premier discours prononcé par moi au lendemain de ma rentrée en pays de France ne sera pas pour creuser plus profondes encore les divisions au fond desquelles s'entre-déchirent et s'entre-détruisent toutes nos énergies nationales.

Non ! je n'opposerai pas les partis aux partis à une heure où il peut tout à coup n'y avoir pas trop de Français en France pour faire face à tout ce qu'il y a de Prussiens en Allemagne.

Ces paroles que je vous demande de bien comprendre dans leur sens précis et dans leur texte exact ne sont ni une excitation ni un défi. Ce n'est pas vouloir attaquer l'Allemagne que de constater que voilà huit mois que son empereur nous cherche et qu'il nous tâte, comme on dit en terme d'escrime. Le fleuret est encore moucheté, mais il nous a déjà porté de rudes coups, et, d'un instant à l'autre, ce peut être une pointe d'acier qui nous sera mise sur la gorge.

Exigences allemandes.

Le roi de Prusse a, d'ailleurs, pris soin de nous en prévenir lui-même. Ce n'est, en effet, aucun ministre de France, aucun député français, ce n'est pas même moi par qui il a été parlé « d'épées aiguisées et de poudre sèche ». Ce n'est pas non plus par le roi d'Angleterre, mais bien uniquement et exclusivement par Sa Menaçante Majesté Guillaume II.

L'orgueilleux Hohenzollern, qui rêve, soit de nous

subordonner à coups de menaces, soit de nous asservir à coups de canon, a accumulé provocations sur provocations, exigences sur exigences. Nous avons jusqu'ici tout fait pour éviter la guerre vers laquelle il nous entraîne ; peut-être même en avons-nous trop fait.

Jamais la patience d'une grande nation qui a bien le droit, qui a bien aussi le moyen et qui a, en tous cas, le devoir de ne pas se laisser gouverner par l'étranger, n'a été soumise à une plus rude épreuve. Il nous a fallu tout subir, tout entendre, tout supporter.

Les journaux officieux et les amis officiels du dictateur européen n'ont pas hésité à déclarer que l'Allemagne considérait d'ores et déjà la France comme un ôtage à qui l'on ferait payer toutes les tentatives de résistance des pays voisins à l'hégémonie de l'empereur mondial.

Ce Napoléon sans victoire ne tend à rien moins qu'à établir au profit de ses seuls états un nouveau blocus continental et à nous incorporer, de gré ou de force, dans sa grande armée.

Il nous présente d'une main la plume de cygne de Lohengrin pour nous faire signer un traité d'union douanière qui lui permettrait d'inonder le marché français du trop plein de ses marchandises et, brandissant de l'autre son glaive flamboyant, pour le cas où nous répugnerions à notre ruine volontaire et où nous ne nous résignerions pas à devenir ses commis-placiers par persuasion et ses employés par peur, il se proclame résolu à ouvrir d'estoc et de taille le débouché nécessaire à tous les produits germaniques.

Bien plus, il nous laisse entrevoir, par surcroît, qu'il est tout prêt à se tailler un nouveau morceau de France qu'il enverrait rejoindre incontinent dans la geôle allemande nos deux sœurs bien-aimées l'Alsace et la Lorraine.

Soutenu chez nous par la propagande de nos internationalistes, qui aiment mieux sa nation que la nôtre, et par les théories de nos antimilitaristes, qui lui préparent à qui mieux mieux la victoire, ses menées n'ont plus d'autre but que de nous séparer de l'Angleterre, certain qu'il croit être que notre isolement nous mettra à sa merci et que, nouveau César, ses légions subjugueront en quelques semaines toute notre pauvre Gaule sans Gaulois.

Les prêcheurs de lâcheté.

Ah ! citoyens ! Quelle responsabilité ils encourent devant l'histoire, quel crime ils commettent envers la France, tous ces prédicateurs de désertion, tous ces tueurs de courage, tous ces recruteurs de lâches qui, en faisant douter du patriotisme et de l'énergie de la nation, attirent sur nous le mépris qui a engendré l'insulte, l'insulte qui engendrera la défaite si on laisse faire ces misérables antifrançais et même si on les laisse dire.

L'Europe sait bien que la France est riche ; l'Europe sait bien que la France est belle, et cette richesse et cette beauté, il n'est guère de peuple qui ne les envie et qui ne les convoite, tout comme, jusqu'à ces derniers temps, il n'était guère de peuples qui ne crussent les Français résolus à défendre tous leurs biens jusqu'à la mort et à se montrer aussi jaloux de leur honneur que de leurs libertés.

Soyez-en sûrs, ce n'est pas la politique de protestation de la *Ligue des Patriotes* qui a enhardi le Kaiser à tant d'insolence, et l'a excité à nous infliger toute une série d'humiliations ; ce n'est pas davantage, quoi qu'on en ait dit, la politique de précaution et d'alliance de M. Delcassé, c'est surtout, c'est avant tout la politique d'abdication nationale, de renonciation fran-

çaise et de fraternité allemande de M. Jaurès, si solidement et si utilement secondé par la politique de trahison du sieur Hervé. Ces deux hommes ont été le vrai point d'appui de l'empereur d'Allemagne dans ses prétentions à gouverner la France et dans ses espérances de la réduire au servage.

MM. Rouvier et Delcassé.

Je dirai plus, et je le dirai parce que j'ai la conviction que cela est la vérité, et qu'il m'est fort indifférent de paraître excuser sur ce point un gouvernement que j'aurai peut-être à attaquer sur beaucoup d'autres, c'est l'attitude des Hervé et des Jaurès, c'est l'abominable influence qu'ils semblent avoir prise sur des masses égarées, c'est l'empoisonnement quotidien de plusieurs milliers de Français par une presse cosmopolite ; ce sont les enseignements sacrilèges de près de quinze mille instituteurs, c'est, en un mot, le désarmement partiel des âmes françaises, bien plus que le non-armement ou que l'armement incomplet de tel point stratégique ou de telle unité tactique, qui ont contraint M. Rouvier à courber le front, à baisser la voix et à agenouiller la France et la République devant les sommations venues de Berlin.

Plus timoré ou moins audacieux, en tous cas, que l'habile ministre qui nous avait préparé d'utiles alliances, M. Rouvier a dû se demander si notre chère et grande nation, endormie par les narcotiques que lui versent à pleines mains, depuis cinq ans, tous les préparateurs d'invasion, serait bien en état de comprendre ce qui allait se passer, et ce qu'elle allait avoir à faire, si elle se réveillait en sursaut, au bruit strident des canons Krupp. Alors, humblement, tristement, oh bien tristement ! je veux le croire, le président du conseil a détourné, en la baisant, la main

menaçante, donnant ainsi, à lui-même et à la France, le temps de se ressaisir et de se redresser.

La justice, que je rends ici à la patriotique prudence de M. Rouvier, n'enlève rien à l'hommage que j'ai rendu, dès la première heure, et que je rends encore au courageux patriotisme de M. Delcassé.

Non seulement ses sept ans de ministère ne nous ont pas créé un ennemi nouveau — l'Allemand n'ayant jamais cessé d'être l'ennemi sournois ou l'ennemi déclaré — mais nous devons à sa persévérante diplomatie cette ceinture et ce rempart d'amitiés nouvelles que les incidents marocains n'ont pas rompues et qui restent encore la sauvegarde de son successeur à travers les difficultés et les complications incessantes qu'on lui suscite.

Le véritable tort de M. Delcassé ne fut pas tant de ne pas s'apercevoir de la prétendue désorganisation de l'armée active, dont les rangs se resserreraient plus vite qu'on ne croit au premier coup de feu ; il a été de ne pas comprendre les énormes difficultés qu'allait créer à la rapidité de notre mobilisation le mauvais esprit de certains grands centres ouvriers et de certaines municipalités anarchistes, de certains secrétaires de mairie pacifistes, élèves dociles et lauréats primés de l'école Jaurès.

Ce n'est pas lorsque les cours de grève pour réservistes sont impunément et publiquement professés, ce n'est pas lorsque les clameurs contre la patrie ne sont ni considérées, ni punies comme cris séditieux, que personne pouvait raisonnablement espérer voir se dresser la France comme un seul homme devant l'attaque imprévue et toujours possible d'un fou couronné. L'erreur, disons mieux, la faute commise par tous les ministères dont a fait partie M. Delcassé est de n'avoir tenu aucun compte des atteintes successivement portées par les sans-patrie à la force morale du pays français.

La démoralisation militaire.

Le jour où M. Rouvier s'est aperçu de cette faute, le danger extérieur était trop proche et menaçait d'être trop soudain pour que personne en France eût le temps d'y remédier, et il ne pouvait plus faire... que ce qu'il a fait.

Le brusque renvoi d'un ministre français par ordre d'un souverain étranger, renvoi qui a fait rougir de colère et d'indignation tous les vrais Français, a eu du moins cela de bon qu'il nous a enseigné à tous avec quelle rapidité un peuple descend vers la servitude lorsque l'on a laissé de fausses doctrines humanitaires attaquer et ruiner l'esprit militaire, sans lequel l'esprit patriotique n'est plus qu'un mot vide de sens.

Les agents de désagrégation nationale savent bien ce qu'ils font quand ils philosophent contre l'armée et contre la guerre. Ils n'osent pas préconiser la lâcheté, ils n'osent pas parler tout haut de la tutélaire conservation de chacun pour soi; ils se contentent de nier la patrie, de célébrer la fraternité des peuples, d'enseigner la désertion morale, et la renonciation à la France. Le plus fort est fait, ils pourraient au besoin se passer de conseiller la désertion matérielle et l'abandon du Drapeau.

Au fond, leur humanitairerie soi-disant généreuse n'est rien autre chose que l'exaltation du plus abject individualisme. « Tout pour le genre humain, rien pour la patrie » peut se traduire ainsi : « Tout pour les hommes que je ne connais pas et à qui je ne dois rien. Rien pour ceux que je connais et à qui je dois tout. Se fasse tuer pour son pays qui voudra, moi je veux vivre ! »

Que M. Rouvier et ses collègues du conseil aient ou non fait entrer dans les motifs de leur proposition

d'amnistie la certitude qu'ils avaient que je combattrais ces odieuses doctrines, je ne le leur ai pas demandé avant ma rentrée, je ne m'en suis pas informé depuis mon retour. Tant mieux pour eux si je les seconde, et tant pis pour eux si je les contrecarre ! Mais le devoir est là, car là est le danger.

Le devoir patriotique.

Quel que soit le gouvernement d'aujourd'hui ou celui de demain, rien ni personne ne fermera plus désormais ma bouche aux anathèmes contre les internationalistes qui désagrègent la nation, aux attaques contre les anarchistes qui la désemparent. Aux enseignements impies des mauvais instituteurs qui ne veulent plus qu'on aime la France dans l'école, parce qu'ils ne veulent plus la servir sous les drapeaux, j'opposerai mes leçons d'ancien soldat qui a combattu et qui combattra toujours pour la patrie. J'irai partout rallumer le flambeau qu'ils veulent éteindre, renouer brin par brin d'une main pieuse les liens tricolores de notre unité nationale, prêcher la bravoure, enseigner le sacrifice, rappeler l'honneur qu'on oublie, et exalter la gloire qu'on ne connaît plus.

Aussi bien, votre accueil de l'autre jour m'a tracé ma voie. L'extase, qui me ravissait, ne m'a pas enivré. Mes yeux y ont vu clair à travers les larmes de joie qui effaçaient et lavaient tant de larmes de deuil. Ce que Paris acclamait en moi, ce qui le faisait me suivre et me précéder au milieu de ces rues d'où pleuvaient des fleurs, entre cette double haie d'hommes, de femmes et d'enfants qui me saluaient du regard ou de la voix, c'est mon invincible foi dans les destinées de la patrie ; c'est aussi, avec mon amour de la liberté, mon horreur du désordre et ma conception réfléchie d'une autorité républicaine respectable, parce qu'elle sera juste, respectée parce qu'elle sera forte.

Oui, n'est-ce pas ? faire mieux aimer la France par les tièdes qui ne l'aiment pas assez, la faire réaimer par les ingrats qui ne l'aiment plus, voilà le premier service que vous attendez de votre vieux serviteur qui a fait tout ce qu'il a pu pour vieillir le moins possible, malgré la prison, malgré l'exil, malgré les années, et qui n'a thésaurisé comme un avare, que pour les dépenser pour vous comme un prodigue, toutes les forces vives de son sang, de son cerveau et de son cœur.

J'ignore si quelque département français me prendra pour son représentant, je l'ignore et ne m'en préoccupe pas pour le moment ; ce dont je suis sûr, c'est que, le 5 novembre 1905, la confiance et les acclamations de 300.000 patriotes parisiens m'ont investi du plus noble et du plus beau mandat que puisse jamais remplir un simple citoyen : celui de tribun du peuple.

Eh bien ! oui, tribun du peuple ! et peu m'importera la tribune, peu m'importera le milieu, peu m'importeront les dangers ! Que ce soit sur une borne dans la rue, sous un arbre dans la campagne, dans l'arrière-salle d'un cabaret, dans la grande salle de nos palais législatifs ; que les colères grondent autour de moi, comme à la salle Chaynes, ou que les acclamations m'entourent comme dans ce manège Saint-Paul, auquel me rattachent déjà tant d'heureux souvenirs, j'irai partout jeter ce mot d'ordre, qui est en même temps le mot d'espérance et de salut : « Défendez la France, Français ! »

Le devoir civique.

Mais cette mission, cette propagande ne saurait équitablement se borner à indiquer aux citoyens leurs devoirs communs envers l'étranger, il faut de toute nécessité y ajouter l'affirmation de leurs devoirs mutuels envers eux-mêmes. La solidarité devant le péril national et aux heures de crises exige logiquement

la fraternité avant la bataille et à toutes les heures pénibles de la vie quotidienne. La République a-t-elle fait en ce sens tout ce qu'elle devait faire ? A-t-elle été aussi fraternelle qu'elle pouvait être ? A-t-elle apporté la part de secours dûe aux misères du pauvre, la part de concours dùe aux efforts du travailleur ? Dans mon âme et conscience, je ne le crois pas.

Les lois sur l'assistance sont mal faites ; les lois sur les retraites ouvrières ne sont pas faites encore. Et, que d'équité, que de progrès, que de méthode il reste à établir dans la réglementation des rapports entre le capital et le travail ! Que de changements profonds il faudra apporter à l'inique répartition de l'impôt ! Que de charité, enfin, il faudra faire pénétrer dans les mœurs pour faire passer plus de justice dans les lois ! Qui n'est que juste est injuste, dit un vieux proverbe latin, et j'ajoute, moi, qu'il n'est que juste d'être bon avec une nation comme la nôtre. Oh ! oui, soyons bons, entr'aidons-nous et entr'aîmons-nous, frères de France !

Ne soyons ni la Pologne anarchisée, ni l'Italie byzantine, restons ou redevenons les Français de Valmy et de Jemmapes.

Vous avez tous lu le discours prononcé hier au Reichstag, et dans lequel le provocateur se déguise en provoqué, où l'agresseur feint de se tenir sur la défensive : c'est la dépêche d'Ems qui recommence, avec une perfidie moins habile mais non moins dangereuse.

Voilà pourquoi, laissant de côté ou ne faisant tout au moins qu'effleurer les graves questions de réformes sociales, ne vous parlant même pas des autres graves questions de réformes constitutionnelles, qui me tiennent toutes également au cœur, je me suis contenté, pour qu'aucune nouvelle alerte ne soit plus une surprise, de vous sonner ce soir un énergique « garde à vous ! » En haut les fronts ! En haut les cœurs !

Ce que dit la Marseillaise.

Ce matin même, pour aller puiser dans le passé les raisons de ne pas douter de l'avenir, je suis allé saluer, au pied de l'Arc de Triomphe de l'Étoile, l'immortelle Marseillaise de François Rude.

J'ai longtemps regardé cette toute-puissante allégorie où l'on voit debout et prêts au combat tous ceux qui peuvent déjà ou qui peuvent encore porter les armes : c'est un peuple qui se défend. Au-dessus d'eux, les poussant au combat, plane la juste Némésis. Ce qui anime ses traits, ce qui transfigure son visage, ce n'est pas l'esprit d'orgueil, ce n'est pas l'esprit de conquête, c'est l'esprit de révolte et d'indépendance, qui fait les résistances désespérées.

Ce qu'elle chante de notre hymne national, ce n'est pas le couplet des jours de gloire, ce sont les stances des heures de péril national ; je les ai lues sur ses lèvres et voici ce qu'a dit sa bouche de pierre :

Amour sacré de la patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs.
Liberté, liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs !

Oui, si la guerre nous est déclarée, la liberté combattra avec nous et nous vaincrons par elle. Debout les hommes, et pour que notre patrie la France ne meure pas : Au Drapeau et vivent les armées de la République !

Garde à Vous !

Ce discours a été prononcé le 3 décembre 1907 devant le monument de Champigny ; il y reflète les graves préoccupations du moment alors que le guêpier marocain faillit déchaîner la guerre entre la France et l'Allemagne :

PATRIOTES,

Le 30 novembre et le 2 décembre 1870, dans cette inoubliable suite de luttes épiques et disproportionnées qu'on appelle les batailles de la Marne, dont le rude combat de Champigny reste une des phases les plus brillantes, donnèrent vaillamment les troupes que je vais énumérer devant vous. Si longue qu'en soit la liste, j'ai la certitude que ce dénombrement ne saurait paraître fastidieux à des patriotes tels que vous.

Vous comprendrez tous, j'en suis sûr, que j'aie à cœur de faire défiler un instant dans vos pensées, en les évoquant par leur numéro ou par leurs appellations tous ces fiers régiments dont le souvenir est resté gravé dans ma mémoire reconnaissante. Car, de tous ceux que je vais citer, il n'en est pas un seul qui n'ait subi de graves pertes sur ces champs de bataille, pas un qui n'en ait fait subir de plus cruelles encore à l'ennemi. Mais, en dehors de leur chiffre, je ne citerai aucun nom aucun chef, aucun officier. Non par oubli ni par dédain, mais parce qu'en une pareille commémoration, il me paraît équitable et juste de confondre, en une seule louange, en un seul éloge, d'exalter en une même action de grâce les martyrs les plus humbles comme les plus illustres, et de saluer ici d'un hommage collectif cette masse anonyme des fils du peuple dont le trépas obscur rayonne de gloire sur la France entière, et qui meurt sans se plaindre pour l'immortalité de la Patrie.

Gloire aux vaincus!

Je citerai tout d'abord, dans leur ordre numérique, le 35e et le 42e, le 107e et le 108e, et du numéro 113 au numéro 126, les treize autres régiments d'infanterie de ligne de la première et de la deuxième armée de Paris. Puis le 4e zouaves, toute l'artillerie divisionnaire, les trois compagnies du génie, les sections de fusiliers

marins et, avec eux et à côté d'eux, les mobiles de la Côte-d'Or et de l'Ille-et-Vilaine, du Loiret et du Morbihan, de la Seine et de la Seine-Inférieure, de Seine-et-Marne et de la Vendée ; enfin aussi, pour n'oublier personne, nos bataillons de gardes nationaux mobilisés, les éclaireurs de Paris et la légion des amis de la France. C'est à tous ces divers contingents de troupe, pour la plupart inexpérimentés, que revient l'honneur des deux journées du 30 novembre et du 2 décembre. Ce sont elles qui ont, par trois fois, repoussé les Prussiens, elles qui ont failli vaincre et qui, faute de victoire, nous ont du moins transmis un héritage de vertus civiques et militaires où nous puisons aujourd'hui encore nos raisons d'espoir et de foi dans un avenir vengeur et réparateur.

Le rêve allemand.

C'est là, c'est sur ces coteaux et dans ces plaines disputées pied à pied, que sont tombés morts ou blessés 450 officiers et que 12.000 soldats français ont généreusement versé leur sang pour la délivrance de Paris, pour la défense de l'Alsace-Lorraine, pour l'honneur du drapeau. Gloire à eux malgré leur défaite ! Gloire à eux pour leur bravoure, pour leur dévouement, pour leur sacrifice, et honneur à vous, Français et Françaises, qui n'avez jamais cessé de rendre hommage et justice au courage malheureux de vos défenseurs de 1870. Oui, à vous, honneur et merci, hommes et femmes, vieillards et jeunes gens, pour qui les années ont passé sans amener l'oubli, honneur à vous dont l'immuable protestation maintient le droit de la France contre les usurpations de la Prusse et qui prolongez, par votre inébranlable constance, cette idée de la justice immanente dont parlait Gambetta ; fidèlement transmise par vous à vos fils et à vos neveux, elle

rallie et ralliera toujours, au milieu même de nos dissensions politiques, tout ce que notre chère France compte de patriotes dans les rangs de tous les partis.

Vous n'êtes certes pas les seuls à penser comme vous pensez, mais vous n'en êtes pas moins ceux et celles qui manifestez avec le plus d'éclat votre énergique passion pour la grandeur et pour le relèvement de la patrie vaincue et mutilée.

Et sachez-le, ce n'est pas votre seul pays que vous servez, c'est l'Europe entière. Le jour où Paris aura pactisé avec les insolents vainqueurs du Danemark, de l'Autriche et de la France, c'en serait fait non pas seulement de notre dignité nationale, mais de l'indépendance du genre humain, asservi alors sans conteste à cette suprématie mondiale qui était le rêve du vieux Bismarck et qui est encore la perpétuelle visée de son grand disciple Guillaume II.

Un pacte funeste.

Vous êtes, sans le savoir peut-être, les dernières sentinelles du droit : vous êtes aussi, sachez-le, les plus utiles défenseurs de tous les intérêts matériels du pays français. En rendant impossible, par vos généreuses rancœurs, l'apparition et l'orgueilleuse promenade de l'empereur d'Allemagne de par les rues de notre capitale jadis brûlée et affamée par son grand-père, vous faites plus et mieux qu'un geste de dignité, vous accomplissez un acte de préservation et de salut. Vous faites plus et mieux que de donner au monde l'exemple d'une nation qui sait se souvenir ; vous êtes une nation qui sait prévoir et qui sait se défendre.

Parisiens et Parisiennes ,au cœur vaillant, c'est vous qui, plus efficacement que les plus patriotiques populations des autres grandes villes, c'est vous qui, par votre répulsion pour l'ennemi vainqueur, avez puis-

samment contribué à détourner de nos usines et de nos ateliers, de nos comptoirs et de nos banques, le fléau dévastateur de l'union douanière allemande, de ce fameux Zollverein, dans lequel on essaie depuis quinze ans de nous englober et qui, sous son nom pacifique, n'en est pas moins un véritable traité de conquête et d'annexion.

Quel réveil au lendemain de la signature d'un pareil pacte ! Avec quelle rapidité s'ensuivraient la ruine de notre main-d'œuvre, l'abaissement de nos salaires, l'anéantissement de notre commerce, l'écrasement de nos finances et de notre industrie. Par le mal économique que nous fait déjà la concurrence des produits allemands, même quand ils ne font que filtrer à travers les douanes françaises, jugez de l'effet désastreux que produirait à brève échéance l'inondation de ces mêmes produits coulant à robinet ouvert, sans contrôle et sans droit d'entrée sur notre marché national ! Aussi, de même que tous nos efforts doivent tendre à épargner à la France laborieuse cette suprême vassalité, tous les efforts de l'Allemagne pangermaniste tendent sans relâche à nous l'imposer.

C'est ainsi que nous voyons l'empereur allemand et ses différents chanceliers faire succéder les flatteries aux menaces, nous montrer tour à tour des mains doucereusement tendues et des épées dangereusement aiguisées.

Le Péril marocain.

A l'heure même où nous parlons, il est aisé de comprendre à qui sait regarder, quel rôle joue la diplomatie prussienne dans cette très fâcheuse affaire marocaine. Après avoir mis un obstacle au pacifique condominium franco-espagnol, tel que l'avait préparé le ministre Delcassé, tel que l'avait accepté l'Angleterre, voilà les

Allemands qui nous excitent à ne pas nous laisser arrêter par l'acte d'Algésiras à passer outre et à nous engager dans une expédition jusqu'au cœur du Maroc.

Et cependant, soyez-en sûrs, les balles qui blessent ou qui tuent, là-bas, dans les sables d'Afrique, nos braves soldats et nos valeureux officiers, ces balles-là ne sont pas toutes fondues dans le désert, et les guides des colonnes d'invasion, qui insultent notre frontière algérienne, n'appartiennent pas tous à l'état-major marocain.

Quand nous serions lancés — si nous nous y lancions — dans une expédition qui disperserait nos forces et troublerait notre mobilisation continentale, les pourparlers comminatoires seraient aussitôt repris par le cabinet de Berlin, et c'est avec deux couteaux sur la gorge que nous aurions à délibérer sur la question de savoir si nous voulons, oui ou non, passer pieds et poings liés au service de la Prusse, renier nos droits. abandonner nos amis et desservir tous les intérêts de la France au seul profit des intérêts de l'Allemagne.

J'ai dit ailleurs, et bien souvent et bien haut, ce que je pense du régime parlementaire et des gens qui sont au pouvoir. Je ne me crois pas le droit et je ne me sens pas le besoin, fût-ce pour vous expliquer mon attitude, de le répéter ici, mais si je supplie l'opinion publique de ne pas s'égarer, de ne pas s'exciter, de ne pas s'émouvoir outre mesure d'incidents de guerre douloureux à coup sûr, mais non pas désastreux, ce n'est pas pour venir en aide à des hommes d'État qui ne méritent en eux-mêmes aucune pitié, c'est pour éviter, s'il en est encore temps, de mettre la France, notre France bien-aimée, dans la cruelle alternative ou d'avoir à supporter deux guerres à la fois, ou d'avoir à signer avec l'empereur allemand cette capitulation sans bataille, cette alliance dégradante et ruineuse qui est depuis si longtemps l'objectif de sa politique générale, et qui doit

être, par cela même, l'objet de notre inquiétude, de notre crainte et de notre aversion nationales.

Garde à vous!

Puissent donc les représailles nécessaires être rapides ; puissent-elles rester limitées, puissent-elles aussi ne pas dégénérer en une guerre réelle ni même en une campagne dont la durée et l'extension seraient, à elles seules, un danger. Rappelez-vous et rappelons-nous le mot de Bismarck affirmant que l'Allemagne verrait d'un bon œil l'extension de la France dans les pays barbaresques. Rappelez-vous la guerre de Mandchourie pour nos amis russes, et songez que toute politique coloniale ne peut et ne doit jamais être qu'un lendemain de victoire et que le complément d'une politique continentale prépondérante.

Il faut, en outre, que l'attitude nouvelle de l'Autriche dans la question polonaise, et que l'âge avancé du vénérable empereur François-Joseph nous fassent réfléchir et nous arrêtent sur la pente des diversions inopportunes.

C'est parce que l'Allemagne a tout intérêt à nous précipiter hors d'Europe que notre premier devoir est de nous obstiner à n'en pas sortir.

Voilà trente-sept ans qu'en dépit des fluctuations de sa politique intérieure, la nation française reste fidèle à la plus noble, à la plus généreuse, à la plus légitime aspiration d'un peuple démembré.

Ce serait, en vérité, nous rendre coupables de la pire et de la plus honteuse des défections que de nous mettre volontairement hors d'état de jeter le poids de nos boulets dans la balance des destinées européennes.

L'heure des remaniements territoriaux peut sonner d'un instant à l'autre, il importe qu'elle nous trouve les mains libres et les mains armées.

Aussi bien, est-ce que l'Allemagne désarme, elle ? Est-ce que vous n'entendez pas, de l'autre côté des Vosges, les marteaux de ses enclumes forger le fer à coups redoublés ; les roues de ses moulins broyer la poudre, nuit et jour ? Est-ce que ce bruit seul ne vaut pas tous les clairons du monde pour nous sonner le garde à vous ?

Alerte ! Français, alerte ! Ne nous laissons pas surprendre, et nous aussi soyons prêts ! Et nous aussi aiguisons nos épées, et faisons-le avec d'autant plus de vigilance et d'activité que les sans-patrie se sont efforcés d'en émousser la pointe et d'en ébrécher le tranchant ! Aiguisons-les, les épées vengeresses, non sur les rocs lointains du mont Atlas, mais sur les tombes de nos morts, sur les pierres de l'Arc de Triomphe outragé, sur les murailles noircies de Bazeilles, sur les remparts inviolés de Belfort !

En haut les cœurs ! Debout les hommes ! Vive la France ! Vive l'Alsace-Lorraine !

Pour la Pologne.

Associant, dans une même pensée, la Pologne persécutée à l'Alsace-Lorraine opprimée par le même vainqueur, Paul Déroulède affirme à nouveau à Buzenval, le 19 janvier **1908**, son invincible espoir dans le triomphe du Droit :

PATRIOTES,

Fidèle comme vous tous, et comme vous toutes aussi vaillantes Françaises, à la commémoration des morts pour la patrie, j'ai tenu à gravir avec vous ce calvaire des coteaux de Buzenval, où luttèrent et tombèrent glorieusement, à pareille date, tant d'enfants de Paris ; j'ai tenu à leur apporter au milieu de vous, au nom de la *Ligue des Patriotes*, et même, si vous le voulez bien,

en votre nom à tous, l'hommage de notre piété fraternelle, le tribut de notre patriotique gratitude.

Qu'ils soient loués, qu'ils soient bénis entre tous, ces soldats inexpérimentés des bataillons de marche, que le manque de temps et sans doute aussi l'injuste méfiance de certains chefs n'avaient pas permis d'aguerrir, mais qui n'en ont pas moins si bien su se faire tuer, que je ne crains pas d'affirmer qu'ils auraient su vaincre si on leur eût appris à combattre.

C'est bien pour eux que semble avoir été écrite, c'est bien à eux que doit s'appliquer la formule qui n'est devenue banale qu'à force d'être juste : « Honneur au courage malheureux ! »

D'autres orateurs vous ont déjà éloquemment retracé, et mes amis Marcel Habert et Henri Tournade vous retraceront non moins éloquemment tout à l'heure, le tableau de cette rude journée. Je voudrais, moi, transformant ces tombes en une chaire d'histoire, vous entretenir un instant d'événements contemporains qui peuvent et doivent intéresser au plus haut point les destinées de notre France bien-aimée. Nous ne sommes pas seuls en Europe, et il faut plus que jamais regarder avec vigilance autour de nous. C'est de la situation de la Pologne vis-à-vis de la Prusse, de la situation de la Prusse vis-à-vis de l'Allemagne que je veux vous parler.

Le dépècement d'un peuple.

A coup sûr, les mânes héroïques de tous ces bons Français qui furent sur ce champ de bataille les champions du Droit contre la Force, les défenseurs obstinés de l'intégrité du territoire et de l'indépendance de la nation, ne s'offenseront pas et ne sauraient s'offenser de m'entendre évoquer ici le souvenir de ce vaillant peuple polonais qui semble vouloir justifier et réaliser

la vieille prophétie déjà plus que séculaire de Wernyhora : « La gloire est mon armure, disait la chanson de geste ; je marche toujours et même si je tombe, je continue la marche parce que, à travers la mort, mon âme suit sa route et que mon âme fera ressusciter mon corps ».

Mais, avant d'examiner devant vous les conséquences de ce qui se passe dans le temps présent, je vous demanderai de remonter avec moi vers ce qui s'est passé dans les temps lointains.

Les persécutions auxquelles la Pologne a tout d'abord été en butte de la part de la Russie ont longtemps caché à l'Europe et lui laissent presque ignorer encore le nom du véritable instigateur de ce monstrueux dépècement d'un peuple innocent et libre — trop libre peut-être et trop innocent !

En réalité, le plan de partage a été uniquement inspiré, uniquement rédigé par l'implacable et machiavélique roi de Prusse Frédéric II.

Il est assurément hors de doute que, bien avant l'année 1767, les ministres de la grande Catherine avaient exercé sur la République de Pologne une pression, voire une oppression voisine de la tyrannie ; qu'ils lui avaient tour à tour et arbitrairement imposé des rois et des lois selon leur bon plaisir ; qu'en un mot l'invasion de l'influence avait précédé et préparé l'invasion de la force ; mais le fait indéniable est que Frédéric de Prusse a été le premier à envisager comme une très excellente et très pratique solution aux divers conflits existant entre son royaume, l'empire d'Autriche et l'empire russe, la conquête sans déclaration de guerre, et la distribution, de par une simple stipulation diplomatique, de toutes les parties de la Pologne qui conviendraient le mieux aux trois puissances copartageantes.

Une injustifiable spoliation.

Il est intéressant, il est instructif de relire, dans les mémoires de ce grand ancêtre de Guillaume II, de ce digne patron du vieux Bismarck, les phrases cyniques et péremptoires par lesquelles ce voleur de peuples explique que la prise de possession des territoires polonais lui était géographiquement nécessaire pour la facilité de ses communications avec la Prusse orientale et militairement utile pour le recrutement de son armée, — la race polonaise ayant été de tout temps une pépinière de héros.

A dire vrai, ni l'impératrice d'Autriche Marie-Thérèse, ni même la Tzarine Catherine II ne consentirent aussi facilement que l'avait espéré le royal et déloyal courtier à cette injustifiable et inqualifiable spoliation. Les négociations entamées par lui sous main par l'intermédiaire d'un certain comte de Lynar, — qui a laissé de si étranges descendants ! — ces négociations, ou plutôt ces menées traînèrent en longueur et ne trouvèrent que peu d'écho auprès des cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg. Ce ne fut que cinq années après, en l'an 1772, de funeste mémoire, et toujours sur les instances répétées de Frédéric II, que l'abominable attentat fut enfin consommé.

Je n'ai ni l'intention, ni la possibilité de refaire ici l'historique des phases qui ont abouti à cet infâme traité, pas plus que je n'ai le temps de vous conduire d'étape en étape jusqu'à l'anéantissement final de la République de Pologne, anéantissement que ne purent retarder ni les miracles d'héroïsme de la plus généreuse nation du monde, ni l'inlassable, dévoué et courageux patriotisme des Kilinski, des Pulawski et du grand Thaddée Kosciuzko. Je me contenterai de rappeler d'un mot que le partage définitif fut signé le 25 septembre 1793, jour anniversaire de la naissance de

Frédéric-Guillaume II, ainsi que le constatent avec un naïf orgueil les historiographes des bords de la Sprée.

Il ne m'est malheureusement non plus possible de m'arrêter, autrement que pour en saluer le souvenir d'un cœur ému, en face de toutes les pages glorieuses que les Polonais ont écrites avec leur sang dans l'histoire de la liberté.

Plus d'un siècle après.

Il faut, en effet, que j'en arrive à la conclusion de ce déjà trop long memento, car ce n'est pas, vous le pensez bien, patriotes, ce n'est pas pour la vaine satisfaction de remémorer les antiques forfaits de cette Prusse qui a toujours joué un rôle prépondérant dans toutes les iniquités commises en Europe, que j'ai retracé à grands traits les origines du démembrement de la Pologne ; ce n'est pas seulement, pour répondre du haut de cet ossuaire à l'éloquent appel que le grand écrivain et le grand patriote polonais Henri Sienkiewicz a tout dernièrement adressé à tous les amis des droits des peuples, non ! c'est avant tout et c'est surtout, en me plaçant presque exclusivement au point de vue français, que j'ai voulu mettre sous les yeux aveuglés, et faire entrer dans le cerveau obscurci de nos anti-patriotes et de nos antimilitaristes l'inoubliable leçon de politique que donnent au genre humain tout entier les récentes persécutions de la Prusse conquérante.

Ainsi voilà plus d'un siècle que les Hohenzollern ont fait main basse sur la Pologne, voilà plus de cent ans qu'ils en ont englobé dans leur domaine les plus beaux et les plus riches territoires, plus de cent ans qu'ils ont les Polonais pour sujets et pour soldats et bien loin que l'assimilation des races se soit accomplie, bien loin que l'entente et la fusion se soient faites, le caporal prussien, de plus en plus tyrannique parce qu'il est de plus

en plus détesté et d'autant plus détesté qu'il est plus tyrannique, en est réduit à édicter des lois d'exception pour arracher à quatre millions de créatures humaines leur sol, leur langue et leurs croyances. C'est ce que le prince Radziwill appelait l'autre jour, en plein Reichstag, un acte de vandalisme, c'est ce qu'hier même le doyen du Landtag, le vieux Polonais Szuman, qualifiait d'injustice terrible et sans merci. Quels enseignements pour ces stupides ou criminels maîtres d'école de France qui commencent, en effet, à faire école et qui prêchent ouvertement qu'il doit peu nous importer d'être des vainqueurs ou des vaincus, ne voyant, disent-ils, dans la servitude étrangère qu'un changement de dénomination géographique et qu'une légère modification de situation personnelle.

Les blasphémateurs antipatriotes.

Vous les avez entendus comme moi, ces misérables fous, plus fous encore que misérables, qui vont répétant qu'il leur est indifférent d'être Prussiens ou Français ! Ah ! pauvres petits écoliers polonais, battus et meurtris par les mains prussiennes ; pauvres mères, frappées au cœur sur la joue de leurs fils ; pauvres paysans éperdus que l'or berlinois va déposséder du sol de leur pays par mesure d'expropriation pour cause d'utilité prussienne, comme vous confondez, comme vous démentez, comme vous détruisez toutes les arguties de cette soi-disant philosophie cosmopolite qui n'a pour raison secrète que l'ignoble réveil des lâchetés individuelles ! Les partisans de la Prusse ont beau masquer de grands mots leurs honteuses doctrines, le résultat n'en est même pas problématique. Oui, c'est à de pareils supplices toujours renouvelés, c'est à une pareille oppression sans cesse redoublée, c'est à cet écrasement successif et continu des corps et des âmes

que nous exposent et que nous livreraient tous ces théoriciens de la désertion. C'est à ce martyre futur et peut-être prochain qu'ils consentent à abandonner de gaieté de cœur notre Alsace et notre Lorraine.

Honte et malheur à eux, qui propagent tous ces blasphèmes contre la patrie ! Malheur et honte à nous si des lois françaises ne surgissent pas pour fermer la bouche et arracher le bulletin de vote à tous ces préparateurs d'invasion.

Aussi bien, ce ne sont pas seulement les gémissements et les plaintes de la Pologne crucifiée qui sont faits pour nous instruire, c'est l'attitude même de l'Allemagne non encore prussianisée, de l'Allemagne restée ou redevenue allemande.

Une lueur d'aurore se lève...

L'odieuse loi proposée par le nouveau chancelier de fer Von Bulow, brutal exécuteur des cruelles volontés de son maître Guillaume II, n'a pu arracher ni l'approbation, ni le consentement des députés du Reischtag impérial.

L'Allemagne inquiète a refusé de se faire la complice de cet assassinat moral ; elle a implicitement condamné la loi illégale, et il a fallu que le chancelier de l'empire, réduit au simple rôle de ministre de Guillaume II, eût recours aux députés du Landtag, c'est-à-dire aux seuls représentants du royaume de Prusse, pour obtenir d'une majorité servile un blanc-seing aussi déshonorant pour qui l'accorde que pour qui le demande.

Grâce à Dieu et de par le jugement même de la nouvelle Confédération germanique, la Prusse prussienne vient d'être mise et de se mettre au ban de l'Europe civilisée.

Espérez, Polonais de Posen ! Espérez, Danois du

Schleswig ! Espérez, protestataires de l'Alsace et de la Lorraine ! Espérez, espérons ensemble, vaincus de Sadowa et de Sedan !

Le règne de la force touche à son déclin.

Une aube nouvelle blanchit l'horizon.

Une lueur d'aurore se lève au lointain. Il semble que la justice immanente commence à redescendre sur la terre.

Aux clairons prussiens de 1870, insultant nos prisonniers par l'ironique sonnerie de la *Marseillaise*, voici que répondent les clameurs vengeresses des voix populaires entonnant à Berlin notre hymne de délivrance.

En tout cas, l'heure est grave ; le grand devoir peut surgir tout à coup. Il faut qu'il nous trouve prêts. Soyons forts, camarades, soyons unis ! Soyons braves !

Et pour que le Droit, pour que l'Équité, pour que la Liberté revivent en Europe, vive l'armée de la France !

CHAPITRE III

Au Parlement.

Paul Déroulède siégea au Parlement comme représentant de la 2e circonscription de la Charente du mois de septembre 1889 au début de l'année 1893, jusqu'à cette séance fameuse où à la suite de l'incident des papiers Norton, — incident dont il n'était nullement responsable, — écœuré, il donna bruyamment sa démission.

Il rentra à nouveau à la Chambre des Députés aux élections générales de 1898 et y resta jusqu'après sa seconde arrestation — la première ayant été suivie de son acquittement triomphal en Cour d'Assises — à la suite de laquelle le Sénat réuni en Haute-Cour fit de lui un proscrit.

Ses interventions furent nombreuses et en dehors des quelques discours que nous reproduisons dans les

pages qui suivent il convient de citer ceux qu'il prononça : le 9 décembre 1889 sur la non-élection de M. Joffrin proclamé député au lieu et place du général Boulanger, le 25 février 1890 contre une proposition de modification au règlement de la Chambre, le 20 octobre 1890, où en réponse aux menaces adressées par M. Constans, alors ministre de l'intérieur, aux membres du parti boulangiste, il déchira à la tribune la démission qu'il était venu apporter à la Chambre, le 6 juin 1891 à propos du dépôt d'un projet de loi de retraites ouvrières, le 2 novembre 1892 sur la reconstitution du vignoble français, le 19 février 1893 sur la politique générale du ministère Ribot et le 19 juin de la même année au cours de la discussion sur le renouvellement partiel des Chambres.

Enfin en pleine bataille dreyfusarde c'est sa soudaine intervention à la tribune du Palais-Bourbon qui amena le 25 octobre 1893 la démission retentissante du général Chanoine, ministre de la guerre et la chute du cabinet Brisson. Orateur puissant et d'une éloquence enflammée, Déroulède était un adversaire redoutable et ses ennemis au pouvoir eurent à subir de sa part de rudes assauts desquels ils ne sortirent pas toujours victorieux.

Fl.-M.

Discours en faveur de l'Amnistie.

Le 10 juillet 1891 Paul Déroulède prononça ce discours en faveur de l'amnistie pour fait de grèves ; il prévoit dès cette époque le déchaînement des passions sociales auquel nous assistons aujourd'hui :

M. le Président. — La parole est à M. Déroulède.

Au centre. Le Gouvernement n'est pas présent.

M. Viette. — La Chambre ne peut pas discuter une proposition d'amnistie en l'absence du Gouvernement. On n'a jamais vu cela !

M. le Président. — J'ai fait prévenir le Gouvernement.

M. Paul Déroulède. — Mon cher monsieur Viette, je considère au contraire que, même si le Gouvernement est absent, la Chambre, dont c'est le véritable droit de grâce, a dans la plénitude de sa charité et de sa générosité le droit d'amnistier des malheureux plus ou moins coupables, et qu'en cela elle ne ferait que son devoir. (*Bruits à gauche.*)

Je crois que la Chambre est maîtresse de cette décision et que l'absence du Gouvernement ajoute encore à la plénitude de sa souveraineté et de son indépendance. Nous en serons tous plus libres de remplir nos devoirs. (*Interruptions à droite. — Mouvements divers.*)

M. le colonel baron de Plazanet. — Comment ! nos devoirs !

M. Paul Déroulède.— Oui, nos devoirs, colonel de Plazanet ; les devoirs de chacun de nous, selon son opinion et sa volonté.

Le vôtre, à vos yeux, sera peut-être de nous combattre, et vous le ferez si bon vous semble. Mais je ne désespère pas encore, je ne dis pas de l'unanimité, mais bien de la majorité de cette Chambre pour répondre à notre proposition par le pardon et par l'amnistie.

Je répondrai également à M. Pelletan, qui tout à l'heure parlait assez vaguement de chefs et de responsabilités, que s'il entend désigner par là les proscrits, nous sommes les premiers à ne vouloir comprendre dans cette amnistie que nous demandons, aucun des condamnés de la Haute-Cour : car pas plus qu'ils n'ont reconnu le jugement ils ne reconnaîtraient la grâce. (*Interruptions à gauche.*)

Ce n'est donc pas pour eux que nous parlons, ni pour eux qu'est déposée notre demande d'amnistie. La question est tout à fait au-dessus des partis politiques (*Sourires au centre*), et je dirai à ceux qui sourient que cette question est plus grave qu'ils n'ont l'air de s'en douter. Je leur rappellerai que le sang de Fourmies est encore assez fraîchement versé pour que des regrets, sinon des remords, des préoccupations, sinon des inquiétudes, se mêlent légitimement à la discussion même de notre projet. Nous ne voudrions pas que d'autres que nous s'en souvinssent mieux que nous le jour de la Fête Nationale, et voilà pourquoi j'invoque le droit de pardon que vous avez à exercer en faveur des ouvriers.

Le mouvement social, je ne dirai pas que vous la'vez déchaîné, il s'est déchaîné de lui-même, le mouvement social est en marche et, croyez-moi, vous ne l'arrêterez pas par les portes des prisons et les verrous des cachots.

D'ailleurs le Gouvernement actuel a, en tout cela, sa grande part de responsabilité, et ce serait surtout pour m'en expliquer plus complètement que je voudrais, moi aussi, voir vos ministres à leur banc.

Vos promesses, vous ne les avez pas tenues ; eh bien ! une occasion s'offre à vous, je ne dis pas de satisfaire — ce qui serait trop demander, — mais d'apaiser au moins ce parti ouvrier que vous flattez d'une main et que vous emprisonnez de l'autre. (*Exclamations à gauche et au centre. — Applaudissements sur quelques bancs à l'extrémité gauche de la salle.*)

Oui, messieurs, c'est sur ce rôle double et deux fois dangereux que j'interpellerais le Gouvernement s'il était à son banc. Mais il n'est pas là, et c'est à vous, à vous seuls, représentants du Peuple, que je m'adresse, comme c'est à vous seuls, selon moi, qu'il appartient de prononcer souverainement dans le débat que j'ouvre devant vous. Il dépend de vous, et ce serait votre honneur et votre force, de guider, d'appuyer cet irrésistible mouvement de justice sociale, de le canaliser, de lui faire sa place légitime et légale au soleil du progrès. Or, laissez-moi vous le demander : êtes-vous certains que, lorsque viendra la fin de cette législature, vous aurez réalisé toutes vos promesses ?

Et je n'interroge pas seulement le Gouvernement, mais les députés, et je parle, non des promesses ministérielles, mais des programmes ou des projets électoraux. Etes-vous sûrs, dis-je, que vous aurez voté ou fait voter toutes les belles réformes si bien annoncées, si bien attendues ? (*Exclamations.*)

Vos promesses de candidats, où sont-elles ? Voilà qu'une porte peut s'ouvrir par laquelle vous pouvez faire passer des idées, qui ne seraient plus des idées d'irritation et de révolte, dans les cœurs des ouvriers. Ouvrez-la : ouvrez-la d'autant plus grande qu'elle donne sur une prison et qu'elle donnera la liberté à de malheureux prisonniers. Autrement, si, après avoir tant promis la justice intégrale que vous ne pouvez leur donner, vous leur refusez à toute occasion la miséricorde, vous les verrez tout à coup se lever et se soulever menaçants. Car la solidarité des travailleurs augmente et se fortifie de jour en jour : ils se comptent et ils vous comptent, et, faute par vous de vous montrer pitoyables et bons, faute d'avoir été équitables et prévoyants, vous serez réveillés, quelque beau matin, par un déchaînement plus terrible peut-être que celui même de 93 (*Exclamationsà gauche*) plus terrible et

plus juste aussi ; car, nés de la Révolution et de la République, vous aurez méconnu et la République et la Révolution. (*Bruit.*)

Lorsque vous avez le pouvoir d'accomplir une action généreuse, une action charitable, je vous en prie, ne refusez pas de le faire sous prétexte que vous n'avez pas l'avis de tel ou tel ministre. Ne prenez conseil que de votre conscience, ou s'il faut aller plus loin et plus haut, écoutez dans votre cœur la voix de la bonté, la voix de la pitié, l'accent de l'humanité.

Dans deux jours, ce sera le jour de la grande Fête républicaine, l'anniversaire de la Fédération, et tous les travailleurs qui vous demandent de délivrer leurs frères ne sauraient prendre part à vos réjouissances du 14 juillet, si vous ne faites pas tout pour effacer le souvenir ensanglanté de leur fête du 1er mai.

Non, non, on vous l'a dit, et vous le savez bien, ceux dont vous avez troublé la fête du travail ne célèbreront pas devant tous ces emprisonnements la fête autrefois joyeuse de la Liberté.

Et je ne vous adresse pas cette requête au nom seulement des ouvriers qui souffrent à l'heure actuelle dans vos prisons. Je vous l'adresse encore au nom de tous ces travailleurs qui souffrent et peinent journellement dans leurs ateliers. Pour les uns et pour les autres, compatissez à leurs maux, compatissez à leurs colères même et soyez cléments : ce sera encore être justes ; pardonnez-leur, amnistiez-les, délivrez-les. (*Rumeurs diverses.*)

Je ne dirai pas, messieurs, qu'il est au moins surprenant de voir que dans un débat qui n'a aucun caractère politique, vous accueilliez par des murmures des paroles qui n'ont pour but que d'amener, s'il est possible, la réconciliation populaire, la réconciliation nationale entre tous les citoyens d'une même patrie.

Et je vous le dis, une fois encore : vous n'êtes nulle-

ment aussi irresponsables, nullement aussi innocents que vous le croyez de ces délits, voire de ces crimes si durement réprimés. (*Exclamations.*)

Quels que soient les grèves et les grévistes, les soi-disant agitateurs et les entraînés, que font-ils, sinon vouloir mettre à exécution malgré vous quelques-unes des promesses que vous faites et refaites à chaque occassion et toujonrs sans effet ?

Prenez-y garde ! Il en sera du Quatrième État comme il en fut du Tiers il y a cent ans. Il vous demande quelque chose, vous ne lui donnez rien, il vous arrachera tout. (*Bruit à gauche.*)

Vous vous perdez par vos retards perpétuels. Malgré toutes vos paroles, je veux bien dire malgré toutes vos illusions, vous arrivez à la fin de la législature les mains vides de réformes, alors que, au moment de vos candidatures, vous aviez tous la bouche pleine de promesses.

Eh bien, aujourd'hui, vous pouvez à défaut de progrès, accomplir une bonne action : contresignez par vos votes le pacte de réconciliation et d'apaisement que mes amis et moi vous proposons ! Ce ne sera assurément pas tout, mais ce sera déjà quelque chose.

Vous pouvez vous réconcilier ainsi avec ce mouvement ouvrier qui se développe, que vous ne pouvez arrêter, et dont vous pourrez peut-être alors reprendre la direction, cette direction qui vous échappe, parce que dans la démocratie révolutionnaire vous avez constitué l'aristocratie financière, dont vous êtes les fidèles et tenaces représentants. (*Vives exclamations à gauche.*)

M. Jules Delahaye. — Oui, c'est la vérité !

M. Paul Déroulède. — Si vous refusez cette amnistie que je vous demande d'accorder, on vous accusera de ne vouloir exercer vos rigueurs que lorsque vos intérêts sont en jeu, et de ne jamais pardonner à

quiconque semble vouloir vous léser dans vos bénéfices. (*Interruptions.*)

Ce ne sont même plus les syndicats de patrons en lutte contre les syndicats ouvriers, ce sont les syndicats financiers, coalisés contre la fortune publique. (*Exclamations à gauche et au centre. — Bruit.*)

J'achève, messieurs, et je dis qu'après avoir prié et supplié, après avoir demandé la charité, maintenant je réclame la justice. Le martyrologe serait trop long à faire, si je voulais parler de tous ceux qui souffrent, ont souffert par vous et pour vous. Il est donc juste que tous les travailleurs, non coupables encore, trouvent la récompense de leurs efforts, de leurs maux et de leur innocence dans un pardon largement accordé à ceux d'entre eux qui ne sont devenus coupables qu'en servant la cause de leurs revendications collectives.

Pour cette raison, et à ce titre aussi, nous réclamons l'amnistie. Pour cette raison vous avez le devoir de l'accorder.

Si vous la refusiez, craignez que le drapeau rouge ne flotte demain, sur les murs de Paris, à côté du drapeau tricolore. (*Murmures.*) Ce drapeau rouge n'est, vous le savez bien, pas le mien ; mais ni vous ni moi ne pouvons empêcher la colère et la tristesse populaires d'éclater. Et je ne vous dis là que ce que tout le monde dit depuis huit jours. Vous ne voulez pas voir ce qui est : vous comptez sur votre ministre Constans pour vous défendre !

M. le Président. — Monsieur Déroulède, le Gouvernement n'est pas là. Ne l'attaquez pas.

M. Paul Déroulède. — Vous comptez sur le commissaire de police Fouquet, sur le sous-préfet Isaac ! (*Exclamations.*) Voilà sur qui vous comptez !

Eh bien, ce n'est pas ainsi que vous devez comprendre vos devoirs ! A la veille de la grande fête, de la fête démocratique du 14 juillet, vous devez

rendre la liberté à ceux qui, après s'être fiés à vos promesses, ont voulu en faire des réalités, et qui poursuivent leur marche en avant, malgré vous et contre vous, si vous vous obstinez à leur montrer et à leur barrer la route !

C'est pourquoi, si vous pouvez un instant faire trêve à vos préoccupations personnelles et politiques... (*Exclamations à gauche.*)

M. Leydet. — A qui vous adressez-vous ?

M. Paul Déroulède. — Je parle à toute la Chambre et je verrai le nombre de ceux qui m'auront entendu au nombre de ceux qui voteront l'amnistie.

M. Leydet. — Nous ne vous avons pas attendu pour cela. Nous l'avons votée pendant dix ans !

M. Paul Déroulède. — Eh bien, vous la voterez une onzième année, et ce sera nécessaire, car il n'est pas certain que tout le monde nous suive.

Je n'ignore certes pas que le nom ou les opinions de celui ou de ceux qui ont porté la question à la tribune peuvent faire tort à cette juste cause, mais songez aux massacres de Fourmies, songez aux morts et aux blessés ! (*Rumeurs.*)

Et je le répète, souvenez-vous que si des drapeaux rouges sont arborés le 14 juillet aux fenêtres des travailleurs, c'est qu'ils sont teints du sang de vos victimes. Le drapeau rouge n'est assurément pas mon drapeau, je tiens à le répéter bien haut ; je suis, moi, le soldat et le serviteur du drapeau tricolore qui est celui de la délivrance et de la liberté ; mais prenez garde d'en faire, vous, le symbole de l'oppression et de l'injustice ! Par charité, par pitié, ouvrez leurs prisons aux prisonniers ! Usez de la plénitude de vos prérogatives de représentants du Peuple et faites grâce au Peuple : c'est votre devoir, c'est votre droit ! (*Applaudissements sur quelques bancs à l'extrême gauche de la salle. — Aux voix ! aux voix !*)

La proposition d'amnistie a été repoussée par 241 *voix contre* 153, *sur* 394 *votants.*

Pour le vote personnel des Députés.

La question du vote par procuration au Parlement n'est point encore résolue et cependant dès **1892** (Séance du 11 juillet) Paul Déroulède prenait la parole en ces termes pour condamner ce mode de scrutin et imposer le vote personnel aux élus de la nation :

M. le Président. — La parole est à M. Déroulède.

M. Paul Déroulède. — Messieurs, je n'ai pas voulu ajouter au tumulte de la séance de ce matin ne jetant au milieu de l'orage une question qui a précisément trait au mode de votation de la Chambre.

J'ai, en effet, déposé, il y a plus d'un an, un projet de résolution tendant à modifier certains articles de notre règlement. Ce projet a déjà été l'objet d'un rapport dans lequel une partie de mes propositions est acceptée et l'autre partie rejetée.

Mon but réel, le principe que je tiendrais surtout à voir établir ou rétablir dans le règlement de la Chambre, c'est le vote personnel.

Bien peu de gens en France savent à l'heure qu'il est que les trois quarts ou la bonne moitié de leurs députés ne votent pas eux-mêmes ; bien peu de gens se doutent que ce qu'on pourrait appeler le vote par délégation fonctionne quotidiennement au Parlement. Tout le monde évidemment s'étonnerait, pour ne pas dire plus, en apprenant qu'un député s'arroge le droit de transmettre sa boîte de bulletins de vote à l'un de ses collègues et que ledit collègue ainsi investi de la confiance et du mandat d'un, de deux, de dix, de vingt, de quarante même de ses voisins, en arrive à voter non

pour ses huit ou dix mille électeurs, mais quelquefois pour une, deux ou trois centaines de mille de citoyens français qui ne se doutent guère de cette étrange substitution.

Je dis, messieurs, que ce sont là des procédés déplorables ; et quand je pense aux dispositions pénales qui frappent un pauvre diable d'électeur reconnu coupable de s'être servi de la carte électorale d'un ami, quand je sais qu'il est passible de peines variant de 200 à 2.000 francs d'amende et de six mois à un an de prison, je me demande ce qu'il peut penser lui-même de l'impunité de MM. les délégués aux boîtes de bulletins de vote. Ce n'est pas, je le répète, pour un seul député qu'ils votent, mais pour plusieurs, et cela sans droit, j'ajoute même contre tout droit.

N'ai-je pas lu, dans l'exposé des motifs donné par un de nos collègues de la majorité comme préface à une proposition du genre de celle que je défends, que l'autre jour au moment d'un vote important il a entendu un député ministériel disant à un ministre à qui il montrait seize bulletins de vote, qu'il allait déposer dans l'urne : « Vous voyez, monsieur le ministre, je vote pour seize députés à moi tout seul. Je ne suis pas une quantité négligeable ».

Quantité négligeable, à coup sûr, non, mais bien quantité coupable. J'appelle cela bel et bien une usurpation de suffrages, et j'affirme que la sincérité des votes et la volonté nationale en sont bel et bien faussées.

Ce n'est pas pour cela que la France nomme et paye plus de cinq cents députés.

M. le Président. — Monsieur Déroulède, permettez-moi de vous faire remarquer que vous entrez dans le fond du débat.

M. Paul Déroulède. — Pour prouver l'urgence de ma proposition, j'ai besoin de citer des faits, et je

pourrais au besoin rappeler les votes de ce matin et d'avant-hier.

M. le Président. — Je vous ai déjà dit et je répète que nous ne pouvons pas discuter l'urgence en ce moment car il ne s'agit pas d'une proposition nouvelle.

M. Paul Déroulède. — Soit. Je m'en tiens à la démonstration d'urgence, et je dis que cette urgence est démontrée par le nombre des graves questions sur lesquelles nous aurons à délibérer après les vacances, questions sur lesquelles il me semblerait bon que les députés émissent leur avis personnel au lieu de continuer à laisser les boîtes voter toutes seules comme par le passé. (*Exclamations à gauche.*)

Mais oui, messieurs, vos boîtes votent toutes seules ; je veux dire qu'elles votent sans vous. Je connais même certains centralisateurs qui ont entre les mains les bulletins de plus quarante de leurs collègues. Je n'ai pas l'intention de dire les noms, mais j'ai le droit de citer le fait.

J'ai même le droit d'ajouter que je le trouve très grave et très abusif. Aussi est-ce l'état de choses auquel j'ai hâte de porter remède. Il y va de la loyauté et, laissez-moi le dire, de l'honneur du Parlement. Bref, messieurs, je demande que vous veuilliez bien trouver urgent d'inscrire dans le règlement des Chambres un simple article ainsi conçu : « Ne pourront prendre part aux votes que les députés présents. »

Ce qui revient à dire : Ne pourront prononcer leur jugement que les juges qui auront entendu plaider la cause. Autrement, à quoi bon les discours ? A quoi bon des débats ? A quoi bon un Parlement ?

Je veux croire, messieurs, que par respect pour la justice, par égard pour le suffrage universel, par intérêt même pour votre parlementarisme, vous ne laisserez pas subsister plus longtemps un pareil mode de votation et qu'après avoir déclaré aujourd'hui l'ur-

gence de ma réforme vous en reconnaîtrez demain l'absolue nécessité. (*Très bien ! très bien ! sur divers bancs.*)

M. le Président. — Je traduis votre demande d'urgence en la transformant en une demande de mise à l'ordre du jour de la prochaine séance de la prise en considération de votre proposition.

C'est sur ce point que je consulte la Chambre.

(La Chambre, consultée, se prononce contre la mise à l'ordre du jour.)

M. Paul Déroulède. — Les boîtes de vote seront contentes. (*Bruit.*)

Sur les affaires du Panama.

C'est à la séance désormais historique et à jamais mémorable dans les fastes parlementaires du 20 décembre **1892**, que Paul Déroulède prononce son virulent discours contre M. Clémenceau, violent réquisitoire qui devait faire disparaître de la scène politique, pendant plus de dix années, l'homme alors le plus puissant du Parlement :

M. le Président. — Avant d'appeler la Chambre à fixer l'ordre du jour de la prochaine séance, je dois lui donner connaissance d'une demande d'interpellation qui a été déposée entre mes mains par M. Déroulède. Elle est ainsi conçue :

« Je demande à interpeller le Gouvernement sur les mesures disciplinaires à prendre par le grand chancelier de la Légion d'honneur contre M. Cornélius Herz, grand officier de l'ordre ».

Quel jour le Gouvernement propose-t-il pour la discussion de cette interpellation ?

M. le comte de Douville-Maillefeu. — De la bimbeloterie pour étrangers ! quelle importance cela a-t-il ? A un mois !

Voix nombreuses. Tout de suite ! tout de suite !

M. le Président. — Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Ribot, *président du conseil, ministre des affaires étrangères.* — Nous sommes obligés d'aller au Sénat, mais néanmoins nous sommes aux ordres de la Chambre.

Voix diverses. Suspendons la séance ! A demain ! — Non ! non ! tout de suite !

M. le Président du conseil. — Le Gouvernement accepte la discussion immédiate.

M. le Président. — Je consulte la Chambre.

(La Chambre, consultée, ordonne la discussion immédiate de l'interpellation.)

M. le Président. — La parole est à M. Déroulède.

M. Paul Déroulède. — Messieurs, si j'ai insisté pour soumettre aujourd'hui à l'attention de la Chambre la situation particulière de l'étranger Cornélius Herz, c'est que je voudrais que demain, au sortir de ces douloureux débats, toutes ces tristes questions fussent relativement épuisées. La Chambre, la France même, ont droit à un moment de répit, et il faut aussi, n'est-ce pas ? nous occuper des intérêts du pays et de l'ensemble des affaires nationales.

Voilà pourquoi j'ai insisté, et non pour autre chose ; car pour moi, demain aurait peut-être mieux valu qu'aujourd'hui. Je me rends compte, en effet, qu'en prenant la parole en ce moment, j'abuse de l'heure, j'abuse de votre attention et je prie, mes collègues, de m'en excuser.

En vérité, est-ce que ce qui se passe n'est pas tout à fait extraordinaire ? N'est-il pas extraordinaire de voir qu'un des plus indemnes, le seul indemne en tout ceci, soit précisément cet étranger qui est allé mettre à l'abri de l'autre côté des mers sa fortune et sa liberté ?

Il n'a plus laissé par devers nous qu'une partie de lui-même : c'est son honneur, et ce sont précisèment les récompenses honorifiques que la France lui avait conférées que nous avons le droit et le devoir de lui enlever le plus tôt possible. (*Très bien ! très bien ! à droite et sur divers bancs à l'extrémité gauche de la salle.*)

Les mesures que je propose ne sont ni illégales ni arbitraires ; elles font partie du fonctionnement régulier de l'ordre de la Légion d'honneur. Si le grand chancelier ne peut, en effet, aux termes du décret organique, opérer une radiation, avant qu'une condamnation ait été prononcée ou qu'un jugement soit intervenu, la suspension, en cas de suspicion, de prévention ou de faute grave constatée par la rumeur publique, est au contraire une mesure parfaitement régulière et d'application immédiate.

Vous comprenez qu'il ne faut pas laisser plus longtemps à cet homme le droit de porter les insignes qui avaient fait de lui un des principaux personnages de l'État français. (*Rumeurs sur divers bancs.*)

M. le comte de Douville-Maillefeu. — Dire que M. Cornélius Herz a été un des personnages importants de l'État français, c'est une insanité, monsieur !

M. le Président. — Monsieur de Douville-Malilefeu...

M. le comte de Douville-Maillefeu. Je vous demande pardon, monsieur le président ; mais je ne peux pas faire autrement que de relever cette allégation que l'orateur a répétée trois fois de suite. Vous tolérez beaucoup trop de choses ici ! (*Bruit.*)

(*M. le comte de Douville-Maillefeu quitte la salle des séances.*)

M. Paul Déroulède. — Je vous prie de croire, messieurs, que si la protestation la plus bruyante qui s'est fait entendre avait été la seule, je n'aurais pas répété, je ne répéterais pas ma phrase.

Oui, M. Cornélius Herz... (*Exclamations au centre.*)

Ce sont ces exclamations qui me forcent à répéter cette phrase ; il faut que cette vérité soit nettement dite pour tous ceux qui ne veulent pas l'entendre.

Oui, à une heure décisive, dans une circonstance des plus critiques, qui arrachait des mains de M. Rouvier le portefeuille des finances et qui devait coûter le soir la vie à M. de Reinach, l'homme qui était l'arbître de ces destinées, celui aux pieds de qui on se jetait, celui à qui on demandait grâce et dont on tâchait d'obtenir le silence, ce n'était ni le président de la République, ni le président d'un tribunal, ni le président du Conseil, c'était M. Cornélius Herz! Vous nieriez en vain, l'histoire est là ! (*Applaudissements à droite et sur plusieurs bancs à l'extrémité gauche de la salle.*)

Je regrette que vous m'ayez lancé sur ce terrain, mais puisque j'y suis, j'y resterai. Aussi bien l'aflaire de Panama s'y rattache intimement, car il faut tout dire.

M. le Président. — Monsieur Déroulède...

A droite. Parlez ! parlez !

M. Paul Déroulède. — Monsieur le président, il faut que je m'explique et que j'explique à la Chambre puisqu'elle l'a demandé... (*Dénégations au centre.*)

Messieurs, il y a deux manières de demander des explications : la première consiste à les réclamer directement; la seconde résulte des dénégations opposées à une première affirmation qu'il faut alors expliquer et démontrer. Je reconnais que c'est le second procédé que vous avez employé, mais il me force à m'expliquer tout autant que si vous eussiez adopté le premier.

En quoi du reste offensé-je vos oreilles et vos consciences ? Je dis qu'un instant avant l'heure où M. de Reinach se suicidait, un jour avant que M. Rouvier

démissionnât, alors que les plus gros événements étaient suspendus sur nos têtes, il y avait eu un conciliabule secret, non pas chez le chef de l'État, chez des magistrats, chez des juges, chez le préfet de police ou chez des ministres, mais chez et avec ce M. Cornélius Herz qu'on avait mis si haut, qu'on avait fait si lestement monter de grade en grade jusqu'aux plus hautes dignités de notre Légion d'honneur et qui avait réellement l'air d'être le maître omnipotent des pouvoirs publics et de tenir dans ses mains tous les fils mêmes du Parlement français. (*Très bien ! très bien ! à droite et sur divers bancs à l'extrémtié de la salle.*) Voilà ce qui m'étonne, voilà ce qui m'inquiète. (*Rumeurs.*) Et c'est pour commencer à le faire un peu descendre de ces hauteurs menaçantes et mystérieuses que je demande que le sieur Herz perde enfin la qualité de grand officier de la Légion d'honneur.

Et vous le dirai-je, messieurs ? Ce qui me surprend le plus, ce n'est pas qu'il ait fini — en fort peu de temps cependant, — par être nommé grand officier. Ce n'était là qu'une conséquence forcée des autres grades ; mais pourquoi commandeur ? pourquoi officier ? pourquoi chevalier ? Quel est son premier titre ? Voilà l'énigme, voilà le grief.

Selon moi, sa déchéance ne doit pas seulement être prononcée à raison de la suspicion encourue par lui dans ces derniers jours, mais bien à raison de l'étrangeté, de l'anomalie, du mystère de sa nomination.

Qui donc parmi nous est venu proposer de lui faire place dans nos rangs ? Qui donc a peu à peu, et si vite en même temps! introduit, patronné, nationalisé en France cet étranger ? Car vous vous rendez bien compte qu'il ne s'est pas présenté tout seul, que ce n'est pas même un autre étranger qui l'a pris par la main et poussé au milieu de nous : il y a fallu un Français, un Français puissant, influent, audacieux, qui

fût tout ensemble son protégé et son introducteur, son répondant et son protecteur.

Sans patronage et sans patron le petit juif allemand n'aurait pas fait de telles enjambées sur la route des honneurs, il n'aurait pas mis si peu d'années à sortir si complètement, si brillamment de son bas-fond. Je le répète, il lui a fallu un présentateur, un ambassadeur qui lui ouvrit toutes les portes et tous les mondes, — le monde politique surtout. — Il lui a fallu le plus complaisant et le plus dévoué des amis pour qu'il pût frayer d'égal à égal, de pair à compagnon tantôt avec les ministres, tantôt avec les directeurs de journaux, tantôt même, je le sais, avec le général Boulanger. (*Ah ! ah ! au centre.*)

Or, ce complaisant, ce dévoué, cet infatigable intermédiaire si actif et si dangereux, vous le connaissez tous, son nom est sur toutes vos lèvres ; mais pas un de vous, n'oserait le nommer, car il est trois choses en lui que vous redoutez : son épée, son pistolet, sa langue. Eh bien, moi, je les brave tous trois et je le nomme : c'est M. Clémenceau ! (*Mouvement.*)

Voilà la vérité ! (*Applaudissements à droite et sur divers bancs à l'extrémité de la salle.*)

M. le Président. — Monsieur Déroulède, je ne peux pas vous permettre d'interpeller un de vos collègues. Veuillez revenir à la question. (*Très bien ! très bien !*)

M. Paul Déroulède. — Mais j'y suis dans la question ; c'est elle que je pose, que j'examine, que je résous. Je montre le protecteur pour faire mieux voir et mieux comprendre le protégé. Écoutez un peu par qui et comment je l'ai connu. L'anecdote est instructive, elle est même probante. Vous apprendrez par là quelle a été la force initiale de cet homme, où il l'a puisée, quel a été son levier et pourquoi il a pour promoteur, et je dirai presque pour inventeur, ce génie aussi funeste à

notre politique intérieure que néfaste à notre politique extérieure.

Il faut, je vous l'assure, non pas du courage, mais un amour passionné du bien public pour me résoudre à tenir ce langage et à vous dire tout ce que je crois être la vérité sur ce qui s'est passé.

C'est qu'aussi dans une journée pareille à celle-ci, dans une situation où la faulx de la justice a déjà atteint et fauché tant de têtes, il m'a semblé inique que celle-là restât intact, et j'ai cru nécessaire, j'ai cru salutaire, de l'atteindre, et de la marquer.

La première et la seule fois que je me suis rencontré avec M. Cornélius Herz, c'était au moment des élections générales de 1885. Cette entrevue unique s'était un peu perdue dans l'ombre de mes souvenirs, et je n'y aurais attaché qu'une importance relative, sans le jour tout nouveau dont sont venus l'éclairer les cruels événements de ces derniers jours.

Ceci se passait dans les dernières semainee de 1885. Un député que je n'avais jamais vu, et dont, je dois le dire, aucune affinité politique ne me rapprochait, m'avait fait dire par des amis alors communs qu'il désirait me parler. Je résistais, étant données nos opinions absolument différentes, lorsqu'un des amis qui insistait le plus pour cette rencontre me révéla et me fit voir dans cette étrange et puissante personnalité un personnage que je n'y pouvais guère soupçonner.

Vous croyez, me disait cet ami, que cet homme politique est hostile à vos idées de revendications nationales — (idées qui sont pour moi le but de ma vie et la raison primordiale sinon unique de ma présence parmi vous !) — vous croyez que ce député est indifférent à vos espérances patriotiques ? Eh bien, détrompez-vous : il pense comme vous, il espère comme vous, il est des nôtres.

Quoi, vraiment, interrogeai-je à mon tour, ce radical effréné, ce pourfendeur de ministres, ce redoutable

orateur serait un protestataire ? Oh ! mais alors, je veux le connaître tout de suite. Je veux lui parler, je veux surtout l'entendre, et sur l'heure. Fixez-moi un rendez-vous ; dites-moi bien vite où je puis le voir. La réponse fut : chez Cornélius Herz.

M. le Président. — Permettez, monsieur Déroulède, je dois vous faire remarquer que vous sortez absolument de la question.

M. Paul Déroulède. — Monsieur le président, s'il est vrai que M. Cornélius Herz ait une influence néfaste sur mon pays, il faut bien que je cherche qui lui a donné cette influence.

Et je ne parle pas légèrement ; j'apporte ici, sous ma propre responsabilité, un témoignage, qui est le mien, et j'y joindrai tout à l'heure des preuves qui résultent du langage même du député dont il est question.

Mon témoignage, le voici : Le jour fixé pour ce rendez-vous, — ce fut, je crois, le jour même où il m'était proposé, — j'arrivai un peu en avance chez M. Cornélius Herz et j'eus avec lui une courte mais importante conversation, que je répétai textuellement le soir même à mes plus intimes camarades de la *Ligue des Patriotes*, m'en étonnant, ne la comprenant qu'à moitié. L'autre moitié m'en est devenue claire à la suite des scandales et des révélations auxquels ont donné lieu les affaires de Panama.

M. Cornélius Herz, dans les quelques minutes d'attente que me faisait subir le député en question, me dit : « Je suis content de vous voir, je crois que vous allez vous entendre avec lui ; je suis un démocrate ; j'aime la justice, — la justice sans jeu de mots, — je l'aime profondément — j'ai déjà donné 400.000 francs à M. Clémenceau. Le jour où vous aurez besoin d'argent, venez me trouver ».

Je lui répondis que je n'avais pas besoin d'argent, que quand j'en avais besoin j'en trouvais dans mes

poches et que ma coutume était de faire mes campagnes à mes frais.

L'homme que je voulais entendre entra enfin. Je l'entendis. Je dois dire qu'il me remua profondément et que, tout en lui déclarant que je ne pouvais marcher dans la voie de sa politique intérieure, je fus vraiment séduit, ému même par le tableau qu'il me fit de sa politique étrangère, si semblable à la mienne que j'aurais pu m'y méprendre.

Vous connaissez tous en effet son admirable talent de parole, si souple, si varié, si habile, qui fait de lui sans conteste le premier orateur de cette Chambre. Qui pourrait ne pas accorder son admiration, que dis-je ? sa confiance, à cette dialectique serrée, à cet accent convaincant? Quel artiste en l'art de bien dire et de tout dire! Qui de nous a pu l'entendre sans tressaillir parler de son inquiétude pour la France dépourvue de flotte, ou attaquer avec véhémence un ministre qui ne voulait pas commander de canons à tir rapide ? Jamais virtuose ne fut plus consommé. Il a toutes les forces, toutes les souplesses, toutes les cordes. (*Rumeurs à gauche et au centre. — Applaudissements à droite et sur quelques bancs à l'extrêmité gauche de la salle.*)

Or, de tout ce qui m'a été dit à cette époque-là par M. Cornélius Herz et par son grand ami, je ne retiens plus, je ne garde plus que cette phrase : « J'ai donné 400.000 francs à M. Clémenceau ». Si claire que fût l'affirmation, elle m'eût semblé pourtant insuffisante pour servir de base à aucun raisonnement, si l'autre jour, devant la commission d'enquête, M. Clémenceau n'avait lui-même pris la peine de lui fournir un point d'appui inébranlable par une déclaration qui, pour ne pas révéler la vérité tout entière, n'en demeure pas moins très importante : à savoir que M. Cornélius Herz a donné des subsides à M. Clémenceau. Oui, a répondu ce dernier à M. de Ramel, j'ai fait des affaires

avec M. Cornélius Herz, et il y a perdu de l'argent : il a perdu 200.000 francs, et moi, 50.000 !

M. Clémenceau dit : « perdu 200.000 francs », M. Herz, dit « donné 400.000 francs ».

Je ne chicanerai pas sur le chiffre, qui importe peu, mais j'examinerai cette question : Était-ce une perte ? était-ce un don ?

Pour que ce fût une perte, il aurait fallu qu'ayant pris les actions de *la Justice* au pair, c'est-à-dire avec leur valeur nominale, M. Cornélius Herz les eût vues peu à peu péricliter entre ses mains, et qu'associé à une affaire de journal qui pouvait réussir, mais qui n'avait pas réussi, il eût en effet perdu l'argent qu'il avait ainsi imprudemment placé. Mais est-ce là le cas ? M. Clémenceau n'a-t-il pas lui-même déclaré que M. Herz lui avait fait des avances considérables et que c'est pour le payer desdites avances, qui n'ont rien de commun, que je sache, avec un placement, que lui Clémenceau l'avait remboursé avec des actions de la *Justice*, lesquelles actions, au vu et au su de tous, n'ont qu'une valeur absolument infime ? L'opération a donc été un payement fictif pour couvrir une réelle donation. Maintenant, que la donation fût de 200.000 ou de 400.000 francs, le chiffre, même amoindri, n'enlève rien au fait en lui-même, et M. Herz n'a pas été l'actionnaire, mais le bienfaiteur du journal *la Justice*. (*Mouvements divers.*)

Si quelque doute s'élève dans l'esprit de quelques-uns de mes collègues sur la nature de l'opération, je les renvoie aux bureaux de l'enregistrement, où ils trouveront consigné ce transfert dérisoire. L'inspecteur chargé du service des sociétés par actions les renseignera.

M. le Président. — Mais, monsieur Déroulède, allez dire cela à la commission d'enquête !

M. Paul Déroulède. — La Chambre et le pays ont le droit de tout savoir. J'ai moi, le devoir de tout

dire quand je vois que l'homme que je désigne, et que je considère de plus en plus comme dangereux pour mon pays, traverse tranquillement toute cette crise dans laquelle il a sa part. C'est cette tranquillité que je veux troubler !

M. le Président. — Monsieur Déroulède, je vous prie de revenir au sujet de l'interpellation.

M. Paul Déroulède. — Toutes ces questions sont liées. Comment voulez-vous que je parle de l'une sans parler de l'autre ?

M. Clémenceau. — Je demande qu'on permette à M. Déroulède de finir.

M. Paul Déroulède. — Je vous remercie ; je n'ai en effet pas fini.

Comment voulez-vous que je m'explique sur le cas de M. Cornélius Herz, grand officier de la Légion d'honneur, grand protecteur des financiers compromis, si je ne cherche pas quel a été parmi nous son cicerone, quel a été l'homme qui menait encore récemment à ses côtés une campagne à Londres, campagne qu'il a niée, à laquelle il a donné ce matin même le démenti le plus formel. Mais ce propos que vous niez avoir été tenu, je l'ai entendu moi, de mes oreilles...

M. Clémenceau. Non !

M. Paul Déroulède. — Je l'ai entendu.

Nous règlerons autre part qu'à cette tribune les oui et les non. Voici ce qu'a dit devant moi Henri Rochefort à propos de votre Cornélius Herz. (*Exclamations et interruptions diverses.*)

A droite. Parlez ! parlez !

M. le Président. — Voulez-vous donc, messieurs, que je permette qu'on échange des provocations à la tribune !

M. Paul Déroulède. — Je ne provoque pas ; je demande et je donne des explications.

M. le Président. — Je prie M. Déroulède de ne

pas persévérer dans cette voie, et, dussé-je ne pas être suivi par la Chambre, je remplirai mon devoir. (*Applaudissements.*)

J'invite l'orateur à rentrer dans la question.

A l'extrême gauche de la salle et à droite. Parlez ! monsieur Déroulède.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, je m'oppose à ce que l'orateur reste sur ce terrain.

Monsieur Déroulède, vous n'avez pas à porter d'accusations contre vos collègues.

M. PAUL DÉROULÈDE. — Je parle de M. Cornélius Herz ; je recherche ses antécédents, ses appuis, ses guides ; je ne puis les séparer, puisqu'ils étaient ensemble il y a quelques jours encore. Il est impossible que les faits ne soient pas les faits, et mes assertions ne seront pas démenties.

D'ailleurs, messieurs, je n'étais pas seul quand j'ai entendu le propos si lestement contesté par M. Clémenceau. J'avais avec moi un de mes amis qui se le rappelle aussi bien que moi-même et qui est précisément ici, dans une des tribunes de la Chambre. (*Exclamations.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur Déroulède, il m'est impossible de vous laisser continuer ainsi ; vous ne pouvez pas faire appel au témoignage d'une personne étrangère à la Chambre. Je vous prie de rentrer dans la question.

M. FERROUL. — Il ne reste plus qu'à faire la dissolution. (*Bruit.*)

M. PAUL DÉROULÈDE. — Vous comprenez à quel point un discours pareil, qui devrait avant tout être fait de logique, de raisonnement tranquille et clair... (*Interruptions.*)

Je n'y apporte, pour ma part, aucune animosité. Ce n'est pas une vengeance que je cherche contre un homme, c'est une précaution que je prends contre le mal qu'il pourrait faire encore, en souvenir du mal qu'il

a déjà fait. Je ne parle, je vous l'assure, que pour le bien du pays. En attendant la revision de la Constitution, je fais la revision de certains députés. Je revise M. Clémenceau, voilà tout.

Je dis donc que cet homme a été un agent de désagrégation funeste pour notre pays, et je cherche grâce à quoi et grâce à qui. Je dis qu'il a été l'obligé de M. Cornélius Herz, et je me demande pourquoi M. Cornélius Herz l'obligeait. Car enfin, c'est M. Clémenceau lui-même qui nous l'a dit, ce haut et puissant commanditaire allemand du journal français *la Justice* n'a reçu de ce journal aucun service.

Rappelez-vous, en effet, cette réponse qu'il faut peser, car elle est capitale, et c'est précisément sur cette réponse que j'appuie la seconde partie de mon argumentation.

M. Clémenceau a dit : « Que l'on prenne le journal que je dirige, qu'on le compulse de la première à la dernière feuille ; à aucun moment, à aucune heure, on n'y trouvera le nom de M. Cornélius Herz ; à aucun moment, à aucune heure, on n'y trouvera recommandées par mes rédacteurs et par moi les affaires dont lui, Herz, s'occupait. »

Eh bien, alors, voilà qui est établi. Le journal de M. Clémenceau n'a rendu aucun service à M. Herz en échange de ces sommes considérables, car c'étaient des sommes considérables. On m'a interrompu tout à l'heure quand je commençais à rappeler la conversation de Londres, qui a pourtant sa place marquée dans ce débat. Voici quel fut le propos tenu par M. Herz à M. Rochefort : J'ai donné — non pas seulement 200.000 francs, comme l'a dit M. Clémenceau, ni 100.000 francs, comme le déclarait le même Cornélius Herz en 1885 ; — j'ai donné, disait M. Herz, j'ai donné, — entendez-le bien, messieurs, — 2 millions à M. Clémenceau. (*Interruptions à gauche.*)

Je comprends vos exclamations. Le fait est que, pour ce que vaut le journal, c'est excessif ; mais enfin, c'est comme cela.

J'ajoute que, tout en causant et selon l'habitude qui semble prise par MM. les corrupteurs d'offrir de la corruption à tout hasard, le Cornelius Herz raconta qu'il avait juste dans sa poche un chèque de 200.000 francs, et que si Rochefort avait besoin d'argent il n'avait qu'à le dire. « Écoutez, répondit Rochefort d'un air sérieux, vous venez de me déclarer que la *Justice*, qui tire à peine à 2.000, qui n'a ni lecteurs ni abonnés, vous coûte 2 millions ; l'*Intransigeant* tire à 200.000, c'est donc 200 millions qu'il me faudrait donner. »

Cette plaisanterie de Rochefort m'a été redite par lui-même ; elle m'a été redite devant témoins, et malgré la confirmation qu'elle donne aux prodigalités de Cornélius Herz pour la *Justice*, je ne l'eusse pas apportée à cette tribune sans le démenti péremptoire de ce matin.

Il reste en tout cas acquis que, quel qu'en soit le chiffre, il a été versé des sommes d'argent énormes à la *Justice* et à son directeur politique. Pourquoi ces versements ? Pourquoi cette commandite ?

Puisque le directeur de la *Justice* a lui-même affirmé que son journal n'a jamais rien fait pour Cornélius Herz, pourquoi cet habile financier, cet homme d'affaires, plus avide que délicat, a-t-il placé tant d'argent soi-disant à fonds perdus ?

Ce dilemme me paraît accablant : puisqu'il est avéré, non seulement par l'attestation de M. Clémenceau mais encore par l'examen même du journal, que le directeur de la *Justice* n'a jamais rien vendu publiquement à M. Cornélius Herz, que lui vendait-il donc secrètement ? Que se passait-il donc entre cet étranger et cet homme politique pour qu'il n'y ait trace d'aucun

échange de bons offices ? Quoi ! l'un aurait tout donné et l'autre rien ? L'un aurait tout sacrifié et l'autre rien ? Et ce serait sans intérêt, sans but, sans profit que cet Allemand aurait accumulé tous ces versements répétés et redoublés ? A qui le ferez-vous croire, monsieur Clémenceau ? C'est, en vérité, à se demander si ce qu'il attendait, je ne dis pas ce qu'il exigeait de vous, ce n'était pas précisément tous ces renversements de ministères, toutes ces agressions contre tous les hommes au pouvoir, tout ce trouble apporté par vous et par votre grand talent dans toutes les affaires du pays et du Parlement.

Car c'est à détruire que vous avez consacré vos efforts. Que de choses, que de gens vous avez brisés ! Votre carrière est faite de ruines. Ici Gambetta, là un autre, et toujours d'autres, toujours dévorés par vous.

Certes, je suis un adversaire du régime parlementaire, mais je ne pense pas qu'un homme en France lui ait porté de plus rudes coups et fait de plus navrantes blessures que ce soi-disant parlementaire. Combien Cornélius Herz devait se réjouir de ce spectacle toujours renouvelé !

M. Lucien Millevoye. — Cornélius Herz est un agent de l'étranger.

M. Paul Déroulède. — Oui, Cornélius Herz est un agent de l'étranger, et c'est surtout parce que Cornélius Herz est un agent de l'étranger que quiconque s'est laissé allé à agir sous son inspiration a fait du mal et un grand mal à la France. On ne met pas impunément la main dans la main de tels hommes ; encore moins impunément mettent-ils la main sur vous.

Quel deuil et quelle tristesse ! Un étranger, un cosmopolite de race hostile, d'origine germanique, dont une naissance accidentelle en France ne saurait faire un Français, un Allemand est venu en France mettre

en coupe réglée nos fortunes, vivre grassement et copieusement dans ce pâturage de l'Europe, et peu content de nous avoir emporté de l'argent, c'est aussi un peu d'honneur qu'il nous emporte, et il est là-bas, de l'autre côté de la Manche, impuni, joyeux, railleur. Je sais bien que ce ne sera pas un châtiment pour lui que son expulsion de la Légion d'honneur ; ce sera du moins une rupture des liens qui le rattachent honteusement à nous. Ce sera aussi un commencement de justice contre l'étranger.

Il en reste une autre à exercer contre ceux qui se sont faits ici, chez nous, ses aides, ses alliés, ses complices. En attendant, signalons à la vindicte publique le plus habile, le plus redoutable, le plus coupable de ses complaisants, celui dont la grande majorité de cette Chambre déplorait l'action délétère et malfaisante sans oser lui en faire non pas seulement un crime, mais un reproche. C'est ce reproche que j'ai eu, moi, le courage de lui faire, autant pour soulager ma conscience que pour éclairer mon pays.

Il y a, messieurs, une chose bien triste et bien navrante dans un beau et bon pays comme le nôtre : c'est l'Internationale des ouvriers. Je la blâme, je la réprouve, je la déplore ; mais au moins ils ont pour excuse la misère, ces affamés qui tendent leurs maigres mains par-dessus les frontières à des pâles affamés comme eux ; ils ont pour excuse la souffrance, l'ignorance aussi. Ils ne savent pas que, toute dure qu'elle leur est souvent, leur patrie est encore une des plus fraternelles, des plus justes et des meilleures qui soient sous le soleil.

Mais l'Internationale des riches, la coalition des égoïsmes et des intérêts qui n'a pour but qu'un accroissement démesuré de luxe, de jouissances et de fortune, l'agiotage cosmopolite qui vit de la crédulité et de la ruine des misérables, le rapprochement, par-dessus ces

mêmes frontières, de ces hommes aux mains pleines d'or mal gagné, qui font de la honte un trafic et de la corruption un placement....

Voilà ce qu'il faut flétrir ! Voilà le mal hideux contre lequel il ne saurait y avoir trop de châtiments, trop de lois, ou, faute de lois, trop de mépris. (*Applaudissements répétés sur divers bancs à droite et à l'extrémité gauche de la salle. — Mouvements divers.*)

La Révision de la Constitution.

Nous trouvons l'exposé du programme républicain-revisionniste défendu tant de fois depuis par Paul Déroulède : séparation des pouvoirs, élection du Président de la République par le peuple, etc., dans ces deux discours qu'il prononça à la Chambre des Députés le premier le 23 décembre 1892 lors des scandales de Panama et le second, le 27 juin 1899, au lendemain de son procès devant la Cour d'Assises de la Seine :

M. Paul Déroulède. — Messieurs, dans le tableau poignant et triste que l'honorable Président du Conseil faisait de la situation actuelle, il nous a accusés au passage, mes amis et moi, se tournant directementvers nous, de chercher à troubler la République. Et lorsque nous avons protesté pour séparer les mots « régime parlementaire » du mot « République », il s'est élevé sur tous les bancs de la Chambre un murmure et même, suivant la nouvelle coutume qui semble s'établir dans cette enceinte, de forminables huées. Je tiens à répondre aussi bien aux huées elles-mêmes, toutes vagues qu'elles soient, qu'aux paroles nettes et précises de M. le Président du Conseil.

En vérité, messieurs, à vous entendre, je dirais presque à vous voir protester si violemment, il semble qu'il n'existe pour vous qu'une seule forme de répu-

blique : la République parlementaire ; il semble que tout ce qui n'est pas cette république-là ne soit plus la République. Ignorez-vous donc, ou plutôt oubliez-vous — car vous le savez aussi bien que moi — que l'essence, le principe même de l'idée républicaine, ce n'est pas tel rouage gouvernemental plutôt que tel autre, mais bien uniquement et exclusivement la suppression de l'hérédité des fonctions ? (*Très bien! sur divers bancs — Interruptions à gauche.*)

Vous le nieriez en vain, la République n'a pas d'autres bases. En dehors de cela, elle peut prendre des formes très diverses et parfois même très contraires. C'est ainsi que, dans le passé, la république romaine ne ressemblait pas aux républiques grecques ; ainsi qu'aujourd'hui la république américaine n'a aucun rapport avec la république suisse, qui n'a elle-même aucune ressemblance avec la République française.

Il n'est donc pas juste, il n'est donc pas équitable de venir accuser des hommes comme nous, qui considèrent que la Constitution de 1875 n'a pas donné un véritable tempérament démocratique, ni même un véritable fonctionnement républicain à la République, — il n'est pas équitable de les accuser de vouloir détruire les institutions républicaines par le seul fait qu'ils jugent et qu'ils condamnent sévèrement le régime parlementaire.

Il ne faudrait pourtant pas oublier les débuts de la République actuelle ; il ne faudrait pas oublier les origines fort peu démocratiques et encore moins républicaines de cette Constitution de 1875 dont vous semblez vouloir faire une institution de droit divin, placée en toute occasion par vous en dehors et au-dessus de toute discussion, et proclamée chaque jour inattaquable et intangible.

Rappelez-vous, je vous prie, comment elle a été baptisée le jour de sa naissance par le plus loyal de

ses parrains. M. de Laboulaye disait d'elle, en la présentant à l'acceptation des suffrages de la majorité monarchique qui allait finir par nous la concéder : « Comment ! messieurs, vous résistez à l'adoption d'une République pareille ? Mais vous ne voyez donc pas que ce que nous vous proposons c'est la royauté sans le roi ! »

Et la majorité royaliste, entraînée par cette triomphante définition, a octroyé le mot, bien sûre qu'elle n'accordait pas la chose ; et voilà vingt ans qu'on a fait le lit du roi pour y coucher le Peuple. Ce qui explique, n'est-ce pas ? pourquoi le Peuple est si mal couché et pourquoi la République est si peu républicaine. (*Mouvements divers.*)

Le résultat en a été ce qu'il devait être : un déséquilibre absolu entre les pouvoirs publics, jetés ensemble pêle-mêle dans une organisation sans contre-poids ; une incohérence perpétuelle dans la direction des affaires ; une quasi-impossibilité de tout fonctionnement régulier de la machine gouvernementale.

Aussi, c'était une de nos consolations, à l'heure troublée où nous sommes, de penser, d'imaginer qu'un certain nombre d'entre vous, prenant, je ne dirai pas pour prétexte, mais pour raison l'effroyable crise que nous traversons, feraient un retour sur eux-mêmes, cesseraient de se river obstinément à une formule reconnue désastreuse, et qu'alors, abandonnant les uns et les autres nos vieilles rancunes, nos vaines querelles, nous rejetterions résolument ensemble le régime actuel, qui n'est que le mode transitoire d'une République particulière, pour substituer à la souveraineté parlementaire, qui nous a conduits où nous en sommes, la souveraineté nationale, qui peut seule nous faire sortir du chaos et nous donner enfin la République. C'eût été, ce serait alors, si vous le vouliez bien, l'avènement réel de la démocratie.

A gauche. A la question !

Sur divers bancs. Parlez ! parlez !

M. Paul Déroulède. — Je comprends que ces doctrines fassent murmurer un certain nombre de nos collègues, mais je tiens à les établir nettement pour prouver qu'il n'est pas plus juste de m'accuser de n'être pas républicain parce que je ne suis pas parlementaire, que si, me tournant vers l'honorable M. Ribot, je l'accusais, lui, parce qu'il est parlementaire, d'être ou d'avoir été orléaniste. (*Bruit à gauche.*)

Je reconnais que ce sont là des conflits de mots inutiles à soulever, et je ne conteste nullement que la majorité des parlementaires ici présents ne soit sincèrement républicaine. Mais je le leur dis en toute franchise ; la République actuelle, telle qu'ils la conçoivent, telle qu'ils la défendent encore, est peut-être l'idéal de leurs rêves ; quant à moi, ce n'est ni sous ces traits, ni avec cette figure, ni sous un pareil travestissement que je puis l'aimer et la servir. (*Très bien ! très bien ! sur divers bancs.*)

Que mes collègues de la droite ne s'y trompent pas pourtant, je veux la modifier sans la détruire, l'améliorer sans la renverser. Je ne m'associerai jamais aux efforts d'aucun de ceux qui voudraient combattre et abattre la République, et je le déclare bien haut à quiconque voudrait marcher avec nous contre le régime parlementaire : ce que nous ferons ensemble ce sera une République nouvelle, mais la République et non pas jamais la monarchie !

Je vous demande pardon, messieurs, d'être obligé de faire ici une sorte de conférence sur les lois constitutionnelles et sur la revision. Mais j'avais à cœur d'affirmer hautement aussi bien devant la droite que devant la gauche de cette Assemblée, qu'on peut être antiparlementaire et rester républicain. Je tenais aussi à l'expliquer à l'honorable président du Conseil qui se

trompe étrangement s'il prend pour de l'hostilité contre la République l'ardent désir qui nous anime, mes amis et moi, de délivrer le pays des institutions qui nous ont conduits pas à pas dans l'abîme de désordre où nous nous débattons en ce moment, d'où nous sortirons, j'en suis sûr, mais d'où nous sortirons d'autant plus vite que nous aurons plus tôt changé de route.

La cause première du mal dont nous souffrons tous n'est-elle pas précisément dans cette confusion, dans ce pêle-mêle des pouvoirs dont je parlais plus haut ?

Le premier remède serait donc de séparer nettement l'exécutif du législatif. La première réforme serait de prendre les ministres en dehors du Parlement. (*Mouvements divers.*)

Au centre. A la question !

M. le Président. — Monsieur Déroulède, je vous ferai remarquer que quand la Chambre a décidé la continuation de la discussion, elle a entendu qu'il s'agissait de la discussion telle qu'elle a été établie et nullement d'une discussion d'ordre constitutionnel.

M. Paul Déroulède. — Je suis monté à la tribune pour un fait personnel. J'y suis monté pour défendre notre républicanisme, que suspectait M. le Président du Conseil, et c'est ce républicanisme que je défends en le démontrant.

Il importe pour bien des raisons, qu'à l'heure actuelle ni les sympathies de la droite ni les antipathies de la gauche ne s'égarent sur mon compte. Il faut que l'opposition n'attende pas de moi un concours aveugle et illimité que je suis décidé à n'accorder qu'à ceux qui accepteront la République ; il faut que la majorité ne redoute pas de moi un abandon ou une désertion du principe républicain.

Tel j'étais hier, tel je suis aujourd'hui. Aussi bien mes idées sont déjà anciennes, et plus d'un les connaît déjà.

Je demande la séparation des pouvoirs, sans laquelle aucun gouvernement ne peut gouverner ; je demande que le nombre des députés et des sénateurs soit diminué de moitié : la France n'a pas et ne peut pas fournir huit cents hommes politiques dignes de ce nom. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Et j'ajoute que, moitié moins nombreux, les représentants du pays devraient être deux fois plus rétribués.

Après les douloureux événements qui viennent de se passer, il m'est bien, hélas ! permis, non pas d'accuser, mais de constater l'humaine faiblesse. Le mandat de député attire ici à Paris des hommes venus de tous les points de la France. Ils sont là désorientés, isolés, appauvris non pas seulement par l'abandon de leur carrière, mais même par le trouble et les exigences de leur vie nouvelle. (*Nouveaux applaudissements.*)

Il faut que le Peuple comprenne tout le premier que c'est là une dangereuse et funeste économie que de trop peu et trop mal payer ses serviteurs. Mais il faut aussi qu'en échange de cette indépendance largement assurée, le représentant du Peuple le représente dignement et ne représente que lui. Il lui doit son temps, sa présence, son travail, sa vigilance constante et continue. Bref, moitié moins de députés, moitié plus de salaire, quatre fois plus de besogne, et ni la Patrie ni la République n'y perdront. (*Très bien ! très bien !*)

Je ne sache pas qu'il y ait là rien de contraire à la République. Au reste, en ce qui touche à la séparation des pouvoirs, il me revient en mémoire deux articles de la Constitution de 1791 que je vous demande la permission de vous citer.

Le premier dit : « Une société où les pouvoirs ne sont pas séparés n'a pas de Constitution ».

Et le second article ajoute : « Il y a incompatibilité entre le mandat de représentant et les fonctions de

ministre ». Et en effet, c'est de cette troublante possibilité de devenir ministre que naissent chez nous, sous le régime actuel, la compétition des portefeuilles et la bousculade vers le pouvoir.

Bien peu d'entre nous se considèrent comme de simples mandataires ayant un devoir fixe et précis. Notre vie politique semble n'être qu'une longue succession de candidatures. On ne remplit jamais sa fonction pour la fonction immédiate, mais pour la fonction suivante, que l'on espère obtenir.

Et cependant, si nous étions ici avec cette idée bien arrêtée que chacun de nous n'est et ne peut être qu'un député, que nous sommes des contrôleurs et non des gouvernants, il y aurait plus de stabilité et plus de force, non pas seulement dans les pouvoirs publics, mais dans l'esprit public, je dirai même dans la conscience nationale.

Mais non ! le Parlement semble n'être plus pour nous qu'un vestibule où chacun cherche la porte qui le conduira autre part. On ne siège pas, on attend son tour. Député, on se fait candidat-ministre ; ministre, on devient candidat-président du conseil ; président du conseil, on passe candidat-président de la République. Tout cela parce que les pouvoirs communiquent entre eux et qu'il n'y a dans la Constitution de 1875 ni délimitation des attributions, ni séparation des fonctions.

Et puis, cette présidence de la République qui compte tant d'aspirants inconnus, comment y parvient-on ? Et, quand on y est parvenu, qu'y peut-on faire ? Mais pas même présider intellectuellement et activement aux délibérations de son soi-disant conseil des ministres ! On écoute, sans approuver ni désapprouver. C'est l'acquiescement silencieux passé à l'état d'institution.

Comment en serait-il autrement d'ailleurs ? Que représente sous ce régime l'homme qui est à la tête

d'une nation de 38 millions d'hommes ? Eh, mon Dieu ! il représente à peine huit cents grands électeurs, ni plus ni moins. C'est bien à tort qu'on l'appelle de ce beau nom « le Président de la République ». Son vrai titre serait « le Président honoraire des deux Chambres ».

Aussi, messieurs, le principe, la base même d'une revision démocratique, c'est, selon moi, le rétablissement de la souveraineté populaire aboutissant à l'élection du Président de la République par le peuple. (*Interruptions.*)

Je connais toutes les objections qui ont été et qui peuvent être faites contre ce mode d'élection. J'affirme pourtant que c'est là, et là seulement, que réside la solution de la question. La séparation des pouvoirs doit avoir et ne peut avoir que cette première base.

En dehors de cette réforme fondamentale, tout ne sera que replâtrage et tâtonnement. Le chef de l'État républicain élu par la nation tout entière, pour une période de quatre ou cinq ans; c'est seulement ainsi qu'une politique nationale sera substituée à une politique parlementaire, c'est ainsi seulement que pourra vivre et marcher sous son impulsion le progrès que cherche en vain à faire la démocratie et qui est et sera constamment enrayé par l'oligarchie de Chambres omnipotentes.

Voilà, messieurs, comment j'entends et ce que j'appelle la République nationale. Libre à vous d'en tirer des arguments contre moi ; libre à vous de taxer mes doctrines de dictatoriales ou d'impérialistes ! J'ai conscience qu'en rendant au Suffrage Universel le plus incontestable de ses droits, qui est de choisir son représentant suprême, nous servirions la démocratie et nous fortifierions la République. (*Applaudissements à droite et sur quelques bancs à l'extrémité gauche de la salle.*)

M. Millerand. — C'est la République de 1802 que vous exposez.

M. Paul Déroulède. — C'est la République de 1848.

M, Millerand. — Elle a mené à 1851.

M. Paul Déroulède. — Elle a mené à 1851 parce que, retenant d'une main ce qu'ils donnaient de l'autre, les constituants de 1848 avaient commis l'imprudence de ne pas accorder au président de la République élu le droit tutélaire et essentiel de réélection. A quoi bon un coup d'État pour qui n'a qu'à mériter et peut mériter de nouveau la confiance populaire ? C'est en retirant au prince Louis toute possibilité pour le renouvellement légal de ses pouvoirs qu'on a tourné ses regards vers l'idée de l'usurpation. (*Exclamations ironiques à gauche.*)

M. Gustave Rivet. — Il fallait le nommer à vie, cela eût épargné le coup d'État !

M. Paul Déroulède. — Mon cher monsieur Rivet, vous avez beaucoup d'esprit, mais je n'en veux pas faire en pareille matière. J'expose un peu à l'improviste une doctrine républicaine qui n'est pas, je le sais, sans déplaire à un certain nombre de mes collègues ; laissez-moi, je vous prie, l'exposer de mon mieux.

J'ai dit et je répète, que si nous voulons que le président de la République, élu par le suffrage universel, ne soit pas tenté, comme vous le craignez, de confisquer la présidence, il faut lui accorder, comme je le propose, le droit et le moyen d'en être investi à nouveau par ce même suffrage.

J'ai dit et je répète, que c'est uniquement par ce mode de nomination que le pouvoir exécutif sera séparé du pouvoir législatif et que la nation aura pour la servir, d'un côté des contrôleurs sérieux, de l'autre un Gouvernement responsable.

Quant au président de la République lui-même

entourez-le de toutes les surveillances, de toutes les garanties que bon vous semblera contre la possibilité de l'usurpation à l'expiration de son mandat ; mais, pour l'exercice de ce mandat, donnez-lui et laissez-lui donner par le Peuple une autorité d'une origine absolument distincte et véritablement nationale.

Ce ne sera plus du tout, je le reconnais, le régime parlementaire, mais ce sera, beaucoup plus que vous ne le croyez, la République. (*Très bien ! très bien ! sur divers bancs à l'extrémité gauche de la salle.*)

DISCOURS

prononcé à la Chambre des Deputés, le 27 juin **1899**

Projet de révision des lois Constitutionnelles

M. le Président. — M. Paul Déroulède demande la parole pour déposer un projet de résolution en faveur duquel il demande l'urgence.

La parole est à M. Paul Déroulède.

M. Paul Déroulède. — Messieurs, je serai très bref. (*Bruit.*)

M. Bussière. — Va-t-on parler de coup d'État ?

M. Paul Déroulède. — Le ministre compétent n'est pas là. (*Bruit.*)

Je réclame l'urgence pour un projet de revision des lois constitutionnelles. (*Mouvements divers.*)

Conformément à l'article 8 de la loi constitutionnelle de 1875 disant que les Chambres peuvent délibérer séparément pour la revision de la loi constitutionnelle ; conformément à l'article additionnel de la loi du 13 août 1884, qui écarte la revision pour la forme républicaine, que personne de nous ne met en question (*Exclamations ironiques à droite et au centre*), — que

je ne mets pas en question! — je demande que la loi constitutionnelle soit revisée sur cette base :

« La Chambre, jugeant nécessaire d'effacer des lois constitutionnelles les dispositions contraires à la souveraineté du Suffrage Universel, décide qu'il y a lieu de reviser les lois constitutionnelles. »

M. Lasies. — Très bien ! très bien !

M. Paul Déroulède. — Si je demande l'urgence, c'est parce que je crois que nous sommes assez pressés dans nos délibérations. Le ministère doit avoir, en effet, grande hâte de nous donner des vacances pour se donner des pleins pouvoirs. (*Très bien ! très bien ! à droite et sur quelques bancs de l'extrême gauche.*) Je ne voudrais pas que pour l'exercice de ces pleins pouvoirs la campagne que je compte mener contre la constitution de 1875 pût risquer d'être troublée par quelques agents trop zélés comme une menée factieuse et comme une agitation séditieuse.

Je reconnais que la République est intangible, mais je sais que la Constitution ne l'est pas. C'est elle que je prétends et attaquer et combattre aussi bien au Parlement que hors du Parlement, et j'entends faire connaître au pays qu'il peut y avoir une autre république que la république parlementaire.

J'ai déjà dit à cette tribune que le but que je poursuis est de substituer à la république du Parlement, pour et par le Parlement, une république du Peuple, pour et par le Peuple.

Je réclame l'urgence et je dépose une demande de scrutin public. (*Bruit à l'extrême gauche et à gauche.*)

M. Alexandre Bérard (Ain). — Je demande la parole.

M. le Président. — La parole est à M. Alexandre Bérard.

M. Alexander Bérard (Ain). — Je demande à la Chambre de vouloir bien renvoyer la proposition de

M. Déroulède, sans se prononcer sur l'urgence, à la commission qui est chargée d'examiner les diverses propositions relatives à la revision des lois constitutionnelles. (*Très bien ! très bien ! à gauche et à l'extrême gauche.*)

. . . . . .

M. le Président. — La parole est à M. le président du conseil.

M. Waldeck-Rousseau, *président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes.* — Je n'ai pas besoin de dire à la Chambre que le commentaire très court et d'ailleurs très réservé de l'honorable M. Déroulède n'est cependant pas pour rallier le gouvernement à ses idées.

M. René Viviani. — Messieurs, l'honorable M. Déroulède demande une revision plébiscitaire ; l'honorable M. Déroulède dirige — et c'est son droit — sa proposition de revision contre le Parlement.

Je tiens à dire que je voterai contre l'urgence pour indiquer que, sur ce point, mon opinion est bien nette. Je suis pour le régime de la parole et non pour le régime du sabre. (*Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

. . . . . .

M. Paul Déroulède. — Je demande la parole. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. le Président. — La parole est à M. Déroulède.

M. Paul Déroulède. — M. Viviani a parlé, j'ai bien le droit de lui répondre. (*Bruit sur les mêmes bancs.*)

Mais enfin, laissez-moi parler ! Ce sera beaucoup plus vite fait si vous m'écoutez.

M. le Président. — Messieurs, je vous prie de faire silence.

M. Paul Déroulède. — Avant qu'on ne vote sur

l'urgence de ma proposition, il n'est pas possible que j'en laisse travestir le sens par M. Viviani. M. Viviani est monté à la tribune pour faire un commentaire de ce que j'ai dit. Je tiens à lire de nouveau... (*Interruptions et bruit à l'extrême gauche.*)

Si je suis remonté à cette tribune, si ma proposition prend des airs de débat, la faute n'en est pas à moi. Ce n'est pas moi qui suis venu modifier les termes de ma proposition, si bien qu'à l'heure qu'il est on ne vous propose pas de voter sur ce que j'ai lu, mais sur l'interprétation donnée par M. Viviani. Il est de mon droit, il sera de votre devoir de me laisser rétablir le texte de ma proposition. Je demanderai à M. Viviani lui-même en quoi il a été parlé de la République plébiscitaire ou de la dictature du sabre dans ma proposition?

Je pose cette question non pour renier aucune de mes idées personnelles que je n'ai pas l'habitude de cacher, mais parce que ce n'est pas sur ces idées ni dans ces idées qu'a été rédigé mon projet.

M. le Président. — Il ne s'agit pas du fond, que vous n'avez pas le droit de discuter en ce moment, monsieur Déroulède, mais simplement de la déclaration d'urgence.

M. Simyan. — Ayez donc le courage de proposer ce que vous voulez réellement. (*Très bien ! très bien ! à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Krauss. — Pourquoi êtes-vous ici ? Vous n'êtes pas pour la République parlementaire ! Nous n'avons pas à vous entendre. (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.*)

M. Paul Déroulède. — Vous ne me ferez pas faire ce que je ne veux pas faire, vous ne me ferez pas dire ce que je ne veux pas dire avant l'heure.

Voici les termes de mon projet de résolution :

« La Chambre, jugeant nécessaire d'effacer des lois

constitutionnelles les dispositions contraires à la souveraineté du suffrage universel, décide qu'il y a lieu à reviser les lois constitutionnelles. » (*Interruptions et bruit à l'extrême gauche.*)

M. Krauss. — Dites donc tout de suite le régime que vous voulez !

M. Paul Déroulède. — Messieurs qui m'interrompez, quand vous parlez je vous écoute sans plaisir, mais je vous écoute. Faites-en autant.

Je vous demande où est l'idée de République plébiscitaire dans cette formule. (*Nouvelles interruptions et bruit à gauche et à l'extrême gauche.*)

Vous ne m'empêcherez pas de dire ce que je suis et ce que je pense. Ce que je propose est une formule de revision, absolument impersonnelle, large, générale. Commençons par en adopter le principe, par en reconnaître l'urgence, après quoi chacun sera libre d'apporter ses modifications et ses projets.

M. le Président. — Mais c'est le fond que vous discutez, monsieur Déroulède, je vous rappelle à nouveau formellement à la question.

M. Paul Déroulède. — On a bien discuté sur le fond quand on a dit que ce que je demandais, c'était un sabre. (*Très bien ! très bien !* à *droite et sur divers bancs.*)

Je n'ai pas prononcé les paroles qu'on me prête. J'en appelle à la bonne foi de M. Viviani, et je répète encore une fois ma formule :

« La Chambre, jugeant nécessaire d'effacer des lois constitutionnelles les dispositions contraires à la souveraineté du suffrage universel, déclare qu'il y a lieu à reviser les lois constitutionnelles. » (*Murmures à l'extrême gauche et à gauche.*)

Vous murmurez, Messieurs ? Mais savez-vous seulement de qui elle est, cette formule ? Je l'ai empruntée textuellement à un projet de M. Camille Pelletan,

qui date déjà d'une quinzaine d'années. Car il y a longtemps qu'on réclame la revision sans l'obtenir. (*Bruit à l'extrême gauche.*)

Je ne me fais moi-même aucune illusion et si j'ai déposé une demande de scrutin public, c'est que je tiens cette fois encore à faire repousser ici cette proposition. Il est important pour la cause que je sers de démontrer au peuple que la revision ne sera jamais consentie par les parlementaires, jamais réalisée par le consentement des bénéficiaires du régime.

C'est pour aujourd'hui l'unique résultat que j'attends de ce vote.

M. Simyan. — Je demande la parole.

M. Paul Déroulède. — Je suis quant à moi un plébiscitaire convaincu. (*Bruit à l'extrême gauche.*) L'émancipation pleine et entière du suffrage universel est le but que je poursuis.

Vouloir rendre la parole au Peuple n'est pas, que je sache, vouloir l'opprimer. Je vous le demande, en toute sincérité, de quel côté est la liberté et de quel côté est l'oppression, de quel côté le progrès ou la réaction ? (*Applaudissements à droite et sur divers bancs.*) Est-ce du côté de ceux qui veulent se fier à la souveraineté populaire ou de ceux qui en ont peur ? (*Interruptions à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Alexandre Bérard. — Votre régime nous a conduits à Waterloo et à Sedan !

M. Paul Déroulède. — Comment ! je propose de consulter le Peuple, de réunir une Constituante, et c'est vous qui criez à la tyrannie ! J'ignore si, comme vous semblez le craindre, le Peuple une fois consulté nous répondra en nous donnant un sabre comme arbitre. Je n'examinerai pas même si vous ne mériteriez pas que ce sabre s'imposât directement à vous pour faire tout rentrer dans l'ordre ; j'ajouterai que ce

n'est pas tout à fait là la solution que je souhaite. Mais croyez-vous que la nation ait lieu d'être si contente de votre système de suffrage restreint, et ne craignez-vous pas qu'elle ne se demande en effet ce que vos vingt-neuf ans de parlementarisme ont fait pour elle tant au point de vue social, qu'au point de vue national ? (*Exclamations à gauche et à l'extrême gauche. Bruit prolongé.*)

M. le Président. — Monsieur Paul Déroulède, vous qui êtes un patriote, dites-vous... (*Bruit à l'extrême gauche et à droite.*)

M. Savary de Beauregard. — C'est précisément parce qu'il est un patriote qu'il parle comme il le fait.

M. Paul Déroulède. — Vous vous trompez, monsieur le président ; je n'ai jamais dit, dans cette enceinte, que j'étais ou que je n'étais pas un patriote.

M. Périllier. — Vous êtes la contrefaçon du patriotisme ! (*Exclamations sur divers bancs.*)

M. le Président. — Monsieur Déroulède, vous qui vous déclarez un patriote... (*Interruptions à gauche et à l'extrême gauche*), vous devriez au moins ne pas oublier ce que la République a fait pour l'armée nationale. (*Interruptions et bruit. — Applaudissements à gauche.*)

M. Paul Déroulède. — Je prie mes collègues de la Chambre de vouloir me rendre cette justice que je fais bien rarement étalage de mon patriotisme dans cette Chambre et que j'y fais encore plus rarement appel au leur... et pour cause... (*Exclamations à l'extrême gauche et à gauche*) ; la Patrie, j'en parle souvent au Peuple, mais ici (*Vives interruptions à gauche et à l'extrême gauche*) ici, je vous parle surtout de vos intérêts... (*Bruit sur les mêmes bancs.*)

M. Simyan. — Venez donc en parler chez nous, du patriotisme ! Venez donc en parler dans nos départements !

M. Paul Déroulède. — Très volontiers ; j'irai, dans tous les départements que l'on voudra, demander au Peuple si votre président élu par vous lui parait de beaucoup supérieur à ce que pourrait être et à ce que serait un président plébiscitaire. Je demanderai au Peuple si son chef à lui, quand il en aura un choisi par lui, tolérerait sans les réprimer votre désordre et votre anarchie... (*Exclamations et bruit à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. le Président. — Monsieur Déroulède, je vous rappelle à l'ordre.

M. Paul Déroulède. — Ce n'est pas moi qui ai soulevé tout ce débat ; c'est M. Viviani, et je ne fais que lui répondre.

Oui, il se peut en effet que le peuple, consulté dans ses comices, déclare qu'il faut donner un maître à cette Chambre et un serviteur au pays... (*Vives interruptions à l'extrême gauche, à gauche et sur plusieurs bancs au centre. — Bruit continu.*)

M. le Président. — Monsieur Déroulède, vous ne parlez pas en républicain... (*Réclamations à droite et sur divers bancs. — Très bien ! très bien ! à gauche, à l'extrême gauche et au centre.*)

M. Paul Déroulède. — Je suis aussi républicain que quiconque, mais je ne suis pas du tout parlementaire. Personne ne peut soutenir sincèrement qu'il n'y a qu'une forme de République. La République parlementaire est une République, soit ! Mais la République américaine, qui n'est pas du tout parlementaire et qui choisit son président en dehors des Chambres, c'est aussi la République.

M. Simyan. — Mais non, elle ne le choisit pas directement, vous le savez bien.

M. Paul Déroulède. — L'élection présidentielle américaine n'en est pas moins un véritable plébiscite. Je suis prêt, si vous le voulez, à vous le démontrer. (*Bruit.*)

A gauche. A la question.

M. Paul Déroulède. — J'y reviens, messieurs. Je tenais à déclarer et à expliquer à cette tribune, en depit des protestations bruyantes des parlementaires, qu'il n'y a pas qu'une forme de République, et que la République du Peuple, la République plébiscitaire est plus qu'aucune autre une émanation logique et sincère du suffrage universel.

M. Alexandre Bérard. — La dictature ! votre République est celle de l'an VIII et celle de 1851 ; c'est elle qui a conduit la France à Waterloo et à Sedan. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Paul Déroulède. — C'est au Peuple qu'il appartient de déléguer ses pouvoirs à qui et comme bon lui semble. (*Bruit à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. le Président. — Je vous rappelle pour la dernière fois à la question, monsieur Déroulède.

M. Paul Déroulède. — La question est bien simple : mettez l'urgence aux voix, c'est tout ce que je demande. (*Nouveau bruit sur les mêmes bancs.*)

M. Gaston Doumergue. — Vous êtes un autoritaire et vous n'acceptez aucune autorité. Vous faites du parlementarisme, et vous le combattez.

M. Paul Déroulède. — Voici le résultat que j'attends de ce vote.

Ce n'est pas pour le Parlement que je parle, c'est pour le pays. Que les parlementaires de 1899, frères cadets des satisfaits et des repus de 1847, repoussent l'urgence, je le souhaite et je m'y attends. Ce qu'il faut, c'est faire voir une fois de plus à la nation que la République du Peuple a toujours été et sera toujours repoussée par les souverains du Parlement. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs. — Bruit prolongé à gauche et sur l'extrême gauche.*)

CHAPITRE IV

La Politique Révisionniste.

On ne saurait reprocher à M. Paul Déroulède de n'avoir point en politique d'idées constantes. Dès 1888, comme on le verra dans les pages qui suivent, il réclame, en se proclamant « boulangiste » la revision de la Constitution pour la République, par une Constituante.

Dix ans après, au milieu des passions déchaînées par la funeste « Affaire », c'est la même campagne qu'il mène avec l'ardeur infatigable qu'on lui connaît et c'est un programme identique qu'il développe, lors de sa première arrestation, devant la Cour d'Assises de la Seine, et quelques mois plus tard, devant la Haute-Cour.

Du fond de son exil, à Saint-Sébastien, il exhorte ses amis, dût-il même leur en couter, à défendre le programme républicain-plébiscitaire exposé tant de fois par lui et dont l'application lui semble être le seul remède à la lamentable situation dans laquelle se débat le pays.

C'est sur ce même terrain nettement anti-parlementaire qu'à son retour en France, il continue la bataille et qu'à la veille des élections législatives de 1910 il entreprend une nouvelle propagande active. A Paris, en un magnifique discours prononcé au Théâtre du Gymnase et qu'on trouvera reproduit dans ce chapitre, et quelques semaines après, à Bordeaux, à Reims, à Clermont-Ferrand, dans d'autres discours non moins éloquents qui seront recueillis, s'il y a lieu, dans un second volume, il expose les mêmes idées et formule le même programme.

Mais à cette campagne vigoureusement entreprise par P. Déroulède contre les « Quinze Mille » et contre le parlementarisme, un groupe important de députés de l'opposition substitua bientôt et uniquement une campagne de coalition parlementaire en faveur de la représentation proportionnelle.

Ne voulant ni s'associer à cette tentative, ni la combattre, le champion de la revision républicaine antiparlementaire fut naturellement contraint d'interrompre cette propagande si brillamment inaugurée dans tout le pays.

C'est là l'explication de sa réserve et de son silence, si regrettables à tous les points de vue.

C'est aussi là, l'un des motifs pour lesquels, comme Gauthier de Clagny, l'ancien député d'Angoulême s'est refusé à poser sa candidature lors des élections législatives qui viennent d'avoir lieu et dont il avait par avance, prévu les résultats.

Fl.-M.

A l'Assemblée générale de la « Ligue des Patriotes ».

Le 25 novembre 1888, à l'Assemblée générale de la *Ligue des Patriotes* tenue à la salle Wagram, Paul Déroulède prononce ce discours dans lequel il explique l'entrée de la *Ligue des Patriotes* dans la politique militante, à la suite du général Boulanger :

PATRIOTES DE LA LIGUE,

Il y a eu hier dix-sept mois que je n'ai eu l'honneur et la joie de me trouver parmi vous ; dix-sept mois que nous ne nous sommes entretenus, en réunion plénière, de la Ligue, de son passé, de son présent, de son avenir.

Cette fois-là, c'était, vous vous le rappelez, le 24 juin 1887 au Cirque d'Hiver. Il s'agissait de protester contre cet odieux procès de Leipzig si arbitrairement intenté à nos camarades d'outre-Vosges, si iniquement jugé par nos ennemis d'outre-Rhin, si indignement supporté par ce gouvernement d'impuissante faiblesse et d'éternelles concessions qui s'appelle la République parlementaire.

Après vous avoir exposé alors le but de notre réunion qui était de protester, au nom de la Ligue, et contre l'insolence prussienne et contre la pusillanimité gouvernementale, je vous faisais un rapide tableau de toutes les humiliations que nous avait valu l'humilité de nos gouvernants ; j'y rangeais l'inexplicable renversement du général Boulanger, banni la

veille du ministère de la guerre et je terminais en disant : « Si Gambetta vivait, ce n'est pas lui, ce grand tribun au cœur de soldat, qui eût jamais chassé de son poste le général Boulanger, ce soldat au cœur de patriote et de républicain. » (*Vifs applaudissements.*)

Et l'accueil que vous faites à mes paroles me rappelle celui qui leur fut fait ce jour-là. Je vois encore dans le Cirque d'Hiver la salle entière se soulevant frémissante d'indignation, superbe d'enthousiasme et de dévouement, et j'entends encore quatre mille bouches criant d'une seule voix : Vive le général Boulanger ! (*Applaudissements répétés et cris de : vive Boulanger !*)

Ce n'était pourtant pas la première fois que ce nom était ainsi salué par nos camarades de la Ligue. Déjà le 14 juillet 1886 avait eu lieu la grande revue où nos amis, mêlés à la population parisienne, et échelonnés depuis Longchamps jusqu'à la place de la Concorde, avaient frénétiquement acclamé au passage le jeune et hardi ministre cher à la Nation, cher à l'Armée.

Déjà, dans la soirée du 16 octobre 1886, à la réception qui me fut faite à la gare du Nord — au retour de mon voyage de Russie — de mon voyage autour de l'Allemagne — vos vivats avaient également éclaté lorsque j'affirmai que, populaire même en Europe, notre général symbolisait aux yeux de l'étranger, pacifiquement mais résolument, nos chères idées d'indépendance nationale et de fierté française.

Rappelez-vous aussi sa présence le 11 novembre de la même année à la fête de gymnastique de l'Hippodrome, son admirable discours et l'unanime transport de la foule des Ligueurs mêlant dans leurs cris enthousiastes deux noms désarmais inséparables pour eux : la France et le général Boulanger.

Rappelez-vous encore, toujours en 1886, à notre Assemblée générale du 23 novembre, cette déclaration faite par moi, accueillie et soulignée par vous dans une triple salve de bravos : « Le général Boulanger a notre confiance. La Ligue marche désormais avec lui. Il est le porte-drapeau de la Patrie ! »

Et l'année suivante, dès le commencement de janvier 1887, n'est-ce pas votre Comité-Directeur qui, juste interprète de vos sentiments, s'est le premier indigné contre les premiers bruits du renversement du général, contre les premières menées des intrigants parlementaires qui préparaient sa chute autant par peur que par envie. Si quelques-uns d'entre vous l'ont oublié, qu'ils relisent le numéro du *Drapeau* du 24 janvier 1887, et ils verront que notre résolution était d'ores et déjà arrêtée, de protester par tous les moyens en notre pouvoir, contre l'inqualifiable exclusion qui allait bientôt le frapper.

Aussi quand il fut avéré que cette exclusion était résolue, c'est encore et toujours la Ligue qui, dans la nuit du 26 mai, a fait poser ces affiches vertes par lesquelles des groupes d'électeurs, ligueurs pour la plupart, en appelaient du verdict des ministres parlementaires au vote de la patriotique population parisienne ; affiches qui, posées la veille même du scrutin, n'en ont pas moins réuni à Paris près de quarante mille voix protestataires.

Certes, notre prétention n'est pas de faire aux seuls ligueurs l'honneur du mouvement unanime et national qui pousse et qui soutient le général Boulanger, mais je dis que là, comme ailleurs, nous avons été des initiateurs résolus, et j'ajoute que si ce n'est pas exclusivement par nous, c'est assurément beaucoup grâce à nous qu'ont eu lieu les deux manifestations décisives des volontés démocratiques : je veux parler du 14 juillet et du 2 décembre 1887, de ces deux journées où les

cris de : Vive la Nation ! vive Boulanger ! et à bas Ferry ! ont nettement posé pour la première fois le débat qui se poursuit aujourd'hui entre la politique antinationale des parlementaires, qu'ils s'appellent d'ailleurs Ferry ou Floquet, et la politique nationale des patriotes révisionnistes qui ont désormais pour chef M. le général Boulanger. Mais, je le répète, c'est en réalité le 24 juin 1887, à la réunion du Cirque d'Hiver que les patriotes de la Ligue avaient pris définitivement parti et que les ligueurs désintéressés s'étaient résolument ralliés autour de celui que nos paysans nomment si bien dans leur simplicité naïve : « Notre bon défenseur ». Oui, défenseur et non agresseur, car pas plus au dehors qu'au dedans, l'attitude du général Boulanger n'a été celle d'un homme qui attaque ou qui veut attaquer, mais bien celle d'un homme qui se défend ou qui veut nous défendre.

C'est du reste à cette date du 24 juin 1887 qu'a commencé sourde d'abord, puis bientôt éclatante entre les ferrystes et les boulangistes de la L. D. P., la lutte qui devait durer plus de dix mois pour aboutir à une scission violente entre ceux qui avaient comploté de livrer nos groupements à nos pires ennemis, et ceux qui comme vous et comme moi, mes chers camarades, entendaient rester logiques avec eux-mêmes et se sentaient le courage et la volonté de marcher jusqu'au bout avec le peuple dans la voie nationale où nous étions entrés avec lui.

Et cependant, les mesures de perfidie et de trahison étaient bien prises, les mines étaient bien prêtes qui devaient faire sauter la Ligue et la jeter dans les bras de l'opportunisme. Des délégués triés sur le volet avaient été convoqués dans la salle de la *Ligue des Patriotes ;* Il était convenu que ces messieurs représentaient la Ligue, toute la Ligue ! Et ils étaient

quarante ! Ils avaient pour mission d'abord d'annuler l'approbation que venait de donner à ma conduite et à mes actes la majorité du Comité-Directeur, ensuite ils devaient transformer à leur guise et selon leur bon plaisir le programme et les statuts de l'association. Un des premiers objectifs de cette soi-disant réforme était de restreindre avant tout le droit de suffrage et de faire de nos assemblées générales une simple boîte aux lettres, où silencieusement, sans explications et sans discours, un certain nombre de délégués privilégiés auraient eux seuls le droit de déposer des bulletins de vote tout préparés.

Malgré la composition très spécialement hostile de cette petite réunion, j'ai commencé par tâcher de convaincre nos anciens partisans de leur erreur, j'ai essayé de les ramener ou de les maintenir dans la ligne de conduite si nettement adoptée déjà par notre association, et après leur avoir exposé que ce serait une véritable désertion que d'abandonner aux mauvais jours celui que nous avions si passionnément suivi alors qu'il était au pouvoir, après leur avoir démontré l'impossibilité pour toute association démocratique de limiter le droit de suffrage, enfin après leur avoir déclaré que loin de songer à restreindre ce droit j'avais l'intention de l'étendre également à tous les ligueurs, je leur ai catégoriquement posé cette question : « Vous connaissez mes idées, vous avez entendu mon programme et mes projets ! Combien y en a-t-il parmi vous qui soient avec moi, combien qui soient contre moi ? »

Vingt et un se levèrent contre, et dix-huit pour. Alors, mes chers camarades, fort de mon dévouement à votre cause et sûr de votre approbation prochaine, j'ai dit à cette assemblée ainsi divisée : « Les dix-huit qui sont avec moi sont la Ligue, qu'ils restent ! Les vingt et un qui sont contre moi, sont des ferrystes,

qu'ils sortent ! » Et ils sont sortis ! (*Double salve d'applaudissements. Cris : Vive Déroulède ! A bas Deloncle.*)

Non, mes amis, il ne faut nommer personne, pas plus dans vos reconnaissances que dans vos rancunes ; il faut nommer la Ligue, la Ligue seule, la Ligue impersonnelle, cette admirable corporation où nous marchons tous à rangs serrés, coude à coude, et cœur à cœur. Nous ne sommes rien que les serviteurs d'une idée et nous ne devons désormais connaître que trois mots : « La Patrie, la République, le général Boulanger ». (*Applaudissements. Vive Boulanger !*) Au lendemain de ce divorce entre les ferrystes et les boulance ne fut sur toute la ligne, sur la ligne des journaux opportunistes surtout, qu'un feu roulant d'injures, d'agressions et de mauvais présages. « La Ligue se meurt ! La Ligue est morte ! » s'écriaient joyeusement et ironiquement nos ennemis qui croyaient réellement l'avoir tuée.

Ah ! oui, sans doute la Ligue était blessée et, qui pis est, elle était blessée par ses propres troupes.

En réalité bien peu de nos soldats nous avaient quittés, mais un bon tiers de nos états-majors opportunistes, membres délégués ou présidents de nos comités divisionnaires étaient passés à l'ennemi avec armes et bagages, avec bagages surtout, car ces partisans du régime parlementaire en comprennent admirablement le côté pratique et il est tels et tels de nos comités dissidents qui, en se séparant de nous, ne se sont nullement séparés de nos recettes. Il en est même qui ont continué à se servir de nos imprimés pour percevoir nos cotisations. Je laisse à notre dévoué collaborateur M. Gallian, le soin de vous expliquer, avec sa compétence particulière, par quels désastres financiers et administratifs nous avons passé et comment nous en sommes sortis, grâce à nos dévoués camarades du

Comité-Directeur et des comités parisiens, grâce aussi au travail et à l'énergie de Pierre Richard, notre infatigable secrétaire général.

Le parti auquel la Ligue se rattachait si bravement n'avait guère alors pour lui que deux ou trois journaux, ce qui limitait fort nos moyens de défense comme nos moyens d'action. Quant au général, malgré les éloquentes manifestations électorales suscitées sur son nom par l'intuition patriotique de notre ami, Georges Thiébaut, il n'était alors qu'une généreuse mais impuissante victime du parlementarisme, qu'un soldat populaire menacé et combattu par tous les hommes en place et à peine entouré d'une poignée d'hommes de cœur dont la fidélité ne calculait pas ses chances, mais qui se groupaient autour de lui dans un loyal sentiment de justice et d'indignation.

En face de nous, contre nous et contre lui, se dressaient toute la troupe des gens au pouvoir, toute la tourbe des parlementeurs, toute la brigade des journaux ferrystes et floquettistes. Tout ce monde déversait sur nous, chaque jour, ses flots d'insultes et de calomnies. Parmi les plus acharnés à nous recruter des ennemis, à provoquer des démissions, à les publier ou à les commenter, il faut vraiment citer, hors pair, l'ex République française de Gambetta, l'ancien journal du grand patriote, tombé aujourd'hui aux mains de Joseph Reinach ! (*Applaudissements. — A bas les ferrystes.*)

Mais — et cela a été sur un point spécial, sur notre terrain particulier, une des plus admirables manifestations de l'énergie française — plus nous avons été attaqués, plus nous nous sommes défendus. A chaque décharge opportuniste ou floquettiste qui décimait nos rangs, nous les avons serrés sans plaintes et sans peur, et à nous voir subir le feu si vaillamment, la ligne de combat s'est bientôt rétablie, tout entière,

plus nombreuse, plus forte et plus résolue. Aux fuyards qui avaient lâché pied, incertains de l'avenir, ont succédé de nouvelles recrues pleines de foi française et de conscience nationale.

Et, non seulement la Ligue n'a pas faibli, mais elle s'est renforcée ; le nombre des ligueurs s'est augmenté chaque jour comme s'est augmenté et s'augmente quotidiennement le nombre déjà innombrable des partisans du général Boulanger.

Mais, je viens de vous le rappeler, ligueurs, nous n'avons pas attendu ces témoignages éclatants de la faveur nationale pour marcher avec le général, nous les avons devancés, nous les avons même guidés.

C'est ce qui permet à la Ligue d'ouvrir fièrement ses rangs aux membres du comité républicain national. C'est ce qui permet aux membres du comité républicain national de se présenter amicalement à vos suffrages. Chercherons-nous maintenant si c'est nous qui nous fondons en eux ou eux qui se fondent en nous ? A quoi bon et que nous importe ?

La vérité, c'est que, eux et nous, avons déjà servi séparément la même cause et que nous allons maintenant la servir ensemble ; la vérité c'est que nous avons tous le même but : le bien public, la réforme républicaine, l'abolition et la disparition du régime de honte et de vol sous lequel nous vivons depuis dix-sept ans ; c'est aussi que nous avons tous la même passion : la France ; le même allié : la Nation ; le même chef : le général Boulanger ! (*Vifs applaudissements.*)

Si donc, comme je l'espère, le vote de cette assemblée adopte la liste que nous lui proposons, nous sortirons d'ici accrus d'une nouvelle force, mieux armés pour la lutte, et nos ennemis auront la douleur de voir cette Ligue qu'ils croyaient morte, vivante, debout, guérie, aussi patriote que toujours et plus boulangiste que jamais. (*Cris de : Vive Boulanger !*)

Oui, « boulangiste ! » Pourquoi craindre le mot qui dit la chose ? Pourquoi ne pas le proclamer bien haut, à l'heure surtout où des politiciens affolés et de soi-disant républicains ne prétendent à rien moins qu'à supprimer la liberté d'opinion et à tenir pour rebelle aux lois quiconque ne les admire pas pour leurs fautes et ne les bénit pas pour leurs méfaits.

Parce que la Nation a eu dix-sept ans de patience et de résignation ; parce que toute souffrante et toute saignante qu'elle était du joug parlementaire, elle a silencieusement subi jusqu'à l'an dernier les inepties ou les exactions de ces détenteurs du pouvoir qui, ayant jadis été les premiers à dénier la légalité de la Constitution de 1875, sont aujourd'hui les premiers, et assurément les derniers, à la défendre; parce qu'enfin nous les avons atteints et convaincus de mensonge et de palinodie, d'impuissance et d'incohérence, ils nous accusent de crime contre la sûreté de l'État !

Ah ! messieurs, c'est contre la sûreté de leur réélection qu'est notre crime et c'est là surtout que le bât les blesse ! (*Bravos.*)

Que réclamons-nous en effet qui nous attire tant d'anathèmes ? Que proclamons-nous qui vaille toutes ces colères ? Est-ce le renversement de la République ? Non ! non ! cent fois non ! Ce que nous proclamons, c'est la souveraineté du Peuple !

Je l'atteste ici, en mon nom, comme au nom de tous ceux qui sont sur cette estrade avec moi ou dans les rangs avec vous, camarades, ce que nous demandons, c'est la fin de la République du marchandage et des tripotages, le renversement du gouvernement des exclusions et des intrusions, c'est l'avènement de la République des bons Français et des honnêtes gens. Car personne de nous ne pense à mettre en cause la forme même du gouvernement et le général Boulanger, et mes amis et moi sommes les premiers à vou-

loir et à revendiquer une République de réforme et de progrès, de justice et de liberté. (*Très bien ! très bien ! — Vifs applaudissements.*) D'ailleurs quelle est celle de nos paroles qui ait jamais contredit cette affirmation ? On nous dit : Vous allez aux réactionnaires ! Non, messieurs, nous ne perdons pas les forces de la République, nous les grossissons et ce sont les réactionnaires qui viennent à nous. (*Applaudissements.*)

Cette République, le suffrage universel seul librement consulté a le droit et le devoir de nous la donner.

Vous savez, messieurs, ce qui s'est passé en 1875 ; vous vous rappelez que dans les discussions qui ont eu lieu à la Chambre au sujet de l'organisation des pouvoirs publics, organisation dont Gambetta contestait même le droit primordial, le rapporteur, M. Laboulaye, disait en propres termes : « Mais, messieurs, ce que nous vous proposons, vous ne savez donc pas ce que c'est ? C'est la royauté sans le roi ». Si bien qu'on peut réellement dire qu'en 1875 on a fait le lit du roi pour y coucher la République. (*Applaudissements.*)

Et bien, il faut refaire le lit du Peuple, les lois du Peuple. Il faut que le suffrage universel soit consulté, il faut que la Nation nomme une Constituante, car par la Nation seule peut et doit être faite la loi fondamentale. (*Nombreuses marques d'assentiment.*)

Je parlais plus haut, messieurs, de la patience du Peuple, mais, dans le Peuple même, parmi les plus patients, parmi les plus résignés, n'ai-je pas le droit de classer au premier rang les patriotes de la Ligue ?

Bien plus, pendant les cinq premières années de notre existence, nous n'avons rien voulu connaître des troubles de la politique intérieure. Pendant cinq ans, il a été convenu, il a même été statutaire que la *Ligue des Patriotes* ne s'occuperait pas de savoir qui nous gouvernait et comment nous étions gouvernés.

Mais le moyen d'ignorer l'éclat de nos désordres et de n'être pas touché par les éclaboussures de nos hontes ?

Protestataires pour l'Alsace-Lorraine, et revendiquant la libération des provinces perdues, il a bien fallu nous rendre compte un jour que notre première protestation devait être contre le régime parlementaire, notre première revendication en faveur d'une réorganisation de la République.

Personne de nous n'a pu douter — je parle des hommes de bonne foi — que la politique extérieure est la résultante mathématique de la politique intérieure.

La vaillance et le nombre même de l'armée n'y peuvent rien, car ce n'est pas elle qui dirige la diplomatie. L'intelligence et la fierté de la diplomatie n'y peuvent pas plus, car son influence dépend tout entière de la confiance que le gouvernement qu'elle représente peut inspirer à l'Europe. Et l'humilité de la diplomatie se traduit, hélas ! chaque jour, vous le savez, par l'humiliation de la Patrie et de la Nation.

Mais, que d'efforts nous avons faits les uns et les autres pour résister à notre indignation, pour retarder l'instant logiquement fatal où la Ligue devait, elle aussi, prendre part aux tristes débats de la politique intérieure.

Nous avons vécu pendant cinq ans les yeux uniquement fixés sur la frontière, ne prêtant l'oreille qu'au bruit des canons prussiens roulant vers les Vosges, jusqu'au jour où il a bien fallu se demander ce qui se passait derrière nous, d'où venaient ce tumulte, ce désordre, ces scandales, cette apparence même de lâcheté et où il a bien fallu se répondre : tout cela, c'est la République parlementaire.

Pauvres braves gens que nous étions ! Il nous en a coûté de nous faire à nous-mêmes cet aveu. Aussi quand je pense au temps de naïve illusion dont je

parle, je ne puis m'empêcher, mes chers camarades, de nous comparer tous à une troupe de pèlerins qui, sincèrement résolus à se mettre en route, se sont fidèlement rassemblés sur la grande place du village et le dos tourné au cadran du clocher, attendent patiemment que l'heure sonne... sans même savoir si l'horloge fonctionne, si la sonnerie marche et si le grand ressort n'est pas faussé! (*Bravos et rires approbatifs.*)

Hélas ! plus que faussé, il n'avait jamais été placé, le grand ressort ! Et si les aiguilles ont parfois semblé marcher c'est qu'elles ont été tour à tour poussées du doigt par une longue succession d'horlogers ; je veux dire de ministres. (*Nouvelle hilarité.*)

Eh bien, messieurs, c'est à nous de lutter, c'est à nous de vaincre pour que les rouages soient mis en place et pour qu'ils reçoivent leur impulsion du seul moteur régulier en pays démocratique : le Suffrage universel.

On m'a prévenu qu'il y avait dans cette salle deux ou trois hommes chargés de savoir au nom du gouvernement ce qu'on pense et ce qu'on dit à la *Ligue des Patriotes*. Eh bien, qu'ils l'écoutent, qu'ils le sachent et qu'ils le répètent, car la *Ligue des Patriotes* le dit bien haut.

La Ligue a pour but la revision de la constitution par une Constituante ; elle a pour but d'ouvrir la République à tous les partis sans la livrer à aucun ; elle a pour mission d'agrandir la sphère d'action de la démocratie sans détruire ni rompre pour cela les vieux liens de l'unité française. Elle veut la sécurité dont les bienfaits s'étendent du comptoir à l'atelier, et des usines aux champs, la probité et l'économie sans lesquelles la perception des impôts n'est plus qu'une exaction ou qu'un vol, le respect absolu de la Loi telle que le peuple l'aura établie, et tel qu'il a seul le droit de l'établir.

Voilà ce que veut la Ligue, voilà aussi ce que veut le général Boulanger.

J'ajoute bien vite qu'elle n'abandonne pas, qu'elle n'abandonnera jamais cette cause sainte qui s'appelle la libération du territoire ; mais avant de libérer le territoire, elle libèrera d'abord la nation. (*Vive approbation et applaudissements.*)

Non, les Patriotes de la Ligue ne veulent pas la guerre ; mais ils ne veulent pas la servitude. Leur mot d'ordre est : Défense nationale contre les ennemis du dehors et du dedans ! Ils ne veulent pas que la France, cette grande et chère France, soit la proie ni de l'aigle prussienne, ni de la vermine parlementaire. Nous ne voulons être ni mangés, ni mordus ! Et nous sommes avant tout une société d'assurance mutuelle contre l'invasion, contre le pillage et contre l'anarchie. Nous ne repoussons la constitution usurpatrice de Versailles que parce que nous aspirons à une véritable Constitution nationale, à celle-là seule que peut légalement imposer à la France cette loi vivante qui s'appelle le Suffrage universel.

C'est pourquoi, faisant taire momentanément ses revendications extérieures, soucieuse de ne pas jeter témérairement son pays dans des complications étrangères, qu'il faut prévoir mais non provoquer, répudiant même comme un crime toute tentative de guerre qui ne serait à l'heure actuelle qu'une diversion et non un but, la *Ligue des Patriotes* ne crie pas seulement vive l'Alsace-Lorraine et vive la France ! elle crie aussi, pour le salut de la Patrie et par amour de la Nation :

A bas la République parlementaire !

Vive la République nationale !

(*Triple salve d'applaudissements et cris : Vive la République ! Vive Déroulède !*)

Devant la Cour d'Assises.

Le 23 février 1899, au retour des obsèques du président Félix Faure, en pleine affaire Dreyfus, Paul Déroulède tentait d'entraîner la brigade du général Roget pour marcher sur l'Élysée. Arrêté le soir même dans la cour de la caserne de Reuilly où il avait harangué les troupes, et emprisonné à la Conciergerie, il fut traduit devant la Cour d'Assises de la Seine.

Le président de la *Ligue des Patriotes* pour expliquer et justifier son acte, « sa tentative de délivrance nationale » prononça aux audiences des 29, 30 et 31 mai, ce véritable réquisitoire contre le Parlementarisme et les Parlementaires.

Avec une admirable clairvoyance il y prévoyait déjà tous les scandales politiques, toutes les humiliations extérieures, toute l'anarchie sociale auxquels nous avons assisté depuis dix ans et comme remède aux maux profonds dont souffre ce pays, formulait tout un système de gouvernement — qu'il exposera à nouveau l'année suivante devant la Haute-Cour — et auquel d'ailleurs il reste invariablement attaché :

MESSIEURS LES JURÉS,

Qu'on appelle affaire de la Place de la Nation ou affaire de la caserne de Reuilly, notre tentative du 23 février dernier, ce n'est, ni dans cet étroit espace, ni dans cette seule journée qu'elle peut être renfermée. Elle date de plus haut et vient de plus loin.

Il ne m'en sera pas moins très facile de résumer en quelques lignes les seuls faits retenus contre moi par l'accusation. Je n'en ajouterai aucun autre, ne voulant pas m'entendre reprocher une fois de plus par M. Charles Dupuy de grossir mon rôle et n'ayant nulle envie d'imiter la grenouille de la fable, qui tente d'égaler l'animal en grosseur. (*Rires.*)

Voici telle quelle la version officielle :

Le 23 février 1899, Place de la Nation, j'ai saisi par la bride le cheval d'un général qui marchait en tête de sa brigade ; j'ai tenté de le décider à nous suivre

mes amis et moi à l'Élysée, je n'y ai pas réussi, et, le soir même, après avoir été arrêté à la caserne de Reuilly, j'ai été transféré à la Conciergerie, où Marcel Habert et moi habitons encore.

Tel est du moins le récit adopté. Je n'y contredis pas.

Il est un seul détail ajouté après coup, du reste, contre lequel je proteste énergiquement. Il est faux qu'après avoir tâché d'entraîner le général avec ses soldats, j'aie jamais pensé à entraîner les soldats sans leur général.

Je sais bien que l'adjonction de ce petit détail devait avoir pour conséquence de nous faire garder en prison en vertu de l'article 25 de la loi sur la presse, mais si la conséquence s'est trouvée justifiée, les prémisses n'en étaient pas moins absolument injustes.

J'ai pu vouloir me servir de l'armée comme d'un instrument libérateur. Jamais il n'est entré dans ma pensée de briser l'instrument lui-même pour en utiliser les tronçons. J'ai pu proposer une révolte à un général, je n'ai pas prêché l'indiscipline à ses troupes. Toute ma vie passée est là pour l'attester. Quant aux autres inexactitudes contenues dans l'acte d'accusation, qui n'ont, elles, d'autre but que de travestir ma tentative réfléchie en une sorte de délire patriotique. je ne les discuterai même pas.

Suis-je donc venu par hasard et à tout hasard place de la Nation ? Mes accusateurs le prétendent. Ne m'étais-je concerté avec personne avant de me lancer dans une tentative au moins risquée ? Mes accusateurs l'affirment. Ai-je donc agi tout à la fois comme un illuminé et comme un aveugle ? Mes accusateurs l'insinuent.

Eh bien, soit ! Aussi bien, puisque les première juridictions préparatoires ont décidé qu'elles tien draient mes aveux pour nuls et non avenus tant qu'il

ne seraient pas plus complets, puisque j'ai été ainsi placé, et que je vais l'être sans doute encore tout à l'heure, entre la délation ou le ridicule, je n'hésite pas, je préfère le ridicule.

Mais de ce que je suis résolu à ne rien dire ici de plus que je n'ai dit ailleurs, de ce que ma tentative doit rester inexpliquée, ne fût-ce que pour être renouvelable, il ne s'en suit pas que je renonce à en faire connaître les motifs. Au contraire. Plus les républicains parlementaires ont intérêt à faire douter de la sagesse de mes idées en insistant sur l'apparence déraisonnable de mon action, plus j'ai le devoir, moi républicain plébiscitaire, de vous bien convaincre que l'homme, qui faisait dépendre de cette action la purification de la République et la délivrance de son pays, ne peut pas avoir joué une pareille partie sur un coup de dé et par un coup de tête.

Je pressens, je sens même nettement que mes opinions ou mes doctrines, résolument plébiscitaires encore mal connues, vont avoir à se heurter en vous à des doctrines et à des opinions contraires.

Aussi, je fais appel à toute votre bienveillance, messieurs les jurés, à toute votre patience et surtout, laissez-moi vous le dire, à tout notre commun amour pour la France qui devra seul en réalité inspirer votre jugement, comme il a seul, je vous l'affirme, inspiré ma résolution et ma conduite. Il me faut le sentiment de cette sympathie entre nous pour que je puisse utilement me défendre. Je ne prendrais même pas la parole si je croyais avoir en face de moi quelques-uns de ces nouveaux français cosmopolites pour qui l'idée de nation n'est plus qu'une théorie surannée. L'anarchie de ces fous qui ne veulent plus d'État, s'est doublée aujourd'hui de l'anarchie de ces lâches qui ne veulent plus de Patrie. Ces deux doctrines ont le memê principe : Le refus de tout devoir.

Vous êtes, vous, de ceux qui préfèrent leur famille aux autres familles, leur peuple aux autres peuples ; à ceux-là et devant ceux-là je puis et dois ouvrir tout mon cœur.

M'absoudrez-vous ? je ne sais ; mais je suis sûr que vous me comprendrez.

I

Ce n'est ni par goût ni par ambition que je suis entré dans la politique. De même qu'en 1870 j'ai renoncé à mon épée d'officier de mobiles pour prendre le fusil de soldat et marcher plus vite à la frontière, de même j'ai renoncé à ma plume d'écrivain pour prendre la parole dans les réunions populaires et me jeter directement dans la mêlée.

Je n'ai pas cherché à me faire une situation, j'ai quitté, il m'est presque permis de dire, j'ai perdu celle que je pouvais avoir dans les lettres pour me consacrer au service de mon pays.

Aucune déception, aucune déconvenue ne m'a aigri ; je ne me suis pas révolté contre le gouvernement de la France, parce qu'il avait lésé en moi quelque intérêt personnel, mais parce qu'il nuisait à la nation.

Du reste, ce n'est pas dès la première heure que je me suis mêlé des affaires publiques. Resté officier jusqu'en 1877, j'ai été forcé de quitter l'armée à la suite d'une chute de cheval qui m'avait brisé le pied gauche. Redevenu homme de lettres, j'ai essayé de continuer à servir l'armée par mes écrits et j'ai vécu hors de toute politique jusqu'au jour où j'ai vu les républicains féodaux, comme je les appelais déjà, se coaliser pour renverser Gambetta.

Depuis la guerre, j'avais conservé une ardente et cordiale admiration pour le grand tribun, qui avait été l'âme de la défense nationale et en qui je voyais

l'âme de la délivrance future ; je savais que, lui aussi, était anxieusement préoccupé de l'éparpillement des forces gouvernementales et je ne doutais pas que le grand patriote ne parvint à reformer tôt ou tard, entre ses mains viriles, le faisceau des pouvoirs de l'État. Je ne lui avais jamais caché ces espérances, il ne les avait jamais contredites.

Combien de fois lui ai-je parlé de la nécessité de reviser notre absurde constitution, fût-ce par une dictature. Les objections qu'il faisait à mes projets étaient uniquement de circonstances, non de principes. Une seule phrase pouvait les résumer toutes : « Ils n'en ont pas encore assez fait, le pays ne comprendrait pas ». « *Ils* » c'étaient les députés.

Et ce n'est pas seulement en tête à tête avec lui que je tenais ce langage et que j'obtenais ces réponses. Je me rappelle qu'à un déjeuner d'amis, qui eut lieu peu de jours après sa chute, je lisais, aux applaudissements de ses fidèles, une pièce de vers qui se terminait ainsi :

L'obstacle, ce sont eux ; le ralliement, c'est toi.

Hélas ! à quelques semaines de là, le ralliement avait disparu. La mort aveugle, la mort stupide frappait en plein cœur la France et la République, arrachant à nos espérances nationales du dehors et du dedans tout le trésor de forces vives que contenait en lui l'un des meilleurs Français que j'aie connu, le plus grand républicain que j'aie aimé.

Je ne me trompais guère en comparant alors cette disparition à une défaite. La politique qui suivit sa perte fut le démenti de toutes ses vues, le contraire de toutes ses indications. Ce ne fut pas seulement la démocratie en deuil qui eut à pleurer son plus fier champion, c'est la Patrie, c'est l'Alsace-Lorraine. On jeta la France dans une politique coloniale sans issue

comme sans profit. On leurra le peuple de fausses promesses. On intronisa de plus en plus l'omnipotence parlementaire, domestiquant les ministres, renvoyant les présidents, mettant à sac les deniers publics, joignant le gaspillage au pillage, la concussion à la corruption, jusqu'au jour où, lasse de tant de misères, de détresse et de honte, la nation saisit au hasard, et comme à tâtons, le premier moyen de salut qui sembla s'offrir à elle. Je ne veux pas refaire ici l'histoire d'un mouvement d'opinion dont l'avortement brisa et découragea pour longtemps les résistances du pays. Légitime dans son but et, quoi qu'on en ait dit, absolument légal dans ses moyens, le boulangisme fut bien plutôt une aspiration qu'une conspiration nationale. Personne, non pas même nous, messieurs, ne suivait l'homme pour l'homme même. Pourquoi ne pas le dire puisque cela fut ainsi ? Le parlementarisme exténuait et ruinait déjà la Nation. Douloureusement inquiets des destinées de la France, nous étions résolus, dans toute la force du terme, à renverser cette nouvelle Bastille, pire que l'autre, puisqu'elle emprisonne tout un peuple, et mieux gardée que l'ancienne, puisqu'elle a pour geôliers les 800 parlementaires. Pour cette destruction nécessaire avant toute reconstruction, la popularité du général Boulanger qui fut notre œuvre, était notre levier. Osons tout dire : Républicains sincères, mais encore plus ardents patriotes, nous ne le servions pas, nous nous servions de lui.

Le malheur fut que d'une incontestable et patriotique bravoure sur le champ de bataille, l'héroïque soldat n'eut pas tout l'esprit de décision et d'initiative indispensable aux luttes politiques. L'erreur de ce bon Français fut de se laisser prendre par nous sans s'être par avance résolu à se donner tout entier. Il eut des scrupules intermittents, des haltes inexcusables alors qu'en de telles conjonctures, il n'y a dans un sens ou

dans l'autre qu'une seule ligne de conduite : le refus définitif ou la définitive acceptation.

Qui veut servir la cause du peuple, s'y voue et s'y dévoue. Celui qui ne fait que s'y prêter agirait mieux en s'y refusant. Mais l'expiation fut hors de proportion avec l'erreur et aussi bien, ce n'est à aucun de ceux qui ont arraché le général Boulanger à sa carrière d'officier, à aucun de ceux qui, plus encore que ses adversaires, ont contribué à briser son épée et peut-être sa vie, à prononcer sur leur victime une seule parole de reproche. Il a, somme toute, fait ce qu'il pouvait faire, et si le service a été incomplet, si l'échec a été désastreux, les partisans d'une République meilleure n'en avaient pas moins trouvé en lui leur premier guide.

Sa grande, sa généreuse folie a été de croire à la délivrance possible par le fonctionnement pacifique et successif du suffrage universel. Il ne se rendait pas compte de la part de sacrifices et de compromissions individuels que représentait chacune de ses élections.

Il ne fait pas bon d'être, en des temps pareils, je ne dis pas un député, mais un électeur d'opposition. Or, tout ce qu'un peuple peut faire pour un homme, avec l'arme faussée du scrutin d'arrondissement, les électeurs de France l'avaient fait pour le général Boulanger. Il avait eu sa part de plébiscite. Puis l'énergie des partisans se lassa de l'inaction du chef et la roue parlementaire, un instant soulevée par des milliers de bras populaires, retomba plus lourde que jamais sur l'échine des pauvres gens qu'elle recommença de plus belle à écraser. L'ivresse du triomphe fut telle chez nos vainqueurs qu'ils en oublièrent immédiatement et les craintes de la défaite et les motifs de l'attaque et jusqu'à la possibilité d'un retour offensif. Tous les désordres, toutes les incohérences, toutes les hontes du régime éclatèrent plus violents et plus malfaisants que jamais. Dix ans se passèrent, au cours desquels surgit

d'abord l'ignoble affaire du Panama. Se riant des misères du petit peuple, ne tenant compte ni de ses droits ni de ses plaintes, uniquement soucieux de sauvegarder ses amis, le gouvernement mit tout en œuvre pour étouffer le scandale et prêta aux coupables la complicité cynique de sa protection.

L'éruption de ce volcan de boue à peine éteinte, un autre fléau plus pestilentiel, plus délétère, s'est déchaîné encore sur notre pauvre France : l'affaire Dreyfus. Le Panamisme était un symptôme de décomposition sociale, le Dreyfusisme est un symptôme de décomposition nationale.

De tous les griefs qu'un bon citoyen peut avoir contre le parlementarisme, il n'en est pas un de plus impardonnable que celui-là. A l'heure actuelle, toute solution, quelle qu'elle soit, s'il peut y avoir solution, est déjà trop tardive pour être efficace. Un gouvernement n'est pas seulement responsable de ce qu'il fait, il l'est aussi de ce qu'il ne fait pas et de ce qu'il laisse faire. Il y a des crimes d'inertie.

Avoir la garde de la sécurité, du repos, de la prospérité d'une nation, être placé à la tête d'un grand état pour veiller sur lui, pour le protéger, pour le défendre et le livrer pendant trois années entières, par intérêt politique, par combinaison ministérielle, par peur ou par ambition, aux criminels meneurs d'une campagne qui a plus épuisé, plus ruiné, plus divisé la France que tous nos lendemains de guerre civile, c'est une défection si honteuse, une si misérable désertion, qu'il n'est plus en vérité un seul terme pour qualifier un pareil fait et dans ses causes et dans ses conséquences...

Je n'ai jamais douté, quant à moi, ni de la réalité du crime commis contre la France en 1894, ni de l'équité de la condamnation prononcée. Mais s'il peut y avoir dans le pays deux opinions sur la trahison de

Dreyfus, il ne peut y avoir qu'un seul avis sur la trahison du gouvernement. Personne n'a plus réellement attenté à la sûreté de l'État que cette succession de ministres qui l'ont tous si mal et si inutilement défendu.

Voilà pourquoi ce que les uns et les autres appellent, selon leurs passions ou leurs craintes, le péril cosmopolite, le péril anarchiste, le péril financier, le péril juif ou protestant, tout cela n'a pour moi qu'un seul nom et qu'une même cause : la maladie parlementaire.

II

L'attentat que nous avons voulu commettre Marcel Habert et moi, est avant tout une tentative de guérison française et un essai de salut public.

« Quand un gouvernement a mis la Patrie en péril par ses fautes, on le destitue. »

Cet axiome de droit révolutionnaire est de date plus récente que la phrase de La Fayette sur « les devoirs sacrés de l'insurrection », plus proche de nous que la déclaration de Casimir Périer, — l'ancien — sur « la légitime résistance du peuple à l'agression du pouvoir ». Il est daté du 4 septembre 1870 et signé: Trochu, Arago, Gambetta, Jules Favre, Jules Ferry, Jules Simon, Henri Rochefort.

La question de fait n'est pas douteuse. Aucun changement de régime n'a lieu sans destitution. Les questions de droit restent donc uniquement les suivantes : Le gouvernement issu du 4 septembre mérite-t-il, oui ou non, d'être destitué lui-même par un nouveau 4 septembre, a-t-il même jamais été légalement constitué depuis sa naissance ?

« On ne peut pas disputer au peuple le droit de se donner à lui-même la Constitution par laquelle il lui plaît d'être gouverné », avait dit Mirabeau. Et Rous-

seau avant lui, avait écrit : « Le peuple soumis aux lois doit en être l'auteur et cela s'applique surtout aux lois constitutionnelles ».

Quant à la déclaration des Droits de l'Homme, elle concluait nettement : « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation ».

La Nation souveraine a-t-elle jamais été consultée sur les lois constitutionnelles de 1875 ? Le peuple de France a-t-il jamais conféré à aucun mandataire le droit de les lui imposer ?

Vous avez répondu d'avance, messieurs les jurés. Vous savez tous l'usurpation commise par l'Assemblée de 1871. Cette assemblée, vous vous le rappelez, était en grande partie composée de royalistes. Leur élection n'était pas le signe d'un retour du pays vers les institutions monarchiques.

Mais la nation épuisée aspirait à une paix rapide. Elle ne voulait confier la mission de la conclure ni à l'ancien parti impérialiste responsable à ses yeux de la déclaration de la guerre, (on ignorait encore la fausse dépêche d'Ems), ni au nouveau parti républicain continuateur résolu de la défense du Pays.

C'est alors que, par une sorte d'instinct équitable, la majorité des électeurs avait porté son choix sur le parti royaliste qui, resté à l'écart des affaires publiques depuis vingt ans, n'était courageusement rentré en ligne que pour combattre avec nous l'envahisseur et semblait ainsi devoir être l'arbître le plus impartial et le plus digne en même temps d'une douloureuse situation qui n'était pas son œuvre.

Il serait injuste, il serait ingrat de ne pas reconnaître que, même en consentant sous le couteau à l'inoubliable arrachement de nos deux provinces, cette assemblée élue pour faire la paix, avait tout d'abord très patriotiquement accompli son mandat. Nous lui devons aussi, ne l'oublions pas, la réorganisation de

nos forces par les premières lois militaires qui décrétaient le service obligatoire pour tous, instituaient les régions de corps d'armée et fortifiaient les frontières.

Par malheur, cette besogne tutélaire une fois accomplie, elle fit ce que font toutes les collectivités humaines que rien n'entrave ; elle abusa ! Elle s'enivra, elle aussi, de sa toute-puissance et de législative qu'elle était, elle se proclama constituante.

Alors commença à s'élaborer dans le silence des bureaux une loi organique qui n'avait pour but que l'organisation de la royauté.

Les républicains, les démocrates ne s'y trompèrent pas. Et, dès le premier débat public, les protestations éclatèrent violentes et formelles. Vous n'avez pas le pouvoir constituant, leur disait le général Faidherbe et Gambetta s'écriait à son tour. « Vous avez si peu le pouvoir de constituer que si vous me donniez la République, je n'en voudrais pas ».

L'édifice royal n'en continuait pas moins à s'échafauder dans l'ombre. Mais devant les résistances du pays qui se faisaient jour à chaque élection partielle, les diplomates du parti consentirent à inscrire, sur le fronton du monument, le mot de « République » et les plus récalcitrants ne discutèrent bientôt plus l'étiquette, rassurés qu'ils étaient sur son absolue fausseté.

Branche aînée et branche cadette avaient bientôt reconnu avec joie dans cette nouvelle loi républicaine une bonne vieille loi monarchique d'origine anglaise et d'esprit germanique qui leur avait déjà servi par deux fois : La charte octroyée de 1814 et la charte bâclée de 1830. Comment s'y seraient-ils trompés d'ailleurs ? M. de Laboulaye n'avait-il pas pris soin de leur dire du haut de la tribune : « Mais vous ne voyez donc pas que cette République-là c'est la royauté sans le roi ».

III

Tout d'abord, les républicains clairvoyants et désintéressés s'indignèrent ; la clause de revision inscrite, grâce à eux, dans l'article 8 fut longtemps pour eux la clause libératrice. Ils l'invoquaient, ils la brandissaient même comme la première des revendications démocratiques. Ce fut leur grand cheval de bataille jusqu'en 1878. Puis la revendication parut moins urgente, le désintéressement se calma, la clairvoyance s'endormit. Les républicains étaient devenus la majorité et, en voyant fonctionner à leur profit les rouages de cette constitution naguère maudite, ils s'aperçurent bien vite que cette royauté sans le roi n'était autre chose que la royauté du Parlement. Les plus ardents revisionnistes étaient devenus du coup les plus fervents constitutionnels.

Et de même que les monarchistes impénitents avaient tranquillement dépouillé le peuple du droit de constituer, de même les républicains convertis se refusèrent sciemment à lui restituer le droit de reviser. Ils lui disputèrent même le droit de ratifier.

Ce ne fut plus la République, ce fut la Constitution qui devint intangible. Malheur alors aux républicains qui invoquaient la souveraineté nationale ! On ne leur ménageait ni les reproches, ni les injures. On les disqualifiait au besoin. « Quiconque n'est pas parlementaire, n'est plus républicain ! » Il était facile de répondre que ni Danton, ni Robespierre n'étaient républicains parlementaires, que ni Rome, ni Athènes, ni l'Amérique, ni la Suisse n'étaient des républiques parlementaires et que les deux vieilles républiques plébiscitaires de l'antiquité représentent un millier d'années dans l'histoire du monde, tandis que notre régime oligarchique n'a qu'une durée d'un quart de siècle. Mais

s'il était facile de répondre, il était impossible de se faire écouter.

Et du centre à l'extrême gauche de nos Assemblées, ç'a toujours été un haro de colère, quand un démocrate indépendant ose prétendre que l'élection du Président de la République appartient au Peuple, quand il a l'imprudence d'affirmer que le Suffrage universel cesse d'être universel quand il est restreint et qu'il essaie de démontrer qu'il n'y a pas démocratie là où il n'y a pas plébiscite ou referendum.

Nos nouveaux aristocrates tirent un trop grand profit de leurs privilèges pour tolérer qu'on les leur conteste. Encore moins y renonceront-ils jamais d'eux-mêmes.

Autant prêcher la restitution d'une montre volée à quelqu'un qui y a déjà fait graver son chiffre.

Les nuits du 4 août demandent des esprits plus généreux, des cœurs plus désintéressés que n'en possède notre égoïste noblesse d'argent. Et, il faut le reconnaître, leur féodalité à eux est autrement forte, autrement puissante que celle de jadis : leur main mise sur la France n'est pas partielle, elle est totale.

A eux, toutes les places, toutes les fonctions, tout le gouvernement, à eux l'impôt. A eux, par eux et pour eux, les préfets, les ministres, les présidents de République. Ce n'est pas seulement la confusion du pouvoir exécutif avec le pouvoir législatif, c'est son absorption, son écrasement, sa fin.

De là une tyrannie collective, anonyme, irresponsable telle que l'avait prédite et combattue Montesquieu, quand il disait : « S'il arrivait que le pouvoir exécutif fût confié à un certain nombre de personnes tirées du corps législatif, il n'y aurait plus de liberté parce que les deux puissances seraient unies ». Et il ajoutait : « Lorsque dans la République le Peuple a la souveraine puissance, c'est une démocratie, lorsque

la souveraine puissance est dans une partie du peuple, cela s'appelle une aristocratie ».

C'est en vérité la contre-révolution qui trône. 1789 avait investi le peuple du pouvoir constituant ; 1848 lui avait donné le plébiscite ; 1870 lui a tout enlevé. Le renversement de l'Empire n'a été selon le mot de Montesquieu que l'avènement « d'une aristocratie » sans titre et sans droit et la souveraineté nationale un instant entrevue à l'aube de la liberté, a disparu, anéantie sous la souveraineté parlementaire.

L'aveu en a été naguère publiquement fait par l'un des plus autorisés de ces privilégiés républicains.

Vous vous rappelez la discussion qui eut lieu l'autre jour à la Chambre au sujet de l'augmentation des salaires des membres du Parlement « augmentation réclamée par M. Antide Boyer, un de mes collègues au Palais-Bourbon, qui fut aussi, je crois, un de mes prédécesseurs à la Conciergerie, sans laquelle il confessait qu'il serait bien difficile à un député de rester honnête ».

Il s'agissait, pour les membres des deux Chambres, d'être « portés » à 15.000 au lieu de 9.000. Messieurs nos honorables à vingt-cinq francs pensaient qu'ils seraient plus honorables encore à quarante et un francs cinquante. Sentiment parfaitement juste, mais un peu déplacé à l'heure où le budget de la France est en déficit de onze millions et où l'inscription d'une dépense nouvelle de cinq millions et demi pour gratification législative eût un peu ressemblé à un véritable défi jeté aux réclamations toujours ajournées des humbles et des petits. Heureusement pour elle, la majorité de la Chambre l'a compris. Non pas qu'aucun député ait osé dire à ses collègues que notre représentation nationale était déjà payée plus qu'elle ne valait. Comme le Bridoison du *Mariage de Figaro*, ils ne se disent pas ces choses-là à eux-mêmes.

L'argument n'a été insolent que pour la Nation. Le voici dans toute sa candeur. Il est de l'honorable M. Charles Ferry :

« Les chapitres 42 et 43 du budget fixent l'indemnité parlementaire ; cette indemnité est la liste civile du souverain. Nous sommes les souverains. Quel est le souverain en Europe qui ait, de sa propre autorité, relevé sa liste civile ? »

Et, de peur que nous n'oubliions que leur république est plus despotique que toutes les monarchies constitutionnelles, où du moins « le roi règne et ne gouverne pas », il ajoutait cette phrase significative : « Depuis trente ans, le Parlement règne et gouverne ».

Quel règne ! hélas ! et quel gouvernement !

IV

Il y a des usurpations qui se défendent et se justifient par des services rendus. Mais celle-là ! Où sont ses services ? Quelle est sa justification ?

Fortune publique, prestige extérieur, ordre intérieur, qu'ont fait de leur royaume républicain ces huit cents majestés parlementaires ?

La fortune publique ? Ils l'ont conduite de déficit en déficit jusque sur le seuil de la banqueroute. Et qu'ils ne viennent pas nous dire, comme le font certains d'entre eux, que les électeurs seuls sont responsables de cette dilapidation de nos finances. Jamais, en aucun temps, le principe démocratique de la consultation du peuple pour la levée des impôts n'a été plus ouvertement violé.

On se croirait revenu aux temps arbitraires et autocratiques que déplorait Vauban et dont parle Mézeray : « Le pouvoir de faire des impôts est demeuré à la discrétion du roi, sans prendre l'avis du Peuple ».

Qui peut, en effet, soutenir que ce soit prendre l'avis

du Peuple que de lui promettre à chaque période électorale, de diminuer ses anciens impôts et d'en créer pour plusieurs millions de nouveaux à chaque législature. Il semble que tout le fonctionnement de la machine parlementaire puisse se résumer ainsi : Tous les quatre ans le peuple a le droit d'entendre parler d'un certain nombre de réformes dont il n'entendra plus parler pendant quatre ans. L'exercice de ce droit est indéfiniment renouvelable.

Cependant dès 1788 les parlements de France avaient déclaré que ce serait anéantir le droit imprescriptible de la nation que de consentir à la perception d'impôts qu'elle n'aurait pas octroyés. Les cahiers de 1789 avaient à nouveau formulé ce principe. Le serment du Jeu de Paume l'avait répété. La Déclaration des Droits de l'homme l'avait proclamé. Toutes nos constitutions républicaines l'ont établi.

Mais les républicains ou mieux les « publicains » de 1875, n'y regardent pas de si près. Nos maîtres lèvent tribut sur nous comme des vainqueurs sur des vaincus.

C'est encore par une seconde violation des droits du peuple qu'ils se livrent annuellement au dépouillement des contribuables. Leurs mains débiles ne trouvent d'énergie que pour prendre.

Je n'entrerai pas ici, Messieurs, dans le détail des chiffres qui établissent notre déplorable situation financière. Je n'en donnerai qu'un rapide aperçu et je n'irai pas chercher mes critiques dans la bouche d'adversaires du régime. C'est un ancien ministre, M. le sénateur Antonin Dubost, qui parlera pour moi.

« Depuis dix ans, a dit M. Dubost, depuis 1889, l'augmentation des dépenses représente un chiffre de 400 millions », soit environ 40 millions par an et il prévoit que dans quelques années, « si on continue de ce train-là », le budget de la France sera de quatre milliards.

Après lui, un autre sénateur, l'honorable M. Hugot, de la Côte-d'Or, a rappelé que la dette de la France s'élevait à un total de plus de trente-sept milliards et demi, si bien qu'on a pu dire que chaque Français vient au monde avec mille francs de dettes.

L'un et l'autre de ces honorables sénateurs signalent également que 415.671 fonctionnaires publics, soit environ 15 fonctionnaires par 1.000 habitants, émargent au budget pour une somme de 627 millions.

Il n'y avait en 1849 que 188.000 fonctionnaires coûtant deux cent quarante-cinq millions.

Or, de 1849 à 1899, tandis que la population de la France n'augmentait que de 10 %, le nombre de ses employés augmentait, lui, de 110 % et leur traitement de 150 %.

Ce n'est peut-être pas un grand progrès, mais c'est à coup sûr, une des plus grandes progressions de ce demi siècle.

L'ancien ministre, M. Antonin Dubost, ne peut s'empêcher de trouver la situation un peu lamentable. Rien de plus instructif que cette plainte d'un ancien dispensateur de places pris d'inquiétude à l'aspect de l'œuvre à laquelle il a lui aussi collaboré. « Où allons-nous ? » s'écrie l'ex-garde des sceaux. Eh bien ! mais, nous allons précisément là où la majorité des parlementaires nous pousse chaque année par les épaules : à la ruine. Cette plaie des fonctionnaires béante aux flancs de la France, qui donc l'a ouverte sinon eux-mêmes ? D'où sont sortis tous ces faméliques qui nous grugent, sinon de leur clientèle qu'ils font entretenir et rétribuer par le Peuple ?

La caste régnante a ses leudes comme autrefois les rois francs et, si elle ne leur distribue pas précisément des fiefs en nature, elle n'en prélève pas moins pour eux une dîme en espèces sur tous les produits de la terre de France.

Au fond, cette généreuse distribution de places est un placement. Ce sont les véritables gardes du corps du régime parlementaire que tous ces sinécuriens qui n'ont cure que de leurs patrons. Ce n'est pas pour nous qu'ils fonctionnent, c'est pour eux.

Habilement répandus sur toute la surface du territoire, ils veillent sur la France comme des entrepreneurs sur un chantier ; ce sont les contre-maîtres des maîtres de l'usine parlementaire.

Comme les membres de ce vaste conseil d'administration qui nous administre si mal sentent très bien que c'est du nombre de leurs gardiens de caisses que dépend la sécurité de leur association, plus leur pouvoir devient précaire, plus ils en multiplient les agents.

Ils ont si bien rempli notre vieux patrimoine national de leurs parasites qu'un jour est venu où les limites du pâturage ont été trop étroites pour le troupeau des dévorants.

Telle fut même une des causes premières de cette ruineuse expansion coloniale sans colons où la gloire incontestée de nos généraux et de nos soldats nous console mal de cette criminelle prodigalité d'or et de sang. Loin de moi, Messieurs, l'idée de renier les avantages futurs d'une plus grande France d'outre-mer ; mais peut-être eût-il été plus urgent sinon plus sage, de commencer par rétablir l'intégrité de toute notre vieille France d'outre-Vosges.

V

En principe, une politique coloniale venue à son heure, peut être profitable à une nation fortement organisée, qui a un trop plein de population et un surcroît de production. Mais les débouchés d'un peuple vaincu n'ont jamais servi de passage qu'aux peuples prépondérants.

Déposer des comptoirs n'est rien, il faut les imposer.

Le fait de transporter par delà les mers le terrain des conflits internationaux n'empêche pas le règlement de ces conflits de n'avoir lieu qu'en Europe. Et qui courbe le front devant ses voisins, n'est guère en état d'aller relever la tête dans une des quatre autres parties du monde. Car nous en sommes là, hélas ! Ni l'organisation, aujourd'hui achevée, d'une des plus nombreuses armées du monde, ni l'alliance avérée avec un des plus puissants empires du continent, ne semblent nous avoir rendu le droit de parler haut.

Nous demandions tout à l'heure ce qu'avaient fait nos parlementaires de notre prestige extérieur ; ne posons pas une question si ambitieuse ; contentons-nous de leur demander ce qu'ils ont fait de notre indépendance et de notre fierté nationales.

Notre diplomatie, en dehors de quelques intrus à elle imposés par la politique, n'est cependant ni plus mal recrutée ni moins intelligente que la diplomatie des autres États.

Notre armée est, je le répète, une des premières du continent.

D'où vient donc que ces deux admirables éléments d'influence extérieure pèsent d'un poids si léger dans la balance européenne ?

Du changement incessant de nos ministres, direz-vous ? Oui, sans doute, cela aussi déséquilibre les rapports internationaux d'un État. Mais l'orientation de la boussole nous nuit plus que ses oscillations.

Au fond, depuis plus d'un quart de siècle, Gambetta et M. Flourens exceptés, les changements de personnes au département des affaires étrangères ont moins contribué à nous mettre en mauvaise posture en Europe que la transmission ininterrompue, que la fixité permanente d'une même doctrine ou, disons le mot, d'une même consigne exclusivement basées l'une

et l'autre sur la fragilité du régime parlementaire.

Cette consigne est tout entière condensée dans ce cri à la fois impératif et suppliant : « Pas d'affaire ! » et la doctrine s'explique et se commente ainsi : « Ne se servir en aucun cas ni de la force diplomatique, ni de la force militaire pour résoudre aucune question ; couper court aux difficultés ouvertes par de rapides concessions. Le moins de pourparlers, le plus de détente et le plus d'entente possibles ». Voilà le programme ! Et pourquoi ?

Pourquoi toutes ces soumissions sans résistances ? Pourquoi tant d'humilité, tant de faiblesse pour ne pas dire plus ? Avec un corps diplomatique, intelligent et instruit, appuyé sur dix-neuf corps d'armée, solidement et matériellement prêts ?

Est-ce donc uniquement par philosophique horreur de la guerre et pour épargner l'effusion du sang français ? La guerre ? mais ils l'ont faite quatre ou cinq fois, bien qu'ils ne l'aient jamais déclarée.

Les multiples expéditions en Tunisie, ou au Tonkin, au Dahomey ou à Madagascar nous ont coûté au total plus de morts d'hommes, plus d'effusion de sang, plus de perte de forces vives que ne nous en eût demandé une décisive campagne contre l'Allemagne.

Non ! non ! Ce n'est pas leur pitié pour nos chers petits soldats qui les arrête, c'est leur pitié pour eux-mêmes, leur inquiétude pour leur impuissance gouvernementale.

La seule perspective d'une guerre continentale, heureuse ou malheureuse, les épouvante. Ils se sentent aussi incapables de supporter le choc en retour d'une défaite que l'explosion libératrice d'une victoire. Aussi, après vingt-neuf ans d'une hypocrite préparation, qui n'en a pas moins abouti à l'organisation solide de notre armée de terre, les voilà qui changent d'adversaires, de peur d'avoir à combattre l'ancien, les voilà qui nous

déclarent, toujours avec la même arrière-pensée de ne s'en pas servir, qu'il faut maintenant réorganiser notre armée de mer et construire des flottes.

N'en doutez pas pourtant ; ils ne veulent pas plus faire la guerre à l'Angleterre qu'ils n'ont jamais voulu faire la guerre à l'Allemagne ; l'amiral ou le général victorieux, voilà l'ennemi !

Les partisans de cette politique de simulacre vous diront peut-être que toute cette armature de fer n'est que le verrou de sûreté derrière lequel la France laborieuse progresse et grandit.

Mensonge ! odieux mensonge !

Sur le grand marché des affaires européennes, la part de bénéfice que peut réaliser une nation est en raison directe de son influence extérieure. La France ne grandit pas, elle décroît. Donner à l'Europe la notion, hélas ! trop évidente, qu'on est décidé à ne prendre les armes ni pour la revendication de ses droits, ni pour la défense de son honneur, ni pour la protection de ses intérêts, c'est livrer tout un peuple à la merci et à la risée des autres peuples.

L'étranger, dont la main jalouse a si perfidement attisé nos troubles intérieurs, et s'essaie si visiblement à frapper au cœur nos institutions militaires, n'avait que faire de tant s'évertuer.

Tant que le Parlement règnera et gouvernera comme le désirent les parlementaires, la prépondérance allemande et la suprématie anglaise n'auront pas de meilleurs auxiliaires en France que notre conseil des ministres.

Même sur le terrain économique, nos concurrents nous éliminent et nous bafouent sans tenir aucun compte de la solidité d'une épée qu'ils savent ne devoir jamais sortir du fourreau. Nos traités de commerce n'ont de clauses en apparence favorables que celles qui correspondent à des avantages beaucoup plus grands

concédés à nos voisins. Ainsi d'année en année glisse et descend de rang en rang notre vieille et grande nation ; ainsi sombrerait la France que ses alliés eux-mêmes finissent par mener au lieu de la suivre, par entraver au lieu de la seconder.

Je sais bien que la vanité de nos chefs d'État se console avec les admirables défilés du 14 juillet, avec les visites princières, avec les expositions universelles trois fois renouvelées, et enfin et surtout avec l'espérance que Paris sera en 1900 la table d'hôte de tous les souverains étrangers... sans exception ! Ils le rêvent du moins.

Mais la fierté nationale et l'intérêt public ne s'y trompent pas. Toutes les bannières, tous les oriflammes tricolores, qui flotteront bientôt du Trocadéro au Champ de Mars ne feront oublier au peuple ni l'absence de nos trois couleurs sur les murs de Metz et de Strasbourg, ni l'arrachement de notre drapeau à Fachoda, ni même le déclin graduel et continu de notre prospérité commerciale.

Voilà au dehors l'œuvre de ces ouvriers de destruction.

Les intentions de quelques-uns étaient-elles sur certains points meilleures que les actes de tous ? C'est possible. Les institutions sont-elles plus mauvaises que les hommes ? Je le crois. Mais leur positivisme pratique nous a depuis longtemps enseigné qu'il n'y a lieu de tenir compte ici-bas que de la politique des résultats. Ils seraient mal venus à se plaindre d'être jugés d'après leurs principes.

VI

La prodigalité financière dont je parlais plus haut, qui semblait n'avoir eu pour but et qui n'avait pour explication que l'affermissement à tout prix de leur

pouvoir arbitraire, a-t-elle seulement eu comme conséquence d'assurer l'ordre intérieur ?

Hélas non ! Par un phénomène inverse et pourtant légitime sinon logique, ces acheteurs de consciences ne sont même pas parvenus à s'acquérir de l'autorité.

Ce qu'ils ont installé à coup de millions sur leur trône doré, c'est l'anarchie.

Un gouvernement, digne de ce nom, doit trois choses à la nation qu'il gouverne : le progrès social sans désordre, la prospérité publique basée sur la stabilité de l'État, la liberté sous la loi, dont nul ne peut excepter aujourd'hui la liberté de conscience qui implique la liberté de croyance.

Pour le progrès social, je veux bien reconnaître que de timides tentatives ont été faites, mais aussitôt suivies de réaction et de restrictions.

Du reste, comme depuis trente ans, l'habitude a été prise de tout promettre sans rien donner et comme la certitude qu'on ne donnera rien est au fond de toutes ces promesses, la surenchère électorale a exaspéré les esprits et déchaîné les programmes.

Ce n'est plus le légitime droit au profit et au travail que l'aspirant député s'engage à assurer aux ouvriers des villes et des campagnes, c'est le droit à la paresse.

Ce n'est plus seulement la fraternelle amélioration du sort des travailleurs qu'il leur fait entrevoir, c'est l'écrasement et la disparition des patrons.

Ce n'est plus seulement une plus équitable proportion entre le salaire et les bénéfices, c'est la confiscation des bénéfices.

Ce n'est plus la successive arrivée de chacun à une situation plus heureuse, c'est l'arrivée immédiate de tous au même niveau de fortune, comme si de la ruine générale pouvait naître une seule prospérité individuelle.

Ainsi va s'exaltant et se propageant de cervelle en

cervelle, la chimère de la dépossession violente, seule solution offerte à la misère de ceux qui écoutent par l'impuissance de ceux qui parlent.

Oui, sans doute, il y a une question sociale, mais cette question sociale n'a pas et n'aura jamais une solution parlementaire. Il faut avant tout un pouvoir fort, non pas héréditaire, ni viager, mais stable, mais solide qui ne puisse promettre que ce qu'il veut donner, qui soit tout à la fois assez sage et assez hardi, assez vigoureux et assez juste pour imposer aux uns les sacrifices nécessaires en limitant chez les autres les exigences excessives.

C'est ainsi qu'on pourrait avoir le progrès social sans désordre, tandis que sous le régime actuel nous n'avons que le désordre social sans progrès.

Il en va de même de la prospérité publique ; en disant qu'elle reposait sur la stabilité gouvernementale, j'ai déclaré par là que cette stabilité étant inexistante, la prospérité n'existait guère.

Quelle transaction à longue échéance peut-on faire avec un gouvernement sans lendemain ? Quels capitaux oserait-on engager, quelle grande entreprise commencer ? L'argent honnête découragé et inquiet se cache ou s'enferme dans des placements sûrs mais immobiles.

L'agiotage tend à remplacer et à dominer l'industrie. Le négoce vit de coups de bourse et d'accaparements. Nous en arrivons à cette douloureuse constatation : la suprématie de l'argent supprimant dans tous ses efforts, dans tous ses droits, la souveraineté nationale et la démocratie laborieuse.

Parlerai-je de la Liberté et de l'Egalité sous la Loi ? Elles ont depuis longtemps cessé d'être. Hier même dans ce Palais de justice on poursuivait les croyances et les idées des uns, tandis que les propagandes des autres y sont ouvertement et illégalement protégées.

Bien plus, il y a des crimes innocents quand ce sont des parlementaires qui les commettent. Pour un simple citoyen, le vol d'un pain, c'est la prison ; la mendicité, c'est la prison. Mais, pour sénateurs et députés, la concussion, la prévarication, l'escroquerie, Panama et les chemins de fer du Sud, c'est le non-lieu ! la mise hors de cause ! l'acquittement ! Pour ces coupables-là, ni Code civil, ni Code pénal, il y a un code parlementaire.

Et comme les politiciens n'ont pas encore pu assez ouvertement fausser la loi ni en supprimer tous les articles qui pouvaient les atteindre, ils ont fait pénétrer leur virus constitutionnel jusque dans les rangs, et même, hélas ! jusqu'au sommet de la magistrature.

Oui, Messieurs, il faut bien le constater, puisque cela est ; à côté de très beaux, mais de trop rares modèles d'indépendance, nobles figures de magistrats, dignes des temps anciens, ces destructeurs de France en sont arrivés à engendrer une justice à leur image, non plus aveugle celle-là, mais clairvoyante. Clairvoyante pour ses intérêts personnels ou pour les intérêts des siens et c'est peut-être la pire création du parlementarisme qu'un troisième ordre de magistrature, — ni assise, ni debout, — la magistrature à genoux.

VII

Est-ce là tout ? S'en sont-ils tenus là, ces corrupteurs et ces corrompus, qui ont ébranlé l'édifice social tout entier en substituant des piles de pièces de cent sous aux piliers d'airain de l'honneur et de la justice.

Eh bien, non ! il leur en fallait encore davantage ; l'immunité parlementaire ne leur suffit pas, l'impunité judiciaire ne les contente pas : la protection ministérielle ne les rassure pas, il leur faut, il leur a fallu la complicité présidentielle. Je touche là, Messieurs, dans

la personne du Président de la République à un des vices les plus graves du régime actuel.

L'honnêteté individuelle de l'homme n'est pas en jeu ; alors même qu'il était ministre de l'intérieur, il n'a commis à son profit ni acte d'indélicatesse, ni acte de prévarication, mais il n'en a pas moins protégé, défendu, couvert, des concussionnaires et des prévaricateurs.

Qu'il l'ait fait pour rester au pouvoir, ou seulement pour que le pouvoir reste aux mains de son parti, la faute n'en est pas moins lourde et le mot de complicité n'est pas trop fort pour de pareilles complaisances.

Du reste, le vrai danger du parlementarisme, ce n'est pas le nombre des coquins, c'est le nombre des indulgents.

Les vrais bandits sont rares, même à la Chambre ; mais ceux qui les tolèrent, ceux qui les couvrent, ceux même qui les défendent uniquement parce que ces bandits sont des coreligionnaires politiques, ceux-là sont innombrables. C'est sur la majorité de ces indulgents que s'appuie la toute-puissance de la minorité des malfaiteurs.

Combien sont-ils les députés qui ont trempé leurs mains dans les eaux sales du Panama ? Combien sont-ils qui ont rempli leurs poches dans la frauduleuse escroquerie des chemins de fer du Sud ? ou qui émargent aujourd'hui à d'autres caisses qu'à celles du Palais Bourbon ? Une poignée peut être. Toujours la même.

Qui fait leur force ? leur audace ? leur impudence ? Le silence, l'indulgence, la protection de tous les autres.

La complicité active est, sans doute, un crime plus grand que la complicité passive, mais elle est d'une conséquence moins désastreuse.

Quand les électeurs ont investi les députés de leur confiance, ce n'est pas pour qu'ils se protègent les uns et les autres, c'est pour qu'ils défendent les intérêts de la nation.

Le parlement, même sous la Constitution qui nous régit, n'est pas institué que je sache pour former une société de secours mutuels contre la loi. Encore moins doit-il être un syndicat financier où le groupe Vlasto pactise avec le groupe Cornélius Herz, où le groupe Cottu s'entend avec le groupe Arton.

Mais si graves que soient les complaisances des collègues pour les collègues — ce qui, sous le nom bénin de camaraderie, n'est autre chose que l'abandon de tout contrôle — combien plus grave est l'intervention protectrice des membres du gouvernement en faveur des coupables.

A ceux-là ce n'est plus seulement le droit de contrôle qu'on leur a confié, c'est le droit de répression, c'est le droit de justice.

La grâce après la condamnation, l'amnistie après le châtiment, passe encore, mais le silence sur les fautes, le subterfuge pour assurer l'impunité, les faveurs aux coquins, cela devient, en fait et en droit, une autre, une seconde, une pire coquinerie.

Il y a d'autres malhonnêtetés que celles qui consistent à prendre l'argent d'autrui, d'autres escroqueries que de s'approprier le bien du prochain. La confiance publique aussi est un dépôt ; la sauvegarde des intérêts du peuple aussi est un fidéi-commis. La défense de la fortune publique aussi est une dette.

Or vous entendrez tout à l'heure un ancien, un vrai magistrat, vous dire quel mandataire peu scrupuleux, quel fidéi-commissaire parjure a été le ministre de l'intérieur du cabinet Ribot.

Et, bien avant lui, à la Chambre des députés, il y a un an, M. Viviani désignait au mépris populaire cette justice à deux visages que nous savons avoir été dans cette circonstance un ministre à deux faces. Cette flétrissure infligée au plus puissant protecteur d'Arton et des panamistes a été affichée sur ces mêmes murailles

où un an après, le peuple de France pouvait lire, non sans surprise, un message présidentiel signé du nom de ce même protecteur.

Que la vie privée de M. Loubet soit irréprochable, soit ! mais ce n'est pas pour l'honorabilité de sa vie privée qu'il a été élu Président de la République. C'est pour sa vie publique. Ce n'est pas non plus parce que sa vie publique l'a fait juger meilleur républicain, meilleur citoyen que MM. Dupuy ou Méline, Deschanel ou de Freycinet, non ! la vérité déplorable est que ce qui aurait dû être une raison pour écarter M. Loubet du rang suprême, est précisément ce qui l'y a fait monter.

Sa complicité passée était le gage de sa complicité future. Son inertie ne rassurait pas moins que son indulgence. Sa médiocrité était un garant. Son impopularité même, un espoir. Il serait, il était plus qu'aucun autre l'homme, la créature, la chose du Parlement. Avec lui ni poursuites à redouter, ni reproches à craindre : on le tenait.

Messieurs, en 1711, en Angleterre, le ministre Horace Walpole n'avait lui non plus rien détourné personnellement des deniers publics, mais il avait, lui aussi, couvert les prévaricateurs et les concussionnaires. Le ministre Walpole fut chassé du Parlement d'Angleterre, le ministre Walpole fut jugé, condamné et enfermé dans la tour de Londres. En France, aujourd'hui Walpole serait à l'Élysée, Président de la République française, Grand-Maître de l'Ordre national de la Légion d'Honneur !

VIII

Sans doute, Messieurs, un tel langage est pénible à entendre ; il est encore plus douloureux à tenir.

Vous pouvez douter, vous, de la justesse de mes

griefs, mais combien il faut que je sois pénétré de leur vérité pour que je les formule ainsi publiquement.

Vous avez le droit et j'ai besoin moi-même de chercher un peu de consolation en me tournant vers l'avenir. Si grave que soit cette situation, elle n'est pas désespérée. Il ne faut jamais désespérer d'une nation de braves gens, comme la nôtre.

L'odieuse constitution qui enveloppe la France, fausse ses mouvements, avilit son geste et entrave sa marche, n'est, Dieu merci! pas une tunique de Nessus, ce n'est qu'une robe d'emprunt jetée par surprise sur ses épaules.

Et puisque après l'en avoir revêtue malgré elle, les parlementaires se refusent à la lui enlever, puisqu'ils s'obstinent à imposer à notre patrie bien-aimée ce travestissement anglo-germanique, contraire à toutes nos traditions, à tous nos instincts de vieux Gaulois, nous, les plébiscitaires, nous ferons tout pour l'en délivrer.

Que la lutte soit longue ou qu'elle soit brève, que la délivrance soit tardive ou rapide, elle sera.

Et la formule libératrice est tout entière contenue dans ce court décret : « La souveraineté nationale est rétablie. Le Président de la République française est élu et rééligible par le Suffrage universel directement consulté ».

Est-ce à dire, Messieurs, que cette élection directe du chef de l'État soit ou doive être la suppression totale du Parlement ? En aucune sorte, mais cette restitution au Peuple d'un représentant spécial le met à l'abri des exactions et des oppressions trop librement pratiquées par la collectivité omnipotente d'un Parlement sans contrôle et sans contrepoids. Conformément à la vieille doctrine de Montesquieu, de Jean-Jacques, de Mirabeau, de Danton, et de tant d'autres qu'on pourrait appeler les Pères de l'église républi-

caine, nous ne demandons que l'application du principe vital de la séparation des pouvoirs.

Et comme c'est de la confusion du Législatif et de l'Exécutif qu'est venu tout le mal, c'est aussi à la séparation absolue qu'il faut demander la guérison de la plus tyrannique et de la plus illogique des anarchies. Un président de la République indépendant par l'origine et dans l'exercice de ses pouvoirs, voilà la clef de voûte de toute démocratie qui veut vivre sans cesser d'être une Nation et d'avoir un État. Au lieu de se préoccuper uniquement pour son élection et pour sa réélection, de contenter et de ne gêner en rien ses huit cents électeurs actuels, le président plébiscité devra s'occuper des dix millions de Français qui l'ont élu et avoir constamment présents à l'esprit, sinon au cœur, ses devoirs envers la totalité de la nation.

Ses ministres choisis par lui seront uniquement responsables devant lui, comme il le sera uniquement lui-même devant le Peuple. Au lieu de les prendre au hasard des combinaisons politiques il les désignera sur leur capacité et sur leur spécialité, et ce sera un spectacle qui surprendra les générations nouvelles que de voir un diplomate aux affaires étrangères, un ingénieur aux travaux publics, un financier aux finances, un magistrat à la justice, un général à la guerre, un marin à la marine. Il n'est en effet qu'un ministère purement politique, le ministère de l'intérieur. En cas de conflits qu'il faut prévoir, un tel Président aurait lui aussi et bien plus efficacement, bien plus sincèrement que notre Président parlementaire, le droit de dissoudre les Chambres et de consulter le pays. Dissolution et consultation qu'il se déciderait d'autant moins à risquer arbitrairement que de la réponse que pourraient lui faire ses électeurs dépendrait forcément sa réélection personnelle.

Car il importe qu'il soit indéfiniment rééligible,

d'abord pour laisser le peuple juge des services rendus et des services à rendre, ensuite parce que c'est de la clause de non rééligibité inscrite dans la loi organique de 1848 qu'est né le coup d'État de 1852.

Bon serviteur, il sera gardé ; mauvais, il sera chassé. Et, comme ce serait son impopularité qui l'empêcherait d'être réélu, cette même impopularité lui rendrait impossible toute tentative d'usurpation.

Ni coup d'État gouvernemental, ni coup de force révolutionnaire n'ont jamais abouti qu'avec l'approbation tacite et par le consentement quasi unanime du pays. D'autres m'ont objecté que ce mode d'élection exposait un peuple au danger de l'engoûment et de la surprise. Mais la campagne électorale présidentielle ne se fera pas dans l'ombre et ne durera pas qu'un jour. Elle donnera lieu, comme toutes les campagnes électorales, à des débats, à des réunions publiques où la voix des représentants des diverses régions de la France sera entendue, où elle sera écoutée en raison de l'influence personnelle de chacun d'eux. Il y aura discussion, il y aura discernement, il y aura choix. Cela se passe ainsi, même dans l'élection à deux degrés du Président de la République des États-Unis, qui est au fond une véritable élection directe et plébiscitaire, puisque le mandataire une fois choisi pour aller porter au congrès le vote des provinces, n'a plus le droit d'y rien changer. Cela est si vrai, que le seul choix des délégués présidentiels fait connaître, six mois d'avance, quel sera le futur président. Cette mission de seconde main, qui me semble tant soit peu superflue, est analogue en fait à celle que remplissent chez nous les gendarmes quand ils emportent purement et simplement au chef-lieu du département les résultats des votes des communes.

Et puis, pourquoi cette indigne méfiance du suffrage universel ? parce qu'il a demandé, un jour, au général

Boulanger de briser ses chaînes ? Mais d'abord cet accès d'enthousiasme pour lui n'était déjà, je le répète, qu'un accès de colère et d'indignation contre le régime.

Il n'était ni illogique, ni irréfléchi, le mouvement qui poussait la France à demander sa libération à un libérateur quel qu'il fût.

Le vrai crime est d'avoir exaspéré le pays. Il ne faisait qu'user de son droit de défense. Et rien ne prouve, rien ne permet de dire que sa liberté une fois conquise, la Nation n'eût pas confié à une Constituante la tâche d'établir une nouvelle constitution républicaine.

Nous l'affirmions tous alors, et nous n'avons rien fait ni rien dit qui ait mis personne en droit d'en douter.

Mais enfin, avant Boulanger, à l'époque plus libérale des candidatures multiples, quels avaient été les hommes dont les noms furent mis en avant par le plus grand nombre de départements ? Thiers et Gambetta. Étaient-ce les plus mauvais, les plus inintelligents, les plus indignes ? Qui oserait le dire ? Assurément les choix du Peuple, quand il est libre de les faire, correspondent toujours à ses aspirations et à ses besoins ; mais ses aspirations et ses besoins, ce sont ses droits.

Elle est de Montesquieu aussi cette affirmation :

« Le Peuple est admirable pour choisir ceux à qui il doit confier quelque partie de son autorité ».

Je ne dis pas, Messieurs, que les détenteurs actuels du pouvoir aient intérêt à s'en remettre au Peuple du choix de son guide, je dis qu'après l'abîme de misères et d'humiliations où ils nous ont conduits, ils n'ont plus le droit de s'y opposer.

Plébisciter le chef de l'État ! il n'est que ce moyen de couper court à ce va et vient d'ambitions qui est l'essence du parlementarisme. Tout y est et tout n'y peut être que candidatures. Candidat-député, on devient candidat-ministre, puis candidat-président du conseil, puis candidat-président de la République.

Personne ne remplit ses fonctions pour ses fonctions mêmes. C'est l'anarchie dans la compétition avant d'être l'anarchie dans l'exercice des pouvoirs publics.

Quant à ceux qui prétendent remédier aux désordres présents en faisant prendre les ministres en dehors des Chambres par un président que les Chambres ont choisi elles-mêmes, c'est vouloir substituer les crises présidentielles aux crises ministérielles. Ce n'est pas du tout renforcer l'Exécutif, c'est encore l'affaiblir.

Le vieux mot latin dont je me sers pour désigner en bloc toute la réforme constitutionnelle que je préconise, est suspect, je ne l'ignore pas à uu grand nombre de bons républicains. On en a fait habilement le synonyme de confiscation de la liberté, alors que, par le sens même du terme, il est la constatation de l'exercice plénier des droits du peuple.

Plebei Scita vel Decreta. Tel fut le premier cri d'émancipation des plébéiens de Rome en arrachant enfin le pouvoir aux patriciens. Ce n'est donc pas une raison parce que le plébiscite a naguère servi à fonder l'empire pour qu'il ne serve pas aujourd'hui à restaurer une République.

Rendre la parole au Peuple, refaire la France à son image, redonner, grâce à lui et par lui, une tête virile et un cœur généreux à cet Etat qui n'a plus ni cœur ni tête, voilà le but ; quant au moyen, il a été clairement indiqué dans ce lambeau de phrase jeté par moi l'autre jour au général Roget : « Un Quatre-Septembre militaire sans effusion de sang ».

Pronunciamento, ont dit les uns ; en aucune sorte.

Le pronunciamento est une conspiration exclusivement militaire. C'est un groupe d'officiers qui se décide à tenter un coup et l'opération ne peut avoir lieu qu'avec des soldats et des sous-officiers de métier que leur chef tient dans la main comme un faisceau. C'est l'anéantissement du Pouvoir civil.

Coup d'Etat, se sont écriés les autres. Pas davantage. Le coup d'État est une opération purement gouvernementale qui ne peut être accomplie que par des gens déjà au pouvoir.

Le vrai nom de l'acte qui a échoué, mais qui n'échouera pas toujours, *c'est la révolution populaire soutenue par l'armée*. Le général qui nous eût suivis n'eût été que l'escorte du peuple. Le gouvernement qui se fût constitué sous sa garde n'eût été que le libérateur du suffrage universel et le gardien respectueux des urnes.

S'il en est parmi vous qui, tout en approuvant mon programme et mon but, s'inquiètent ou s'indignent même du moyen préconisé, je reconnaîtrai bien volontiers avec eux que mieux vaudrait qu'il n'y eût pas plusbesoin de révolution populaire, de que révolution militaire pour modifier ce qui est, mais croyez-vous qu'il suffira d'un mouvement de vos lèvres ou des miennes, balbutiant pour la millième fois : « Cela ne peut pas durer », pour que tout ce qui dure depuis vingt-huit ans, cesse tout d'un coup, comme par enchantement ?

Vous avez soif d'honnêteté, ô honnêtes gens, vous avez faim d'ordre et de quiétude, ô gens paisibles, et vous savez bien que ce ne sont ni vos soupirs ni vos plaintes qui obtiendront jamais cette légitime aumône des mains parlementaires.

Puis, je vous l'ai dit et je vous le répète encore, il ne saurait y avoir changement de régime sans renversement de pouvoir.

Seulement, vous voudriez bien, n'est-ce pas, que les artisans de délivrance ne soient pas des fauteurs de troubles et vous leur diriez volontiers :

« Cassez tout, mais n'abîmez rien ».

Eh bien ! si ! il faudra momentanément abîmer quelque chose, le moins de choses possible assurément, et c'est même pour obtenir ce minimum de dégâts qu'il est nécessaire d'unir la nation en armes à la nation sans armes.

Prenez-en votre parti, frères français, il n'y aura plus de liberté pour nous sans libération : on ne nous restituera que ce que nous reprendrons.

Cette reprise ne peut être accomplie que sous deux formes : ou bien le soulèvement isolé d'une partie du peuple, légalement et forcément alors combattu par l'armée, c'est-à-dire beaucoup de luttes, beaucoup de deuils et beaucoup de sang, ou bien la marche parallèle et simultanée du peuple et de l'armée, c'est-à-dire le balayage rapide, l'ordre dans le tumulte, la victoire sans larmes. Choisissez.

Que s'il s'élève au fond de vos consciences républicaines une appréhension secrète de l'avènement possible d'un pouvoir exclusivement militaire, qui serait lui aussi une autre forme de tyrannie, à laquelle je ne voudrais condamner ni moi, ni personne, dites-vous que c'est précisément ce mélange de civils et de soldats qui empêcherait, et préviendrait peut-être, cette autre forme d'usurpation. Car enfin ce que je propose à l'armée de faire avec nous, n'avez-vous pas le sentiment qu'un jour pourrait venir où elle l'exécuterait toute seule?

Oh ! sans doute, un tel langage sonnera mal aux oreilles des héritiers du 4 septembre.

Dès demain, le Palais-Bourbon, dès ce soir peut-être, le Palais de l'Élysée retentira de leurs protestations indignées. Ils déclareront du haut de leur civisme impeccable qu'il est criminel de vouloir jeter l'armée dans la politique. Je leur répondrai que c'est eux d'abord qui ont laissé jeter de la politique sur l'armée à pleines mains, à pleins seaux, à pleins baquets. Je leur répondrai qu'il est impossible que les mêmes hommes, qui en 1869 reprochaient grossièrement à l'Empire de ne s'appuyer que sur des baïonnettes inintelligentes, que ces mêmes hommes qui traitaient de vil prétorien le moindre factionnaire montant la garde à la porte des Tuileries, aient la prétention d'avilir et

d'abêtir encore plus notre armée nationale, notre armée à nous, en faisant de nos fils et de nos frères les sentinelles muettes, aveugles et sourdes de leurs prétoires et de leurs maisons de banque.

Non ! je n'ai pas dit à nos petits soldats de désobéir à leurs chefs, non, je ne leur ai pas conseillé de déserter le drapeau de l'ordre et de passer au service de l'émeute. J'ai supplié un de leurs généraux d'avoir pitié de la France, de la République et de la Patrie.

J'ai jeté cet appel le lendemain du jour où l'élévation au rang suprême d'un ancien ministre, politiquement flétri, avait soulevé ma conscience et marqué un degré de plus dans l'abaissement.

Devant l'acte de discipline du général Roget, la révolution du dégoût a fait une courte halte.

Mais elle reprendra sa marche, et il faudra bien que l'armée suive à l'heure décisive où la main du peuple saisira, brutale et souveraine, la bride dorée qui s'est arrachée l'autre jour à mon étreinte.

Le salut est là et il viendra de là pour la République et pour la Patrie !

Vive l'Armée !

La population parisienne vient, dans un jour de fièvre et d'enthousiasme, d'acclamer à la revue du 14 Juillet comme un triomphateur le commandant Marchand qui à son retour en France, au lendemain de Fachoda, s'est prononcé violemment contre « la campagne des infâmes ».

Paul Déroulède réunit la *Ligue des Patriotes* le 16 juillet 1899, dans le Théâtre de la République, bondé d'assistants du centre au parterre, et prononce cet important discours qui complète et précise le programme politique déjà développé devant la Cour d'assises de la Seine :

FRANÇAIS ET FRANÇAISES,

Car c'est avant tout l'amour de la France qui, par cette belle journée d'été, nous a fait renoncer les uns

et les autres à la fraîcheur des bois, au repos de la campagne, aux promenades familiales et champêtres, pour nous réunir ici dans cette salle de théâtre où ne vous attendent ni un spectacle, ni un concert, mais un fraternel entretien sur notre pauvre et chère patrie ! (*Applaudissements prolongés.*)

Merci, mesdames, merci, amis, de cet accueil tout débordant d'espérance et de confiance. Si jamais homme au monde a été récompensé au delà de ses mérites, si jamais serviteur du pays a vu devancer les services, non encore rendus, par une explosion de gratitude et d'affection, c'est bien celui qui, dès son entrée parmi vous, à la première parole tombée de ses lèvres, voit se dresser devant lui toute frémissante, cette dévouée phalange de bons Français.

A tant d'affection, à tant d'ardentes sympathies, je n'ai pourtant encore qu'un seul titre, le sacrifice absolu de moi-même au bien de la Nation et à la grandeur de la Patrie.

Mais ce sacrifice, il ne m'a pas été encore donné de l'accomplir utilement pour l'œuvre que je poursuis avec vous et que vous poursuivez avec moi.

Sachons patienter, sachons attendre et sachons surtout ne pas douter.

La grande journée d'avant-hier, qui a été véritablement un 14 juillet national, bien supérieur à tous les 14 juillet de ces derniers temps, a fait résonner aux oreilles de nos indignes gouvernants la voix même du Peuple et le jugement définitif de la Nation.

Nous n'avons eu pour cela ni à honnir les coupables, ni à conspuer les infâmes. Il nous a suffi, pour nous faire comprendre d'eux, pour être compris des uns et des autres, d'acclamer le drapeau.

— « Vive l'Armée ! » Que d'éloges et de blâmes dans ces deux mots ! Vive l'Armée qui se sacrifie ! l'Armée qui souffre, l'Armée qui veille ! Vive ce qu'il y a à

l'heure actuelle, de meilleur et de plus pur dans notre France : l'esprit d'abnégation, l'esprit de discipline, l'esprit de solidarité, l'esprit de patrie! Ce cri unique, qui a retenti depuis le champ de manœuvre de la revue jusqu'à la porte des casernes, n'était-il pas en même temps la condamnation et la flétrissure de tous ces politiciens de bas étage, quel que soit le rang auquel ils sont montés ?

A quoi bon crier : — A bas les Ministres! A bas les Présidents ! A bas les Panamistes ! A bas les Dreyfusards! A bas les Parlementaires et le Parlementarisme! les Corrupteurs et les Corrompus !

Est-ce que ces deux mots-là ne disent pas tout ce qu'il y a à dire : — « Vive l'Armée ! »

Oh! oui, vive l'Armée! qui est notre dernier honneur, notre dernier recours, notre suprême sauvegarde.

Modeste et résignée comme elle l'est, peut-être ne comprend-elle pas tout ce que le Peuple met en elle d'espoir national et de foi patriotique ? Peut-être a-t-elle besoin de se sentir encore plus sûre d'être en communion d'idées avec la foule des bons Français ? — car, Dieu merci ! nous sommes encore la foule.

Pour nous aider à secouer le joug des sectes et des coteries, peut-être hésite-t-elle encore à franchir le Rubicon dérisoire qu'a tracé pour elle une Constitution usurpatrice de tous les pouvoirs et violatrice de tous les droits ? Que nos cris d'hier, que vos acclamations de tout à l'heure. que mon discours d'aujourd'hui la rassurent et l'éclairent. Le Peuple est avec elle : qu'elle soit avec le Peuple !

Je ne lui fais pas l'injure de lui conseiller de marcher avec nous pour se venger, elle, je lui demande, je la supplie de venger la Nation, de servir et de sauver la République qu'on déshonore, la France qu'on tue.

Vous qui comptez des amis, sinon des parents parmi

nos officiers, dites-leur bien ces choses, faites-les leur bien comprendre.

Que si quelqu'un des grands chefs nous oppose le respect de la Constitution et de la Loi, parlez-lui du respect de la Patrie, du salut du Peuple, — lois suprêmes! — Rappelez-lui, rappelez à tous ceux qui feignent de l'oublier, qu'il n'y a jamais eu de révolution sans entente de la Nation et de l'Armée.

Cette entente peut être tardive ou immédiate. Mais pourquoi la vouloir tardive ?

Car enfin, même quand l'Armée doit finir par marcher avec le Peuple, si elle ne commence pas par le suivre elle commence par en recevoir et par lui rendre des coups de fusil. Et, des deux côtés, il y a mort d'hommes, mort de Français. Est-ce là la conception généreuse de ceux qui me reprochent de vouloir établir par avance l'union du Peuple et de l'armée ?

Il n'est aucune autre issue à la crise que nous traversons. C'est de l'union que je préconise que naîtra la liberté ; c'est le seul dénoûment possible, rapide, tutélaire et non sanglant. Nos admirables soldats sont depuis vingt-huit ans les gendarmes des parlementaires contre la France, il est temps qu'ils deviennent les gendarmes de la France contre les parlementaires.

Si je vous parle ainsi, Patriotes, si je fais plus que vous initier à mes conceptions, si je vous associe à ma tâche, c'est que, — tout en étant d'abord et de droit le représentant de la Charente, — après l'absolution des jurés de la Seine, après le contact établi de vous à moi, après toutes nos ententes et nos manifestations communes, je me sens de fait, indirectement, mais réellement, le représentant des bons Français de Paris.

N'est-ce pas vous, Parisiens de cœur et d'action, qui avez salué mes premières déclarations de guerre aux Dreyfusards, à la salle Guyenet? N'est-ce pas vous qui

vous étiez rendus innombrables à mon appel avenue de Wagram ? N'est-ce pas vous qui m'avez juré fidélité au manège Saint-Paul, vous enfin dont les ovations récentes ont consacré mes efforts comme elles vont décupler mon courage ?

Je suis bien un peu votre mandataire à vous tous qui m'acclamez ainsi, et la prédilection de Paris pour moi est une véritable élection sans bulletins de vote, mais à mains levées. — C'est donc presque comme votre élu que je viens soumettre mon programme d'Angoulême à votre acceptation parisienne.

Vous savez dans quelles conditions d'indépendance et de bravoure, les Charentais m'ont accordé leurs suffrages.

Car ce n'est pas par surprise et après coup que j'ai déclaré la guerre au gouvernement et à la Constitution. Ma campagne électorale est pure de tout mensonge, et le choix que mes électeurs ont fait de moi a eu lieu en pleine connaissance de cause et en pleine conformité de volonté.

Si vous voulez pour député, leur disais-je, quelqu'un qui fasse vos commissions auprès des ministres, ou quelqu'un qui soit un quémandeur de places, de bouts de rubans et de bureaux de tabac, bref quelqu'un qui fasse de son bulletin de vote un coupon d'actionnaire, prenez l'autre.

Mais si vous voulez pour député quelqu'un qui soit le champion du Bien public, le défenseur des droits, des libertés et de la souveraineté populaires et qui, pour mieux servir la France, soit obligé de moins bien servir la Charente, prenez-moi. — Et ils m'ont pris.

Leur indépendance et leur désintéressement ne se sont pas arrêtés là. Je ne leur ai pas caché que pour modifier l'odieuse Constitution qui nous régit, cette Constitution où le désordre règne et où la Loi ne gouverne pas, il fallait s'attendre, s'ils me nommaient, à

me voir recourir aux moyens révolutionnaires. — Et ils m'ont nommé.

Et, quand, au sortir de la Conciergerie, je suis allé les remercier à Angoulême, avec Marcel Habert, de toutes les sympathies charentaises qui avaient si hardiment bravé les indiscrétions de la poste et de nos geôliers pour venir nous encourager jusqu'au fond de notre prison, c'est par des acclamations et par un vote de confiance de dix mille d'entre eux qu'il m'a été répondu : — Vous avez bien agi, agissez encore ! (*Cris de : Vive la Charente ! A l'Elysée, Déroulède !*)

Oui, j'irai, nous irons ensemble à l'Élysée, non pour m'y installer, mais pour en balayer ceux qui y sont. N'est-ce pas la mission que m'a confiée Angoulême, que m'a renouvelée Paris et dont l'accomplissement sera le soulagement de la conscience publique et de la fierté nationale ?

A la fin de mon dernier interrogatoire, le magistrat chargé d'instruire l'affaire de la place de la Nation me posa brusquement un jour cette question .

— Si le mouvement insurrectionnel que vous avez tenté avait réussi, quel rôle vous étiez-vous réservé ?

Voici quelle fut alors ma réponse. Voici ce qu'elle serait encore aujourd'hui :

— Mon œuvre accomplie, je remettrais à d'autres le gouvernement de la République. Je ne suis qu'un tribun du Peuple. — (*De longs bravos et des vivats répétés interrompent un instant l'orateur. Cris mêlés de Vive Déroulède et vive Marchand !*)

*
* *

J'en arrive, messieurs, au but principal de cette réunion, qui est de vous faire connaître par quelle République meilleure j'entends remplacer l'exécrable

République que nous avons — car vous le savez, je suis sincèrement républicain.

Le parlementarisme, dont la République est malade depuis 29 ans, lui a fait tant de tort et nous a fait tant de mal, qu'un certain nombre de Français se sont détachés d'elle. Mais, n'en doutez pas, la masse du pays l'aime toujours fidèlement ; la Nation espère encore, comme je l'espère moi-même, qu'elle peut être guérie de sa maladie constitutionnelle et qu'il suffira pour la rétablir dans sa force et dans sa beauté de la tirer du marécage parlementaire et de la retremper aux flots vivifiants de l'océan populaire.

Ceux qui disent le contraire en parlent en hommes d'études ou en gens du monde.

Sans doute, eux aussi, ils aiment le Peuple, mais ils ne sont pas allés comme moi mettre la main sur son cœur, ils n'ont pas prêté comme moi l'oreille aux bruits et aux cris de la foule.

Leur politique de laboratoire et leurs dissertations de salon les trompent eux-mêmes.

C'est assurément de bonne foi que les partisans de monarchies se tournent vers leurs prétendants et leur font signe qu'ils n'ont qu'à venir. S'ils regardaient derrière eux, ils verraient combien ils sont seuls, ils comprendraient l'inanité et même le danger de leur appel. La France ne peut plus et ne veut plus être l'héritage de personne.

Le prince qui franchirait la frontière, sur le conseil et sur la foi de ses imprudents amis, pourrait peut-être donner une belle réception dans l'un des salons de ses fidèles, mais la rue aurait bientôt fait de troubler la fête. La soirée serait sans lendemain. Le retour ne pourrait aboutir qu'à un second départ et ce ne seraient pas, je l'affirme, les paysans de nos campagnes qui s'y opposeraient.

Que ce soit ou non un mal, et qu'on le veuille ou non,

la politique d'hérédité du pouvoir a fait son temps ; ce qu'il faut à notre démocratie, c'est une séparation des pouvoirs, c'est une unité de direction, c'est une autorité consentie par le Peuple et responsable devant lui.

La France, quoi qu'en pense M. Waldeck-Rousseau, n'est pas le patrimoine des parlementaires ; elle n'est pas non plus celui des princes, quoi qu'en pense M. Paul de Cassagnac. La France est aujourd'hui le patrimoine de la démocratie française.

Villes et villages aspirent à être gouvernés, à être protégés par un guide de leur choix, mais ils n'aspirent pas à abdiquer entre les mains de ce guide le choix de son successeur ou le droit de lui continuer leur confiance. Les troupeaux d'hommes ont disparu.

Le droit divin qui créait des chefs dynastiques a fait place au droit humain qui ne peut créer que des chefs temporaires. Mais encore faut-il que cette création soit l'œuvre de tous, accomplie à ciel ouvert comme dans les vieilles assemblées gauloises et non la ténébreuse machination de quelques-uns, intronisant furtivement l'un des leurs comme dans les ghildes germaniques.

Le problème à résoudre est donc le suivant : arracher aux parlementaires leur privilège d'élection présidentielle, restituer ce droit au Peuple.

Que si certains d'entre vous s'étonnent, comme l'ont fait certains d'entre mes amis de la Charente, que cette modification constitutionnelle, si simple, si nécessaire, si juste en soi, ne puisse avoir lieu que par arrachement, je leur rappellerai ce qui s'est passé dans la séance de la Chambre du 22 juin dernier.

C'était au lendemain de l'étrange formation du cabinet Waldeck-Galliffet-Millerand.

Après une crise ministérielle, qui avait été une longue démonstration d'anarchie, on était arrivé à la composition d'un ministère qui était par lui-même

un véritable prodige d'incohérence. L'heure semblait donc bien choisie pour demander à messieurs les députés s'ils ne croyaient pas qu'il y avait enfin lieu à reviser les lois constitutionnelles, d'autant qu'un grand nombre d'entre eux avaient inscrit cette réforme dans leur profession de foi.

Je déposai une demande de revision des lois constitutionnelles sur le bureau de la Chambre.

J'étais sans grande illusion sur le succès de ma proposition. Je pensais bien qu'elle serait repoussée et que cette démonstration serait faite, une fois de plus, qu'il n'y a pas à compter sur le Parlement pour réformer le Parlement. C'était au fond une justification, pour le passé comme pour l'avenir, de mes tentatives révolutionnaires. Mais je n'avais pas espéré, je l'avoue, que cette justification serait aussi complète. J'avais à peine prononcé le mot de « Revision de la Constitution », qu'un tolle s'éleva de toute la salle avec vociférations, cris de bêtes féroces, regards de haine et poings tendus.

Je vis clairement alors combien avait raison cet ancien ministre qui, consulté par moi la veille sur le sens énigmatique d'une phrase de M. Waldeck-Rousseau, relative à la défense « du patrimoine des parlementaires », m'avait répondu :

— Vous me demandez ce que ça signifie ? Eh bien ! Mais cela signifie que Waldeck-Rousseau leur promet de défendre *leur galette*, à ces hommes.

Je n'ai rien voulu changer à la bassesse cynique de cette expression qui peint si bien le bas cynisme de nos honorables.

Et, non seulement il faut toujours leur promettre « de la *galette* à ces hommes », mais il faut encore leur affirmer que le four ne chauffera que pour eux.

Ils en sont arrivés à ne plus considérer la France que comme une vaste armoire à provisions dont ils

doivent seuls avoir la clef, et à ne regarder le Président de la République que comme un officier de bouche auquel il faut qu'ils aient seuls droit de commander leurs repas.

La perspective d'être obligés de restituer au Peuple l'élection présidentielle les épouvante et les affole.

C'est pourtant une restitution à laquelle il faudra qu'ils se résignent de gré ou de force. (*Cris de : A bas le Parlement.*)

Je sais que ma campagne les exaspère et qu'ils ont déclaré que je serais arrêté si je continuais à les braver. Il y aurait, messieurs, quelque chose de pire que d'être arrêté par eux, ce serait de m'arrêter moi-même, de renoncer spontanément à ma liberté et de couper court par crainte, à la manifestation de ma pensée, de mes espérances et de mes résolutions.

Advienne que pourra ! Ce gouvernement d'occasion et ce ministère d'infamie ne m'intimideront pas.

Il n'est pas en la puissance des dreyfusards et des panamistes de me faire changer de langage tant que je pourrai parler et, au milieu des braves gens que vous êtes, je leur crache au visage mon mépris et mon défi. (*Bravos enthousiastes. Toute la salle est debout acclamant l'orateur. Cris furieux de : A bas Panama ! A bas les traîtres !*)

*
* *

Le programme d'Angoulême est tout entier dans cette formule :

« Tous les représentants du Peuple à la présidence de la République et au Parlement sont élus et rééligibles par le Suffrage universel directement consulté ».

Telle est la base de la République plébiscitaire. Le Peuple doit faire par lui-même tout ce qu'il peut faire. Or, en dépit des mensonges intéressés de messieurs les membres du Parlement, le Peuple peut élire le prési-

dent de la République, les sénateurs et les députés. (*Cri : A bas le Sénat !*)

Si c'est son nom qui vous choque, mon cher camarade, je suis tout prêt à le changer. Nous l'appellerons, si vous le voulez, « le Conseil des Anciens » ; mais, si je suis d'avis qu'il ne faut qu'une Chambre pour constituer, je pense qu'il en faut deux pour gouverner.

Il n'est pas besoin, après tout ce que j'ai dit ici et ailleurs, de m'étendre longuement sur les graves inconvénients de l'élection du Président de la République par le Congrès.

Celui qu'on décore vainement du beau titre de premier magistrat de l'État n'y joue, en réalité, que le rôle du plus infime comparse. Il est quelque chose comme le président honoraire des deux Chambres : rien de plus.

Que les parlementaires aient pu jadis, s'ils l'eussent voulu, étendre ses prérogatives au lieu de les restreindre, je n'y contredis pas, mais il est trop tard. Que ce soit en se conformant à la Constitution ou en la déformant, ils ont purement et simplement annihilé et asservi leur président parlementaire.

Cet inconnu qu'ils choisissent entre eux comme le plus maniable, quand ce n'est pas comme le plus compromis, est l'endosseur forcé de leurs fautes et l'enregistreur silencieux de leurs volontés. Cet homme, placé au-dessus d'eux comme un abri, n'a d'autre mission que de les couvrir.

Ces messieurs du Parlement, qui s'intitulent volontiers la France légale, n'ont qu'un médiocre souci de la France nationale, c'est-à-dire du Peuple et, comme leur mandataire à l'Élysée n'est élu et ne peut être réélu que par eux, le soi-disant chef de l'État vit les yeux fixés sur ces deux boussoles déséquilibrées qui s'appellent le Palais-Bourbon et le Palais du Luxembourg.

Toute son orientation est là. Voilà pourquoi tout va à la dérive, tout se précipite vers le naufrage.

Il est temps, plus que temps, de substituer au représentant spécial des deux Chambres le représentant réel de la Nation.

Certains parlementaires inquiets, sinon dégoûtés des résultats de leurs prérogatives, en sont arrivés à admettre que les ministres doivent être pris en dehors des Chambres. Tel est, par exemple, l'avis de l'honorable sénateur de la Charente-Inférieure, M. Bisseuil. Comment ce réformateur a-t-il pu vivre six mois dans l'atmosphère politicienne de l'une ou de l'autre assemblée sans s'être pénétré de cette idée que tant que le Président de la République restera prisonnier des deux assemblées, il est incapable de faire, même en dehors des Chambres, un choix de ministres qui ne soit pas absolument conforme à la volonté des Chambres ?

Ces nouveaux titulaires de portefeuilles seront, tout comme les anciens, désignés et imposés par les divers chefs de groupe. Ce sera un gouvernement parlementaire par personnes interposées, mais ce sera toujours le gouvernement parlementaire avec son incohérence, son marchandage de places et de faveurs, son irresponsabilité et son anarchie ; on ne renversera peut-être plus les Ministres pour prendre leurs places, on les renversera pour mettre à leurs places des fonctionnaires qui soient à la merci et à la discrétion des Députés.

Si, par miracle, le Président de la République fait un choix indépendant, s'il s'obstine à prendre réellement en dehors des Chambres ou à maintenir contre le gré des Chambres des Ministres qui soient en désaccord avec elles, ce ne seront plus des crises ministérielles que provoqueront messieurs les grands électeurs, ce seront des crises présidentielles.

« Se soumettre ou se démettre », le pitoyable élu du Congrès n'aura jamais d'autre alternative.

La réforme ministérielle de M. Bisseuil n'est donc pas seulement inefficace, elle serait dangereuse. Elle ne serait pas seulement moins bonne que l'organisation actuelle, elle serait pire.

Pour que les Ministres soient les réels secrétaires d'État du Pouvoir exécutif, il faut commencer par instituer un Pouvoir exécutif dans l'État.

Que le Président de la République, élu par le Peuple et par cela même indépendant du Parlement, prenne ou ne prenne pas ses ministres dans les Chambres il importe peu.

Responsables devant lui, qui n'est lui-même responsable que devant le Peuple, les agents du Pouvoir central font partie intégrante de ce pouvoir. On peut les contredire, on peut les combattre, on ne peut les abattre au gré des caprices et des intérêts du moment.

Le Corps législatif avec ses deux Chambres n'en reste pas moins le contrôleur du Pouvoir exécutif. Les Ministres du chef de l'État jouent alors devant le Parlement le rôle d'avocats du gouvernement devant un jury national. Il est clair que, s'ils parlent mal, s'ils plaident mal, s'ils ne savent ni se faire écouter, ni se faire croire, leur patron présidentiel sera le premier à les remplacer.

Certains esprits généreux, tels que mes collègues, MM. Alphonse Humbert et Gerville-Réache, redoutent, qu'en cas de conflit, notre président plébiscitaire n'impose impérativement sa volonté, qu'il ne fasse acte de tyrannie, ou d'usurpation. Pourquoi l'élu du Peuple qui doit toujours être rééligible, voudrait-il confisquer des pouvoirs qu'il ne dépend que de lui de mériter à nouveau ?

M. Alphonse Humbert a-t-il oublié que c'est surtout l'interdiction d'être réélu qui a poussé le prince Louis au coup d'État de 1851 ? Président de la République élu par le Suffrage Universel mais non pas immé-

diatement rééligible, Louis Bonaparte avait demandé que la Constitution de 1848 inscrivît par voie de revision, la libre réélection du président. La proposition fut rejetée. Les représentants décidèrent imprudemment et illogiquement, qu'alors même que le Peuple serait content des services du chef de l'État républicain, il n'aurait pas le droit de lui renouveler son mandat. Véritable déni de justice qui eut pour première réponse une usurpation illégale, et, pour deuxième réponse, un plébiscite approbateur de sept millions de suffrages.

Mais, disent encore mes contradicteurs, s'il craint de n'être pas réélu, pourquoi ne ferait-il pas le coup de force qui le maintiendrait au pouvoir envers et contre tous ? Pourquoi ? Par une raison historique hors de contestation ; que ce soit une révolution, ou un coup d'État, il n'y a jamais eu de coup de force qui ait réussi envers et contre tous; s'il y a conflit entre le président de la République et les assemblées, s'il dissout les Chambres pour consulter le pays et que le pays lui donne tort, c'est sa réélection à lui qui est perdue, et, comme il aura contre lui le courant populaire, ce n'est pas son coup d'État contre les Chambres qui réussirait, ce serait la Révolution contre lui.

Il peut prendre le pays pour juge, entre lui et ses représentants, mais quand le pays se sera prononcé, il ne peut pas le prendre comme point d'appui pour agir au rebours des volontés qu'il viendra d'exprimer.

Quant au coup d'État fait contre toute vraisemblance, contre toute possibilité de réussite, contre le Droit, contre la Loi, contre le Suffrage universel, il est en fait tout aussi possible sous une présidence parlementaire que sous une présidence plébiscitaire.

Reste la proposition qui consisterait à séparer le pouvoir législatif du pouvoir exécutif en confiant aux conseils généraux l'élection présidentielle. Outre que

ce ne serait là, selon moi, qu'un misérable expédient uniquement employé par crainte et par méfiance du Suffrage universel, outre que cela rendrait plus possibles la pression et la corruption électorales, le résultat immédiat en serait surtout d'infuser un poison politique nouveau dans les veines des assemblées administratives.

Or, une des grandes améliorations que j'attendrais de l'élection du Sénat par le Suffrage universel serait précisément de délivrer les assemblées départementales et communales de toutes les préoccupations politiques, qui en faussent l'esprit et en modifient le recrutement.

Voilà vingt-neuf ans bientôt qu'au lieu de choisir les administrateurs de la commune ou du département sur leurs capacités et sur leur valeur personnelle, on force les électeurs à se placer à un point de vue qui n'a rien à voir avec la bonne gestion des deniers publics. La première question, en examinant les titres d'un candidat conseiller n'est pas : — Comment administrera-t-il ? Mais : — Pour quel sénateur votera-t-il ?

J'ignore l'arrière-pensée politique que pouvait avoir l'assemblée royaliste de 1871 en créant cet électorat particulier. Peut-être voyait-elle dans l'organisation de ce suffrage restreint un frein à la marche du suffrage universel qui l'inquiétait ? Peut-être, maîtresse là aussi de la majorité, voulait-elle faire alors de ces divers groupes un centre de résistance, une sorte de citadelle contre la République ?

Toujours est-il que, sur ce point comme sur tant d'autres, les événements ont déjoué les espérances des réactionnaires. En tout cas, je ne vois pas sous quel prétexte on s'acharnerait à conserver dans nos lois organiques ce rouage aussi illogique que nuisible.

Il n'y a aucune raison sérieuse pour que le Peuple

délègue à qui que ce soit les droits électoraux qu'il peut exercer par lui-même. Il y a de graves raisons pour mettre les deux Chambres directement en contact avec le Suffrage universel.

J'admets assurément que l'utilité de deux Chambres ne se comprend que par une différence d'attributions. Mais je nie que cette différence d'attributions ne puisse résulter que d'une différence d'origine. En éloignant, comme on l'a fait, le Sénat de tout contact direct avec la volonté populaire, on en est arrivé à le rendre non pas seulement étranger, mais contraire à ses volontés.

Ce qu'on appelle son indépendance n'est, en réalité, que la liberté pour lui de ne tenir compte d'aucune des aspirations, d'aucune des indications du Suffrage universel. Il en est résulté, non pas seulement un retard dans le Progrès, mais bien une misérable hypocrisie dans toutes les tentatives de réformes. Le reproche sur ce point ne s'adresse pas au Sénat lui-même ; il est la cause du mal, il n'est pas l'effet.

Une partie, une grande partie de la Chambre des Députés ne vote souvent tel ou tel projet de loi, d'apparence généreuse et libérale, pouvant léser sur certains points les intérêts et les égoïsmes individuels, qu'avec l'espoir que le Sénat y mettra son veto.

Combien de fois ai-je entendu les cyniques de cette politique de mascarade s'écrier après avoir déposé leur bulletin de vote dans l'urne : J'ai voté cette loi pour mes électeurs ; mais je suis tranquille ; le Sénat est là, la loi ne passera pas.

Et les trois quarts du temps, en effet, le Sénat, qui n'a guère, lui, à se préoccuper de ses électeurs, le Sénat ne laisse rien passer qui nuise aux intérêts des élus.

Je ne demande pas, notez bien, de remplacer cette digue toujours fermée par une écluse toujours ouverte.

Je reconnais très volontiers que si l'on veut placer à côté d'une Chambre d'initiative, comme doit l'être

toujours la Chambre des Députés, une Chambre de contrôle comme il faut que le soit le Sénat, il importe qu'il y ait une différence et dans le recrutement et dans la durée du mandat. L'éligibilité des députés restant ce qu'elle est, je modifierai sur les bases suivantes l'éligibilité des seuls sénateurs :

Les conditions, d'âge — (*au moins quarante ans*) — et la durée du mandat (*neuf ans*) peuvent être utilement maintenues. Il n'y aurait à ajouter que les deux clauses suivantes :

1° *L'élection des sénateurs se fait au suffrage direct et universel.*

2° *Nul ne peut être élu sénateur que dans le département où il est domicilié et où il est inscrit à l'une des contributions directes.*

Que l'on joigne à cela une délimitation stricte des attributons des deux Chambres, l'initiative appartenant exclusivement aux députés, le contrôle suspensif du Sénat étant limité à trois années et le Président de la République pouvant toujours interposer son arbitrage, à condition de rendre le pays juge du conflit en dissolvant l'une ou l'autre des deux Chambres et l'utile et sage organisation de la démocratie est assurée.

Quant à la rédaction même des lois, elle redeviendrait la mission spéciale du Conseil d'État.

Il va sans dire que toutes les lois d'exception et de restriction seraient abolies et que c'est par le scrutin de liste que le Suffrage universel serait dorénavant consulté.

Je crois fermement que plus la Nation est libre dans ses votes, mieux elle vote. Ce n'est pas à elle qu'il faut demander compte du choix de ces dernières années. Elle est les trois quarts du temps et dans les trois quarts des départements, placée entre ces deux alternatives : ou voter pour un gouvernement qu'elle mé-

prise, mais avoir alors sa part de faveurs locales, ou voter contre le gouvernement et se voir disputer tous ses droits et jusqu'à sa place au soleil.

Le scrutin d'arrondissement n'a pas été seulement un moyen d'émietter sa volonté, ç'en a été la mutilation et l'étouffement. On a créé par là des cercles de fonctionnaires au milieu desquels les électeurs sont traqués. Ils ont été pris de lassitude ; les scandales de la Chambre s'étendant, hélas ! de la droite à la gauche, ils ont fini par prendre un tel mépris des hommes politiques qu'ils n'attachent plus guère d'importance à la différence des opinions. Leur jugement est qu'ils se valent tous et qu'aucun d'eux ne vaut rien.

L'impuissance où ils sont de changer par leur vote quoique ce soit à ce qui est a comme terrassé leur fierté civique. Ils sentent bien que le moule électoral dans lequel tombe tous les quatre ans le métal en fusion, ne peut jamais fabriquer que des projectiles sans portée et sans pénétration, et il n'a pas moins fallu que l'odieuse tentative des cosmopolites, qui ont entrepris de dénationaliser la France, pour sonner le réveil et rallier les cœurs.

La foule a repris tout à coup le sentiment exact et passionné de ce qu'elle peut et de ce qu'elle doit faire pour se défendre. Faisons appel à sa conscience et elle répondra. Rendons la parole au Peuple et il parlera. Restituons-lui tous ses bulletins de vote et il en usera pour le bien de la Patrie et de la République.

Lorsque la grande Révolution a substitué à l'antique formule : « à chacun selon sa naissance » cette nouvelle règle : « à chacun selon ses œuvres », ce n'a pas été pour en arriver à instituer ce troisième principe : « tout à quelques-uns, rien aux autres ».

Le Suffrage universel n'est véritablement l'égalité que si la part sociale d'influence sur les affaires de la Nation est égale pour tous ; le Suffrage universel n'est

la liberté que si l'expression de la volonté populaire est exactement exprimée et directement obéie. Le Suffrage universel n'est la fraternité que lorsque tous les fils d'une même nation, riches ou pauvres, petits ou grands, fraternisent sans distinction de classe ou de parti devant l'urne électorale d'où doivent sortir les destinées de la Patrie et le gouvernement de l'État.

Oui, le Suffrage universel est le droit primordial des démocraties. Oui, c'est un honneur et un pouvoir que le titre de citoyen français, et il n'est plus aujourd'nui d'autre noblesse.

Mais plus le titre est précieux, moins il doit être accordé à la légère. Plus le Suffrage universel doit avoir d'action, plus doit être rigoureusement examiné le certificat d'origine de ceux qui auront à le faire agir.

Le malheur de notre chère France est de ne pas se méfier. Elle n'a pas seulement ouvert ses portes à l'étranger, elle lui a livré ses clefs, elle l'a fait asseoir à son foyer, dans ses Palais, au sein même de ses Conseils, et peu à peu les nationalisés ont dominé la Nation.

Rappelez-vous ce tableau de Rome tracé par le grand Bossuet et dites-moi si ce n'est pas de nous-mêmes qu'il parlait :

— « Rome épuisée se fit tant de nouveaux citoyens, qu'à peine pouvait-elle se reconnaître elle-même parmi tant d'étrangers qu'elle avait imprudemment naturalisés. Le Sénat se remplissait de barbares. Le sang romain se mêlait. L'amour de la patrie par lequel Rome s'était élevée au-dessus de tous les Peuples du monde n'était pas naturel à tous ces gens venus du dehors ».

Et nous aussi, Français, l'amour de la Patrie nous avait élevés au-dessus des autres peuples. Et nous aussi nous voilà la proie de « gens venus du dehors » qui ont rempli nos assemblées de « barbares », pour qui notre instinct national n'est pas naturel.

En 1666, Colbert exigea des gentilshommes qu'ils fissent preuve d'un certain nombre de quartiers de noblesse pour rester inscrits au livre d'or de l'aristocratie. Exigeons, nous aussi, un certain nombre de quartiers de nationalité ou de nationalisation pour laisser prendre parmi nous titre de citoyen et rang d'électeur.

Nous avons assez souffert, nous avons assez patienté, on nous a assez trompés, trop exploités.

Quelle que soit l'issue légale du procès Dreyfus, il faut qu'il ait une issue nationale : la libération de la France odieusement asservie à l'étranger. Ces misérables naturalisés aidés de nos renégats cosmopolites ont été encore plus traîtres à la France que le traître Dreyfus. Ils ont ouvertement conspiré contre l'idée de Patrie. Nous démoraliser, nous démilitariser, nous dénationaliser, voilà leur triple but.

Si nous ne sommes pas des fous, résignés à notre propre suicide, il ne faut plus les laisser faire.

De nouvelles lois de naturalisation, même avec effet rétroactif, sont nécessaires ; elles sont même indispensables si nous voulons vivre.

Tout croyant que je suis, je ne suis pas clérical. Le cléricalisme est une introduction et, disons-le mot, une intrusion de la religion dans la politique. J'ai dit bien haut, toujours et partout, que je n'étais ni pour le gouvernement des curés, ni pour un gouvernement contre les curés, mais je suis encore moins pour le gouvernement des rabbins et des pasteurs.

Assez de temporisation stupide, assez d'hospitalité bête ; il est déjà dur de penser que la France est l'asile de nuit de l'Europe, il est inadmissible que le Palais-Bourbon, que le Palais du Luxembourg, puissent devenir la table d'hôte des naturalisés de Genève, de Jérusalem et de Berlin.

A chaque nation sa patrie ! Mon ami, Édouard

Drumont, dont je ne partage pas toutes les passions, mais dont je ne puis mieux faire que d'égaler la passion patriotique, ne m'en voudra pas de reprendre sous sa plume une devise de la *Ligue des Patriotes* sortie jadis de mes lèvres, voilà plus de quinze ans : *La France aux Français.*

S'il est un endroit où cette vérité doit être inscrite en lettres de feu au-dessus même des trois mots d'ordre de notre Démocratie républicaine : — *Liberté, Egalité, Fraternité,* — c'est sur le fronton de tous nos palais législatifs.

Arrière aux cosmopolites ! Et, comme le dit cette fière statue de Lucien Pallez : « *Halte-là !* » Halte-là à l'invasion des naturalisés.

Je ne demande pour cela ni l'extermination, ni l'expulsion de ces quarts de Français ; je demande seulement qu'ils n'aient plus le droit de gouverner la France, qu'ils n'aient plus le moyen de la défigurer en la représentant. Je ne veux ni leur massacre, ni leur exode, mais je me refuse à leur domination et à leur maîtrise.

Ce n'est dépouiller personne que de ne plus vouloir qu'on nous exploite. Ce n'est tuer personne que de vouloir qu'on nous laisse vivre.

Mais, pas de fils d'étrangers dans nos assemblées électorales ! pas de nationalisés à la tête et sur la tête de la Nation !

Cette réforme fondamentale ne peut, je le sais, entrer du jour au lendemain dans nos lois, mais elle peut trouver place sur l'heure dans notre programme elle peut être une des conditions à exiger pour l'admission dans notre parti. Il ne dépend que de nous de doubler notre campagne plébiscitaire d'une campagne exclusivement française. Il suffira de prendre l'engagement de ne soutenir de notre propagande, de notre influence et de nos votes, que des citoyens français, fils et petits-

fils de Français. Ce doit être une des règles du parti républicain plébiscitaire dont mon ami Marcel Habert soumettra tout à l'heure le programme général à la ratification de vos suffrages.

Le pire danger de la République parlementaire est d'être à la fois un État financier et un État international. L'un ne va pas sans l'autre. D'ailleurs, les manieurs d'or n'ont pas plus de patriotisme que l'or n'a de patrie. Et tant que le palais de la Bourse est une succursale du Palais-Bourbon, la France est à la merci de l'Étranger.

Aussi, l'agent qui me guettait hier au pied de la statue de Strasbourg, pour m'arrêter au moindre mot séditieux, aurait été en droit de me sommer de le suivre, s'il avait compris combien il y avait de révolte de colère et de dégoût dans cet unique cri qui exprimait tout à la fois mon indignation contre ce qui est et mon invincible espérance dans ce qui doit être : — Vive la République... française ! (*Applaudissements. Toute la salle se lève en acclamant Déroulède. L'orchestre joue la Marseillaise.*)

La République Plébiscitaire.

Dans ce discours adressé de Saint-Sébastien au vice-président de la *Ligue des Patriotes*, Henri Galli, pour être lu au meeting tenu au Manège Saint-Paul, le 23 mai 1901, Paul Déroulède expose le mécanisme et le fonctionnement du système plébiscitaire qu'il préconise pour la République :

Pour venir à vous du fond de l'exil, ma pensée emprunte aujourd'hui la voix vibrante de mon fraternel ami Henri Galli. Je ne veux pas soumettre son dévouement, qui est pourtant à toute épreuve, à l'ennui de vous dire lui-même tout le bien que j'en pense ; je me contenterai de réclamer pour lui votre confiance

la plus absolue comme en un autre moi-même. Et je vous demanderai de le reconnaître désormais, moi absent, non pas seulement comme le Vice-Président, mais bien comme le Président effectif de notre vieille *Ligue des Patriotes* reconstituée et transformée, en une nouvelle Ligue des Patriotes-Républicains-Plébiscitaires.

Parmi les vaillants et les vaillantes fidèles de la L. D. P. plus d'un et plus d'une regrettent, je le sais, la transformation ; il en est même qui disent la déformation de notre ancien titre. Il en coûte à des Patriotes avant tout de ne pas rester des Patriotes tout court. Personne ne le comprend mieux que moi, mes amis, mais nous sommes à une heure où un parti qui ne veut pas être suspecté, doit avoir, avec un programme qui justifie pleinement son titre, un titre qui fasse nettement comprendre son programme.

Amants passionnés de la Patrie, serviteurs jaloux de la République, champions irréductibles du Plébiscite, arborons résolument ces trois mots qui expriment si bien ces trois choses et ne plaçons au-dessus d'eux que la première et immuable devise de la L. D. P. : « Qui vive ? France. Quand même ! » (*Applaudissements prolongés.*)

Pourquoi la L. D. P. est devenue politique.

Vous ne me refuserez pas, j'en suis sûr, votre consentement définitif à ce redoublement d'épithètes si utilement qualificatives pas plus que vous ne me l'avez refusé il y a dix ans, lorsque, dans des circonstances semblables, mais par un procédé inverse, je vous demandais une suppression non moins pénible pour nous tous. Il ne s'agissait de rien moins que de biffer de l'en-tête de nos statuts une généreuse épigraphe que nous y avions jadis inscrite ensemble avec

tant d'espérance et de joie. « Bonapartistes, légitimistes, orléanistes, républicains, ce ne sont là chez nous que des prénoms, c'est Patriotes qui est le nom de famille. »

Ainsi parlions-nous,

> Lorsque les yeux fixés sur la frontière,
> Et front baissé, comme un bœuf au labour
> J'allais rêvant à notre France entière
> Des murs de Metz au clocher de Strasbourg.

Nous étions tous alors des Patriotes sans épithètes et, selon le refrain de ma chanson :

> Je n'étais, moi, qu'un sonneur de clairon.

(*Cris de : Vive Déroulède ! Vive la Ligue !*)

Si la politique qui menace de pénétrer aujourd'hui jusqu'à la caserne est entrée un jour dans nos rangs, la faute, vous le savez, n'en est pas à moi. Tant que je l'ai pu, j'ai gardé à notre association son but impartial de revanche et de préparation des forces vengeresses. Il a bien fallu, n'étant ni sourd, ni aveugle, que les honteuses clameurs des politiciens me fissent regarder ce qui se passait derrière nous et, une fois retourné, il m'a bien fallu reconnaître qu'un autre devoir encore plus urgent, encore plus primordial, si je puis dire, réclamait tous mes efforts et tous les vôtres.

C'est en 1886, à Buzenval, au milieu des drapeaux rouges criminellement déployés sur la tombe de nos soldats, et cela en présence et avec l'approbation de certains députés, que j'ai compris pour la première fois dans quel état d'anarchie nous étions tombés et que, pour la première fois, j'ai déclaré qu'avant de délivrer l'Alsace et la Lorraine il fallait libérer la France. (*Triple salve d'applaudissements.*)

Beaucoup d'entre vous sont encore là qui doivent s'en souvenir.

Hélas ! il y a quinze ans de cela et ni l'une ni l'autre

libération n'est accomplie. L'Alsace-Lorraine est toujours hors de France, la France n'est pas encore hors de peine. (*Applaudissements prolongés.*)

A dater de ce jour-là, j'ai pris rang dans la mêlée des partis et j'ai hardiment poussé la Ligue à m'y suivre. Fatalement amené à la nécessité de combattre d'autres républicains pour tâcher d'obtenir d'eux une autre République, j'avais, comme aujourd'hui, plus qu'aujourd'hui peut-être, le devoir et le besoin d'affirmer mes convictions républicaines, mais je n'avais plus le droit d'appeler à mon aide les Patriotes de tous les partis puisque j'étais moi, du parti républicain et que, tout en attaquant avec fureur, avec mépris, avec haine le régime parlementaire, c'était pour la République que j'allais combattre. Ainsi a disparu de nos appels l'épigraphe que je viens de rappeler, ainsi y est apparue cette autre inscription : « La Nation, la Loi ». J'en avais cette fois emprunté les termes à cette immortelle Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, que les mauvais citoyens et les tristes hommes du Palais-Bourbon semblent, pour la plupart, n'avoir découverte que depuis ces jours-ci, et dont ils semblent n'avoir jamais connu les principes.

La révision républicaine par une Constituante.

Cette première transformation de la Ligue porte un nom déjà inscrit dans l'histoire, nom longtemps honni par beaucoup de républicains sincères, mais que je n'ai, moi, jamais répudié et dont ne doivent rougir que les Boulangistes qui demandaient au général Boulanger autre chose que le salut de la France et la réorganisation de la République. Ce ne fut le cas d'aucun de nous. La *Ligue des Patriotes* n'était pas seulement la garde d'honneur du boulangisme, elle en était l'honneur. Sans compromissions, sans faiblesse, sans con-

cessions d'aucune sorte aux réactionnaires de toutes les réactions, tous misérablement blottis dans les états-majors du premier parti national, les Ligueurs n'ont jamais agi, jamais parlé qu'en serviteurs intransigeants de la République. Il est certaines de nos éclatantes protestations transmises et portées par moi au Comité de Londres qui, avec l'appui loyal d'Henri Rochefort, ont désorganisé les candidatures royalistes et contribué à l'échec final de ces restaurateurs de monarchie qui ne conspiraient au milieu de nous que pour conspirer contre nous. (*Cris de : Vive Rochefort ! Vive la République du peuple !*)

Dans ce même esprit et après une intervention analogue, également émanée de la Ligue, le Comité National avait voté dès le mois de mars 1889 une déclaration ainsi conçue : « Nul ne pourra se dire candidat boulangiste qui n'acceptera pas la Révision pour la République par une Constituante. »

Si ce jour-là même, et dans cette même déclaration, le principe plébiscitaire ne fut pas inscrit à côté du principe républicain, c'est que le général Boulanger n'aimait pas le mot, que beaucoup d'autres n'aimaient pas la chose. Ma proposition fut donc rejetée ; mais elle fut faite. Je le rappelle surtout pour ceux qui osent dire que mes convictions plébiscitaires sont entachées d'un intérêt personnel ; je le rappelle aussi pour ceux qui feignent de croire que mon programme est récent, oubliant trop volontiers que, dès mon entrée dans la vie politique le Plébiscite figurait et qu'il a toujours figuré depuis en tête de toutes mes professions de foi. Il est certain que si ce jour-là le général Boulanger avait consenti à être le parrain de notre nouveau baptême, il y aurait plus de dix ans que la Ligue eût pris le nom qu'elle doit porter aujourd'hui et que vos oreilles et vos esprits, mes chers ligueurs, seraient habitués à ces nouvelles appellations qui les étonnent

encore. Du reste, en voici brièvement résumés le sens et la portée : « Républicains, parce que Patriotes, Plébiscitaires, parce que Républicains ». (*Cris de : Vive la République du Peuple ! Vive Déroulède !*)

La République intangible.

Car n'en doutez pas, c'est faire acte de patriotisme que d'affirmer soit par résignation, comme l'ont pu faire certains d'entre vous, soit par conviction, comme nous le faisons nous-mêmes, que la République est intangible et que nous n'y voulons pas et que nous n'y laisserons pas toucher.

Il n'est pas d'erreur plus dangereuse, il n'en est pas de plus complète que de croire que la République peut être impunément jetée bas par un coup de surprise. Le coup de surprise serait bientôt suivi d'un coup de tocsin et ce serait sur-le-champ une lutte acharnée où le Peuple en armes me compterait, moi aussi, parmi ses défenseurs.

Qui d'entre vous, Patriotes, voudrait de gaîté de cœur jeter la France dans la plus cruelle et dans la plus longue des guerres civiles ?

Que si l'on nous objecte que Marcel Habert et moi avons failli lui faire courir ce même risque dans la journée du 23 février 1899, je réponds sans crainte qu'il n'est pas de plus grossier mensonge. Oui, si nous avions voulu toucher ce jour-là à la République, le reproche serait fondé car la résistance populaire eût été ce que je viens de dire qu'elle sera. Mais autre chose est de vouloir arracher la République au joug des Parlementaires, autre chose de vouloir la renverser. L'un est même le contraire absolu de l'autre. (*Cris de : A bas les Parlementaires !*)

La voie que nous avions prise pour arriver à la délivrance est précisément la seule qui n'eût pas coûté

une goutte de sang français. Qui, en effet, soit par discipline, soit par tradition, défendrait probablement le gouvernement des parlementaires contre un assaut de la multitude indignée ? L'Armée ! mais l'Armée seule. (*Applaudissements prolongés.*)

Et nous ? Avec qui voulions-nous précisément marcher à l'assaut de cette nouvelle Bastille ? Avec qui avons-nous essayé de faire cause commune ? N'est-ce pas avec l'armée ? Et non pas du tout, comme on l'a écrit, pour livrer la France à une dictature militaire, mais bien pour faire de la force militaire la protectrice de la Nation, la libératrice de ses droits, la gardienne des urnes populaires, largement et librement réouvertes. La proclamation que j'ai lue moi-même devant la Haute-Cour et qui devait en cas de réussite être affichée sur les murs de Paris, en est l'incontestable témoignage. « Avant peu de jours le Peuple sera convoqué dans ses comices : il nous fera connaître sa volonté, nous la ferons respecter. » Tel était notre langage, parce que telle était loyale, certaine, évidente, notre inébranlable résolution. Je ne reviens pas ici sur les motifs de notre échec déjà récemment affirmés par moi et je ne veux que démontrer combien peu sanglantes eussent été en tous cas les conséquences de notre tentative. (*Cris de : Vive Déroulède ! Vive Marcel Habert !*)

A qui fera-t-on croire que ce jour-là, qu'aujourd'hui même, que demain un seul homme du Peuple de France se lèvera résolu à se faire tuer pour la défense du régime parlementaire ? Qui osera soutenir que des hordes de députés, de sénateurs, voire de conseillers municipaux en armes, se seraient précipités à notre rencontre pour faire un rempart de leur corps au Parlementarisme menacé ? Personne, non, pas même les plus révolutionnaires d'entre eux. N'est-ce pas M. Paul Brousse qui, quelques jours après, écrivait ces lignes

caractéristiques dans la *Petite République* ou dans la *Lanterne :* « Si le coup de M. Déroulède eût réussi, M. Yves Guyot, moi et cent autres nous étions le lendemain en Angleterre. » Détermination pénible à coup sûr, mais qui n'indique pas toutefois une intention de résistance désespérée.

C'est, qu'en effet, ceux-là même qui vivent du système tout comme ceux qui ne font que le supporter, ne gardent plus depuis longtemps aucune illusion sur l'attachement du pays à cette fausse République. La mise en régie de la France n'a pas donné de tels résultats que les Français puissent être dévoués jusqu'à la mort à leurs innombrables régisseurs. Ils sentent bien qu'un parti qui les attaquerait sans que personne puisse croire qu'il attaque aussi la République, aurait aussitôt pour complices des millions de consciences révoltées.

Mensonges des Parlementaires.

Aussi, est-ce moins pour nous châtier de notre tentative avortée que pour en empêcher quelque heureux renouvellement qu'ils se sont évertués à nous entourer, Marcel Habert et moi, de tout un cercle de royalistes à nous parfaitement inconnus, mais dont la présence sur les mêmes bancs, dans le même procès et devant la même Haute-Cour devait avoir pour effet de fleurdeliser notre Drapeau et de faire prendre deux des serviteurs les plus dévoués et les plus fidèles de la Nation pour deux agents secrets de la royauté. (*Applaudissements prolongés.*)

Ce n'est même que parce que leur coup n'a pas réussi au plein gré de leur perfidie que les parlementaires nous ont mis hors de France Marcel Habert et moi. Si nous étions sortis des débats de la Haute-Cour aussi suspects qu'ils le rêvaient, et aussi déshonorés

qu'ils l'ont voulu, notre discrédit leur eût suffi. Ils nous eussent volontiers laissés circuler en France comme deux corps sans âme, si nos âmes ne s'étaient pas affirmées violemment et passionnément Républicaines. L'acquittement du Jury populaire de la Seine avait doublé nos forces, la propagande que nous avions commencée dès le lendemain avait multiplié nos partisans. Nos idées, si dangereuses pour tous les privilégiés actuels, faisaient de plus en plus leur chemin. Voilà pourquoi sans crimes nouveaux, en dépit d'un verdict légalement sans appel, un mandat d'arrestation faussement motivé nous a livrés à un arrêt de bannissement qui n'était, lui, même pas motivé du tout. (*Triple salve d'applaudissements. Cris de : A bas la Haute-Cour !*)

Quelles sont-elles donc ces idées qu'ils redoutent tant de nous voir répandre ? Que disons-nous donc de si hardi et de si nouveau qui soit de nature à tellement troubler le Peuple, à surprendre, à séduire et à égarer l'esprit des foules ?

Hélas ! mes amis, nous ne sommes pas des novateurs, tout au plus serions-nous ou voudrions-nous être des rénovateurs. Les Principes sont vieux que nous défendons, plus que vieux, centenaires !

Le Plébiscite républicain, Gouvernement Direct du Peuple.

Politiquement, socialement, financièrement, une maxime de la Révolution a dit depuis longtemps tout ce que nous redisons : A chacun selon ses droits, pour chacun selon ses œuvres, de chacun selon ses ressources. Egale participation au pouvoir ; juste rémunération du travail, équitable contribution à l'impôt ; toute la République est contenue dans ces trois termes.

Nous n'étudierons aujourd'hui que le premier, aussi

bien est-ce sur celui-là que doit reposer la base même de l'édifice républicain normalement construit.

Que ce soit les Déclarations de 1791 que l'on étudie ou celles de 1793 que l'on consulte, il ne saurait y avoir deux avis sur ce point : « Les hommes naissent libres et égaux en droits. La souveraineté réside dans le Peuple. » Elles s'expriment ainsi l'une et l'autre et pour plus de clarté la Déclaration de 1793 ajoute encore : « Chaque citoyen a un droit égal de concourir à la formation de la loi et à l'élection de ses mandataires. » (*Cris de : Vive la République du Peuple ! Applaudissements nourris.*)

Marcel Habert et moi nous n'avons jamais demandé davantage. Nous pourrions ajouter qu'il est pour lui comme pour moi tel article de la même Déclaration établissant que le 23 février 1899 nous n'avons fait « qu'exercer le plus sacré des droits et accomplir le plus indispensable des devoirs, » mais je ne m'adresse pas à des hommes comme vous pour les apitoyer sur les injustices qui nous sont personnelles, je ne leur parle que pour les convaincre de la justice de notre cause. Puissent-ils véritablement penser, puissent-ils dire sincèrement, après nous avoir entendus, qu'il n'est pas de République plus républicaine que la République Plébiscitaire.

La responsabilité ministérielle. Chasse au portefeuille.

Je sais bien que ce n'est pas tout à fait là l'opinion d'un très jeune et très honorable ancien ministre, M. Poincaré, qui, dans son dernier discours de Nancy, vient de classer délibérément notre parti parmi les partis de réaction. J'ai trop longtemps vécu dans les milieux parlementaires pour être surpris que l'air vicié qu'on y respire trouble les meilleurs cerveaux, jusqu'à

leur faire perdre avec la notion du juste et de l'injuste le sens réel des mots et des phrases.

C'est cependant un très parfait galant homme que M. Poincaré, je dirai même de lui, sans crainte de m'avancer trop, qu'il est tout à la fois l'homme honnête dont parle La Bruyère et l'honnête homme dont on ne parle jamais sans égards. C'est, en outre, un esprit singulièrement fin et cultivé, plus qu'un lettré, un homme de lettres ; on a de lui certain petit pamphlet publié dans la *Revue de Paris*, et qui ferait bien la plus merveilleuse brochure de propagande à mettre entre les mains de tous ceux qui conserveraient l'ombre d'une illusion sur l'état d'âme de nos ministres, leurs occupations, leur caractère et leur inutilité. M. Poincaré ne prononce pas expressément ce mot, mais il le fait si bien venir à l'esprit qu'il monte aux lèvres. Non pas qu'il veuille dire par là qu'il est inutile d'être Ministre, mais bien que les Ministres sont à peu près rendus inutiles de par l'ingérance perpétuelle des Chambres.

Son discours de Nancy n'est du reste qu'un nouveau chapitre de cette remarquable étude, seulement cette fois-ci, c'est la situation contraire qu'il étudie. Sa première œuvre aurait pu s'intituler : « De l'effet des préoccupations parlementaires sur l'esprit des Ministres ». Celle-ci pourrait avoir pour titre : « De l'effet des préoccupations ministérielles sur l'esprit des Chambres ». Pensée écrite ou pensée parlée ont toujours d'ailleurs chez M. Poincaré la même justesse de critique et le même manque absolu de toute conclusion. (*Applaudissements unanimes.*)

Quelques lignes avant il adressait un pressant appel aux républicains « qui devraient, dit-il, être unis par l'identité ou tout au moins par la similitude de leurs aspirations politiques », mais il indiquait spirituellement lui-même le grand obstacle à cette union ; il est en effet bien difficile, n'est-ce pas, de se rejoindre

dans les ténèbres et le judicieux critique nous déclare tout franc que « ce qui contribue le plus dans les Chambres à obscurcir les questions, c'est qu'elles y sont toujours dominées par les préoccupations ministérielles ».

Voilà un reproche dont la vérité n'échappe à personne. Il est en effet indéniable, comme le constate ce jeune docteur ès-sciences parlementaires, que le souci de faire arriver ou de faire partir tel ou tel Ministère, voire simplement tel ou tel Ministre, est un obstacle quasi absolu à la bonne gestion des affaires publiques.

Seulement il est non moins évident que ce souci et cet obstacle ne sont eux-mêmes que le produit du fonctionnement normal de notre anormale Constitution. Comment Messieurs les Parlementaires se livreraient-ils à cette perpétuelle chasse au portefeuille, si cette chasse ne faisait pas partie de leurs droits régaliens ? (*Applaudissements.*)

Peut-être M. Poincaré est-il d'avis que cette redoutable responsabilité des Ministres devant les Chambres a par trop abouti à la domination des Chambres sur les Ministres, peut-être pense-t-il comme beaucoup de ses anciens collègues tombés comme lui, que ces chutes-là sont très fâcheuses et qu'il serait temps de retirer leur boule à tous ces abatteurs de quilles.

Mais, si M. Poincaré est un politique assez sage pour le penser, il est un trop sage parlementaire pour le déclarer. Ce n'est pas lui qui s'imagine que la question serait réglée d'un mot et qu'il suffirait de décréter que les Ministres choisis et désignés par le Président de la République ne sont responsables que devant lui. Sa sagacité, dont je parlais plus haut, l'a mis en garde contre ce qu'une pareille perspective peut avoir de tentant, car il comprend fort bien. tout ce qu'elle aurait de décevant. Ce ne serait déplacer le danger que pour l'accroître.

Lorsque dans le fonctionnement traditionnel du Parlementarisme le Président de la République se sépare des Ministres qui ont cessé d'avoir l'oreille du Parlement, ce n'est nullement parce qu'il est d'accord avec la majorité sur les motifs de leur vote de méfiance, mais, c'est uniquement parce que s'il ne renvoyait pas ses Ministres au premier signe de mécontentement de ladite majorité, il attirerait sur lui-même la responsabilité qu'il préfère de beaucoup laisser à d'autres. Et pourquoi ne se soucie-t-il pas de l'encourir, cette responsabilité ? mais par la bonne raison qu'il est lui-même dans la main des Chambres. Non seulement tous ces parlementaires qui l'ont élu pourraient lui faire l'affront et lui causer le préjudice de ne pas le réélire; mais ce qui serait plus douloureux encore, ceux qui l'ont créé peuvent le détruire et ils ont pour cela, non seulement mille et une de ces roueries qui ne fonctionnent qu'avec la complicité de quelques membres du cabinet, mais deux ou trois moyens constitutionnels très connus, très employés et tout à fait irrésistibles sous le régime actuel : Refus de voter le budget, par exemple : c'est la démission de Mac-Mahon ; ou encore refus de constituer un Ministère : c'est la chute de M. Grévy ; ou enfin refus de laisser le chef de l'État exercer son droit de dissolution : c'est, avec quelques subterfuges en plus, le levier de départ de M. Casimir-Périer. (*Applaudissements.*)

M. Poincaré a parfaitement compris, lui, combien plus précaire encore serait la situation du malheureux Président, combien plus redoutable le moindre conflit, le jour où ces Ministres devenus les porte-paroles directs du chef de l'État porteraient au Parlement des paroles qui ne seraient pas écoutées. Aux responsabilités des Ministres devant un Parlement dont tous les membres sont plus ou moins élus comme eux par le Suffrage Universel, on aurait tout bonnement substitué

la responsabilité de M. le Président de la République devant ses propres électeurs présidentiels. Le blâme ou la méfiance ne l'atteindrait pas par contre coup comme aujourd'hui, ils le frapperaient tout droit et en plein visage. Or, puisque tout le mal intérieur, toute l'anarchie gouvernementale viennent précisément de ce que le pouvoir exécutif réellement désarmé est à la merci du pouvoir législatif toujours libre de s'organiser en dictature collective, ce ne serait pas, que je sache, amoindrir le mal ni faire cesser l'anarchie que d'enlever au Président de la République, justement inquiet, le tampon ministériel savamment interposé entre son dos et les coups de bâton de ses huit cents maîtres. (*A bas les Parlementaires* !)

Voilà pourquoi, tous ceux qui n'étant pas absolument dépourvus de logique, demandent que les Ministres soient pris par le Président en dehors des Chambres et responsables devant lui seul, sont bien forcés d'en arriver à demander que ledit Président ne soit plus pris par les Chambres et soit uniquement responsable devant le Peuple, c'est-à-dire en bon français : « plébiscité ».

M. Poincaré a si bien deviné où le conduirait une conclusion quelconque donnée à ses critiques, qu'en bon parlementaire qu'il est, après avoir déploré que toutes les questions soumises au Parlement « n'y soient jamais discutées que sous la domination des préoccupations ministérielles » il s'est bien gardé de proposer aucun remède à la maladie constitutionnelle dont il a si bien décrit les ravages.

Quant à nous, dont l'inébranlable conviction est que l'affaire Wilson, l'affaire de Panama, l'affaire Dreyfus ne sont que des phases diverses et des crises successives de « l'affaire parlementaire », ce n'est ni d'un changement personnel, ni d'une meilleure méthode de travail, ni d'un nouveau réglement intérieur des

Chambres que nous attendons le salut de la France et la guérison de la République. (*Applaudissements prolongés.*)

Le chef de l'État représentant du Peuple.

L'assemblée monarchiste de Versailles a volontairement imposé aux Républicains qui s'en accommodent maintenant volontiers une Constitution décapitée et un Suffrage Universel amoindri. Au lieu de la monarchie qu'ils attendaient, c'est la pire et la plus vorace des oligarchies qui est venue. Mais ce n'est pas à une dynastie quelconque qu'il faut demander de donner une tête à la France, c'est à la nation. C'est par l'égalité électorale enfin rétablie que la démocratie doit réorganiser la République. La loi organique de 1875 n'est pas à modifier, elle est à abolir. La loi libératrice, la loi future, un seul article peut la résumer tout entière : « Tous les représentants du Peuple au Sénat, à la Chambre des députés et à la présidence de la République sont élus par le Suffrage Universel directement consulté. (*Vive la République Plébiscitaire !*)

J'espère vous avoir démontré l'urgence et la nécessité de la réforme qui émancipera le chef de l'État de l'oppressive tutelle des deux Chambres en faisant de lui le premier des représentants du Peuple. J'ajoute que l'élection du Président de la République par la Nation tout entière, élection toujours renouvelable tout autant de fois que la Nation a besoin de ses services, n'est pas seulement la conséquence normale du libre exercice de la souveraineté populaire ; elle est la base première sur laquelle repose toute la reconstruction de la République Plébiscitaire.

Il me reste à vous dire maintenant pourquoi, selon nous, les deux Chambres doivent être toutes deux issues du Suffrage universel.

Examinons d'abord l'éternelle objection toujours présentée dans une de ces phrases toutes faites qui ne sont faites que pour dispenser de réflexion ceux qui les prononcent et pour s'imposer comme un axiome à ceux qui les écoutent. Cette objection la voici : « Les différences d'origine des pouvoirs peuvent seules établir leurs différences d'attributions. Un Sénat élu par le même suffrage que la Chambre n'a ni de raison d'être ni la possibilité de fonctionner utilement ».

Autant d'erreurs que de mots. (*A bas les parlementaires !*)

Le rôle du Sénat.

On peut discuter l'utilité d'une seconde Chambre destinée non pas à arrêter, mais à suspendre pour un temps plus ou moins long mais qui devrait toujours être limité, les décisions de la première Chambre. Mais, cette utilité une fois admise et ses attributions de contrôleurs une fois précisées, il n'y a, en réalité, que trois différences qu'il importe d'établir entre les deux Chambres : une différence d'âge, une différence de situation personnelle, une différence dans la durée et dans le renouvellement du mandat ; telles sont, du reste, celles que l'on trouve inscrites dans la Constitution française de l'an III et dans la Constitution belge de 1831. Personne n'ignore, en effet, que de par ces deux lois organiques appliquées toutes deux par des hommes et dans des milieux si différents, le Conseil des Anciens et le Conseil des Cinq-Cents en France, tout comme le Sénat et les représentants en Belgique, étaient et sont identiquement élus par le même collège électoral. Ce qui n'empêche pas les Sénateurs belges de contrôler les Représentants et ce qui n'a pas empêché les Cinq-Cents d'avoir été contrôlés maintes fois par les Anciens. Au fond, le vrai motif de ce prétendu besoin d'une dualité d'origine est le même que

la soi-disant nécessité de faire élire le Président de la République par des électeurs spéciaux et, dans les deux cas : le motif n'a qu'un seul nom, la peur du Peuple. (*Triple applaudissement.*)

Que les ennemis cachés ou avérés du Suffrage universel pensent tout bas ou disent tout haut que plus la main populaire est éloignée des urnes électorales, que plus, sa part d'influence est petite dans les affaires de l'État et mieux ces affaires marcheront au gré de ceux qui les font marcher, c'est une théorie comme une autre, pire qu'une autre selon moi, mais bonne ou mauvaise, elle peut encore s'expliquer sinon se défendre. Je ne dis pas, notez-le bien, que ce soit celle de M. Poincaré, je dis que quiconque défend le parlementarisme actuel tel qu'il est et tel qu'il fonctionne, ne peut pas invoquer d'autre raison.

Deux politiques : Aristocratie et Démocratie. Origine du Plébiscite.

En réalité, depuis que le monde est monde, il n'y a jamais eu et il n'y aura jamais en politique que deux esprits : l'esprit aristocratique et l'esprit démocratique. Il n'y a même peut-être jamais eu que deux camps : les plébéiens et les patriciens.

C'est à Rome, en pleine république, et non pas du tout sous une monarchie que cet éternel conflit a le plus visiblement existé ; et pendant de longues années il n'y eut pas de tentative de libération plébéienne qui n'ait coûté la liberté ou la vie aux défenseurs des droits du Peuple.

Tout comme l'égoïste réaction parlementaire d'aujourd'hui va clamant sans cesse : « La République c'est le Parlement ! » ainsi les patriciens romains du haut de leurs chaires curules s'écriaient orgueilleusement : « La République c'est le Sénat ». Ce n'en fut pas moins

un jour « le Plébiscite ». Et quand à Rome même les anciens partis irrités de la perte ou du partage de leurs privilèges ne voulurent plus que ce fût « le Plébiscite », ce fut l'Empire. Car l'Empire est de façon sénatoriale et non pas du tout de création plébiscitaire. L'histoire est là pour l'enseigner. César Auguste, César Tibère, César Néron, n'ont été investis de leurs droits, soutenus dans leurs brigues, et finalemeut élus empereurs que par le Sénat. Si bien qu'en dépit de toutes les légendes, ce n'est pas le Plébiscite qui a fait l'Empire romain, mais bien l'Empire romain qui a tué le Plébiscite à coups de sénatus-consultes, et le premier, le pire, le plus servile des Césariens de Rome, ce fut le Sénat (*A bas la Haute-Cour !*)

Notre éminent accusateur, c'est M. Poincaré que je veux dire, me pardonnera, j'en suis sûr, de me défendre ainsi d'une accusation qu'il n'a peut-être pas tout à fait formulée dans ces termes; mais je n'en ai pas moins tenu à lui prouver, pièces en main, que même dans le passé il n'était pas plus juste de qualifier les Plébiscitaires de Césariens qu'il ne l'est aujourd'hui de les traiter de réactionnaires.

Un dilemme.

Ou je me trompe fort, ou il y a bien plus de réaction à se refuser à agir contre une loi oppressive qu'il n'y en a à agir violemment pour s'en délivrer. Sinon, les révolutionnaires de 1792 qui ont réagi contre la royauté, ceux de 1830 qui ont réagi contre les ordonnances de Charles X, ceux de 1848 qui réagissaient contre le suffrage censitaire de la monarchie de Juillet seraient au même titre que Marcel Habert et que moi de véritables et d'abominables réactionnaires.

Moins sévère que l'orateur de Nancy dans mon jugement sur ce parti républicain progressiste dont

chaque membre, M. Méline en tête, vient chaque jour déclarer que tout va mal sans chercher à modifier rien pour que tout aille mieux, je me contenterai de dire que ce parti est une des plus curieuses reproductions sous une forme républicaine de l'antique, respectable et toujours inutile parti conservateur. Qu'ils le veuillent ou non, ils tiennent une des premières places dans le camp ou dans le clan de tous nos néo-patriciens. Eux aussi ils veulent bien un peu de Peuple dans la République, mais le moins possible, n'est-ce pas ? Et cependant combien ils seraient embarrassés, eux surtout, pour répondre en réunion électorale à cette simple question : Pourquoi, dans une démocratie se servant depuis cinquante ans du Suffrage universel, formée depuis trente ans par l'instruction obligatoire, y a-t-il encore, sous la République, des catégories spéciales d'électeurs ? Pour quel motif, par suite de quelle déchéance le Peuple qui est reconnu apte à faire des députés est-il déclaré incapable de faire des sénateurs et indigne d'élire le Président de la République ? Par quelle porte dérobée nos adversaires s'évaderaient-ils de ce dilemme : « Ou le Suffrage universel est bon ou il est mauvais. S'il est mauvais, il ne vaut rien pour aucune élection. S'il est bon, il est bon pour toutes. » (*Vive la République plébiscitaire !*)

Je ne crois pas que M. Poincaré, qui est pourtant un avocat de grand talent, non plus que M. Méline, qui parle souvent fort bien, pas plus que M. Millerand ou M. Viviani eux-mêmes, qui sont deux vrais orateurs, se tirent jamais à leur honneur de cette indiscrète question.

Le jour où le premier électeur venu sera assez hardi pour leur poser ce problème, je ne crois pas qu'aucun d'eux soit assez téméraire pour le résoudre autrement qu'en s'inclinant devant l'inévitable nécessité de restituer au Peuple tous ses droits.

Il en serait de même assurément si la question de l'élection des sénateurs était également discutée. Je ne vois pas bien, en effet, sur quels éclatants services on pourrait baser la défense du suffrage restreint, réservé à l'usage de MM. les représentants de l'administration préfectorale.

La comédie Parlementaire.

Je sais bien que le Sénat actuel compte à son actif deux Haute-Cour et une demi-douzaine de condamnations politiques, mais est-ce vraiment pour cela qu'il a été institué ? Rien ne prouve d'ailleurs que les parlementaires de la Chambre basse n'étaient pas tout aussi disposés que ceux de la Chambre haute à faire la même besogne « pour la défense de leur patrimoine, » comme disait leur ministre. Tout prouverait même le contraire, ne fût-ce que notre exclusion par eux de la loi d'amnistie, suivie de l'arrachement toujours par eux, de notre mandat de représentant du Peuple. (*Triple salve d'applaudissements.*)

La vérité est que, malgré des apparences d'hostilité bruyantes, le Sénat est cher et utile à la Chambre des députés parce qu'il sert d'excuse à tous les échecs des lois démocratiques et de prétexte à la non réalisation de toutes les promesses généreuses.

Combien de fois, n'avons-nous pas lu dans les comptes rendus de nos ex-collègues de la Chambre : « Oui, citoyens, j'avais voté cette loi, mais c'est le Sénat qui l'a empêché de passer ». Combien de fois avons-nous entendu, dans ce salon de la Paix où se préparent tant de guerres contre le bon sens et contre le bon droit, ce même député dire à un autre collègue : « Oui, mon ami, j'ai voté cette loi, elle est déraisonnable, elle serait même dangereuse, mais ça fera bien pour mes électeurs, et puis le Sénat ne le laissera pas passer. » C'est à ces hypocrites

calculs qu'il faut couper court en donnant au Sénat le même intérêt électoral à laisser passer les lois que peuvent en avoir MM. les députés à les présenter. Et que l'on se rassure, l'égoïsme collectif des assemblées ne s'en livrera pas pour cela à une surenchère de propositions incendiaires. Au contraire. C'est parce qu'ils ne donnent rien qu'ils promettent tout. Aussitôt que la facilité de promettre sera doublée de la faculté d'exécuter, vous verrez tomber ces feux de paille, allumés par l'intérêt politique, et que l'intérêt personnel n'éteindra peut-être que trop vite et trop complètement. Il ne saurait donc y avoir grand inconvénient à ce que, tout en étant moitié moins nombreux que les membres de la Chambre des représentants, les membres du Sénat fussent élus eux aussi par le Suffrage Universel, il y aurait même à celà beaucoup d'avantages, quand ce ne serait que l'introduction d'un peu plus de loyauté dans les débats législatifs.

Quant aux députés eux-mêmes, hormis ce nom de député qui n'a aucun sens en République, puisque la Nation ne nous députe plus vers personne, et hormis le rétablissement pour eux comme pour les sénateurs du scrutin de liste, qui n'est, en réalité, qu'un scrutin plébiscitaire départemental, il n'y aurait, selon nous, rien à changer ni à leur mode d'élection, ni à la durée de leur mandat.

Je n'en dirai pas autant de l'étendue, aujourd'hui illimitée, de leur sphère d'action.

Nous pensons comme M. Poincaré et nous disons volontiers, comme lui, « qu'en matière financière, il serait à souhaiter que le Parlement procédât avec plus d'esprit de suite et de méthode et pesât toujours exactement les possibilités budgétaires ».

Demander de l'esprit de suite et de méthode au Parlement en une question quelle qu'elle soit, alors que l'on a soi-même reconnu que toutes les questions y

sont presque toujours dominées par les préoccupations ministérielles, serait vraiment faire montre d'une trop naïve confiance, s'il n'était pas bien facile de voir là une très mordante et très cruelle ironie. La méthode du Parlement n'est-elle pas précisément de n'en avoir aucune, monsieur Poincaré ? et lui avez-vous jamais vu d'autre esprit de suite que sa volonté de continuer à tenir en main les clefs du trésor public et d'en dilapider les fonds en prodigalités intéressées ?

Le budget.

Vingt-cinq ans de pillage et de gaspillage de nos deniers, vingt-cinq ans d'augmentation d'impôts nous ont suffisamment démontré avec quels poids et dans quelles balances sont toujours pésées les possibilités budgétaires. (*Applaudissements prolongés.*)

M. le Ministre Caillaux nous a fait pressentir naguère que nous glissons de plus en plus sur la pente qui conduit à la banqueroute. Il n'y aurait donc pas de réforme plus essentielle et plus justifiée que d'enlever à ce conseil d'administration qui nous administre si mal, dont l'irresponsabilité et l'anonymat font l'impunité, la gestion trop longtemps désastreuse de la fortune française. Que les représentants du pays partagent avec le chef de l'État républicain l'initiative pour les lois de réforme, là n'est pas seulement leur droit, là est leur tâche ; mais il est nécessaire et il ne sera que juste de leur enlever toute initiative financière.

Cette initiative, il faut la placer là où elle doit être, là où la responsabilité sera toujours visible, là où le responsable pourra toujours être personnellement incriminé. Nul équivoque mensonger ne permettrait plus à un Président créateur d'impôts nouveaux de s'abriter derrière l'éternel « Je ne suis pas seul », coutumière excuse des collectivités malfaisantes.

Il va sans dire que le budget n'en serait pas moins toujours voté par les Chambres, mais ce serait toujours le Président de la République et ses Ministres qui l'établiraient et qui le proposeraient.

Comme cela se passe en Angleterre, le Parlement garderait le droit de diminuer les propositions de dépenses, il ne devrait jamais avoir celui de les augmenter. Je ne suppose pas que les partisans du parlementarisme anglais, prototype du nôtre, désapprouvent notre projet et je suis sûr que tous les contribuables l'approuveraient.

Rendue plus désintéressée et plus sereine, la mission des mandataires du Peuple n'en resterait pas moins grande.

Même réduits au rôle de revision et de diminution des dépenses il leur restera encore à examiner et à établir la juste répartition des charges, il leur restera toujours à faire entrer dans la législation moderne plus de justice sociale, plus de protection ouvrière et de solidarité nationale. Mon antiparlementarisme ne va pas, on le voit, il n'est jamais allé, jusqu'à vouloir la suppression du Parlement. Mais, si nous n'exigeons rien de plus que la restitution au pouvoir exécutif de toute sa puissance d'exécution ; si nous nous contentons de vouloir remplacer l'omnipotence exorbitante du pouvoir législatif actuel par l'unique suprématie du Peuple, seul créateur et seul pondérateur des deux pouvoirs, nous ne saurions admettre qu'en dépit de cette réorganisation nouvelle, MM. les Parlementaires puissent toujours trouver un moyen détourné d'en arriver encore à leur fin. Cette fin n'est autre, vous le savez, que de rester les préfets des préfets, les ministres des ministres, les présidents du Président de la République, et ce moyen à peine détourné et déjà connu, consisterait soit en une réduction excessive, soit en un refus complet du budget.

Pas de dictature! — Le Peuple arbitre souverain.

Nous n'aurions donc rien fait, si après avoir séparé le pouvoir exécutif du pouvoir législatif, nous le laissions indirectement retomber sous le joug. Et nous aurions fait une bien mauvaise besogne, établi une justice bien boiteuse, si après avoir libéré la France de la dictature sans responsabilité de huit cents maîtres, nous la livrions pieds et poings liés à la dictature sans appel d'un seul homme.

Il ne faut assurément pas que les Parlementaires puissent capricieusement refuser le budget et entraver à leur gré la marche des affaires du pays. Mais il ne faut pas davantage que le Président puisse jamais, même pour faire marcher les affaires du pays, décréter le budget et faire percevoir l'impôt non consenti. (*Applaudissements.*)

Mon compagnon d'exil, qui est devenu ici mon compagnon d'études avec la même vaillance qu'il s'était fait mon camarade de combat, Marcel Habert, vous a indiqué l'autre jour dans le *Drapeau* le système proposé par nous pour le règlement de tous les conflits, soit financiers, soit même politiques qui pourraient surgir entre les deux pouvoirs. Il vous a expliqué quelle soupape de sûreté permettrait au mécanicien en chef d'assurer le bon fonctionnement de la machine gouvernementale, alors même que de mauvais chauffeurs auraient entrepris de la faire sauter. Cette soupape, c'est encore, c'est toujours le Plébiscite !

Plus n'est besoin pour consulter le pays de le troubler par quelqu'une de ces dissolutions brutales toujours suivies d'élections de combat, son pacifique arbitrage suffira à faire connaître et à imposer sa volonté.

Est-ce l'Exécutif qui a raison ? est-ce le Législatif ? la Souveraineté nationale en décidera.

Et le verdict du Peuple en sera d'autant plus libre, qu'il faut établir en principe que de son jugement ne saurait résulter aucune crise.

Le Suffrage Universel montre la route et une fois remis par lui dans le bon chemin, ses divers mandataires poursuivent jusqu'au bout l'accomplissement régulier de leurs différents mandats.

L'orientation des élections futures seule pourra s'en ressentir, mais bien loin d'être un inconvénient, ce sera un avantage. Il y aura là un frein moral aux tentations de consultations trop répétées. L'intérêt des deux pouvoirs sera de commencer par essayer de se mettre d'accord, et ce ne sera jamais sans causes graves qu'ils porteront le débat devant le grand tribunal populaire dont la sentence arbitrale engagera toujours, plus ou moins, la future sentence électorale. (*Bravos prolongés.*)

L'établissement de cette suprême juridiction nationale ne serait, elle aussi, il faut bien le dire, qu'un retour au système préconisé par nos pères de la première Révolution. Les Républicains de 1792, bien avant les Bonapartistes de 1852, lui avaient déjà donné son vrai nom : l'Appel au Peuple.

A cet appel au Peuple, qui permet à la Nation de régler elle-même les questions en litige entre ses élus, nous ajouterions, nous, l'Appel du Peuple qui obligerait les élus à mieux régler ou à régler plus vite telle ou telle question. Il va sans dire que, comme cela se passe annuellement en Suisse sous le nom assez étrange de Referendum, notre Plébiscite spécial ne pourrait avoir lieu qu'à la suite d'un pétitionnement réunissant un nombre de signatures au moins égal au tiers ou au cinquième des électeurs inscrits. L'importance du chiffre des pétitionnaires servirait alors de base et de garantie à l'importance du motif de la pétition.

Maintenant, que les sénateurs remplissant certaines conditions d'âge et de domicile soient ou non élus pour neuf ans et renouvelables ou non par tiers ; que les députés le soient comme aujourd'hui pour quatre ans et que le Président de la République ne le soit plus, lui, que pour cinq années, ce ne sont plus que des détails que règleront aisément les futurs Constituants si, de gré ou de force, MM. les Parlementaires se décident un jour à laisser le Peuple reconstituer sa République.

Quel que soit l'avenir et par quelque chemin qu'il passe, il faut que la démolition, volontaire ou non, trouve la reconstruction toute échafaudée derrière elle.

Le Plébiscite, instrument de réforme républicaine et sociale.

C'est plus que de l'inconscience de parler sans cesse de jeter bas la République d'aujourd'hui, sans jamais dire par quelle République elle pourrait être remplacée. Il n'est pas qu'une forme de République. La République américaine ne ressemble pas à la République suisse qui ne ressemble pas à la République du Transvaal, et toutes trois n'ont elles-mêmes aucun rapport avec la République parlementaire. Il importe donc que chaque réformateur s'avance et dise haut et clair quelle sera sa réforme. En attendant que les autres s'y décident, voici la nôtre :

1° Plébiscite de création ou d'élection, soit par scrutin national, soit par scrutin départemental, pour tous les représentants du Peuple, le Président de la République étant, lui aussi, un représentant du Peuple ;

2° Plébiscite de consultation ou d'arbitrage, lorsqu'il y a conflit entre le Président de la République et les Chambres ;

3° Plébiscite de protestation ou d'évocation, le jour où le Peuple, désireux d'obtenir soit le retrait d'une loi qu'il croit mauvaise, soit le vote immédiat d'une loi qu'il croit bonne, évoque devant lui l'affaire par un pétitionnement régulier. (*Vive la République du Peuple ! Vive Déroulède !*)

Telle est, mes amis, telle doit être selon mon cœur, selon mes vœux, selon ma foi de républicain et de patriote, le trépied vital de la démocratie française.

Peut-être quelques-uns d'entre vous se demanderont-ils pourquoi je n'ai mêlé à l'affirmation de mon programme de réforme constitutionnelle l'exposé d'aucun programme politique proprement dit ; je leur répondrai que l'organisation plébiscitaire a pour but non pas de défendre ou de faire triompher telle ou telle idée, telle ou telle doctrine, mais bien de restituer et d'assurer à chaque citoyen français, quelle que soit son opinion, sa quote-part, c'est-à-dire sa part égale d'influence sur les destinées de la France et de la République.

Notre tâche étant de rallier le plus de Républicains possible à l'idée du plébiscite, mon devoir est de démontrer clairement que notre parti ne se compose pas seulement de ceux qui pensent comme moi sur tous les points, mais qu'il est largement ouvert sans restriction et sans méfiance à tous ceux qui veulent comme nous rendre la parole au peuple, et non pas pour lui faire voter en un jour son abdication, mais pour lui mettre en main pour toujours et à tout jamais le solide faisceau de ses droits retrouvés et de ses libertés reconquises.

La victoire serait belle, n'est-ce pas, et elle vaut bien, morale ou matérielle, une suprême bataille. Quand, comment et où aura lieu la rencontre définitive, nul ne peut le dire, mais cela ne fait pas que l'entrée en campagne ne soit urgente, ni qu'il ne faille

apprendre sur l'heure le maniement de notre arme à nos futurs champions.

En avant! Pour la propagande.

Donc à vos rangs ! Patriotes de la vieille Ligue et Républicains-Plébiscitaires de la nouvelle ! En marche pour la propagande ardente, active, infatigable ! Plantez et implantez nos idées dans tous les fronts ! Arrachez l'erreur, semez la vérité ! Refaites une conscience nationale, une âme républicaine, un cerveau viril à cette pauvre France alourdie de tristesse, épuisée de découragement !

Et quand elle sera redevenue ce qu'elle doit être, quand ce sera bien elle, La France, alors l'Alsace-Lorraine, qui n'a pas encore cessé de l'aimer malgré le triste spectacle de sa vie publique, qui ne l'a pas encore renoncée malgré notre apparente attitude d'oubli et d'abandon, retrouvant dans ses traits enfin dépouillés du masque repoussant qui les lui cache le cher et rayonnant visage de la République de nos pères, l'Alsace-Lorraine, qui la verra plus belle, plus généreuse et plus fière que tous les empires du monde, tendra plus que jamais vers elle, ses bras fraternels et confiants.

Pour l'Alsace-Lorraine, pour la France, pour toute la Patrie, pour toute la Nation : « Vive la République-Plébiscitaire ! »

La Faillite Parlementaire.

A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de sa fondation, la *Ligue des Patriotes* tint le 22 mai 1907 un meeting au Cirque d'Hiver, sous la présidence d'honneur de M. de Marcère, sénateur et ancien ministre et sous la présidence effective de

M. Gauthier de Clagny, député. Paul Déroulède y prononça ce discours :

Patriotes, car c'est bien en cette qualité, n'est-ce pas ? que vous êtes accourus dans cette salle si nombreux et si nombreuses, c'est bien en raison de notre amour commun pour la Patrie que vous avez fait à ma personne et que vous venez de faire à mon nom ce chaleureux, cet émouvant accueil. C'est bien d'Elle, la France, que vous voulez m'entendre parler ; pour Elle, la France, que vous unissez vos pensées aux miennes, en cette soirée commémorative du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de notre Ligue.

A parler franc — et il ne me plaira jamais de parler autrement à une assemblée de bons Français — je n'étais pas sans inquiétude sur l'interprétation que les Parisiens pouvaient donner au silence gardé par moi depuis un si long temps.

Voilà dix-huit mois, depuis le discours du manège Saint-Paul, que je n'ai pris la parole à Paris. Je ne compte pas, en effet, ni comme des réunions, ni comme des discours, mes pèlerinages et mes hommages habituels aux ossuaires de Champigny et de Buzenval ; mais, si j'ai fidèlement et pieusement discouru pour les morts, n'en voilà pas moins un an et demi que je n'ai rien dit pour les vivants.

Vous venez de me prouver avec autant de clarté que de chaleur que votre instinct politique ne s'y est pas trompé et que vous avez pris ma réserve pour ce qu'elle était réellement, une tactique et une attente.

Mon ami Galli, qui est depuis si longtemps et qui restera longtemps encore, je l'espère, un de mes deux bras droits — car j'ai le bonheur d'en avoir deux, n'est-ce pas, Marcel Habert ? — mon ami Galli m'avait conté que, pendant la période électorale de 1906, un brave ouvrier lui disait : « Nous ne voterons cette fois pour aucun candidat nationaliste, car nous voulons

voir les radicaux à l'œuvre, et qu'ils ne puissent même pas dire que ce sont les harcèlements de l'opposition qui les ont gênés. »

Nous avons, sans en rien dire, profité les uns et les autres de ce conseil indirect.

Dans le discours mordant et spirituel, habile et courageux qu'il prononçait l'autre jour à la Chambre, l'éminent orateur qui préside cette réunion, Gauthier de Clagny, expliquait tout net à M. Clémenceau que ses amis et lui avaient fait taire momentanément leurs griefs contre le cabinet radical pour lui laisser le temps de faire ses preuves et en politique extérieure et en politique intérieure sans qu'aucun de nous puisse être accusé d'avoir troublé son orientation.

Gauthier de Clagny parlait pour lui et pour nous. Eh bien ! les preuves sont faites, n'est-il pas vrai ? et les critiques et les reproches que nous allons adresser aux ministres et aux ministériels du cabinet Briand-Clémenceau-Viviani ne sauraient plus maintenant ni orienter ni désorienter la course affolée de ces pirates sans boussole, sans étoiles et sans Dieu.

Il est en effet indéniable que jamais gouvernement plus incohérent n'a marché plus à l'aveuglette, que jamais faiseurs de lois n'en ont fait de pires ni de plus mal faites, et que si, comme je le crois, l'État est l'administrateur de la Patrie au nom de la Nation, jamais nation n'a été plus mal servie, jamais patrie n'a été plus mal administrée, jamais État n'a été plus incapable et plus coupable.

L'Impossible Alliance.

Mais, ceci dit pour la politique intérieure, à laquelle nous reviendrons plus loin, il faut reconnaître tout de suite — la loyauté l'exige et aussi, messieurs, l'affermissement de la situation de la France en Europe —

il faut reconnaître que notre politique extérieure est depuis quelques années une politique véritablement profitable aux intérêts bien compris de la nation et identique sur beaucoup de points à celle préconisée depuis vingt ans par la *Ligue des Patriotes*.

Je n'en ferai pas un mérite personnel au cabinet actuel ; mais, somme toute, M. Clémenceau, qui ne peut pas ne pas être anglophile, se conforme à la ligne de conduite si sagement et si fortement tracée à la diplomatie française par le ministre Delcassé.

Oui, messieurs, le ministre Delcassé qui a été un partisan de Dreyfus, le ministre Delcassé qui a marché avec le Bloc, le ministre Delcassé qui a fait partie du ministère de soi-disant défense républicaine, par lequel Marcel Habert et moi nous avons été si illégalement jetés sur les bancs de la Haute-Cour, oui, ce ministre-là s'est montré un excellent, un véritable ministre de défense nationale le jour où il a signé et fait signer par M. Loubet le fameux accord franco-anglais. Ce pacte indéchirable et tutélaire, qui, sans toucher à l'alliance russe, nous donne par surcroît l'alliance japonaise, cette entente féconde qui nous rapproche sûrement de l'Espagne et peut-être de l'Italie, nous a, en outre rendu l'immense service d'écarter de nos lèvres de vaincus l'amer, l'inacceptable calice de l'alliance allemande.

Ah ! mes amis, bien fous, bien misérables et bien lâches sont ceux qui ont parfois envisagé comme possible cette germanisation de la Nation et y ont vu un arrangement pratique et avantageux ! Plus misérables et plus lâches encore ceux qui oseraient attendre de cette vassalité dégradante, le rétablissement de l'ordre en France et la sauve-garde de leurs intérêts personnels.

Moi aussi, je veux l'ordre ! Moi aussi, je veux la sécurité de nos intérêts ! et la paix religieuse ! et la paix sociale ! Mais si jamais le gendarme prussien

apparaissait à la frontière pour mettre le peuple français à la raison, j'en atteste ici le souvenir de mon frère mort, je serais avec tous ceux, quels qu'ils soient, dont les baïonnettes repousseront l'étranger ! Car mon frère aimait la France comme je l'aime, et ce n'est pas une fois, mais mille fois, que lui et moi nous nous sommes répétés à nous-mêmes cette forte maxime du général Foy : « Quand il y a deux partis en France dont l'un est du côté de l'Etranger, il faut être de l'autre. »

Et puis, patriotes, savez-vous ce que ce serait que l'alliance ou plutôt que la mésalliance allemande ? Ce serait d'abord, ce qui serait beaucoup, le mariage de la victime et du bourreau ; ce serait ensuite, ce qui serait trop, l'abandon de notre Alsace et de notre Lorraine ; ce serait enfin — excusez-moi de faire valoir maintenant des raisons purement pratiques, purement terre à terre à côté de ces principes d'honneur qui vous suffisent à vous tous, mais qui ne suffiraient peut-être pas à beaucoup d'autres — ce serait, dis-je, de par l'union douanière, résultat forcé de l'union diplomatique, de par l'entrée obligatoire de la République française dans le Zollverein impérial, ce serait la conquête, l'invasion, l'inondation de tout le marché français par les productions allemandes, par la camelote prussienne, par les confections berlinoises. Ce serait la ruine de nos usines, la fermeture de nos fabriques, la faillite de nos comptoirs, le chômage de nos ouvriers, la perte du pain quotidien pour les bouches françaises au seul profit des usiniers, des commerçants, des ouvriers et des ventres allemands.

Vous n'avez pas la naïveté de croire, je suppose, que l'Allemagne ne cherche si ardemment à se rapprocher de nous que pour nous embrasser ! Vous n'avez pas, je l'espère, la légèreté de ne pas comprendre que, si même sans seconder la Prusse, nous lui laissons écraser l'Angleterre, — notre meilleure cliente, — nous per-

drions là du coup le plus fructueux de nos débouchés et le plus clair de nos ressources ; vous n'avez pas, vous ne pouvez pas avoir l'aveuglement de ne pas prévoir que le jour où la France en serait réduite à n'être plus qu'une simple banque que n'alimenterait plus la vente d'aucune exportation nationale, et dont les coffre-forts s'épuiseraient bientôt par l'achat continu des importations étrangères, ce jour-là serait la veille d'une immense banqueroute fatalement suivie d'une brutale saisie de notre terre par les garnisaires de S. M. Guillaume II.

Telle serait cependant, messieurs, la situation de notre pays si la politique pangermaniste l'emportait chez nous sur la politique anglaise. Tel est le péril, tels sont les malheurs, telle est aussi la honte dont nous a si patriotiquement préservés M. Delcassé et dont continuent à nous préserver, volontairement ou involontairement, bon gré ou mal gré, ses successeurs.

Pas de défaillance!

Cette constatation peut et semble déplaire à certains de nos amis qui gardent encore au cœur des légitimes rancunes contre l'abominable politique intérieure à nous infligée par les blocards d'hier et d'aujourd'hui. Mais, je vous le répète, Patriotes, il ne s'agit pas seulement d'être justes pour la satisfaction notre conscience ce qui est pourtant déjà quelque chose pour d'honnêtes Français comme vous et moi, il s'agit de n'être pas nuisibles à notre France, en cachant à l'étranger, en lui cachant à elle-même le rôle important, le rôle efficace qu'elle peut jouer et qu'elle joue, encore et quand même, sur l'échiquier européen.

Dans le même ordre d'idées et par les mêmes raisons patriotiques, je ne peux pas ne pas reconnaître également que les pires majorités qui se sont succédé au

Palais-Bourbon, y compris celle-ci, ont toujours voté unanimement cet énorme budget de la guerre de 800 millions dont la vraie raison d'être est non pas seulement la défense, mais bien la reprise du sol national.

Et j'ajoute, non sans une joie profonde, que l'hirondelle de M. le chancelier de Bulow, M. Jaurès, est encore un oiseau rare, un oiseau unique dans la volière parlementaire, puisque, hormis lui, nul autre député né Français n'a encore osé parler à la tribune de la renonciation de la France à l'Alsace et à la Lorraine.

Que la majorité des collègues dudit Jaurès ne soit pas exclusivement composée de bons citoyens, je n'y contredis pas ; qu'il y ait même, si vous voulez, une sorte d'hypocrisie électorale de la part de ces éternels berneurs du suffrage universel à feindre un patriotisme qu'ils n'ont peut-être guère, j'y contredis d'autant moins que ce serait à l'honneur des électeurs français que cette simulation patriotique (s'il y a simulation) fût un sûr moyen de gagner des voix.

Encore une fois, je n'ai pas grande sympathie pour les blocards, ni pour la collectivité parlementaire prise dans son ensemble. Je reconnais que tout en nous armant matériellement ces politiqueurs maudits ont tout fait pour nous désarmer moralement ; bien plus, je déclare qu'ils ont commis un double crime de lèse-Patrie et de lèse-conscience en attaquant, en persécutant, en tentant de détruire notre vieille et indestructible religion catholique. Mais cela ne me fera pas dire que nous n'avons ni fusils, ni poudre, ni canons, ni projectiles, ni armée, ni alliance. Cela ne me fera pas dire que nous sommes vaincus d'avance ; cela ne m'empêchera pas d'espérer que le jour où surgira le grand devoir, le jour où, selon le projet conçu par Bismarck en 1875, l'empereur d'Allemagne nous déclarera la guerre à cinq heures du matin pour entrer

en France à six heures, la nation entière, toute la nation, se mettra en marche pour reconduire l'Ennemi à coups de fusil et à coups de canon jusque sur la rive gauche du Rhin qui était, qui redeviendra et qui restera nôtre.

Ah oui ! je sais, il y a l'antipatriotisme, l'antimilitarisme, la grève de la mobilisation, la désertion en masse... Chansons que tout cela ! Tristes et hideuses chansons que la grande voix du canon d'alarme arrêtera tout net dans la gorge des misérables égarés qui s'égosillent à répéter ces grands airs, je ne dirai pas de bravoure, mais de lâcheté, sous la baguette de Jaurès comme chef d'orchestre et à l'unisson d'Hervé comme choryphée.

J'en ai connu, j'en connais encore de ces anarchistes échevelés qui sont bien plutôt de malheureux Français exaspérés par les injustices du régime, et par les surenchères trompeuses des gouvernants qu'ils ne sont de mauvais Français irrémédiablement détachés de la France. Des véritables internationalistes, préférant toutes les autres nations à la leur, il en existe sans doute chez nous, mais bien moins qu'on ne pense, bien moins surtout qu'ils ne disent eux-mêmes. En cela, comme en tout, il y a les moutons de Panurge, et c'est Panurge qui est dangereux et non pas les moutons ; c'est sur les Panurges qu'il faut frapper, et non sur leurs suiveurs inconscients.

Et même eux, les vrais meneurs, les vrais agents de l'Etranger, les vrais amis de nos ennemis, combien sont-ils ? Cent ? Deux cents ? Mettons trois cents, pour ne pas être taxés d'optimisme.

Sur ces trois cents, une bonne moitié, sinon les trois quarts se seront déjà mis à l'abri aux premières approches du péril national qu'ils trembleront de voir devenir leur péril personnel ; et quant aux autres... Eh bien ! quant aux autres..., le salut du peuple est la loi

suprême : deux jours de cour martiale, vingt pelotons d'exécution, couperont court à leur criminelle propagande, — et que leur sang retombe sur la tête des rhéteurs qui en faisant d'eux des traitres à la France les auront conduits à cette mort ignominieuse.

La Faillite Radicale.

Le langage que je tiens aujourd'hui, messieurs, est comme tous les langages que j'ai toujours tenus à mon pays. Il n'est fait ni pour flatter ni pour leurrer ; il est fait, il voudrait du moins être fait pour servir et pour éclairer.

Assez et trop de gens jettent le désarroi dans les esprits et dans les cœurs. Mon rôle à moi est de sonner le ralliement et de dire en quoi, pourquoi et jusqu'où il faut se rallier, en quoi et sur quoi doivent être fondées nos espérances et nos craintes.

Je vous ai dit mes espérances, et avant de vous dire mes craintes, je vous dirai tout de suite quel doit être, selon moi, notre ralliement.

Il faut nous rallier à toute la partie saine de la nation pour lui rendre conscience de sa force dont elle doute trop. Il faut nous rallier à tous ces pauvres républicains modérés à qui il ne manque que le courage de leur modération pour leur insuffler un peu de notre esprit combatif ; mais il ne faut pas nous rallier, ni nous allier aux sectaires radicaux.

Leur présence au pouvoir ne saurait pas nous empêcher de faire sans eux, en dehors d'eux, au-dessus d'eux notre devoir de bons Français, de poursuivre à nous seuls ou avec nos alliés, — s'il en est qui nous recherchent et s'il en est même qui nous acceptent — notre propagande pour le relèvement de la Patrie et pour la purification de la République.

Et ce qui doit nous éloigner des radicaux et des

sectaires, ce n'est pas tant l'exagération de leurs programmes que l'évidence de leur mauvaise foi.

Y a-t-il, je vous le demande, un spectacle plus répugnant que de voir ces grands prometteurs de réformes, ces grands redresseurs d'abus n'accomplir aucune réforme, perpétuer tous les abus et ajourner la solution de toutes les questions sociales, y compris les retraites ouvrières, pour s'attribuer en hâte à eux-mêmes sans délibération ni discussion 6.000 francs de plus d'honoraires, si on peut appeler cela des honoraires ?

L'attribution est d'autant plus inouïe que ces salariés du peuple qui s'étaient engagés à le servir à raison de vingt-cinq francs par jour, n'ont pas même eu la pudeur de consulter leur grand patron sur cette nouvelle élévation de salaire.

Il est vrai de dire que l'illégitime augmentation des appointements parlementaires ne correspond qu'à peine à la très légitime augmentation des désappointements populaires. Ce sera sans doute pour compenser le discrédit qui s'attache de plus en plus aux fonctions de ces fonctionnaires politiques qui fonctionnent si mal qu'ils se sont décerné cette copieuse gratification. Notez d'ailleurs que cette nouvelle majorité n'en travaille ni plus ni moins que l'ancienne.

La plupart d'entre nos élus n'assistent même pas, vous le savez, aux séances des Chambres. Leur métier n'est qu'un long chômage et ces ouvriers législateurs ne légifèrent, les trois quarts du temps que par délégation.

Ah ! messieurs, voilà les « employés de la nation » que les ministres auraient bien fait de signaler à l'indignation publique comme « outrepassant leurs droits ». Les voilà les « délégataires » du pays qui sont en révolte contre leurs supérieurs. Le voilà « le syndicat d'intérêt » qu'il serait urgent de dissoudre et de reconstituer sur de nouvelles bases ! Qu'est-ce en vérité

que l'intermittente malfaisance de la Confédération générale du Travail à côté des méfaits continus de cette omnipotente Confédération générale de la Paresse, de l'Égoïsme et du Mensonge ?

Et l'autre jour encore, au cours de cette fameuse séance où M. Clémenceau et M. Briand se démentaient l'un l'autre pour plaire simultanément à toutes les nuances de leur majorité, y a-t-il jamais eu, en aucun Parlement du monde, une leçon d'immoralité publique plus flagrante et plus pernicieuse que l'attitude et le langage de ces deux ministres reniant à qui mieux mieux leur passé, se dépouillant comme d'un manteau de leurs convictions de la veille afin de ne pas lâcher leur morceau de maroquin rouge et se couchant à plat ventre dans la boue pour ne pas tomber.

Tout cela s'appelle, paraît-il, le libre jeu des institutions parlementaires. Je le veux bien! Mais quel triste jeu alors ! Quels vilains joueurs ! et comme l'honnête préfet de police, M. Lépine, qui procède en ce moment à la fermeture de tant de cercles interlopes, doit sentir la main lui démanger quand son service l'appelle aux environs du quai d'Orsay ?

Traditionaliste !

Hélas, mes amis, nous voilà bien loin de ces sphères pures et idéales où avait commencé par vivre la *Ligue des Patriotes*, il y a vingt cinq ans.

Dans son improvision chaleureuse et vigoureuse, mon ami, Gauthier de Clagny, qui est un vieux ligueur, vient de nous retracer l'historique de cette ligue non politique, de cette ligue impartiale et impassible, qui, les yeux uniquement fixés sur la frontière, écoutait, sans tourner la tête, monter et gronder derrière elle les rumeurs encore sourdes de nos dissensions intérieures. Il vous l'a dit, la Ligue n'avait alors pour but et pour

pensée que de former pour l'Armée une jeunesse forte et adroite, exercée au tir et à la gymnastique. Sa mission était d'aller par toute la France, non pas faire aimer la Patrie, car nul alors n'eut osé supposer qu'on pouvait ne pas l'aimer, mais la faire connaître, chercher à la faire servir de mieux en mieux par tous et préparer une sorte de mobilisation volontaire des esprits en faisant de la revendication de l'Alsace et de la Lorraine l'objectif, le devoir et le programme de toutes les générations en état de porter les armes. Conception sublime ! trop sublime sans doute et du haut de laquelle la réalité des faits devait nous faire cruellement retomber.

Rappelez-vous cette journée de janvier 1886 où à l'anniversaire de la bataille de Buzenval, à la fête funèbre célébrée en l'honneur des enfants de la France tombés sous le drapeau tricolore, apparut tout à coup, au milieu du cortège, tout un déploiement de drapeaux rouges. A notre refus de les laisser figurer à nos côtés, à notre menace de les enlever de force, un commissaire de police qui intervint répondit par l'autorisation officielle de laisser flotter et de laisser circuler les bannières sanglantes. La *Ligue des Patriotes* se retira, mais la politique, l'odieuse politique venait d'entrer pour jamais dans nos esprits comme elle venait d'essayer de se glisser dans nos rangs. Nous n'étions pas allés la chercher, elle était venue nous sauter aux yeux. Il nous fallut bien voir ce que nous ne regardions pas : l'anarchie en marche, la démagogie en liberté, le gouvernement complice ! Le lendemain, mon parti était pris. La *Ligue des Patriotes* devait faire et allait faire désormais de la politique.

« Celui-là commet une véritable désertion, a dit le président Roosevelt, qui trouve que tout va mal dans son pays et qui ne fait rien pour que tout aille mieux. »

Sans doute, messieurs, le fait d'arborer un ou plu-

sieurs étendards de guerre civile en une cérémonie exclusivement patriotique, n'était en soi-même qu'un symptôme affligeant du désordre des esprits. Mais le fait qu'un agent du gouvernement, secondé et poussé même par plusieurs députés présents, autorisât et protégeât cette promenade séditieuse était déjà unsigne de dissolution du corps social.

Par ce symptôme et par ce signe, les patriotes venaient de s'apercevoir que tout allait à la dérive à l'intérieur du pays français. Et le jour même, dans l'allocution que j'adressai aux ligueurs à la suite de cet incident, je formulais ainsi notre nouveau devoir : « Si nous voulons un jour délivrer du joug prussien les provinces perdues, commençons par délivrer de l'anarchie les provinces gardées ».

Car si le traité de Francfort a mutilé la Patrie, la Constitution de Versailles a annihilé l'État.

Nous devons tous les désordres passés et présents à ce régime où tous les droits sont confondus, où MM. les députés, maîtres de tout par leurs votes de confiance ou de méfiance, placent, déplacent et remplacent à leur volonté, de haut en bas et de bas en haut, tous les bâtons de l'échelle gouvernementale, y compris le bâton présidentiel, et où les parlementaires sont, comme je l'ai dit cent fois, les préfets des préfets, les ministres des ministres, les présidents du président de la République.

Dès le lendemain les statuts de la Ligue furent modifiés. A l'ancien article nous imposant la neutralité en matière politique, mes amis et moi avons substitué un autre article nous imposant implicitement la lutte et le combat civique. En voici le texte : « La Ligue a pour but la revision du traité de Francfort et la revision de la Constitution de 1875 ».

A partir de ce moment, nous nous sommes consacrés à cette double tâche et nous avons porté l'effort de

notre propagande et le secours de notre organisation là où la patrie nous paraissait le plus immédiatement en danger. En effet, le patriotisme ne consiste pas à défendre seulement la France contre ses ennemis du dehors, il doit aller jusqu'à la défendre contre ses ennemis du dedans. Les moyens, les circonstances, les instruments choisis par nous pour en arriver tout à la fois et tout ensemble au relèvement de la patrie et à la réorganisation de la République n'ont pas toujours été les mêmes. On a donc pu nous accuser, non sans raison, d'avoir changé de projectiles, mais nous avons conscience de n'avoir jamais changé de but.

En 1887, à l'heure où les menées de l'Allemagne et une coalition de conservateurs et de républicains financiers ont jeté bas le jeune général au cheval noir, trop patriote et trop démocrate au gré de la majorité parlementaire, la *Ligue des Patriotes* s'est rangée autour de lui, osant vouloir et espérant pouvoir en faire le chef des deux revisions réclamées. La *Ligue des Patriotes* a donc été, à cette époque, résolument boulangiste avec Henri Rochefort, avec Andrieux, et même, je le dis en rougissant, avec Naquet !

Dix ans plus tard, en 1897, à l'heure où l'internationale israélite commençait à « chambarder la France, » quand les dreyfusards, pires encore que Dreyfus, s'évertuaient à pervertir et à dénaturer l'âme française, la *Ligue des Patriotes* a été nationaliste avec Jules Lemaître, avec Coppée et encore avec Rochefort et encore avec Andrieux ,et avec Drumont et aussi, mais cette fois je le dis hautement et non sans fierté, avec le grand honnête homme, avec le vénéré citoyen qui est assis à mes côtés, M. de Marcère.

Aujourd'hui enfin, en 1907, à l'heure où toutes nos traditions subissent et ont déjà subi l'assaut désordonné et furieux des sectaires de toutes les sectes ; à l'heure où toutes nos croyances sont menacées, que dis-je ?

sont frappées déjà et où la liberté de prier, qui est bien aussi une des formes de la liberté de penser, est déniée à des milliers de croyants et de croyantes, la *Ligue des Patriotes* est et doit être traditionaliste avec quiconque veut défendre la famille, la patrie, la religion.

Appel à l'Union.

Mais entendons-nous bien, ou plutôt entendez-moi bien, l'homme qui vous parle n'est ni royaliste ni bonapartiste, il est républicain.

Il est, sans doute, partisan d'une refonte totale des institutions républicaines, mais, en attendant que nous puissions faire entrer plus de suffrage universel dans l'organisation de l'État, je suis tout prêt à me rallier à l'ancien parti républicain progressiste, sous la seule condition qu'il se mette à justifier un peu mieux son nom. Il faut qu'il progresse et qu'il marche, qu'il piétine et qu'il stationne.

Car, en vérité, ce parti de braves gens et d'honnêtes républicains n'existe plus guère que de nom. Ce n'est. en effet, pas exister de fait que de lutter avec modération contre des adversaires immodérées, que de se refuser à tout crerutement nouveau quand l'ancienne phalange est décimée, que de repousser toute alliance par crainte de compromission. Dans les démocraties comme la nôtre, qui veut vivre doit combattre, qui veut combattre doit s'organiser, et l'on ne s'organise qu'en se groupant et qu'en acceptant une direction.

N'allez pas croire, messieurs, que c'est mon ambition personnelle qui me fait parler. La direction que je considère comme nécessaire, ce n'est pas moi qui veux la prendre. Je voudrais la confier, au contraire, à un chef tout désigné par les sympathies qui l'entourent, par le respect qu'il a su s'attirer, par le noble et haut caractère que lui reconnaissent ses adversaires eux-

mêmes : le très honorable, très honoré M. de Marcère. Si nous rénovons ensemble, groupés autour des idées de conservation sociales et de progrès républicain, l'ancienne *Ligue des Patriotes* pour en faire une Ligue d'éducation française et d'action électorale, je prierai, je supplierai l'homme que vous venez de saluer de vos bravos d'être le nouvel Henri Martin de notre association ainsi renouvelée. Je reprendrai, quant à moi, mon poste de délégué, pour aller porter la parole par toute la France contre tous ceux qui propagent criminellement les odieuses doctrines des nations sans Dieu, des groupements sans patrie, des unions sans mariage, des procréations sans familles, des propriétés sans maîtres.

L'œuvre de régénération à laquelle je vous convie est déjà sans doute une œuvre tardive, mais ce n'est pas une œuvre désespérée. Il ne faut jamais désespérer !

Ne croyez pas que ce soit mon exaltation qui vous parle ; c'est ma réflexion, mon raisonnement, ma mémoire.

Il y a dans un vieil auteur français du XVIe siècle, Guez de Balzac, deux phrases déjà vieilles de trois cents ans et qui nous présagent à elles seules trois cents années encore d'existence. Elles sont là, gravées dans mon cerveau ; elles sont aussi là imprimées dans mon cœur. Je me les répète sans cesse à moi-même.

Écoutez-les et faites-en, vous aussi, votre viatique d'espérance et de consolation. « La France, disait d'abord le vieux philosophe, est un vaisseau qui semble avoir pris la tempête pour pilote ».

Voilà le cri d'alarme qui semble tomber directement sur nous-mêmes, car la tempête a déjà brisé bien des agrès du vaisseau. Mais, spectateur attentif et réfléchi des événements passés de notre histoire, Guez de Balzac ajoutait avec sérénité : « Dieu prouve son amour pour la France par toutes les folies qu'il lui laisse commettre sans qu'elle en meure... »

Pendant huit ans les Armagnacs et les Bourguignons ont ensanglanté la France de leurs fureurs ambitieuses. Un traité de honte et de démembrement n'était pas même la conclusion de leurs criminelles folies... il n'en était que la suite et la France n'est pas morte !

Pendant cent ans, les Anglais et par eux les guerres civiles doublant les guerres étrangères ont ravagé la France, et la France n'est pas morte !

Un misérable évêque français, traître à sonDieu et à son prince, qui appelait le roi d'Angleterre son seigneur et qui qualifiait Jeanne d'Arc de sorcière, a fait brûler la Libératrice espérant arrêter la libération et faire périr la France !... Et la France n'est pas morte !

L'époque des revers, qui a si lugubrement terminé l'époque des triomphes de Louis XIV, a mis la France à deux doigts de sa perte. L'Europe était coalisée contre nous, les impériaux marchaient sur Paris... Et la France n'est pas morte !

La Révolution est venue, juste d'abord et équitable, mais bientôt furieuse, folle, sanglante et sanguinaire. La moitié de la France a décapité l'autre... Et la France n'est pas morte !

Enfin, et sans remonter si loin, sans nous arrêter même au souvenir de ces terribles journées de juin 1848, qui ont bien été pourtant elles aussi une crise redoutable, nous avons vu de nos yeux d'hommes, ou vous avez vu de vos yeux d'enfants autour de la pauvre France éventrée par les canons Krupp, tailladée par le sabre des uhlans, mutilée par le scalpel de Bismarck ; nous avons su surgir la Commune, l'orgie rouge de sang et de feu... Et la France n'est pas morte !

Et vous croyez que, parce qu'elle est plus lâche et plus basse, plus avilissante et plus vile, cette ripaille maçonnique et parlementaire n'aura pas une fin ?...

Allons donc !... La France n'est pas morte !

La Patrie, la Nation, l'État.

Après deux années de recueillement et de silence, trève consentie par patriotisme en raison de la gravité des événements extérieurs, Paul Déroulède reprend sa campagne contre le Parlementarisme en prononçant ce discours le 10 juin 1909 à Paris, au Théâtre du Gymnase, dans une réunion tenue sous la présidence de M. Maurice Barrès :

Patriotisme.

MESDAMES, MESSIEURS,

La première fois où le mot « Patriote » fut employé pour désigner un homme qui aime sa Patrie, il le fut par le duc de Saint-Simon, vers 1706. Non pas que le mot n'existât avant lui, mais il avait gardé jusque-là sa signification quasi-géographique, « Patriote » voulait dire l'habitant de telle ou telle Patrie, comme « Paysan » l'habitant de tel ou tel pays.

« Les Italiens donnèrent d'ensemble, écrivait Commines, ils étaient tous patriotes du Parmesan. »

On trouve bien, çà et là, dans de vieux textes, le mot accolé aux épithètes de bon ou de sage, de vrai ou de vaillant, mais le mot tout seul, le mot tout nu, sans adjectif ni commentaire, et devenu par lui-même le plus beau titre qui puisse, selon moi, être décerné à un Français, c'est à l'éloquent auteur des *Mémoires* que nous le devons et c'est pour le maréchal de Vauban qu'il fut écrit.

Or, notez-le bien, Messieurs, ce n'est pas seulement le Vauban meneur de sièges, le Vauban preneur de villes, le grand ingénieur militaire essentiel collaborateur des Condé et des Turenne, en l'honneur de qui Saint-Simon innove ce beau mot : celui à qui s'adresse aussi son éloge c'est au Vauban redresseur d'abus, au Vauban dénonciateur des mauvais ministres, au

Vauban indigné de la lourdeur des impôts et de l'iniquité des charges.

Si j'insiste sur ce point, c'est pour répondre par avance aux objections de certains de nos amis qui, sous prétexte que la *Ligue des Patriotes* a pour principal objectif la reprise des provinces perdues, disputent à notre patriotisme le droit de se préoccuper et de s'occuper de la politique intérieure du pays français.

Assurément, oui ! celui qui aime sa Patrie se réjouit du rayonnement de sa gloire par delà ses frontières, déplore l'amoindrissement de son influence, ne s'habitue ni ne se résigne aux mutilations de la conquête et se sent toujours prêt à sacrifier sa vie pour que la France vive. Mais, quel Français aveugle ou borné ne serait-il pas s'il contemplait d'un œil indifférent les misères de sa Nation et, comme disait Vauban, « toutes les vexations dont elle souffre ».

Il me semble en effet que si l'amour de la Patrie est le levier qui fait dresser toutes les énergies nationales en face des menaces et des affronts de nos ennemis du dehors, il est, il doit être également le lien sacré qui rapproche, rassemble et unit toutes les consciences françaises contre les menées et contre les méfaits de nos ennemis du dedans.

Propagande humanitaire.

Aussi est-ce par crainte des forces de résistances qui naissent logiquement de ce généreux sentiment que les apostats de la France et les renégats de nos traditions ont inventé toute une série de paradoxes ayant pour but d'acheminer petit à petit la Nation vers l'indifférence pour la Patrie.

Le cynisme actuel des antipatriotes et des antimilitaristes n'est, en réalité, qu'un pas de plus fait sur la route jalonnée depuis plus de vingt ans par les théo-

riciens de l'Humanitairerie. Les formules primitives de ceux-ci étaient, je ne le nie pas, beaucoup moins grossières et par cela même beaucoup plus captieuses. Elles revêtaient même des tournures chevaleresques qui n'allaient pas sans séduire les jeunes cerveaux et les esprits chimériques.

En voici deux des plus répandues, des plus accréditées mais non pas des moins nuisibles : « Tous les peuples sont frères. Je suis un citoyen du monde ».

J'ai déjà dit souvent, mais je le répèterai mille et mille fois s'il le faut, que la fraternité des peuples n'a rien en soi à quoi je sois formellement contraire, à la condition que notre premier frère soit le frère français. Ce n'est qu'après avoir fait pour ce frère-là tout ce qui nous est « humainement » possible de faire que nous aurons le droit d'examiner ce qui pourra être fait « humanitairement » pour les autres. Belle conception que de vouloir former les États-Unis d'Europe, alors qu'après quatorze siècles d'existence commune, nous ne sommes même pas capables d'organiser chez nous les États-Unis de France !

L'évidente ineptie de l'idée suffit à faire douter de la bonne foi de ses prosélytes.

Il en est de même de la pompeuse déclaration de ces soi-disant citoyens du monde. Ils seraient bien embarrassés, je suppose, s'il leur fallait désigner l'emplacement de leur cité mondiale. Car enfin c'est la cité qui fait le citoyen et qu'est-ce qu'un citoyen sans cité sinon un sauvage ?

Oh ! je sais bien que tel est au fond l'idéal de tous ces émigrés de l'intérieur et que vivre en sauvage au milieu d'une société civilisée, jouir de tous ses avantages et de tous ses bienfaits sans en assumer aucune charge, avoir des droits sans devoirs, ne contribuer

ni de son argent, ni de son temps, ni de son sang à aucune contribution nationale n'est pas fait pour déplaire à tous ces égoïsmes particuliers déguisés en dévouements universels. Ces gens-là aussi sont des déserteurs intentionnels sinon déclarés et leurs deux formules favorites peuvent se traduire, aussi bien que celles de leurs compagnons -de débandade : « Tout pour moi, rien pour autrui ».

A vrai dire, l'effet de la propagande humanitaire commence à s'user. Aussi la secte qui s'évertue à démilitariser et à décatholiciser les Français afin de les opprimer plus sûrement a eu recours à une autre maxime. Ils l'ont retrouvée toute faite dans les *Rêveries d'un promeneur solitaire :* « Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire ! » Propos digne d'un Cafre et d'un Huron mais indigne d'hommes qui ont par devers eux le passé historique que nous possédons.

Dans son admirable livre sur *le Peuple*, Michelet, ce vieil amoureux de la France, se récrie et se révolte contre l'ingratitude des nations voisines envers notre Nation. Que penserait-il, que dirait-il aujourd'hui de notre ingratitude envers nous-mêmes ?

Ils savent pourtant bien, ces abstracteurs de quintessence, ces sophistiqueurs d'idées, ces professeurs d'oubli et d'abdication, que c'est à coups de sabre que la France s'est taillée sa place dans le monde et que c'est faute d'avoir tenu son épée assez aiguisée qu'elle a perdu deux de ses plus belles provinces et avec elles et en même temps qu'elles, une partie de cet apanage sacré sans lequel un peuple n'a plus ni sécurité ni fierté : l'Indépendance !

Oui, certes, ils savent tout cela, nos universitaires intellectuels, mais ils savent aussi que le service obligatoire est là pour les prendre au collet et les jeter dans le rang si la guerre éclate. Alors les voilà préconisant à qui mieux mieux le bonheur des peuples qui n'ont

pas d'histoire, la félicité des Nations qui n'ont pas d'Armée la sagesse des hommes qui ne combattent plus, la bienfaisante résignation du vaincu aux lois du vainqueur.

C'était déjà beaucoup que ces doctrines destructrices de toute vaillance aient pu individuellement se faire jour dans le corps enseignant, mais que dire d'un État qui les autorise, d'un État qui les favorise, d'un État qui, l'année dernière encore, en faisait le programme officiel de nos écoles d'enfants de troupe et de nos candidats à Saint-Cyr ?

Quelle honte ! et aussi quel vertige et, même pourquoi ne pas le dire ? quelle trahison envers la Nation et envers la Patrie !

La Patrie, la Nation, l'État.

Messieurs, Blaise Pascal, dont notre éminent ami Maurice Barrès, traçait l'autre jour de main de maître un inoubliable portrait, donne aux orateurs le conseil de n'employer aucun terme dont ils n'eussent auparavant expliqué nettement le sens. C'est ce que je viens de faire tout à l'heure pour le mot « Patriote », c'est ce que je vais faire encore maintenant pour le triple vocable dont j'ai tant soit peu hardiment baptisé cette conférence.

La politique qui abîme tout, jusques et y compris la langue française, emploie assez indifféremment ces trois mots. Il est évident que le bien de l'État, le bien de la Nation, le bien de la Patrie, ne devraient en réalité faire qu'un et pourraient se nommer tout uniment le bien public. N'empêche que chacun d'eux a son sens distinct et particulier.

A coup sûr, ni les unes ni les autres de ces appellations ne sont inconnues de vous, mes chers auditeurs, aucune n'en est incomprise, mais je n'en voudrais pas moins tâcher d'établir nettement dans votre esprit et

les rapports et les différences politiques qui existent entre ces trois termes : la Patrie, la Nation, l'État.

La Patrie est le domaine matériel et immatériel acquis et transmis par les ancêtres. La Nation en est le propriétaire ; l'État n'en est et n'en doit être que le régisseur.

Jamais collectivité humaine, groupée en société civilisée, n'a possédé et ne possédera sur terre un plus beau domaine que le nôtre ! Le territoire patrimonial que le sang de nos pères, et aussi — je le reconnais — la sagesse, l'habileté, la persévérance de nos anciens régisseurs, ont incorporé lambeau par lambeau, pièce par pièce, victoire par victoire, à la petite Ile-de-France où gisait jadis Lutèce et où rayonne aujourd'hui Paris, ce territoire est bien, de tous les coins du monde, le plus heureusement doué par la nature, le plus magnifique sous ses aspects divers, le plus riche, le plus fécond en ses produits multiples, le mieux situé sous le soleil, le plus doucement bercé, le plus amoureusement caressé par les deux bras de mer qui l'enserrent et font pénétrer jusqu'au fond de ses vallées et jusqu'au sommet de ses montagnes le perpétuel renouveau d'un air embaumé et vivifiant.

A ces dons du ciel, le génie humain est venu ajouter son œuvre : des cités se sont élevées, des palais se sont édifiés ; tout ce que les Arts peuvent déployer de merveilles, tout ce que les Sciences peuvent produire de bienfaits, s'est répandu d'un bout à l'autre de ce petit univers si un et si complet par d'innombrables routes mettant les bourgs en communication avec les villes, les villes en contact avec la capitale.

O l'exquise demeure terrestre, préparée à souhait pour la félicité des êtres qui y sont nés !

Et ce n'est encore là qu'une part de nos possessions. Combien plus beau, combien plus grand a été notre

domaine immatériel. Je veux parler, Messieurs, de l'expansion des idées par la puissance des lettres, qui sont, elles aussi, de grands chemins de communication entre les hommes ; je veux parler de l'élévation de nos intelligences par la grandeur de nos traditions et de nos croyances ; je veux parler de l'influence psychologique de la France à travers le monde ; je veux parler de l'âme même de la Patrie !

Voilà bien, n'est-ce pas ? quel est ou quel était du moins notre glorieux et superbe héritage. La Nation qui, depuis 1789, en est l'héritière directe et unique et qui, depuis 1870, est supposée pouvoir librement disposer de son domaine, la Nation qui se compose numériquement de trente-six millions de Français et de Françaises et politiquement de dix millions d'électeurs, la Nation a-t-elle agi en propriétaire sage et prudente, a-t-elle eu d'honnêtes régisseurs pour la conservation et la mise en valeur de ses biens préux ?...

Pour ma part, je ne le crois pas, ni vous non plus, n'est-il pas vrai ?

Mais avant de lui en faire un grief, encore serait-il équitable de rechercher jusqu'à quel point elle est responsable de l'absurde gestion de ses propres affaires, encore faudrait-il démontrer, avant de l'accuser de faute lourde, que c'est vraiment elle qui, une fois mise en république, une fois livrée à elle-même, a abusé de ses droits, s'est cru tout permis et a follement dilapidé de ses propres mains tous ses trésors de toute nature.

Eh bien ! Messieurs, j'ai sur ce point la conviction absolue que, plus qu'innocente, elle est victime.

Ni la forme républicaine, ni la souveraineté nationale, ne sont pour la moindre des choses dans ce désarroi ; ce qui y est au contraire pour tout, c'est la souveraineté parlementaire.

Constituants et Constitution de 1875.

Au lendemain de la Défaite, la Nation n'a réellement été consultée que sur la question de savoir si elle voulait ou non la prolongation d'une résistance sublime mais désespérée.

C'est alors qu'avec son bon sens natif et la clarté de coup d'œil qu'elle a pour ses intérêts lorsqu'on l'en laisse juge, elle prit pour arbitre de ses destinées un tiers parti qui, sans avoir eu de responsabilité ni dans la déclaration ni dans la continuation de la guerre, ne s'en était pas moins très vaillamment conduit sur nos champs de bataille. Elle le trouvait digne de signer en son nom la paix ou plutôt la trêve nécessaire pour panser ses blessures, refaire son sang et réparer ses armes. Si pénible que fût cette mission, le parti royaliste s'en acquitta à son honneur et nul n'a contribué plus que lui, il faut bien le dire, à la reconstitution de notre armée et à la mise en état de défense de nos frontières.

Tout républicain que je sois et que je suis, j'ai toujours volontiers et toujours publiquement rendu cet hommage aux députés monarchiques de l'Assemblée de Versailles. Mais cette première besogne une fois accomplie, le malheur de la France voulut que nos plénipotentiaires se soient crus en droit et qu'ils se soient mis en tête de se déclarer constituants.

Messieurs, lorsque Cromwell voulut, au lendemain de son coup d'état, organiser les pouvoirs publics, les mémoires du temps lui prêtent ce propos : « Je sais parfaitement ce qui convient aux Anglais et je m'en vais leur donner une constitution avec un peu de république tempérée par un peu de royauté ».

La conception n'était sans doute pas si mauvaise

puisque quand Guillaume d'Orange vint usurper à son tour la place des Stuarts, il donna à l'Angleterre une constitution avec « un peu de royauté tempérée par un peu de république ».

Le Régime parlementaire.

Hélas ! Les constituants usurpateurs de 1875 ou n'ont pas eu une si juste notion de ce qui convenait aux Français ou ont eu au contraire la notion de ce qui ne leur convenait pas. Toujours est-il que soit faute d'avoir su, soit faute d'avoir voulu constituer la République, ils nous dotèrent d'une loi constitutionnelle anarchique et tyrannique à la fois — l'arbitraire étant toujours et partout le remplaçant intérimaire et intermittent de l'autorité absente.

Leur création d'un parlement omnipotent en face duquel ils placèrent un pouvoir exécutif impotent ne pouvait aboutir et n'a abouti en effet qu'à la situation prévue et définie par Montesquieu dans l'*Esprit des Lois :*

« Si la puissance exécutive n'a pas les moyens d'arrêter les entreprises du corps législatif, celui-ci sera despotique ; car, comme il pourra se donner tout le pouvoir qu'il pourra imaginer, il anéantira toutes les autres puissances ».

Ce fut le cas.

Qui peut, en effet, arrêter les entreprises d'un Parlement qui a dans sa main et sous sa coupe la vie et la mort des ministres, la vie et la mort du Président de la République.

Ils tiennent les uns par les menaces quotidiennes du renversement toujours possible et ils ont trouvé, pour faire déguerpir l'autre du Palais de l'Élysée, au jour et à l'heure que bon leur semble, l'ingénieux système des grèves de budget et des grèves de ministres. Sou-

venez-vous de Mac-Mahon, souvenez-vous de Grévy !

Et quand on pense que ce sont ces gens-là qui votent des mesures de rigueurs contre les employés de l'État le jour où... Enfin, passons, je suis trop ami de l'ordre pour prendre la défense du désordre, même excusable, mais, en vérité, il y a bien de l'injustice à avoir pour juges certains justiciers !...

Bref, messieurs, au lieu d'un seul régisseur comme dans la république américaine, ou de deux comme dans la république romaine, ou de sept comme dans la république suisse, cette Constitution mal constituée nous en a infligé huit cents ! Mettons cinq cents si vous l'aimez mieux, puisque, tout compte fait, tant sénateurs que députés, ce n'est guère jamais que ce chiffre de votants qui fait les lois et nous fait la loi !...

Comme autant de Louis XIV aux petits pieds, mais aux longues mains : l'État, c'est eux !...

C'est donc en réalité à ces cinq cents régisseurs, préfets de préfets, ministres de ministres, présidents du président de la République que doivent être imputés tous les ravages faits au domaine, toutes les divisions semées dans la nation, tous les troubles, toutes les incohérences, toutes les dilapidations que les monarchistes reproche faussement aux institutions républicaines alors qu'il n'y a de vraiment coupable que notre absurde régime parlementaire.

Revision.

Ce qui ne veut pas dire que j'aspire à une époque où il n'y aura plus du tout de députés, mais bien, que je crois à la nécessité d'une organisation politique nouvelle par laquelle ces messieurs seront astreints à n'exercer que leur pouvoir de contrôleur et de législateur et dans laquelle le chef de l'État élu par la Nation, et responsable devant elle, redeviendra le régisseur juste et honnête, tutélaire et vigilant dont

tous, petits et grands, pauvres et riches avons tant besoin.

Cette organisation politique nouvelle, je disais dès 1898, aux électeurs charentais qui m'ont jadis élu sur ce programme, qu'il y avait trois moyens de l'obtenir : la volonté du Parlement, c'est-à-dire la Revision consentie et votée par les Chambres ; la volonté d'un homme, c'est-à-dire la Revision proposée par un message présidentiel ; la volonté du Peuple, c'est-à-dire la Revision imposée par la révolte.

Ma première tentative faite à la Chambre, quelques semaines après mon élection, n'y a naturellement recueilli que 75 voix ; ma seconde tentative, faite le lendemain de cet échec, auprès du président Félix Faure, n'a malheureusement pu être ni assez souvent ni assez longtemps renouvelée pour que j'aie eu le temps de convaincre et de décider mon grand et généreux ami.

Quant à ma troisième tentative, je n'en referai pas l'historique après ce que vient de vous dire mon fraternel, éloquent et excellent complice Marcel Habert. Je ne vous dirai pas non plus, jactance inutile et sans portée dans une salle de théâtre, ce que je pense actuellement du renouvellement possible ou non de cette suprême tentative. Mais ce que je vous dirai, par exemple, c'est qu'en dehors de la refonte totale des lois constitutionnelles, que je considère toujours comme le remède le meilleur parce que le plus complet, je crois pouvoir vous en indiquer un autre qui, pour ne pas valoir celui-là, n'en serait pas moins d'une efficacité très réelle et qui est d'une application très légale et assez prochaine.

Ce remède serait la réforme ou la mise en réforme, non du régime, mais du personnel parlementaire et ce serait, non la violence populaire, mais le suffrage uni-

versel que nous chargerions et qui se chargerait de l'administrer.

La L. D. P. et les Élections de 1910.

La *Ligue des Patriotes* qui, malgré les multiples persécutions dont elle a été l'objet, compte encore un assez bon nombre de Comités dans plusieurs grandes villes, reformerait et renforcerait ses anciens cadres.

Elle s'offre à servir de centre, et mes amis et moi nous offrons à servir d'organisateurs et au besoin de guides à une grande association électorale républicaine qui n'aurait d'autre but et d'autre programme que d'empêcher à tout prix, en 1910, la réélection d'aucun des membres de la majorité régnante.

Les diverses majorités parlementaires qui ont précédé celle-ci et qui depuis ces douze dernières années ne se sont pas montrées beaucoup moins nuisibles, n'avaient guère entre elles d'autres différences caractéristiques que le changement d'étiquettes.

La transformation des fonctionnaires de l'État en agents électoraux (si promptement et si logiquement suivie de la transformation desdits agents en fonctionnaires révoltés), est leur œuvre commune, et les dites majorités peuvent se féliciter mutuellement et solidairement de l'abaissement des caractères, du malaise de la fortune publique, du ralentissement des affaires, de la dilapidation des finances, de la contagion du désordre, de la multiplication des crimes et je dirais aussi de la destruction de notre vieille religion catholique si, par un miracle inattendu, leur souffle impie sur les lumières célestes, loin de les éteindre, avait fait autre chose que de les raviver.

Toutes, ou à peu près toutes, ces majorités étaient coupables à un degré presque égal de la désorganisation de l'État et de la désorientation du pays.

Mais une raison précise, une raison particulière manquait pour désigner celle-ci plutôt que celle-là à l'animadversion, au mépris, à la sévérité justicière de la Nation.

Grâce à Dieu qui semble, cette fois encore, avoir affolé ceux qu'il veut perdre, la majorité actuelle, la majorité de 1909 s'est marquée elle-même au front d'une tache indélébile. Sans avoir consulté le corps électoral, à une heure où tous nos budgets sont en déficit, quand les moindres et les plus légitimes augmentations sont refusées aux travailleurs de l'État, on a pu voir ces syndiqués non autorisés, ces confédérés de la paresse porter eux-mêmes leur salaire de neuf mille francs à quinze mille.

Sus aux quinze mille, mes amis, guerre aux quinze mille ! Bataille ! Et que des quatre points cardinaux de la France surgisse en une poussée de vaillance civique toute une phalange de candidats nouveaux, de jeunes candidats républicains, qui mettent en fuite et en déroute toutes ces vieilles bandes de pilleurs d'épaves. Il y a là trois ou quatre cents places à prendre, trois ou quatre cents pseudo-représentants qui ne doivent plus nous représenter.

Renouvelons le recrutement du Parlement si nous ne pouvons pas en renouveler le fonctionnement.

Il y va de l'honneur de la Nation ! Il y va du Salut de l'État ! Il y va de la France !

Et je ne parle pas, enetndez-moi bien, de jeunes républicains et de nouveaux candidats de telle opinion plutôt que de telle autre. Notre prétention ne peut pas être de changer l'esprit des départements, mais bien de modifier les mœurs de la Chambre, ce qui est une toute autre affaire.

J'ajoute bien vite que, résolu comme je le suis à ne poser nulle part ma candidature, il n'y a dans mon projet, il n'y a dans mon appel rien qui soit pour moi.

Ce n'est pas un piège que je tends à la République et la rénovation du personnel politique est bien réellement tout ce que j'attends de l'issue de ce combat que je me déclare prêt à mener par toute la France, si Dieu m'en donne la force et si les hommes m'en procurent les ressources.

Des ressources !... Ah ! le vilain mot et qui coûte au quêteur beaucoup plus à prononcer qu'il ne rapportera peut-être à sa quête. Mais, quoi ! ce n'est pas pour moi que je mendie ; ce n'est pas pour remplir ma poche que je tends ma main. Vous savez tous et toutes qu'il n'y a pas de campagne politique sans caisse politique, et tous et toutes vous comprenez bien que ce n'est pas seulement notre aide morale, mais aussi notre aide matérielle qu'il nous faut promettre à ces jeunes candidats libérateurs.

Nous ne devrons leur demander et nous ne leur demanderons que d'avoir les mains pures et les yeux clairs. Leur inexpérience probable n'a rien, ne doit rien avoir qui nous inquiète. Ils apprendront vite ce qu'il faut savoir. L'important est qu'ils ne soient pas initiés par avance à tout ce système de complicités véreuses, de combinaisons louches et d'agiotages malhonnêtes que leurs anciens se transmettaient entre eux comme autant de secrets professionnels.

Ils apporteront là ce qu'apporte tout homme à l'aube de sa vie, au début de sa carrière : la passion de l'honneur, l'amour du bien, l'espérance du mieux.

Allons ! les pères de famille, versez-nous votre obole ! Allons ! les mères, envoyez-nous vos fils ! Allons ! les fils, apportez-nous vos courages, vos intelligences et vos volontés ! Entrez au service de la France en venant au secours de la République. Soyez les soldats du devoir civique.

Ce sont nos trois couleurs qui flottent sur le faîte du Palais-Bourbon. N'en laissez pas faire plus long-

temps l'enseigne d'un tripot. Arrière, les marchands de croix d'honneur, les distributeurs de billets de loterie, les trafiquants de grâces !

Quant à vous que je convie à cette lutte régénératrice, et que j'y soutiendrai de toute mon énergie, honnêtes et bons Français, républicains probes et loyaux, ne vous laissez arrêter, je vous en conjure, par aucune vaine commisération ! Dites-vous bien que vous ne chasserez de leur fief, que vous ne déposséderez de leur prébende, que des repus qui ont déjà pris toutes leurs précautions, qui se sont déjà accordé à eux-mêmes, ce qu'ils n'ont pas encore accordé aux ouvriers, — pension de retraite et augmentation de salaires ! — sans pitié comme sans remords battez-leur à tour de bras, sonnez-leur à pleins poumons « la retraite des quinze mille ! »

Debout les hommes ! En avant la jeunesse ! Et pour la Patrie, pour la Nation, pour l'État, en vous, par vous, et avec vous : vive une autre République pour que la France vive mieux ! Car par-dessus tout, car avant tout, n'est-ce pas, vive la France !

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I

Pro Patria.

Mort de Gambetta	1er Janvier	1883.	2
Mort de Chanzy	6 Janvier	1883.	3
La Madone de la Patrie	21 Juillet	1883.	4
Henri Martin	14 Décembre	1883.	5
La Jeunesse	19 Janvier	1885.	9
Morts pour la Patrie	30 Janvier	1885.	13
Préface d' « Avant la Bataille » . .	Mars	1885.	16
Discours de Saint-Quentin. . . .	31 Juillet	1887.	22
Cri d'alarme	4 Décembre	1898.	24
France d'abord !	12 Juillet	1904.	30
Contre l'Internationalisme . . .	21 Janvier	1906.	34
Aube d'Espérance	3 Décembre	1908.	41
Quand même !	19 Janvier	1909.	48
Sur Jeanne d'Arc.	6 mai	1909.	55

CHAPITRE II

La France à l'Extérieur.

Mort de Skobeleff	Juillet	1882.	69
Sifflets au roi d'Espagne	Octobre	1883.	70
Les Captives	Février	1887.	71
Union franco-russe	Mars	1887.	74
Procès de Leipzig.	24 Juin	1887.	76
Discours de Bougival	23 Octobre	1887.	85
France avant tout !	20 Janvier	1904.	88
L'entente franco-anglaise	Août	1905.	89
Le Devoir patriotique	30 Novembre	1905.	105
Garde à vous !	3 Décembre	1907.	119
Pour la Pologne	19 Janvier	1908.	126

CHAPITRE III

Au Parlement.

Discours en faveur de l'Amnistie. .	10 Juillet	1891.	137
Pour le vote personnel des Députés.	11 Juillet	1892.	144
Sur les affaires du Panama . . .	20 Décembre	1892.	147
Revision de la Constitution . . .	23 Décembre	1892.	163
Projet de revision	27 Juin	1899.	172

CHAPITRE IV

La politique revisionniste.

A l'Assemblée générale de la L. D. P.	25 Novembre	1888.	183
Devant la Cour d'Assises	31 Mai	1899.	196
Vive l'Armée !	16 Juillet	1899.	231
République Plébiscitaire	23 Mai	1901.	252
La Faillite Parlementaire	22 Mai	1907.	279
La Patrie, la Nation, l'État. . . .	10 Juin	1909.	296

Paris-Lille. Imp. A. Taffin-Lefort. — 10-26.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa

Echéance

Celui qui rapporte un volume après la dernière date timbrée ci-dessous devra payer une amende de cinq sous, plus un sou pour chaque jour de retard.

The Library
University of Ottawa

Date due

For failure to return a book on or before the last date stamped below there will be a fine of five cents, and an extra charge of one cent for each additional day.

2 FEV 1962
16 FEV 1962
JUL 30 1963
JAN 30 1965
27 11 75
11 12 75
JUIL 05 1979
AVR 15 1999
MAR 11 1999
FEV FEB 12 2000
JAN 27 2000

CE

a39003 002669280b

CE DC 0340
.D4Q 1910
COO DEROULEDE, P QUI VIVE? FR
ACC# 1070315

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 02 01 20 10 8